

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition. 1902. Hanoï
Auteur(s) secondaire(s)	Bourgeois, Paul (1827-1912) ; Sandoz, Gustave-Roger (1867-1943)
Titre	Exposition d'Hanoï 1902-1903. Rapport général
Adresse	Paris : Comité français des expositions à l'étranger, [1904]
Collation	1 vol. (356 p.-[2] pl. dépl.-[9] p. de pl.-[1] carte) : pl., portraits, carte et plans ; 27 cm
Nombre de vues	382
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 608
Sujet(s)	Exposition (1902-1903 ; Hanoï, Viet-nam) Colonies françaises -- Asie Colonies françaises -- Asie -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles Généralités scientifiques et vulgarisation
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	12/03/2025
Date de génération du PDF	12/03/2025
Notice complète	https://www.sudoc.fr/099112000
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8XAE608

EXPOSITION D'HANOÏ

= 1902 - 1903 =



Rapport Général



8° 832

8° Xae 608

EXPOSITION D'HANOÏ

= 1902-1903 =

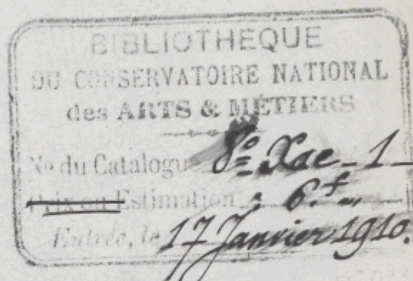
✽ ✽

Rapport Général

PAR

Paul BOURGEOIS & G.-Roger SANDOZ

Rapporteurs Généraux



COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

42, Rue du Louvre

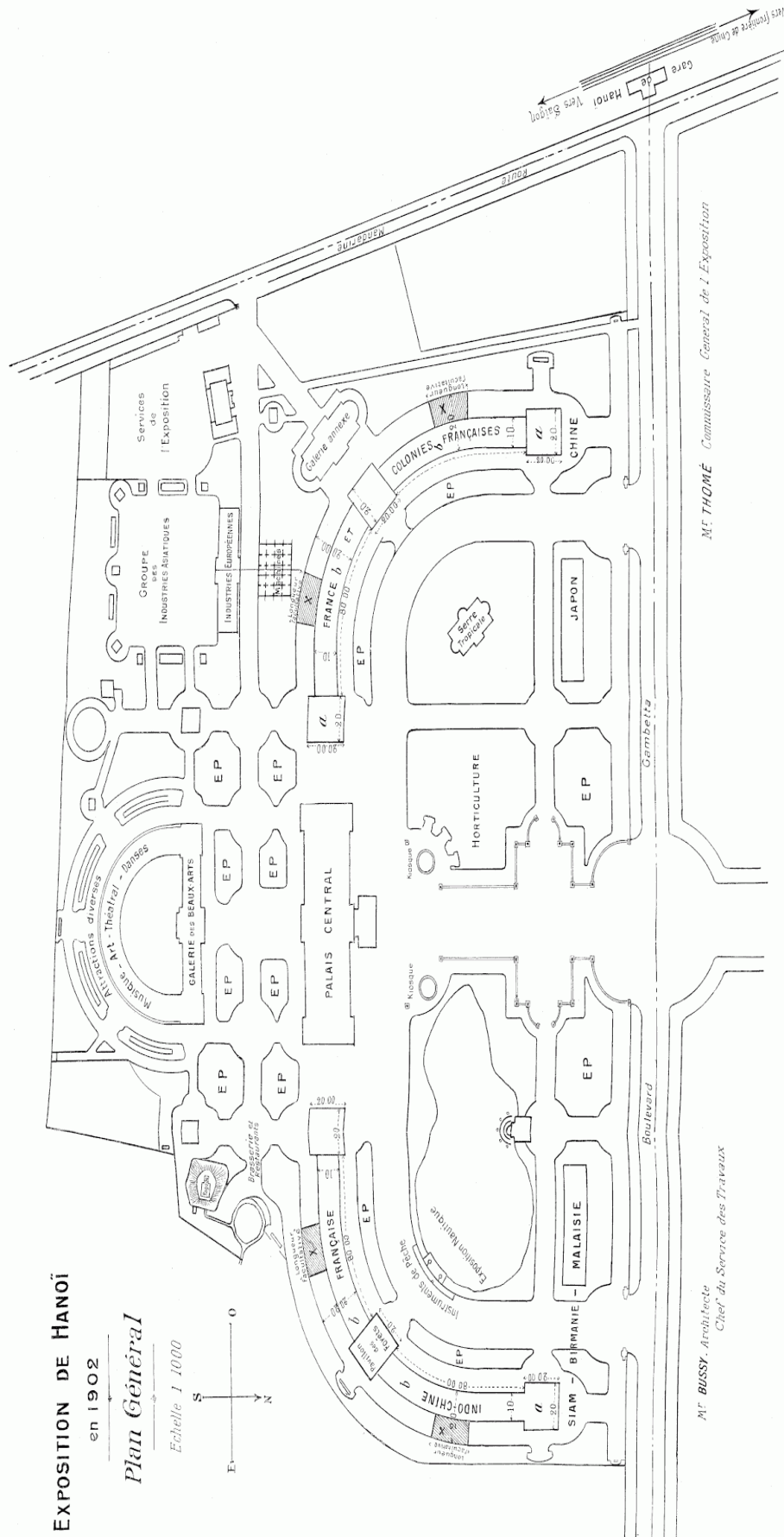
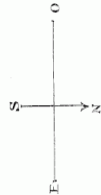
PARIS

EXPOSITION DE HANOÏ

en 1902

Plan Général

Echelle 1 1000



Mr BUSSEY, Architecte
Chef du Service des Travaux

Mr THOMÉ, Commissaire Général de l'Exposition

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bourse de Commerce - Rue du Louvre

PARIS (1^{er})

ANNÉE 1902

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

(Anciens Ministres du Commerce)

LOURTIES (V.), sénateur.	MESUREUR, député.
LEBON (A.), $\otimes$, ancien député.	BOUCHER (HENRY), député.
MARTY, ancien député.	MARUÉJOULS, O. $\otimes$, député.
SIEGFRIED, O. $\otimes$, ancien sénateur.	DELOMBRE (P.), O. $\otimes$, député.

Président honoraire : THIBOUVILLE-LAMY, O. $\otimes$, $\mathfrak{U}$.

Vice-présidents honoraires : COUVREUR (L.), O. $\otimes$.

FAURÉ LE PAGE, O. $\otimes$.

Bureau du Comité et Conseil de direction

Président :

ANCELOT (A.), O. $\otimes$, $\mathfrak{U}$.

Trésorier :

ESTIEU (MAURICE), $\otimes$, $\mathfrak{U}$, $\mathfrak{S}$.

Vice-présidents :

DUPONT (ÉMILE), O. $\otimes$.

Secrétaires :

BOURGEOIS (PAUL), $\otimes$, $\mathfrak{U}$,

BELLAN (LÉOPOLD), $\otimes$, I. $\mathfrak{U}$.

DEBAIN, $\otimes$.

MOREL (FRANÇOIS), $\mathfrak{U}$.

Secrétaire général :

SANDOZ (G.-ROGER), $\otimes$, I. $\mathfrak{U}$.

Secrétaire-archiviste :

SIMON (PAUL), $\mathfrak{S}$.

Membres du Conseil de direction.

AMSON (GEORGES), O. $\otimes$.

MAGUIN (ALFRED), O. $\otimes$, O. $\mathfrak{S}$.

DEHAÏTRE (FERNAND), O. $\otimes$.

MANAUT (FRÉDÉRIC), $\otimes$, $\mathfrak{U}$.

HARTMANN (GEORGES), O. $\otimes$.

MASCURAUD (ALFRED), O. $\otimes$.

HENON (HENRY), $\otimes$.

NOIROT-BIAIS, $\otimes$.

KESTER (GUSTAVE), $\otimes$.

PINARD (ALPHONSE), $\otimes$.

LAMAILLE (GEORGES), $\otimes$, $\mathfrak{U}$.

POULLAIN, O. $\otimes$.

LAYUS (LUCIEN), O. $\otimes$, I. $\mathfrak{U}$.

ROUSSELOT.

LEGRAND (CHARLES), O. $\otimes$, I. $\mathfrak{U}$.

Commission de Contrôle

BARBIER (LÉON) $\otimes$, $\mathfrak{U}$; BLONDET (LOUIS) ; WALTER, $\otimes$, $\mathfrak{S}$.

Secrétaire administratif : E. DE BREVANS, $\otimes$, I. $\mathfrak{U}$, $\mathfrak{S}$.



Héliog. Dujardin.

L'ESCADRON DE CHASSEURS ANNAMITES A HANOI.

EXPOSITION D'HANOÏ 1902=1903

ORGANISATION GÉNÉRALE

Commission supérieure de l'Exposition

Elle était formée par le Conseil supérieur de l'Indo-Chine qui avait à sa tête, d'abord : M. PAUL DOUMER, *Gouverneur général*, et ensuite, M. PAUL BEAU, son successeur.

Direction générale de l'Exposition

M. CAPUS (GUILLAUME), directeur de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce en Indo-Chine.

Commissariat général

M. THOMÉ (PAUL), commissaire général de l'Exposition.

COMITÉ MÉTROPOLITAIN SUPÉRIEUR

Présidents d'honneur

MM.

DECRAIS, (ALBERT), ancien ministre des Colonies.

MILLERAND (ALEXANDRE), ancien ministre du Commerce.

DOUMERGUE (GASTON), ministre des Colonies.

TROUILLOT (GEORGES) ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes;

DE LANESSAN député, ancien ministre de la Marine, ancien Gouverneur général de l'Indo-Chine;

LE MYRE DE VILERS, ancien député de la Cochinchine.

CHARLES-ROUX, ancien député, délégué des Ministères des Affaires étrangères et des Colonies à l'Exposition universelle de 1900.

Président

M. AURICOSTE, directeur de l'Office colonial.

Secrétaires

MM.

CHEROUVRIER, adjoint au directeur de l'Office colonial, secrétaire.

NOUFFLARD, chef de la Section commerciale à l'Office colonial, secrétaire-adjoint.

Membres

MM.	MM.
AGELASTO.	JAY (S.).
ANGELOT.	JOUANIN.
ARLIN (ANDRÉ).	KESTER (GUSTAVE).
AYMONIER.	LAGRAVE (MICHEL).
BELLAN (LÉOPOLD).	LANGOULANT (ALFRED).
BLANCHET.	LAYUS (LUCIEN).
BOURDE (PAUL).	LEGRAND (CHARLES).
BRIÈRE.	LEMIRE (CHARLES).
CAIMETTE.	LIGNON (A.).
CAZALET.	LOUIS (GEORGES).
CHABRIÈRES (A.).	LYON (GUSTAVE).
CHAILLEY-BERT.	MAGUIN (ALFRED).
CHAUMIER.	MANGE.
COLAS (A.).	MARC BELL.
COLLIN-DELAVAUD.	MASCURAUD.
COURTELMONT.	MONNIER (MARCEL).
COUSIN.	PAVIE.
DAVID-MENNET (A.).	PICARD (ALFRED).
DEBIÈVE.	PILA (ULYSSE).
DEBOUGHAUD.	PINARD (ALPHONSE).
DELAUNAY-BELLEVILLE.	PIQUET.
DEPINCÉ.	POUPINEL.
DERVILLÉ (S.).	RAVEAU.
DUPONT (ÉMILE).	RENAUD.
ENGEL (EUGÈNE).	RODEL (PHILIPPE).
ESTIEU (MAURICE).	ROSSET-BRESSAND.
FAURÉ-LEPAGE.	ROUME.
EONTAINE (HENRI).	ROUSSEAU (EMMANUEL).
FUMOUEZ.	SANDOZ (G.-ROGER).
GAUTHIOT.	SIMON (S.).
HARTMANN.	TRISTRAM (J.).
HAUTIN (VICTOR).	VARY.
HECKEL.	VERNEVILLE (DE).
HECTOR.	VIAL (PAULIN).
HÉNON (H.).	

COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION**Président d'honneur**

MM.

ANCELOT, O.  , Fabricant de dentelles et broderies, Président du Comité français des Expositions à l'étranger, Membre de la Chambre de commerce de Paris, Membre de la Commission supérieure des Expositions.

Président

MAGUIN (ALFRED), O.  O. , Ingénieur civil des Mines, constructeur mécanicien, Conseiller général de l'Aisne, Membre de la Chambre de commerce de Saint-Quentin, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Vice-Présidents

DUPONT (ÉMILE), O.  , Manufacturier, Conseiller général de l'Oise, Vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger.

LAYUS (LUCIEN),  I. , Libraire-éditeur, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger, vice-président de la Société d'Encouragement à l'art et à l'industrie.

HACHE (ALFRED), , Fabricant de porcelaines.

HÉNON (HENRI), , Manufacturier, Président de la Chambre syndicale des fabricants de tulles et dentelles, Trésorier de la Chambre de commerce de Calais, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

KESTER (GUSTAVE), , Président honoraire du Syndicat des Vins en gros, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

MANAUT (FRÉDÉRIC),  , Conseiller général des Pyrénées-Orientales, Directeur de la Société générale des industries économiques, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

MARTEL (JEAN), , Gérant du Comptoir de l'industrie linière, Conseiller du Commerce extérieur.

Secrétaire général

BOURGEOIS (PAUL), ☼, ☿, Secrétaire général du Photo-Club de Paris, Secrétaire du Comité français des Expositions à l'étranger.

Trésorier

ESTIEU (MAURICE), ☼, ☿, ☿, Manufacturier (Biscuits Georges), Trésorier du Comité français des Expositions à l'étranger, Président du Syndicat des produits alimentaires en gros.

Rapporteurs généraux

BOURGEOIS (PAUL), ☼, ☿, Secrétaire général du Photo-Club de Paris, Secrétaire du Comité français des Expositions à l'étranger.

SANDOZ (G.-ROGER), ☼, I, ☿. Joaillier-horloger ; Secrétaire général du Comité français des Expositions à l'étranger ; Secrétaire général de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie.

Secrétaires

AMSON (ARTHUR), ☼, Fabricant de maroquinerie.

BUREAU, ☼, Administrateur-directeur des Établissements Maguin.

DRESSOIR (ÉMILE), Fabricant de chaussures, Président du Syndicat général de l'industrie de la chaussure de France.

EISSEN-PLAT (MAURICE), ☿, Constructeur-mécanicien.

FONTAINE (LUCIEN), Fabricant de serrurerie, Administrateur-délégué du Comptoir français du Tonkin.

GAMBARD (FÉLIX), ☿, Fabricant de cadres, Secrétaire de la Chambre syndicale de la bijouterie fantaisie.

HOLLANDE (JEAN), ☿, Négociant importateur (bois exotiques).



M. ÉMILE LOUBET
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

HISTORIQUE

HISTOIRE DE L'INDO-CHINE. — CONQUÊTE DU TONKIN. — GUERRE AVEC LA CHINE. — GOUVERNEMENT CIVIL. — GÉOGRAPHIE DE L'INDO-CHINE. — OROGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE. — CLIMAT, FAUNE ET FLORE. — DIVISIONS TERRITORIALES.

Les relations entre la France et les populations de la presqu'île Indo-Chinoise remontent à la fin du seizième siècle : à cette époque, en l'année 1585, le Père George de la Motte et quelques autres missionnaires français visitèrent le delta du Mékong; d'autres s'établirent au Tonkin en 1632; à peu près vers la même date, en 1658, la Cochinchine, ancienne dépendance du royaume Khmer, fut conquise par les souverains annamites.

M^{re} Pigneau de Behaine, évêque d'Adran (1774-1799), doit être considéré comme ayant le premier posé les bases de la colonisation française en Annam : son influence sur l'empereur Gia-Long était telle qu'il le décida à envoyer son fils Canh-Dzué à la cour de Versailles en l'année 1787. Au cours de ce voyage, fut signé à Versailles le 28 novembre 1787, un traité d'alliance offensive et défensive entre le roi Louis XVI et le prince Canh-Dzué; en échange d'un secours composé de 1.650 hommes, quelques pièces d'artillerie, des armes, quatre frégates et deux transports, le prince s'engageait à faire donner à Sa Majesté Très Chrétienne, en toute propriété, le port de Tourane et l'île de Poulo-Condor; de plus, la liberté du commerce serait accordée aux Français dans les États de l'empereur Gia-Long, à l'exclusion des autres nations européennes.

Canh-Dzué et l'évêque d'Adran furent de retour en Cochinchine dès les premiers jours de 1789; ils étaient accompagnés d'officiers, d'ingénieurs et de médecins.

Gia-Long, fondateur de la dynastie qui règne encore en Annam, fort de l'appui qui lui était ainsi prêté par la France, réunit sous son sceptre l'Annam, le Tonkin et la Cochinchine, et fit reconnaître sa suzeraineté par le roi du Cambodge.

Pigneau de Behaine étant mort à Binh-Dinh, le 9 octobre 1789, Gia-Long lui fit faire de magnifiques funérailles; lui-même mourut en 1820.

Un des officiers français qui avaient aidé Gia-Long à affermir sa domination, J.-B. Chaigneau, s'était fixé à Hué en 1817; le duc de Richelieu lui écrivit pour lui demander d'user de son influence sur l'empereur en faveur de plusieurs expéditions commerciales qui se préparaient pour ce pays. Comme le Gouvernement de Louis XVIII était désireux d'obtenir certains renseignements et que Chaigneau de son côté avait l'envie de revoir sa patrie, il demanda un congé à Gia-Long et s'embarqua pour la France en 1819. Il revint l'année suivante en Cochinchine avec le titre de Consul de France.

Sur ces entrefaites, Gia-Long étant décédé le 25 janvier 1820, son successeur Minh-Mang, hostile aux étrangers et oublieux des services rendus à sa dynastie par la France, reçut fort mal Chaigneau à son retour; même en 1824, il expulsa d'Annam tous les Français. Le baron de Bougainville, commandant la frégate *Thétis*, qui vint à Tourane en 1825, se vit également en butte aux hostilités de l'empereur; ce prince ne cessa de gouverner par la terreur et persécuta les chrétiens; il en fit mettre à mort et torturer un grand nombre. Il mourut le 21 janvier 1841.

Son fils Thieu-Tri lui succéda. Quoique moins cruel, il suivit la même politique et continua les persécutions contre les missionnaires et les chrétiens.

Devant cet état de choses, le Gouvernement du roi Louis-Philippe se décida à agir. En 1847, le 15 avril, les commandants Lapierre et Rigault de Genouilly reçurent l'ordre de bombarder la flotte annamite en rade de Tourane. Thieu-Tri mourut quelque temps après cette expédition, le 4 novembre 1847; son fils Tu-Duc lui succéda. Ce prince continua les errements de ses prédécesseurs :

pour venger de nouvelles insultes faites à nos nationaux, la corvette *Catinal* reçut, en 1852, l'ordre d'anéantir le fort de Tourane.

Malgré ces deux expéditions militaires, le Gouvernement annamite ne cessa de redoubler sa tyrannie et ses persécutions à l'égard



M. MILLERAND, MINISTRE DU COMMERCE (1899-1902)

des Européens. En 1856, Tu-Duc refusa de recevoir le représentant du Gouvernement français, M. de Montigny ; il aggrava cette inconvenance en faisant décapiter ou étrangler deux évêques espagnols et une multitude d'Annamites convertis au catholicisme.

La France et l'Espagne résolurent de tirer vengeance de cet affront et une nouvelle expédition militaire fut décidée : ces deux nations armèrent un corps expéditionnaire de 2.300 hommes, pla-

cés sous les ordres de l'amiral Rigault de Genouilly. Cette expédition s'empara de Tourane le 31 août 1858, détruisit ses fortifications et se dirigea ensuite vers Saïgon qui fut occupé militairement le 17 février 1859.

Malheureusement la France, absorbée par les événements d'Italie, ne put pousser activement sa conquête et dut se borner à la défensive.

Les Annamites réussirent même à réoccuper la ville de Tourane et vinrent mettre le siège devant Saïgon. La faible garnison française résista avec énergie jusqu'au moment où, en 1861, l'amiral Charner, à la tête d'un corps de 4.000 hommes, vint lui porter secours et mit en déroute l'armée des assiégeants.

Le corps d'occupation ainsi renforcé put pousser activement les opérations qui aboutirent, après la prise de Bien-Hoa, le 9 décembre 1861, à la pacification du pays.

L'empereur Tu-Duc, qui avait à faire face d'un autre côté à une insurrection soulevée au Tonkin par un représentant de l'ancienne dynastie, se résigna à signer un traité avec la France et l'Espagne.

Ce traité reconnaissait la domination de la France sur les provinces de Gia-Dinh (Saïgon), Bien-Hoa, Dihn Tuong (My-Tho) et les îles de Poulo-Condor; une indemnité de guerre de 17 millions garantissait à la France la liberté du culte et la liberté du commerce.

La conquête n'était cependant pas achevée : Tu-Duc, en effet, chercha à éluder le traité et fomenta la révolte dans les provinces cédées à la France. Une nouvelle expédition, sous les ordres des amiraux Bonard et Jaurès, fut nécessaire pour contraindre Tu-Duc à respecter le traité de 1862.

L'amiral de la Grandière, successeur de l'amiral Bonard, eut encore à lutter contre l'hostilité de Tu-Duc, il agit énergiquement et put rétablir l'ordre après s'être successivement emparé de Vinh-Long, de Sadec, de Chau-Doc, et de Ha-Tien.

Concurremment avec ses opérations militaires, l'amiral de la Grandière entamait des relations avec le roi du Cambodge Norodom : il envoya en mission près de lui le capitaine de frégate Doudart de Lagrée qui réussit à décider le roi Norodom à se placer sous le protectorat de la France. Un traité fut signé le 11 août

1863 qui posait les bases de ce protectorat et faisait abandon à la France des Quatre-Bras, position des plus importantes sur le Mékong; une convention de 1884 est venue dans la suite resserrer les liens qui unissent la France et le Cambodge.



M. TROUILLOT, MINISTRE DU COMMERCE (1902-1905)

Tu-Duc n'avait cependant pas cessé de soulever de continuelles révoltes contre la domination française; les trois provinces annamites de Vinh-Long, de Chau-Doc, et de Ha-Tien, voisines de nos possessions, étaient le point d'appui des rebelles. En quelques jours d'une campagne des plus énergiques, l'amiral de la Grandière s'empara de Vinh-Long et de Chau-Doc et fit passer les trois provinces sous la domination française (juin 1867).

En même temps l'amiral de la Grandière signait avec le roi de Siam un traité en vertu duquel ce prince renonçait à ses droits de suzeraineté sur le Cambodge, ce traité établissait également la délimitation des frontières communes à ces deux pays.

La domination française se trouvait donc ainsi assurée sur toute la vallée du Mékong; la Cochinchine était constituée; le régime civil y fut inauguré en 1879 et M. Le Myre de Vilers fut nommé gouverneur.

Conquête du Tonkin

Dans le but d'étudier la navigabilité du Song-Koï ou fleuve Rouge, l'explorateur Jean Dupuis avait tenté en 1868 une première expédition qui ne fut pas couronnée de succès; en 1872 il entreprit un nouveau voyage vers le Yun-Nan et le sud de la Chine par la voie du fleuve Rouge : il atteignit Hanoï le 30 avril 1873. Jean Dupuis, après avoir occupé un quartier de cette ville, envoya au gouverneur de la Cochinchine, qui était alors le contre-amiral Dupré, un de ses compagnons, M. Millot, pour lui faire connaître le succès de son expédition et l'informer qu'il lui serait aisé de placer le Tonkin sous le protectorat de la France : les mandarins suscitèrent alors des difficultés à Dupuis. La cour d'Huế ayant élevé une réclamation auprès du gouverneur, celui-ci invita Dupuis à quitter Hanoï.

A la suite de ces incidents, le lieutenant Francis Garnier fut chargé de faire une enquête sur les causes du conflit survenu entre Dupuis et les autorités annamites et de tenter de conclure avec celles-ci un accord établissant la liberté de navigation sur le fleuve Rouge.

Garnier, à la tête de deux canonnières et d'un faible détachement de 180 hommes, arriva à Hanoï le 5 novembre 1873 : il publia immédiatement deux proclamations annonçant qu'il venait dans un but de pacification et de conciliation; les autorités annamites y répondirent par des actes hostiles, en faisant empoisonner, notamment, les citernes et toutes les eaux potables.

Garnier répondit à ces provocations en déclarant le Tonkin ouvert au commerce étranger et en supprimant les douanes : un ultimatum était en même temps adressé à la Cour d'Huế, qui n'y répondit pas. Garnier, à la tête de ses 180 hommes, s'empara



M. DOUMERGUE, MINISTRE DES COLONIES (1902-1905)

alors de la forteresse d'Hanoï, défendue par 7.000 Annamites (20 novembre 1873). La prise de la citadelle d'Hanoï fut le glorieux prélude de la conquête du Delta : le même jour, l'enseigne Bain de la Coquerie occupait le fort de Phu-Hoai-Duc à six kilomètres d'Hanoï, le 26 novembre l'enseigne Balny d'Avricourt occupait Hong-Yen et Phu-Ly, le 3 décembre il s'emparait d'Haï-Dzuong, le 4 décembre l'aspirant Hautefeuille occupait Ninh-Binh

et le 5, Francis Garnier occupait Nam-Dinh. Dans cette campagne qui avait duré à peine deux mois toutes les citadelles du Delta étaient tombées en notre pouvoir.

Garnier rentré à Hanoï s'apprêtait à marcher sur Son-Tay occupée par le général annamite Houang, lorsque arriva à Hanoï le 19 décembre une ambassade, envoyée par la Cour d'Huê : Garnier déclara aussitôt les hostilités suspendues, mais tandis qu'il discutait avec les ambassadeurs, il apprit que l'armée du général Houang marchait sur Hanoï ; Garnier se porta aussitôt à sa rencontre et la mit en déroute : malheureusement, en poursuivant les fuyards Garnier et Balny d'Avricourt trouvèrent la mort dans une embuscade.

Les négociations, ainsi interrompues, furent reprises et, le 15 mars 1874, un traité fut signé entre la France et l'Empereur d'Annam Tu-Duc : ce traité reconnaissait la souveraineté de l'Annam sur le Tonkin, mais, par contre, Tu-Duc acceptait à Huê la présence d'un Résident français et consentait à ouvrir au commerce de toutes les nations le fleuve Rouge ainsi que les ports d'Haï-Phong, d'Hanoï et de Qui-Nhone.

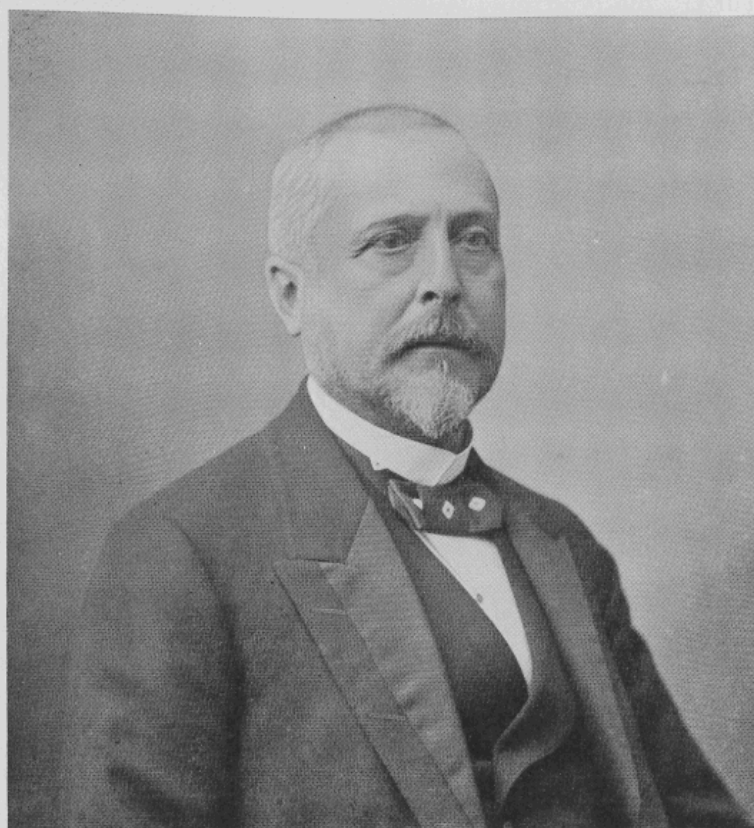
En exécution de ce traité, les Français évacuèrent la citadelle d'Hanoï et M. Rheinart fut installé dans la ville avec le titre de Résident. Presque aussitôt les mauvais traitements contre les Européens recommencèrent comme par le passé, les massacres se multiplièrent et les Pavillons Noirs, soutenus secrètement par l'Empereur d'Annam, désolèrent le pays : toutes les représentations de notre Résident se heurtèrent à l'inertie et au mauvais vouloir des autorités.

En 1876 Tu-Duc se rapprocha de la Chine et à partir de ce moment commença pour la France une ère de difficultés nouvelles. En 1881, la Chine informa notre Gouvernement qu'elle se refusait à reconnaître le traité signé en 1874 avec l'Annam, prétextant de son droit de suzeraineté sur ce pays.

Pour pourvoir à la sécurité de nos nationaux dans Hanoï, le gouverneur Le Myre de Vilers dut envoyer, au commencement de 1882, le capitaine de vaisseau Henri Rivière à la tête d'une petite flottille et de 300 hommes.

Les Pavillons Noirs, aidés de 10.000 Chinois, s'étant fortifiés

à Son-Tay, Rivière, venu simplement pour assurer la sécurité des Français, se vit dans l'obligation de prendre l'offensive : le 26 avril 1882, il s'empare de la citadelle d'Hanoï, et, après quelques combats glorieux, il périt malheureusement dans une embuscade, à Phu-Hoaï, le 16 mai 1883.



M. DECRAIS, MINISTRE DES COLONIES (1899-1902)

Le général Bouët lui succéda à la tête du corps expéditionnaire et, en même temps, M. Harmand fut envoyé au Tonkin avec le titre de Commissaire général civil de la République française pour entamer des négociations.

L'empereur Tu-Duc étant mort le 17 juillet 1883, le général Bouët et M. Harmand résolurent de mettre à profit le désarroi

causé par l'interrègne pour agir énergiquement contre l'Annam qui n'avait cessé directement ou indirectement de nous susciter les plus graves difficultés.

Le 18 août, l'escadre du Tonkin, sous les ordres de l'amiral Courbet, se présentait à l'embouchure de la rivière d'Huê et bombardait la ville de Thuan-An ; en même temps, le général Bouët s'emparait d'Haï-Dzuong et de Quang-Yen.

Le Gouvernement annamite ayant sollicité une suspension d'armes, M. Harmand se rendit à Huê, et le 25 août, un nouveau traité fut signé par lui et par Hiep-Hoa frère et successeur de Tu-Duc : ce traité cédait à la France la ville de Thuan-An et les ports de Tourane et de Xuan-Day et reconnaissait notre protectorat sur l'Empire d'Annam.

Au Tonkin, la situation devenait de plus en plus critique ; les Pavillons Noirs n'avaient pas cessé leurs incursions et la Chine venait de nous déclarer la guerre.

Guerre avec la Chine

L'amiral Courbet, nommé au commandement supérieur des troupes de terre et des forces navales, en remplacement du général Bouët rappelé en France, commença les opérations avec une grande énergie : il s'empara de Son-Tay après une lutte héroïque qui dura trois jours (14-16 décembre 1883).

A la fin de février 1884 des renforts furent envoyés de la Métropole, le corps expéditionnaire comptait alors 16.000 hommes.

L'amiral Courbet reprit le commandement de l'escadre en même temps que les opérations militaires furent confiées au général Millot secondé par les généraux Brière de l'Isle et Négrier. Le 19 mars 1884, Négrier investit Bac-Ninh, et Brière de l'Isle prend Thaï-Nguyen ; le 12 avril, Négrier investit Hong-Hoa, et le 1^{er} juin, Brière de l'Isle s'empare de Tuyen-Quan : l'ennemi se trouvait ainsi refoulé jusqu'aux frontières de Chine.

Devant le succès de nos armes, la Chine demanda à négocier, et le 11 mai 1884, une convention fut signée à Tien-Tsin : ce traité

reconnaissait formellement le protectorat de la France sur l'Annam et le Tonkin, consacrait la liberté du commerce entre l'Annam, la France et la Chine; cette dernière puissance s'engageait, de plus, à évacuer complètement le Tonkin dans un délai d'un mois.



M. PAUL DOUMER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE (1897-1902)

En même temps M. Patenôtre, envoyé spécialement à Hué, signait le 6 juin 1884, avec Mé-Men, successeur de Hiep-Hoa, précédemment assassiné comme étant favorable à notre influence, un nouveau traité qui ratifiait celui de 1883 et établissait définitivement notre protectorat.

Le 17 juin suivant, M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, se faisait remettre par le roi du Cambodge tous les services administratifs du royaume.

On pouvait croire les difficultés finies; il n'en était rien. En effet, selon les dispositions du traité de Tien-Tsin, le général Millot ayant commencé à occuper les territoires qui venaient de nous être cédés, nos troupes se virent assaillies à Bac-Lé, dans un guet-apens que leur avait tendu l'armée chinoise (23 juin 1884) : la France ayant réclamé une indemnité de 250 millions que la Chine se refusa à verser, le Parlement vota la reprise immédiate des hostilités.

L'amiral Courbet, ayant reçu ordre d'agir vigoureusement, s'empare de l'île de Formose, le 23 août, il détruit la flotte chinoise à l'embouchure de la rivière Min; le lendemain il prend et détruit l'arsenal de Fou-Tchéou; en même temps les opérations se poursuivent sur terre sous les ordres du général Brière de l'Isle, successeur du général Millot : les Chinois ayant attaqué Kep-Chu et Tuyen-Quan furent victorieusement repoussés : le 13 février 1885, Brière de l'Isle s'empara de Lang-Son; le 3 mars, après une bataille meurtrière qui dura deux jours, il délivra la garnison française de nouveau assiégée dans Tuyen-Quan.

Au lendemain de la prise de Lang-Son, les Chinois avaient battu en retraite, mais à peine le général de Négrier était-il revenu de sa brillante expédition à la Porte de Chine ne laissant qu'un poste avancé à Dong-Dang, que les Chinois tentèrent une brusque surprise. Le général de Négrier dégagea Dong-Dang et se porta contre l'armée chinoise augmentée de renforts importants. Il reçut une blessure qui l'obligea à remettre le commandement au lieutenant-colonel Herbingier qui, en présence des forces ennemies très supérieures, ordonna la retraite.

La nouvelle de l'évacuation de Lang-Son causa en France une sensation profonde, et les opinions les plus pessimistes furent émises sur l'issue de la campagne. Le 30 mars 1885, Jules Ferry, qui devait avoir la gloire d'être surnommé le Tonkinois, était renversé avec son cabinet et son successeur était à peine au pouvoir que la prise des îles Pescadores amenait la Chine à négocier la paix.

La Chine, vaincue, se résolut à signer à Tien-Tsin un nouveau traité reconnaissant le protectorat de la France sur l'Annam et le Tonkin, la France consentait à la restitution de Formose et des îles Pescadores; deux jours après, le 9 juin 1885, l'amiral

Courbet succombait à bord du *Bayard* aux suites d'une longue maladie qui, jusqu'au dernier moment, n'avait pu réussir à dompter sa bravoure et son inlassable énergie.

La conquête était achevée, la pacification ne l'était aucunement.



M. PAUL BEAU, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL
DE L'INDO-CHINE (1902-1908)

Les pirates chinois continuèrent leurs déprédations au Tonkin ; en Annam, le général de Courcy nommé général en chef avec pleins pouvoirs civils et militaires, étant venu présenter ses lettres de créance à l'empereur Kam-Nghi, se vit trahieusement assailli par l'armée annamite dans la nuit du 4 juillet 1885. La garnison française fut assez heureuse pour repousser les assaillants, et l'empereur

reur, sa mère et l'un des régents s'enfuirent dans la province de Kouang-Try d'où ils préparèrent de nouvelles insurrections. Le général de Courcy réussit à réprimer la révolte et s'empara de la personne de l'empereur, qui fut interné à Alger : il proclama à sa place le fils adoptif de Tu-Duc, Dong-Khanh (19 septembre 1885).

Gouvernement civil

Les pouvoirs du général de Courcy ayant pris fin en janvier 1886, Paul Bert lui succéda avec le titre de Résident général civil; il s'agissait maintenant d'assurer la pacification complète du pays, de l'organiser au point de vue administratif et financier : telle devait être la lourde tâche du gouvernement civil.

Le Tonkin fut doté d'un budget propre avec lequel il devait faire face à ses dépenses, tant civiles que militaires; Paul Bert ne put mener à bien l'œuvre à laquelle il s'était consacré; au bout de quelques mois d'un labeur incessant, il mourut à Hanoï le 11 novembre 1886.

M. Bihourd lui succéda, mais n'exerça le pouvoir que pendant très peu de temps : en effet, les décrets d'octobre 1887 en créant l'Union Indo-Chinoise réunirent les protectorats de l'Annam, du Cambodge et du Tonkin et la colonie de la Cochinchine sous l'autorité d'un gouverneur général, relevant lui-même du ministre des Colonies. M. Constans fut nommé à ce poste. Son administration ne fut pas de longue durée : il fut rappelé en France en 1888 à la suite de modifications apportées aux décrets de 1887. La Chambre sembla mettre encore en doute, à ce moment, l'avenir de notre colonie en n'accordant pas au Cabinet tous les crédits qu'il demandait. Ce fut la puissante intervention de Jules Ferry qui sauva définitivement le sort du Tonkin.

M. Richaud, qui succéda à M. Constans en 1888, eut lui-même peu de temps après comme successeur M. Piquet.

Entre temps l'empereur Dong-Khanh étant mort, Than-Thaï lui succéda le 11 janvier 1888. Ce prince était animé des meilleures

intentions à l'égard de la France ; l'heure s'offrait enfin où notre influence allait pouvoir s'asseoir définitivement et produire les bons effets que l'on en attendait au point de vue colonial, économique et financier.



M. DE LANESSAN, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'EXPOSITION D'HANOÏ,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE (1891-1895)
MINISTRE DE LA MARINE (1899-1902)

Le décret du 21 avril 1891 fixa définitivement les attributions du gouverneur général de l'Indo-Chine, et M. de Lanessan fut nommé à ces importantes fonctions. C'est sous son administration que le pays fut complètement pacifié, et les bandes de pirates qui infestaient le Tonkin réduites à l'impuissance.

La confiance que le gouverneur général sut inspirer à la Cour

d'Huế et aux populations indigènes, la création de territoires militaires, des expéditions habilement menées sur les divers fleuves du pays, assurèrent la sécurité du Delta dès 1891. L'année suivante les derniers rebelles étaient chassés et la piraterie maritime et fluviale anéantie. M. de Lanessan étudia un programme de travaux publics, d'un réseau de voies de communication et de chemins de fer indispensables au développement économique de notre nouvelle conquête. Il commença l'exécution de ce programme et termina la première ligne de chemin de fer à voie étroite qui reliait Phu-Lang-Tuong à Lang-Son.

M. A. Rousseau, qui succéda à M. de Lanessan en mars 1895, mourut à Hanoï le 16 décembre 1896. Il appartenait à son éminent successeur, M. Paul Doumer, d'assurer définitivement la prospérité de notre grande colonie.

L'œuvre grandiose de M. Doumer a doté l'Indo-Chine française des organisations financière, administrative et économique qui ont permis les progrès rapides et immenses réalisés sous son gouvernement.

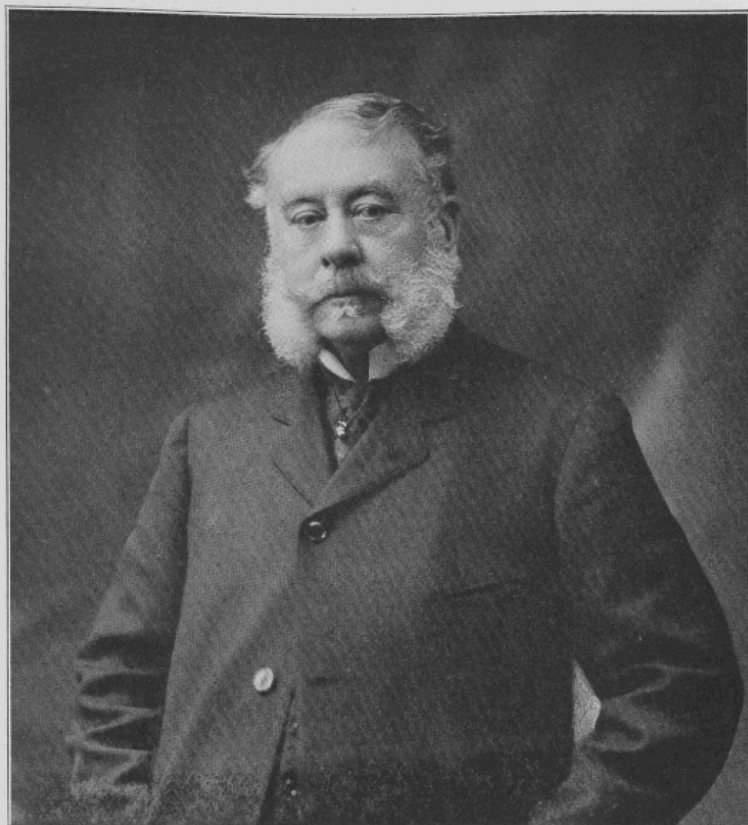
Des réformes financières et l'application d'un régime fiscal approprié au pays transformèrent, dès 1897, une situation obérée jusqu'alors.

L'équilibre budgétaire fut non seulement assuré, mais de constants excédents annuels permirent la réalisation, avec les ressources ordinaires du budget, de grands travaux publics tels que les ponts d'Hanoï, d'Huế, de la rivière de Saïgon, le réseau des canaux de la Cochinchine et du Cambodge, les ports de Saïgon, de Tourane, la construction de grandes voies de pénétration, etc.

Un emprunt de 200 millions, gagé par la colonie, put être contracté pour l'établissement d'un réseau de chemins de fer dont l'exécution se poursuit activement; enfin des réserves importantes furent constituées.

Cette brillante situation financière en créant des ressources importantes donna à la colonie les moyens d'assurer son rapide essor. La construction de nombreuses voies de communication permit le développement de la production locale et ouvrit des débouchés nouveaux. Les progrès incessants de la colonisation agricole, l'établissement d'industries nouvelles, les besoins d'une population défi-

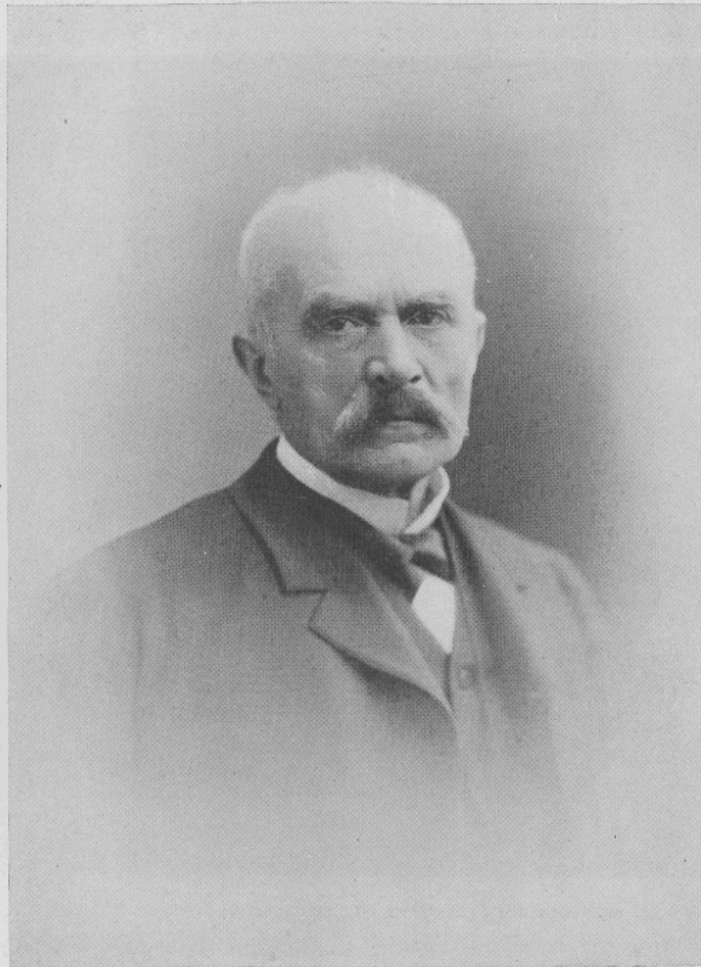
nitivement pacifiée, constituèrent bientôt en Indo-Chine un marché important digne d'attention. Grâce à de sages réformes économiques, l'Indo-Chine attira à elle les capitaux, des initiatives et des énergies nouvelles qui en favorisant son développement écono-



M. CHARLES-ROUX, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

mique assureront sa richesse dans l'avenir. Malheureusement le chiffre des importations d'origine étrangère est encore beaucoup trop élevé, supérieur à celui des importations d'origine française. Après avoir donné à l'Indo-Chine la sécurité, la richesse financière et l'outillage économique digne de notre grand pays, M. Doumer a voulu lui apporter toute l'activité et l'énergie de l'industrie et

du commerce français. L'Exposition d'Hanoï destinée à accroître les relations commerciales entre la colonie et la métropole a montré aux nombreux exposants, qui ont répondu à l'appel du gouverneur



M. LE MYRE DE VILERS, ANCIEN DÉPUTÉ DE LA COCHINCHINE
PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

général, les ressources de ce beau pays, ses progrès, son développement et le vaste champ qu'il offre à notre activité; elle a été la consécration officielle du long et incessant labeur de M. Paul Doumer et des sacrifices de la France.

Géographie de l'Indo-Chine

L'Indo-Chine française, située à l'est de la presqu'île Indo-Chinoise, occupe une superficie de 680.000 kilomètres carrés, alors que la surface territoriale de la France n'est que de 543.051 kilomètres carrés. Notre colonie compte 20 millions d'habitants.

Elle forme une longue bande de territoire s'étendant du nord au sud et se resserrant vers le milieu pour s'épanouir à ses deux extrémités; au nord se trouve le territoire du Tonkin, arrosé par le fleuve Rouge; au sud, le royaume du Cambodge et la Cochinchine française, arrosés par le Mé-Kong. Le territoire intermédiaire est composé de l'empire d'Annam et des possessions du Laos. On doit ajouter à ces régions, les pays situés à l'ouest du Mé-Kong jusqu'au bassin du Mé-Nam; ces pays ne sont point, à proprement parler, des Colonies, mais ils ont été reconnus comme faisant partie de la zone d'influence française (1).

L'Indo-Chine est bornée au nord par l'Empire Chinois, à l'ouest par le Siam et la Birmanie, à l'est et au sud-est par le golfe du Tonkin, au sud-ouest par le golfe de Siam.

Orographie et Hydrographie

La chaîne de montagnes annamitique qui s'étend du nord au sud constitue le massif le plus important de l'Indo-Chine française; reliée au nord aux montagnes du Yun-Nan et du Laos, elle constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin du fleuve Rouge et celui du Mé-Kong. Les plus hautes montagnes de cette chaîne dépassent 2.000 mètres.

Le fleuve le plus important de l'Indo-Chine française est le Mé-Kong, qui prend sa source sur les hauts plateaux du Thibet et a un développement de 4.200 kilomètres; les terres alluvionnaires du Cambodge et de la Cochinchine sont dues aux apports considérables de limon que ce fleuve charrie perpétuellement. Ses

(1) Le traité franco-chinois du 10 avril 1898 a cédé à bail à la France, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, le territoire de Kouang-Tchéou-Ouan, situé à l'est de la péninsule de Lôi-Tchéou.

principaux affluents sont à droite : le Sé-Moun et à gauche le Sé-Kong. Le Mé-Kong se jette dans la mer après s'être divisé en plusieurs branches réunies entre elles par des canaux ou « arroyos », et formant un delta de plus de 600 kilomètres de développement. Le Mé-Kong, qui roule une masse d'eau considérable pendant la saison des pluies, s'épuise presque complètement pendant la saison sèche.

Après le Mé-Kong, le fleuve le plus important est le fleuve



M. AURICOSTE, DIRECTEUR DE L'OFFICE COLONIAL,
PRÉSIDENT DU COMITÉ MÉTROPOLITAIN DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

Rouge ou Song-Koï qui arrose le Tonkin et prend sa source dans les montagnes du Yun-Nan : ses deux principaux affluents sont la rivière Noire et la rivière Claire. Le fleuve Rouge se jette dans le golfe du Tonkin.

Le Song-Kau ou Taï-Binh, coule au nord du fleuve Rouge, et le Song-Ma, au sud.

En Annam, le fleuve le plus important est le Song-Ka, au nord ; en descendant vers le sud, comme la chaîne annamitique se

rapproche de plus en plus de la mer, les rivières ont un cours plus restreint; les principales sont: le Song-Giang, le Quang-Tri et le Song-Kaï.

Les côtes de l'Indo-Chine française sont généralement ro-



M. THOMÉ, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

cheuses et tourmentées; seuls les deltas des fleuves présentent des plaines sablonneuses et marécageuses dues à la nature des terrains alluvionnaires dont elles sont formées.

Climat, Faune et Flore

Le climat de l'Indo-Chine n'est pas uniforme et varie suivant l'altitude des régions et suivant leur latitude. D'une façon générale, on peut dire que c'est le climat des régions tropicales, c'est-à-dire chaud et humide; cependant, il n'est pas malsain sauf dans certaines régions marécageuses.

L'année comporte deux saisons : la saison sèche de décembre à mai qui est le temps de la mousson nord-est, et la saison pluvieuse qui concorde avec la mousson sud-est.

Quelle que soit la composition géologique du sol, il est partout d'une prodigieuse fertilité ; les espèces végétales et animales varient suivant les diverses régions. Les cultures principales en Indo-Chine sont : le mûrier, le riz, le tabac, le maïs, la canne à sucre, l'oranger, le citronnier, les pastèques, les pois, les haricots et autres légumes ; des végétaux sont spéciaux à ces contrées, tels : l'arbre à thé, le cotonnier, le bambou, le rotin, l'ébène, les bois de fer, de rose et de santal, le teck, l'arbre à laque, l'indigotier, le camphrier, le vanillier, le cannellier, etc.

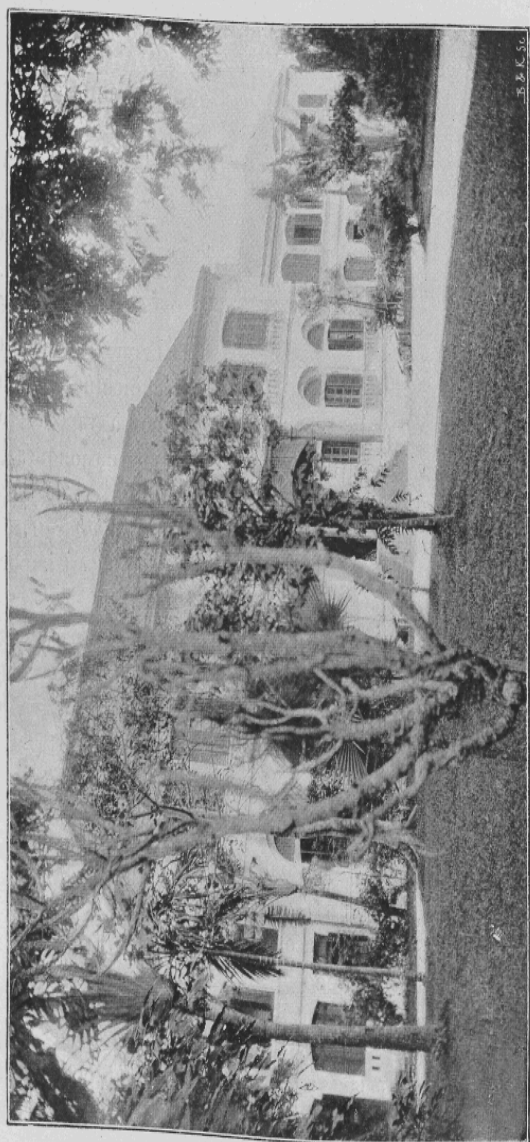
La faune est des plus variées ; les bêtes sauvages sont en grand nombre, notamment certaines espèces des plus nuisibles : tigres, panthères et serpents. On y élève des bœufs, des porcs, mais peu de chevaux et de moutons : l'abeille et le ver à soie s'y développent facilement ; enfin les rivières et les rivages de la mer foisonnent d'une variété de poissons dont l'abondance est une source de richesse pour le pays.

Divisions territoriales

L'Indo-Chine française est le terme générique qui comprend l'ensemble des possessions françaises de la presqu'île Indo-Chinoise : la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Tonkin, et le Laos.

Cochinchine. — La Cochinchine se compose d'une région montagneuse et d'une plaine d'alluvions formées par le delta du Mé-Kong : elle couvre une superficie d'environ 60.000 kilomètres carrés et compte 2.263.000 habitants.

La Cochinchine est une véritable colonie : sa capitale est Saïgon, ancienne capitale de l'Indo-Chine française. La ville de Saïgon est construite à l'européenne et agréablement située sur le fleuve qui porte le même nom. Elle est à 90 kilomètres de la mer : le fleuve y est accessible aux navires du plus fort tonnage. Elle est le siège du vicariat apostolique de Cochinchine et d'une Cour d'appel. Saïgon est dotée d'une citadelle, d'un arsenal, d'un port de guerre et d'un port de commerce important. Sa population, qui est de 37.000



RÉSIDENCE SUPÉRIEURE DE HUÉ

habitants, comprend entre autres, 2.500 Français et Européens, 16.000 Annamites et 13.000 Chinois.

Au point de vue administratif, la Cochinchine est divisée en vingt-quatre circonscriptions administratives :

- 1^o Vingt arrondissements :
- 2^o Les villes de Saïgon, Cholon et du Cap-Saint-Jacques ;
- 3^o Les îles de Poulo-Condor.

En dehors de Saïgon, la Cochinchine comprend quelques villes importantes.

Non loin de Saïgon, à 5 kilomètres, se trouve la ville de Cholon qui compte 163.000 habitants dont 150 Français, 80.000 Annamites, 40.000 Chinois. C'est une ville indigène fort mal bâtie ; mais c'est un centre très important, car c'est là que se concentre le mouvement commercial et industriel de la Cochinchine ; l'industrie principale est la décortication du riz (7 usines à vapeur) ; on y trouve également des scieries et des constructeurs de jonques.

Le Cap Saint-Jacques est à 64 kilomètres sud-est de Saïgon, avec un climat très sain.

Ba-Ria, d'une population de 33.000 habitants, est important par ses salines.

Bien-Hoa, 20.000 habitants. La ville est défendue par une citadelle ; il y a d'importantes exploitations de forêt et de canne à sucre.

My-Tho, 27.000 habitants. Port fluvial à 37 kilomètres de la mer, relié à Saïgon par chemin de fer.

Vinh-Long, au milieu d'une contrée très fertile, sur le Mé-Kong, à 120 kilomètres de Saïgon.

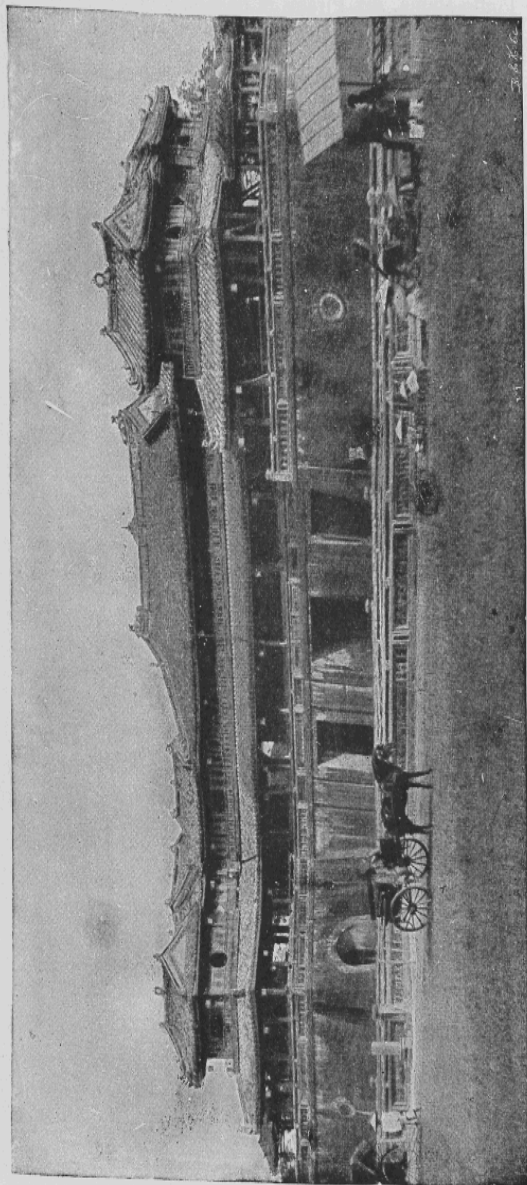
Enfin, outre les îles de Poulo-Condor, la Cochinchine comprend encore les îles de Poulo-Obi et de Phu-Quoc.

Cambodge. — Le Protectorat du Cambodge comporte une population totale de 1.102.000 habitants.

Au point de vue administratif, il comprend 11 provinces.

La capitale est Pnom-Penh, à 310 kilomètres de Saïgon, port très important sur le Mé-Kong ; il compte 45.000 habitants dont 350 Européens ; c'est la résidence du roi de Cambodge et du Résident supérieur de la République Française.

Les autres principales villes sont : Kampot, Kompong-Thom, Kompong-Chnang, Kra-Tié et Ta-Kéo.



PALAIS ROYAL A HUÉ

Les provinces de Battambang et d'Angkor, jadis conquises par le Siam, ont été reconnues comme zones d'influence française : les îles de Poulo-Dama, des Pirates et de Koh-Rong dépendent également du Cambodge.

Annam. — Le Protectorat d'Annam est constitué par une longue plaine développant ses côtes sur une longueur de plus de 1.200 kilomètres et à tel point resserrée entre la mer et les montagnes qu'elle n'offre pas à certains endroits une largeur de plus de 100 kilomètres. La superficie, y compris certains territoires sous la domination de l'empereur d'Annam, est de 160.000 kilomètres carrés. Sa population est de 5.150.000 habitants.

Au point de vue administratif, l'Annam comprend treize provinces et la ville de Tourane.

La capitale est Hué, résidence de l'empereur et siège du gouvernement, à 12 kilomètres de la mer; Hué compte 50.000 habitants; elle a une citadelle et un arsenal.

Les autres villes principales sont : Vinh, chef lieu de Nghé-An, à 400 kilomètres de Hué; 12.000 habitants, citadelle et un palais impérial.

Tourane à 100 kilomètres de Hué, port important; 4.500 habitants.

Qui-Nhone, port très important, siège du Résident supérieur de la République Française.

Laos. — A l'ouest de l'Annam et en remontant vers le Tonkin s'étend le territoire du Laos constitué par le traité avec le Siam du 3 octobre 1893. Il est borné au nord par la Chine et au sud par le Cambodge. La frontière occidentale, sauf ce qui touche à la Birmanie anglaise, n'est pas encore exactement déterminée; on peut évaluer sa superficie à 267.000 kilomètres carrés, et sa population totale à 500.000 habitants.

Le Laos comprend treize circonscriptions administratives.

La capitale est Vien-Tian, sur le Mé-Kong, siège du Résident supérieur. Les autres principales villes sont : Louang-Prabang, 12.000 habitants; La-Khon, sur le Mé-Kong, 25.000 habitants, et Nong-Khaï, 7.000 habitants.

Tonkin. — Le Tonkin, borné par l'Annam, la Chine et le Laos est en majeure partie formé par une vaste plaine d'alluvions nommée le Delta, abondamment arrosée de cours d'eau pour la plupart



SCHIEURS DE LONG AU TONKIN

navigables, et couverte de rizières. Cette partie est à la fois la plus étendue et la plus peuplée. La région montagneuse qui fait suite au Delta s'étend vers la Chine et la Birmanie.

Les premières pentes de cette région sont couvertes de riches cultures, puis le terrain s'élève, devient abrupt et se couvre de forêts. La population de cette dernière région est peu dense; elle compte à peine 2 millions d'habitants, alors que celle du Delta, dont elle diffère d'ailleurs par les mœurs ou par la langue, compte 10 millions d'habitants. La surface totale du Tonkin est de 120.000 kilomètres carrés.

Au point de vue administratif, le Tonkin comprend :

1° Les provinces de Bac-Giang, Bac-Kau, Bac-Ninh, Haï-Duang, Haï-Phong, Ha-Nam, Ha-Noï, Hoa-Binh, Hong-Hoa, Hong-Yen, Son-Tay, Thaï-Binh, Thaï-Nguyen, Tuyen-Quang, Van-Bu, Vin-Yen et Yen-Bay.

2° Les villes d'Hanoï et de Haï-Phong.

3° Les territoires militaires de Lang-Son, de Cao-Bang, Ha-Giang et Lao-Kay.

La capitale est Hanoï, sur le Song-Coi ou fleuve Rouge, à 150 kilomètres de la mer. C'est une ville fortifiée, de 150.000 habitants; elle a un port important, une vaste citadelle, et est le siège du Gouvernement général de l'Indo-Chine française. Elle possède de nombreuses fabriques de meubles et de laque.

Les autres villes principales sont : Haï-Phong, à 32 kilomètres de la mer, sur un bras du fleuve Rouge : 16.000 habitants, dont 1.000 Européens; le commerce de cette place est des plus considérables; Haï-Phong est le siège d'un tribunal civil et d'une chambre de commerce.

Bac-Ninh à 35 kilomètres d'Hanoï, 8.000 habitants, siège de l'évêché espagnol du Tonkin.

Nam-Dinh, 30.000 habitants; citadelle, centre intellectuel indigène. C'est là qu'ont lieu tous les ans les examens pour le baccalauréat et la licence annamites.

Il faut citer encore les villes de Haï-Duong, Hong-Hoa, Hong-Yen, Son-Tay et Vié-Tri.

Les îles de Ké-Bao, de la Table et de Kac-Ba dépendent également du Tonkin.

CHAPITRE II

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE. — CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDO-CHINE. — SERVICES LOCAUX. — CONSEILS LOCAUX. — ADMINISTRATION INDIGÈNE. — RÉGIME FINANCIER. — BUDGET GÉNÉRAL. — BUDGETS LOCAUX. — BUDGETS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX.

Les différents territoires et protectorats (1) qui composent l'Indo-Chine Française, ont chacun une administration locale et indépendante dont l'organisation varie suivant l'état du pays et la forme sous laquelle s'exerce la souveraineté de la France. Néanmoins, l'ensemble de ces possessions forme sous le nom de Gouvernement général de l'Indo-Chine une personnalité civile, ayant des organes distincts et à laquelle incombe la garde des intérêts généraux. La direction générale des affaires appartient au Gouverneur général qui agit seulement sur les services et les œuvres d'intérêt commun à la colonie et par l'intermédiaire des administrations locales sur les services et œuvres d'intérêt local. L'organisation financière comporte la même division des affaires, elle comprend un budget général de l'Indo-Chine créé par le décret du 31 juillet 1898 et des budgets locaux du Tonkin, de la Cochinchine, de l'Annam, du Cambodge et du Laos.

Il y a donc lieu d'exposer successivement l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement général de l'Indo-Chine, l'organisation et le fonctionnement des services locaux.

(1) Les territoires qui composent l'Indo-Chine française sont la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Tonkin et le Laos auquel le décret du 5 janvier 1900 a rattaché le territoire de Kuang-Tchéou.

Gouvernement général de l'Indo-Chine

Au sommet de la hiérarchie administrative se trouve le Gouverneur général qui centralise entre ses mains tous les pouvoirs civils et militaires : il représente la République Française, gouverne en son nom, il correspond seul avec le Gouvernement et exerce le pouvoir législatif. Il est nommé par décret en Conseil des ministres et ses attributions sont réglées par les décrets du 12 novembre 1887 et du 21 avril 1891.

Ses pouvoirs administratifs sont de divers ordres :

1^o Il organise les services de l'Indo-Chine et détermine leurs attributions en vertu d'une délégation expresse du chef de l'État (Sénatus-consulte 3 mai 1854, § 18) : lui-même peut déléguer ses pouvoirs au lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et aux autres résidents supérieurs.

Il est chargé du service des milices et nomme aux emplois de ce corps.

Il détermine, après avis du résident supérieur et de l'autorité militaire, la limite des territoires militaires : il peut les faire réintégrer dans le régime civil.

2^o D'une façon générale, il nomme à tous les emplois civils sauf quelques postes supérieurs auxquels il est pourvu par décret sur sa présentation : il révoque dans les mêmes formes.

3^o En matière financière, il dresse les budgets de la Cochinchine et des protectorats, sur lesquels le Conseil supérieur est appelé à donner son avis ; il soumet à l'approbation du Gouvernement tous les projets qui excèdent la limite des ressources ordinaires des protectorats. Il arrête en Conseil supérieur le budget général de l'Indo-Chine qui est approuvé par décret en Conseil des ministres, il en est l'ordonnateur, et les ordonnateurs secondaires sont le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et les résidents supérieurs.

Le compte administratif du gouverneur général est soumis au Conseil supérieur : établi dans les formes ordinaires, ce compte est présenté à la Cour des Comptes, à laquelle il sert de

base pour l'apurement des diverses comptabilités qui lui sont soumises.

4° Au point de vue militaire, le gouverneur général est responsable de la défense de l'Indo-Chine : il dispose à cet effet de la



M. NOUFLARD, SECRÉTAIRE DU COMITÉ MÉTROPOLITAIN,
CHEF DE LA SECTION COMMERCIALE À L'OFFICE COLONIAL

force armée, mais il n'exerce pas le commandement direct des troupes qui est réservé à l'autorité militaire sous sa haute direction.

5° Au point de vue législatif, le gouverneur général rend exécutoires sur le territoire indo-chinois les lois et décrets émanant de la métropole, lesquels sont par ses soins publiés au *Journal officiel de la Colonie*. Les dispositions qu'il prend en vertu de son pouvoir personnel portent le nom d'«arrêtés».

En résumé, le gouverneur général a la direction des services d'intérêt commun; quant aux services locaux ressortissant aux administrations locales, il exerce sur eux un pouvoir de contrôle et de tutelle.

Conseil supérieur de l'Indo-Chine. — Le gouverneur général est assisté d'un Conseil supérieur, organisé par les décrets des 17 octobre, 19 novembre 1887, 7 décembre 1888, 26 août 1889, 3 juillet 1897 et 8 août 1898. Le Conseil supérieur est ainsi composé : le général et l'amiral commandant les forces militaires, les résidents supérieurs des protectorats, le lieutenant gouverneur de la Cochinchine, les présidents des Chambres de commerce, des Chambres d'agriculture et des Chambres mixtes, le directeur des Douanes et Régies, le directeur de l'Agriculture et du Commerce, le procureur général et deux notables indigènes.

Le Conseil supérieur de la colonie délibère et donne son avis sur les questions qui lui sont soumises; sa fonction principale est d'ordre financier, c'est lui qui arrête définitivement le budget général et les budgets locaux, il donne son avis sur la répartition des crédits militaires et maritimes et sur les travaux d'intérêt général et local.

Il se réunit obligatoirement en session ordinaire une fois par an : il est présidé par le gouverneur général.

Le Conseil supérieur élit dans son sein une Commission permanente également présidée par le gouverneur général, qui, pendant l'intervalle des sessions autorise les ouvertures de crédit et approuve les marchés de travaux et de fournitures; en cas d'urgence, l'avis de la Commission peut remplacer celui du Conseil supérieur.

Grands services de l'Indo-Chine

Sous la haute autorité du gouverneur général et sous le contrôle du Conseil supérieur fonctionnent les services généraux qui constituent les organes propres du gouvernement général de l'Indo-Chine et qui sont :

1° Le cabinet du gouverneur général, qui, sous les ordres du chef du cabinet, centralise toutes les affaires et traite directement

certain points qui lui ont été spécialement réservés, par exemple les relations extérieures. Il se compose de quatre bureaux placés sous les ordres du chef de cabinet : le bureau politique, le bureau administratif, le bureau militaire, le bureau du personnel et du secrétariat.

2° Les services militaires, sous les ordres du général commandant en chef.

3° Les services maritimes sous les ordres du vice-amiral commandant en chef l'escadre d'Extrême-Orient.

4° La Direction des Affaires civiles organisée par le décret du 20 janvier 1899 et chargée principalement de l'ordonnancement du budget général, du contentieux et de l'étude des questions qui ressortissent aux administrations locales. Le directeur général des Affaires civiles placé à la tête de ce département remplace le gouverneur général empêché, il est chargé par délégation permanente de l'ordonnancement des dépenses, il centralise les états de recettes et de dépenses fournis par les comptables et prépare le compte administratif soumis au Conseil supérieur par le gouverneur général.

De la Direction des Affaires civiles dépend le service de l'enregistrement.

5° La Direction du Contrôle financier organisée par le décret du 14 mars 1896 est chargée de suivre la comptabilité des dépenses engagées sur lesquelles elle exerce un contrôle préventif, elle suit l'exécution des dépenses et surveille l'emploi des fonds d'emprunt.

Le directeur général du Contrôle financier est obligatoirement consulté sur les projets de décision intéressant les finances des divers territoires; son avis ne lie pas le gouverneur général, mais en cas de désaccord il doit en être référé au Ministre des Colonies. Enfin le Directeur général du Contrôle financier a la surveillance de la gestion de tous les comptables des deniers publics.

6° La Direction des Douanes et Régies, créée par le décret du 6 octobre 1896 et réorganisée par celui du 30 décembre 1898, est chargée du recouvrement des impôts. Les pouvoirs du directeur général des Douanes et Régies s'étendent sur toute l'Indo-Chine qui est ainsi divisée : une sous-direction pour la Cochinchine et le Cambodge, une sous-direction pour le Tonkin et une inspection pour l'Annam.

7° Le service judiciaire qui est placé sous les ordres du Procureur général. A ce point de vue, l'Indo-Chine tout entière forme le ressort d'une Cour d'appel, qui comprend trois chambres dont deux ont leur siège à Saïgon et une à Hanoï. Il y a des tribunaux de première instance et des justices de paix à côté desquels subsistent dans les pays de protectorat les tribunaux indigènes.

8° La direction de l'Agriculture et du Commerce est chargée de l'étude des questions économiques, elle veille au progrès de l'agriculture, du commerce et de la colonisation.

9° La Direction générale des Travaux publics.

10° La Direction générale des Postes et des Télégraphes.

Services locaux

Sous les ordres de ces services qui constituent le Gouvernement général de l'Indo-Chine sont les administrations locales dont l'organisation varie dans chaque pays et qui ont la gestion des intérêts particuliers. Ces services locaux comprennent : l'administration générale, les services de l'assiette et du recouvrement des impôts directs, la trésorerie, les directions locales de l'agriculture, l'enseignement, la justice indigène, la police, les services médicaux et d'assistance, le service pénitentiaire, le cadastre. Le personnel de l'Administration générale est dénommé « personnel des services civils de l'Indo-Chine » ; il a été organisé par les décrets des 16 septembre et 23 décembre 1899 ; il est ainsi réparti : 1° pour la Cochinchine, un lieutenant-gouverneur auquel sont adjoints un secrétaire général et un administrateur des affaires indigènes dans chacune des vingt provinces ; 2° pour le Laos, un résident supérieur et treize commissaires du Gouvernement ; 3° pour le Cambodge, l'Annam et le Tonkin, pays de protectorat, il y a dans chacun un résident supérieur, des résidents, des vice-résidents et des chanceliers : les résidents ont le contrôle de l'administration indigène ; 4° pour le territoire de Kouang-Tchéou, un administrateur civil et trois administrateurs adjoints.

Conseils locaux

De même qu'à côté du gouverneur général fonctionnent le Conseil supérieur de l'Indo-Chine et la Commission permanente qui en est une émanation, fonctionnent dans chacun des territoires de l'Union Indo-Chinoise des conseils locaux.

Cochinchine. — Le Conseil privé organisé par les ordonnances du 9 février 1827 et du 22 août 1833 est composé du lieutenant-gouverneur, président, du général commandant la brigade de Cochinchine, du chef de la division navale, du procureur général, de deux conseillers privés, notables indigènes, nommés par décret, et de l'inspecteur des services administratifs et financiers, ce dernier n'ayant que voix consultative.

Le Conseil du contentieux, qui est un tribunal administratif, est formé par les membres du Conseil privé auxquels sont adjoints deux magistrats.

Le Conseil colonial organisé par les décrets des 8 février 1880, 12 mars 1881, 19 juin 1886, 6 octobre 1887 et 28 septembre 1898, est composé de six Français élus par les habitants français, de six Annamites élus par les notables des villages, de deux délégués de la Chambre de commerce et de deux délégués du Conseil privé nommés par décret. Ce Conseil a la gestion du domaine de la colonie, il vote le budget et les emprunts et émet des vœux sur les questions d'intérêt général.

Les Conseils de province sont des Conseils annamites qui délibèrent dans chaque province.

Enfin il existe des Conseils municipaux à Saïgon (décrets des 8 janvier 1877 et 29 avril 1881) et à Cholon (arrêté du 20 octobre 1879).

Cambodge, Annam, Tonkin. — Dans chacun de ces pays existe un Conseil du protectorat présidé par le Résident supérieur, composé à peu près de la même façon que le Conseil privé de la Cochinchine et ayant également à peu près les mêmes attributions.

Ces Conseils peuvent aussi à l'exclusion des membres indi-

gènes se transformer en Conseils du contentieux. Toutefois il n'y a pas de Conseil du contentieux pour l'Annam, celui du Tonkin est compétent.

Au Tonkin existent des commissions consultatives indigènes dans chaque province et des conseils municipaux à Hanoï et à Haï-phong.

Administration indigène

A côté de l'administration française dans les divers pays indo-chinois l'administration indigène subsiste. La France, en effet, dans les pays de protectorat aussi bien qu'en Cochinchine n'a pas voulu porter atteinte aux anciennes coutumes; à part la Cochinchine qui est une colonie proprement dite, les protectorats ont conservé leur hiérarchie annamite.

Il ne nous paraît pas utile d'exposer en détail l'organisation des diverses administrations indigènes. D'une façon générale, on peut dire qu'à elle est réservée, par les soins des fonctionnaires annamites, la direction intérieure du pays; à la France appartiennent la protection de l'État, les affaires extérieures et l'organisation des grands services publics (justice française, travaux publics, douanes).

Régime financier

Le régime financier de l'Indo-Chine a été réglé par le décret du 31 juillet 1893. Il comporte un budget général qui pourvoit aux dépenses d'intérêt général et des budgets locaux qui subviennent aux dépenses d'intérêt local.

Les ressources du budget sont les impôts indirects qui par leur nature sont appelés à s'accroître avec la richesse générale du pays; ce sont aussi les produits des douanes et régies, les contributions indirectes. Les impôts directs au contraire, payés sur rôle, personnels et fonciers, alimentent les budgets locaux. Les budgets de l'Indo-Chine, établis sur ces bases depuis 1899 sont au nombre de six : le budget général de l'Indo-Chine, les budgets locaux du Tonkin, de l'Annam, de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos.

Budget général. — Le budget général est arrêté en Conseil supérieur par le gouverneur général et approuvé par décret en Conseil des ministres; toutefois le projet en est préalablement communiqué au Parlement à l'appui du projet de loi de finances.

Le gouverneur général est ordonnateur principal; il peut déléguer les crédits au lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et aux résidents supérieurs.

Le gouverneur général présente un compte administratif, les trésoriers-payeurs généraux centralisent les opérations de recettes et de dépenses; ils sont soumis à la juridiction de la Cour des comptes (décrets du 31 janvier 1898 et du 9 janvier 1899).

Les recettes du budget général comportent les produits des douanes, des régies et contributions indirectes, de l'enregistrement, des postes et des télégraphes, des chemins de fer, des prêts.

Les principales contributions indirectes sont les impôts sur les alcools, la régie de l'opium, l'impôt sur le sel.

Les alcools indigènes utilisés comme boisson courante sont faiblement taxés, tandis que les alcools d'importation sont assujettis à une taxe de consommation de 2 fr. 50 c. par litre d'alcool pur. Les boissons dites hygiéniques telles que vins, bières, cidres, sont exonérées. L'impôt du sel, qui au début a soulevé de vives critiques est aujourd'hui admis dans tout le territoire. Cet impôt est organisé en régie directe depuis le 1^{er} janvier 1898. La fabrication du sel est exempte de droit, mais le sel acheté par l'Administration aux producteurs est livré à la consommation au prix de revient majoré d'une taxe. Cette taxe depuis 1901 est de 4 centimes par kilogramme. La fabrication et la vente de l'opium constituent un monopole réservé à l'État. L'opium brut acheté par les bouilleries de l'Administration est manipulé et transformé en *chaudaos* livrés à la consommation en récipients soudés et poinçonnés. Ce monopole est une ressource importante du budget général, car il forme presque un tiers de la recette totale; en 1901 il a produit plus de 15 millions de francs. Il existe encore des taxes de consommation sur les tabacs, les huiles minérales et les allumettes.

Depuis 1899 l'importance du budget général a été en progression constante, laissant toujours des excédents de recettes; le budget, de 17 millions en 1899, a passé à 27 millions en 1902.

Budgets locaux. — Les budgets locaux sont préparés par le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine ou par les résidents supérieurs; ils sont arrêtés par le gouverneur général en Conseil supérieur et approuvés par décret en Conseil des ministres.

Les trésoriers-payeurs généraux sont chargés du service de la trésorerie.

Les budgets locaux comportent la perception de l'impôt foncier et de l'impôt personnel. Un arrêté du 2 juin 1897 divise ces biens en deux catégories : 1^o les rizières; 2^o les cultures autres que celle du riz, comprenant chacune trois classes; quant à l'impôt personnel son recouvrement est des plus difficiles et on a dû recourir pour en assurer la perception à un système de carte ou sauf-conduit délivré aux indigènes en échange de leur quote-part d'impôt. Les ressources de ces budgets étant très limitées, le produit en est purement affecté aux besoins locaux.

Chacun des cinq pays de l'Indo-Chine a son budget local. Le premier budget local de l'Annam date de 1899; avant cette date, certaines dépenses formaient une section du budget du Tonkin. Depuis 1899 le roi d'Annam a consenti aux réformes qui lui furent proposées et les impôts sont perçus par les résidents français. Le roi reçoit annuellement une somme à forfait pour être affectée à l'entretien de la Cour.

Budgets municipaux et provinciaux. — Les provinces de Cochinchine et du Tonkin ainsi que les villes dont l'organisation municipale a été spécialement organisée sur le modèle des communes de France ont des budgets spéciaux dont les ressources se composent de centimes additionnels et de certaines taxes spéciales.

Ils sont discutés par les divers conseils compétents et approuvés par le gouverneur général en Conseil supérieur.





Hélig, Dujardin.

LE PONT SUR LE FLEUVE ROUGE, A HANOÏ.

CHAPITRE III

RESSOURCES ÉCONOMIQUES

AGRICULTURE ET PRODUITS DE LA TERRE. — ÉLEVAGE. — PROGRÈS DE
LA COLONISATION FRANÇAISE. — MINES. — INDUSTRIE. — COLONI-
SATION INDUSTRIELLE.

Agriculture et Produits de la terre

Par la richesse de son sol et sa fertilité à produire les végétaux les plus variés, l'Indo-Chine peut être considérée comme un des plus beaux pays agricoles. Grâce aux réformes apportées dans l'organisation économique du pays, l'exploitation agricole a fait de rapides progrès durant ces dernières années; les cultures existantes ont pu être perfectionnées et étendues et de nouvelles exploitations introduites. Ce développement est en grande partie dû à la création, en 1898, de la *Direction de l'agriculture et du commerce de l'Indo-Chine* dont le rôle est à la fois administratif et technique. Ce service examine non seulement toutes les questions se rapportant à l'agriculture, au commerce et à la colonisation sur lesquelles le gouverneur général est appelé à statuer, mais il s'est attaché aussi à l'étude technique de l'amélioration de certaines cultures susceptibles d'augmenter la richesse de notre colonie, de même que de l'introduction d'exploitations nouvelles. Il a été créé un musée d'échantillons de produits naturels et commerciaux, des services d'agriculture régionaux ont été organisés de même que des laboratoires d'analyses; enfin des services géologique, météorologique, vétérinaire, forestier viennent compléter un ensemble de rouages qui ont tous grandement contribué, par les études et les recherches, au développement agricole de l'Indo-Chine.

La principale culture est celle du riz qui forme la base de l'alimentation indigène. Les nombreux deltas du pays sont des lieux de production éminemment favorables à cette culture; les exploitations les plus importantes se trouvent dans la Basse-Cochinchine. La superficie des rizières de Cochinchine, qui s'élevait en 1898 à 1.107.471 hectares, était en 1900 de 1.224.557 hectares. Il y a tout lieu de supposer que cet accroissement pourra être encore dépassé dans l'avenir. Le rendement moyen à l'hectare est de 1.800 à 2.000 kilogrammes. L'exportation du riz, qui a lieu surtout vers la Chine, a augmenté de 1896 à 1900 d'environ 300.000 tonnes, ainsi que le montre le tableau que nous donnons. L'augmentation des cultures du riz est due à l'empressement qu'ont mis les indigènes à accepter de petites concessions gratuites de 10 hectares en échange de travaux de prestation qu'ils fournissent pour le creusement de canaux d'irrigation et de drainage. Ce système a parfaitement réussi et a permis l'assainissement de certaines régions et la mise en valeur de terrains jusqu'alors improductifs.

Années.	Tonnes.	Prix moyen des 100 kilogrammes.	Valeur.	
		fr. c.	fr.	c.
1896.	422.387	13 40	56.599.858	»
1897.	651.428	13 05	85.011.354	»
1898.	665.805	13 12	87.353 616	»
1899.	717.507	12 95	92.917.156	»
1900.	752.275	13 85	104.190.087	»
1901.	773.600	13 38	103.507.680	»

Des travaux importants d'irrigation et d'assèchement ont été entrepris également en Annam et au Tonkin, où la culture fait des progrès constants. Les riz de l'Indo-Chine ne sont pas aussi appréciés que ceux de Birmanie ou de Java, mais leur qualité peut être améliorée et c'est sur ce point très important qu'ont porté les études de ces dernières années. Des expériences concluantes ont établi que cette amélioration était possible.

A côté de la culture du riz, qui est la véritable richesse du pays, il en est d'autres très importantes.

La culture du poivre, principalement pratiquée en Cochinchine et au Cambodge, met ces provinces au quatrième rang des pays exploitants de poivre. Vient ensuite la culture du thé dont le succès est constaté par les chiffres de l'exportation. De 10.000 kilogrammes en 1897, les exportations ont monté à 180.000 en 1900. Les principales exploitations se trouvent en Annam aux environs de Tourane ou au Tonkin. Elles sont faites par des Européens qui se sont adjoints des indigènes pour le métayage.

La qualité des thés de l'Annam est très appréciée et celle des thés du Tonkin jouit même d'une certaine renommée.

La culture du café comporte environ 1.400 hectares, dont 1.000 au Tonkin. Mais elle ne semble pas avoir aussi bien réussi que celle du thé par suite des soins spéciaux qu'elle réclame. La baisse produite sur les cafés a également empêché l'extension de cette culture.

Le tabac est cultivé en quantité assez considérable, surtout en Annam, mais il est surtout consommé sur place.

La culture du coton tend à prendre une importance considérable par suite de l'établissement de grandes usines cotonnières en Annam, au Cambodge et au Tonkin. Le coton donne, en Indo-Chine, un rendement de 120 à 180 kilogrammes à l'hectare et sa qualité est supérieure à celle du coton des Indes. Il existe de grandes filatures à Haïphong, à Hanoï et à Nam-Dinh qui contribuent largement à l'essor de la culture du cotonnier.

Les lianes à caoutchouc se trouvent en abondance dans les forêts de l'Indo-Chine et de nombreuses entreprises se sont créées pour l'exploitation de ce produit dont il est déjà exporté des quantités considérables. Le Tonkin qui, en 1899, n'exportait que 51 tonnes de caoutchouc, a élevé ce chiffre à 300 tonnes en 1900. L'Administration a dû prendre des mesures contre l'exploitation des lianes sauvages et encourager la culture des lianes en plantation; de sages mesures ont sauvé à la fois les intérêts d'un commerce important et la vie de nos forêts.

La culture de la canne à sucre a fait de rapides progrès et réussit particulièrement en Annam; mais on n'a pas encore tiré

tout le parti désirable de cette exploitation. Il serait à souhaiter que l'Indo-Chine pût livrer à l'exportation tout son sucre prêt à être consommé, au lieu d'en exporter des quantités considérables à l'état brut.

L'indigotier, le cocotier, l'arachide, le manioc, le cacaoyer, le vanillier, le mûrier, les textiles, etc., font aussi l'objet de cultures importantes dont les progrès seront un nouvel élément de richesse.

Les forêts sont très nombreuses en Indo-Chine et occupent des surfaces considérables, mais l'exploitation en est encore très difficile, faute de moyens de communication.

Élevage

L'élevage est pratiqué sur tout le territoire; mais il ne fait pas, comme en Algérie, l'objet d'une industrie particulière; il serait cependant appelé à un grand avenir dans certaines provinces de l'Annam et du Tonkin où abondent les prairies naturelles.

Le buffle est l'animal le plus répandu; il est des plus utiles aux indigènes comme bête de somme; mais il donne une mauvaise viande.

Les deltas et les plaines de l'Indo-Chine se prêtent mal à l'élevage du bétail; le porc seul, qui est la principale nourriture des Annamites, fait l'objet d'un élevage important.

L'élevage du bœuf et de la vache laitière ne pourra prendre de l'extension que lorsque la création de voies de pénétration nouvelles et l'achèvement de lignes de chemins de fer projetées permettront l'accès des hauts plateaux de l'intérieur.

Progrès de la colonisation française

Dans son rapport sur la situation de l'Indo-Chine, M. Doumer s'exprime ainsi au sujet de la colonisation; il nous paraît utile de le citer textuellement : « La colonisation française, apportant son intelligence et ses capitaux, peut contribuer puissamment à la

richesse de l'Indo-Chine. En appelant sur des terres vierges, ou depuis longtemps délaissées, des travailleurs qu'ils rémunèrent à l'aide des fonds venus d'Europe, les colons font passer de leurs mains dans la terre le capital qui leur appartient : ils donnent une valeur certaine à des terrains qui n'en possédaient à peu près aucune. C'est la production annuelle et par suite les revenus de la colonie et ses facultés d'achat à l'extérieur qui s'accroissent du même coup.

» De plus, le colon, par ses connaissances et son initiative, peut se livrer à des cultures nouvelles plus utiles, plus riches parfois que les cultures habituelles, et dont les produits sont plus faciles à exporter. Il fait dans son intérêt personnel mais volontairement ou non, dans l'intérêt public aussi, des écoles dont profite autour de lui tout le monde, les indigènes comme les Français, accessibles les uns et les autres, sinon toujours aux savantes théories, du moins aux démonstrations pratiques, aux résultats tangibles. »

A ces deux points de vue, il est donc intéressant de constater les progrès de la civilisation.

Les exploitations rurales aux mains des Européens étaient en 1896 au nombre de 323, occupant une superficie de 80.861 hectares; en 1901, on en comptait 717, occupant 357.481 hectares.

La forme dominante de l'exploitation européenne est la grande culture : au-dessus de 50 hectares.

Les grandes exploitations se trouvent en Annam, au Cambodge, au Tonkin; les petites concessions n'existent guère qu'en Cochinchine.

Le mode de tenue des terres le plus favorable est le métayage. Le colon français s'associe avec des indigènes, paie leurs impôts, fournit les bêtes de labour, fait au besoin des avances d'argent et en échange des travaux exécutés par les Annamites, leur abandonne la moitié de la récolte. Le métayage a donné d'excellents résultats, toutefois il y a lieu de prémunir les colons européens désireux d'aller s'établir en Indo-Chine contre l'insuffisance de capitaux. Un petit capital de 5.000 francs est absolument insuffisant. La culture du riz, qui est la plus facile et la plus productive, exige pour réussir un capital d'au moins 15.000 francs, si l'on veut que la production assure des moyens d'existence.

D'après les statistiques, le colon sans autre profession que celle de cultivateur a prévalu au Tonkin et en Annam, tandis qu'en Cochinchine la colonisation a surtout été le fait de fonctionnaires. L'action de colonisation agricole des missionnaires a été particulièrement remarquable et les surfaces mises en valeur par leurs soins représentent environ 70 o/o de leur exploitation.

L'Administration a largement encouragé les efforts des colons en leur accordant des concessions provisoires et en apportant de grands tempéraments sur la perception des impôts des concessions définitives; des primes à l'agriculture sont distribuées annuellement et d'autres facilités sont encore accordées sous forme de dégrèvements.

Les progrès de colonisation accomplis durant ces dernières années sont dus aussi à la qualité incontestable de nombreux colons européens qui sont venus s'établir en Indo-Chine, apportant leur intelligence et leurs capitaux au service de la colonie. Ces progrès ne pourront que s'accroître lorsque de nouvelles voies de communication et un crédit agricole plus facile apporteront encore un nouvel élément de prospérité.

Mines

Étant donnée la nature géologique du sol de l'Indo-Chine, les gisements minéraux ne peuvent se rencontrer dans les deltas qui sont d'origine alluvionnaire, mais il sont nombreux et fort riches dans les régions montagneuses.

Le fer est actuellement exploité au Cambodge, au Tonkin, en Annam et au Laos.

On trouve de l'or au Laos et en Annam.

La houille se rencontre particulièrement en Annam et au Tonkin. Mais la seule mine en exploitation actuellement est celle de Hon-Gay, au Tonkin.

L'étain est exploité au Laos.

Il y a au Tonkin des gisements de cuivre, de plomb, d'antimoine, de mica et d'amiante.

Le décret du 25 février 1897 constitue la législation des mines.

Industrie

L'industrie occupe encore en Indo-Chine, par rapport à l'agriculture, une place secondaire.

Les industries indigènes n'ont qu'un débouché local et tiennent peu de place dans le mouvement économique. Ces industries sont connues surtout par leur intérêt artistique; elles consistent principalement dans la production des bijoux, de l'ébénisterie, des incrustations, des ivoires sculptés, des étoffes de soie brodées et autres objets d'ameublement.

A côté de ces industries de luxe, les fabriques de chaux, de briques et de poterie tiennent une assez grande place; au contraire, toutes les faïences et porcelaines viennent de Chine.

La fabrication des nattes de bambou est très prospère.

Il y a en Cochinchine de nombreuses salines.

La pêche est la principale occupation de toutes les populations côtières; elle donne lieu à une fabrication très importante de poissons séchés.

Enfin la fabrication de l'eau-de-vie de riz est fort importante.

L'industrie européenne est encore très peu développée; elle fait cependant des progrès incessants. Il existe en Cochinchine dix fabriques à décortiquer le riz, des filatures au Tonkin, des fabriques de ciment artificiel, d'allumettes, des briqueteries à vapeur et des scieries mécaniques, des brasseries et des imprimeries.

Colonisation industrielle

Nous ne pouvons encore, à ce propos, mieux faire que de citer textuellement le rapport de M. Doumer: « L'importation des industries européennes dans la colonie est, dit-il, une question importante qui demande à être envisagée sous deux aspects différents.

» En effet la Colonie a intérêt et profit à voir se développer

sur son sol les industries ; mais cet intérêt ne concorde pas toujours avec celui des producteurs métropolitains.

» En effet, si les colonies ont été acquises avec tant de peines et d'efforts, c'est pour contribuer à la richesse de la métropole ; lui constituer des bases d'opérations qui lui permettent d'étendre au loin son action dans le monde : il n'y a donc pas lieu d'y créer des concurrences insoutenables et désastreuses.

» Les industries coloniales ne doivent donc être encouragées que comme complément de l'industrie métropolitaine, c'est-à-dire dans le but de fournir des débouchés que l'industrie métropolitaine n'a pu conquérir jusque-là.

» Par exemple, si l'on constate, et telle est en effet la situation, que la métallurgie française ne fournit pas la moindre parcelle de fer aux marchés d'Extrême-Orient, il y aura profit à la fois pour la France et la Colonie, que l'industrie métallurgique se développe dans cette dernière pour fournir aux marchés intérieurs d'abord, et, dans la suite, aux marchés voisins.

» Il en est de même de beaucoup d'autres produits que l'industrie française ne peut exporter en Extrême-Orient : on peut citer notamment les filés de coton et le ciment.

» C'est donc en s'inspirant de ces nécessités que doit se développer l'industrie coloniale ».

En fait, comme nous venons de le voir plus haut, elle est jusqu'ici restée à peu près stationnaire. De la mise en service des divers réseaux ferrés actuellement en construction ou sur le point d'être mis en exploitation résultera certainement un normal essor de l'industrie coloniale.



CHAPITRE IV

COMMERCE

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL. — PROGRÈS ACTUELS. — RÉGIME DOUANIER.
— MONNAIES, POIDS ET MESURES. — CHAMBRES DE COMMERCE ET
D'AGRICULTURE.

Le développement commercial de l'Indo-Chine a suivi depuis dix ans une progression constante qui a dépassé dans ces dernières années les prévisions des plus optimistes. La création d'un outillage économique puissant, l'application d'une législation douanière favorable aux intérêts de la colonie ont donné aux transactions commerciales une importance qui ne peut que s'accroître encore rapidement dans l'avenir. La situation géographique de l'Indo-Chine, par suite de son éloignement, rend les transactions difficiles avec la métropole et le commerce local a une tendance naturelle à se porter vers les débouchés immenses qu'offrent les pays d'Extrême-Orient à la plupart des produits de l'industrie ou du sol, et principalement du riz. Il importait cependant d'assurer à notre industrie nationale le marché nouveau que lui offrait une colonie acquise au prix de tant de sacrifices, et de favoriser l'essor des transactions entre la métropole et la colonie.

Il fallait d'autre part retirer, à notre profit, aux grands entrepôts étrangers de Hong-Kong et de Singapour une clientèle qui en était presque exclusivement tributaire. C'est dans ce but qu'en 1892 on appliqua à l'Indo-Chine notre législation douanière avec des tarifs spéciaux à l'importation. A partir de cette époque les progrès suivirent une marche régulière chaque année; cependant les pro-

duits français étaient encore insuffisamment protégés contre la concurrence étrangère. La loi de 1892 ne prévoyait pas, en effet, de droits à l'exportation de la France et les droits de sortie appliqués étaient une entrave aux expéditions vers la métropole. La législation de 1898 en appliquant les tarifs d'importation et d'exportation actuellement en vigueur a favorisé le développement des industries locales au détriment des importations étrangères et a donné une impulsion définitive au commerce français. Le mouvement commercial avec la France, de 73 millions en 1898, a passé à 139 millions en 1901 et a augmenté avec une progression plus rapide que le commerce étranger.

Les statistiques qui vont suivre donneront une idée des progrès considérables réalisés dans la colonie pendant ces dernières années.

Valeurs en francs

Années.	Exportations.	Importations.	Total du commerce extérieur.	Cabotage.	Transit.
1892. . . .	95.071.570	68.630.834	163.702.404	23.423.220	8.724.698
1893. . . .	93.874.501	68.088.060	161.962.516	53.854.421	8.753.829
1894. . . .	103.399.247	67.923.105	171.322.352	36.070.506	6.872.289
1895. . . .	95.222.301	89.018.496	189.210.797	36.661.292	8.786.537
1896. . . .	88.809.575	81.084.040	169.893.615	38.387.539	9.438.915
1897. . . .	115.762.596	88.182.991	205.417.953	40.457.801	11.259.500
1898. . . .	125.553.314	102.444.346	225.955.325	55.959.380	12.604.132
1899. . . .	137.937.288	115.424.494	253.362.782	87.834.657	16.331.375
1900. . . .	155.557.800	185.850.566	341.410.366	109.423.115	20.791.662
1901. . . .	159.789.000	202.295.000	362.084.000	138.548.000	30.693.000

Le chiffre du commerce général s'obtient en additionnant les trois dernières colonnes; la troisième est le total des deux premières.

Si l'on envisage les exportations et importations ayant eu lieu uniquement entre la France et l'Indo-Chine, le tableau suivant indique qu'elles ont augmenté dans un rapport plus considérable que celui du montant total du commerce extérieur.

Années.	Importation.		Exportation.	
	fr.	c.	fr.	c.
1892	18.437.532	»	9.742.842	»
1893	18.953.068	»	11.500.627	»
1894	20.150.811	»	11.604.274	»
1895	28 326.477	»	12.560.554	»
1896	30 547.037	»	10.143.905	»
1897	35.784.730	»	16.059.014	»
1898	44.415.786	»	29.198.786	»
1899	55.210.060	»	23.546.583	»
1900	74.226.403	»	34.827.481	»
1901	100.067.696	»	39.705.038	»

Si l'on compare le mouvement commercial français avec le mouvement étranger, on remarque que le premier augmente plus rapidement que le second.

Années.	Commerce français.		Commerce étranger.	
	fr.	c.	fr.	c.
1892	28.180.374	»	135.522.030	»
1893	30.453.695	»	131.508.866	»
1894	31.755.085	»	139.567.267	»
1895	40.887.031	»	143.353.766	»
1896	40.690.942	»	129.202.673	»
1897	51.843.744	»	153.574.209	»
1898	73.614.572	»	156.340.753	»
1899	78.756.643	»	173.484.022	»
1900	109.053.884	»	232.596.888	»
1901	139.772.734	»	223.275.065	»

L'exportation dans cette même période a augmenté pour les produits suivants:

Années.	1892		1901	
	fr.	c.	fr.	c.
Farineux alimentaires. :	80.091.000	»	110.252.000	»
Denrées coloniales (poivre, sucre, thé, etc.).	1.874.000	»	12.166.000	»
Produits de la pêche.	3.674.000	»	8.454.000	»
Minéraux.	372.000	»	5.948.000	»
Huiles végétales.	731.000	»	4.562.000	»
Pierres, terres et combustibles minéraux.	372.000	»	5.948.000	»
Produits animaux.	2.128.000	»	3.129.000	»
Sparterie et vannerie.	189.000	»	2.670.000	»
Tiges et filaments.	897.000	»	2.232.000	»
Fruits et graines.	323.000	»	1.136.000	»

Au point de vue de la quantité, le produit dont l'exportation doit tout d'abord attirer l'attention est le riz. L'exportation globale du riz et de ses dérivés, qui, en 1893 était de 727.749 tonnes a passé en 1900 à 915.635 tonnes. Dans ces chiffres la contribution de la Cochinchine a été en 1893 de 663.945 tonnes et en 1900 de 739.503 tonnes, et celle du Tonkin qui en 1893 était de 63.226 tonnes a passé en 1900 à 168.622 tonnes,

Les riz du Tonkin sont exportés pour la presque totalité vers la Chine, tandis que les riz de Cochinchine sont répartis entre diverses destinations intéressantes à connaître et qui sont les suivantes :

Années.	1897	1898	1899	1900	1901
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
France et colonies françaises.	102.685	174.222	119.302	162.512	205.693
Pays d'Europe.	134.661	18.929	83.260	43.914	48.675
Chine et Japon.	33.190	128.135	14.448	23.020	9.391
Singapour.	120.422	22.179	32.897	38.408	9.232
Autres pays d'Asie, Océanie, Afrique et Amérique.	76.093	42.636	47.227	73.405	306.476

On voit d'après ces chiffres que l'exportation du riz vers la France a augmenté dans de notables proportions au détriment des importations étrangères. Ces progrès s'expliquent aisément par le régime douanier qui admet ces riz en franchise tandis que les riz étrangers paient un droit de 50 o/o *ad valorem*. Le commerce du riz ne pourra encore que s'accroître lorsque tous les territoires disponibles auront pu être mis en valeur.

Les principaux autres produits exportés, au point de vue quantités, sont les suivants :

	Années	
	1893	1900
	tonnes	tonnes
Produits de la pêche	16,057	20,073
Sel	21,526	22,268
Poivre	1,498	2,539
Cannelle	459	221
Soies grèges. . . . (Année 1895)	192,390	158,018
Charbons	109	212

Les produits de la pêche consistent principalement en poissons secs et salés et sont dirigés, de même que le sel, pour la plus grande partie, sur Singapour et Hong-Kong.

Le poivre cultivé en Cochinchine et au Cambodge est presque exclusivement exporté vers la France; quant au thé, dont le grand centre de culture est la province de Quang-Nam, en Annam, l'exportation vers la France qui en 1897 était de 10.000 kilogrammes a été en 1900 de 180.000 kilogrammes.

La cannelle de même que le sucre sont aussi cultivés en Annam. La cannelle est principalement dirigée sur Hong-Kong; quant au sucre, son commerce, bien qu'en progrès, ne pourra prendre une réelle extension que lorsque des améliorations aussi bien dans les procédés de culture que dans les procédés d'extraction du jus de la canne auront permis aux exploitations de s'élargir et de lutter avec les marchés voisins. Les disponibilités de l'Annam pour l'exportation varient actuellement de 6 à 10.000 tonnes; tou-

tefois, il y a lieu de constater que l'exportation du sucre à destination de la France a passé de 111 tonnes en 1897 à 489 tonnes en 1899.

La diminution dans les quantités de soies grèges exportées peut s'expliquer par l'augmentation de l'emploi local de la soie et la fabrication croissante de tissus de soie. Le caoutchouc qui ne figurait à l'exportation en 1898 que pour 2 tonnes et en 1899 pour 53 a passé en 1900 à 300.400 kilogrammes pour le Tonkin et 39.000 kilogrammes pour le Laos.

Les principaux produits importés en Indo-Chine ont augmenté dans les proportions suivantes :

	Années			
	1892		1901	
	fr.	c.	fr.	c.
Tissus	15.730.000	»	50.651.000	»
Ouvrages en métaux	3.762.000	»	25.792.000	»
Métaux.	3.571.000	»	17.308.000	»
Fils	7.890.000	»	12.256.000	»
Pierres, terres et combustibles minéraux	6.391.000	»	10.090.000	»
Denrées coloniales	4.261.000	»	11.302.000	»
Boissons	3.552.000	»	8.554.000	»
Ouvrages en matières diverses. . .	2.271.000	»	6.565.000	»
Huiles et sucs végétaux	1.743.000	»	5.721.000	»
Farineux alimentaires	2.750.000	»	4.892.000	»
Papiers.	2.951.000	»	6.906.000	»
Poteries.	2.076.000	»	4.492.000	»

L'augmentation la plus importante s'applique, comme on vient de le voir, aux tissus et parmi ceux-ci aux tissus de coton écrus, blanchis et teints. Par suite de la protection des tarifs douaniers les cotonnades française ont conquis le marché de l'Indo-Chine au détriment des produits étrangers.

En 1893 l'importation des tissus de coton importés de France était de 1.536 tonnes, de l'étranger 2.704; en 1900, les deux

chiffres respectifs sont : 2.614 tonnes de provenance métropolitaine contre 230 tonnes de provenance étrangère. La Cochinchine et le Cambodge sont les gros consommateurs de ces tissus. Les sacs de jute de provenance des Indes Anglaises et servant à l'embâchage des riz, poivres, font l'objet d'une progression en rapport avec l'augmentation des cultures; de 3.699.000 kilogrammes en 1897, l'importation a passé à 9.061.000 kilogrammes en 1901. L'importation des tissus de laine (couvertures et drap d'habillement) qui était de 117.000 kilogrammes en 1897, était de 299.448 en 1900. Quant aux tissus de soie, leur importation est plutôt en décroissance.

Les ouvrages en métaux ont produit également une progression remarquable au profit de la métropole par suite des besoins industriels de la colonie. En 1901, la France a fourni à elle seule 24.103.008 kilogrammes à l'Indo-Chine tandis que les objets de provenance étrangère ne s'élevaient qu'à 2.840.000 kilogrammes. Dans ces chiffres, les constructions métalliques et la mécanique générale entrent pour la plus grande part.

Parmi les combustibles minéraux, c'est le pétrole qui forme l'appoint principal, car de 20.991 tonnes en 1897, il a passé à 29.957 tonnes en 1901. Les ciments de provenance presque exclusivement française ont passé de 7.476 tonnes à 21.259 tonnes en 1901, conséquence des nombreux travaux publics entrepris.

Les farines de froment, les conserves alimentaires, le lait concentré, les bières ont également augmenté dans de notables proportions au profit du commerce métropolitain.

A côté du commerce extérieur dont on vient de constater les progrès immenses, il y a lieu de considérer également le commerce de cabotage et le commerce de transit dont l'importance s'accroît d'année en année.

Le rendement général du cabotage est assez difficile à établir d'une façon absolue par suite de la difficulté d'établir des postes de contrôle sur tous les points d'atterrissage des jonques indigènes. Le tableau suivant, relevé par l'administration des douanes, indiquera cependant la progression suivie depuis 1892 :

Années.	Valeur.		Années.	Valeur.	
	fr.	c.		fr.	c.
1892.	23.423.000	»	1897.	40.457.000	»
1893.	33.854.000	»	1898.	55.959.000	»
1894.	36.070.000	»	1899.	87.834.000	»
1895.	36.061.000	»	1900.	109.423.000	»
1896.	38.387.000	»	1901.	138.543.000	»

Le chiffre le plus important est afférent au commerce de l'Annam qui était de 57.997.000 francs pour 1900 et de 74.630.000 francs pour 1901. Les principaux articles exportés par l'Annam vers la Cochinchine et le Tonkin sont les saumures, les légumes secs, le riz et le sel marin.

Le commerce de transit a lieu vers le Laos et principalement vers la Chine, sur la ville de Mong-Tsé et le Yunnan central, par la voie du fleuve Rouge; ce commerce, qui était de 8.724.000 francs en 1892, a passé à 30.693.000 francs en 1901; son développement ne pourra que s'accroître lorsque toutes les lignes de chemin de fer projetées seront ouvertes au trafic. Les principales marchandises faisant l'objet de ce mouvement sont les cotonnades, les lainages, les allumettes, le pétrole et le tabac.

Régime douanier

La loi douanière du 11 janvier 1892 a été promulguée en Indo-Chine par le décret du 29 novembre 1892.

Cette législation, qui appliquait à l'Indo-Chine le tarif général des douanes métropolitaines avec l'obligation d'admettre en franchise de tout droit de douane les produits français importés en droiture, a créé une fiction légale faisant de l'Indo-Chine au point de vue douanier un démembrement de la France. Toutefois l'assimilation n'est pas absolue, la réciprocité n'existe que partiellement entre la métropole et la colonie: la première a réservé ses droits de suzeraineté, les provenances de l'Indo-Chine bénéficient à

l'arrivée en France d'un régime de faveur, mais n'ont pas droit à une exemption totale de taxe. Si certaines marchandises jouissent de l'exonération complète, d'autres n'ont qu'un avantage de détaxe partielle. De plus, les produits étrangers ayant acquitté les droits à leur entrée dans la colonie ne sont pas nationalisés et doivent payer de nouveau en arrivant en France. A un autre point de vue et pour ne pas froisser les habitudes indigènes, les produits japonais et chinois le plus communément consommés bénéficient de nombreuses modérations des taxes d'importation.

La législation douanière actuelle est constituée par deux décrets du 29 décembre 1898 : l'un a trait aux tarifs d'importation, tarif A ; l'autre aux tarifs d'exportation, tarif B.

Le tarif A a diminué les faveurs accordées précédemment aux Asiatiques : en effet, la production locale se perfectionnant, il était inutile de continuer à avantager les pays voisins.

Le tarif B unifie les taxes de sortie pour tous les pays d'Indo-Chine. La principale des taxes de sortie est établie sur le riz de la manière suivante :

1^o Un droit de douane de 0 fr. 32 c. à 0 fr. 76 c. les 100 kilogrammes suivant la qualité ;

2^o Une taxe locale de 0 piastre 12 à 0 piastre 19 représentative de l'impôt foncier.

Les produits soumis aux droits de sortie en sont exempts lorsqu'ils sont à destination de la France ou des colonies françaises. Toutefois la taxe représentative de l'impôt foncier sur le riz est perçue, quelle que soit la destination.

Outre les droits d'importation et d'exportation, l'Administration des douanes perçoit encore quelques taxes accessoires qui sont surtout un moyen de contrôle et de vérification, ce sont :

1^o La taxe de statistique (décret du 24 novembre 1898) ;

2^o Les droits de phare et d'ancrage (arrêté du 12 novembre 1902) ;

3^o Les droits de navigation (décret du 9 mars 1900) ;

4^o Le droit de flottage (décret du 9 novembre 1899) ;

5^o La taxe des docks ;

6^o Les droits d'entrepôt sur les huiles minérales (arrêté du 21 novembre 1900) ;

7° Des taxes diverses: droit de plombage, vente d'imprimés et de papier timbré.

Admission temporaire : Entrepôt. — La loi du 11 janvier 1892 et les décrets des 29 novembre 1892 et 17 août 1897 étendent à l'Indo-Chine le bénéfice de l'admission temporaire et de l'entrepôt réel ou fictif.

Jusqu'ici le commerce local n'a guère usé de cette faculté. On peut espérer que l'éducation se fera peu à peu et que les intéressés voudront profiter de ces modérations de la loi qui sont pour eux un moyen légal de se soustraire à ce qu'a de trop onéreux, dans certains cas, le paiement immédiat des droits.

Monnaies, Poids et Mesures

La monnaie, les poids et les mesures étant un auxiliaire puissant de la circulation des richesses, il nous paraît intéressant de donner ici un aperçu de celles qui sont usitées en Indo-Chine.

La piastre d'argent est la seule monnaie ayant cours en Indo-Chine ainsi que dans les autres pays d'Extrême-Orient. Cette monnaie, étant donné le métal dont elle est composée, est tombée dans ces vingt-cinq dernières années de 5 francs à 2 fr. 50 c.

Il y a deux espèces de piastres : la piastre mexicaine et la piastre française.

La piastre française se divise en 100 cents d'une valeur de 2 centimes et demi environ. La monnaie de billon est la sapèque, piécette de cuivre ou zinc percée d'un trou dans son milieu. Ces pièces réunies par un lien au nombre de 600 forment une ligature, la ligature comprend 10 tiens de sapèques. La piastre vaut de 7 à 9 ligatures.

La mesure de poids la plus usitée en Indo-Chine est le picul ou ta qui vaut 60^{kg},400 et qui se divise en :

Cau	604 grammes
Luong	37 ^{gr} ,750
Dong	3 ^{gr} ,775
Phan.	0 ^{gr} ,3775

Les mesures de capacité sont :

Le hoc	76 ^l ,226
Le phuong ou gid.	38 ^l ,113
Le tang	2 ^l ,932
Le bat	1 ^l ,270
Le hap	0 ^l ,293
Le thuoc	0 ^l ,029

Les mesures de longueur sont :

Le truong	4 ^m ,259
Le ngu ou tam	2 ^m ,125
Le thuoc-moc.	0 ^m ,425
Le tat.	0 ^m ,0425
Le phau.	0 ^m ,00425
Le ly	0 ^m ,000425

Les mesures agraires sont :

Le mau	49 ^{ca} 70 ^{ca} ,25
Le sas.	4 ^{ca} 97 ^{ca} ,025
Le thuoc.	0 ^{ca} 33 ^{ca} ,135

Par arrêté du 1^{er} novembre 1899, le gouverneur général a rendu obligatoires en Indo-Chine les mesures de capacité françaises.

Chambres de commerce et d'agriculture

En dehors de la Direction de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine qui est un des grands services de la colonie, et dans les attributions de laquelle rentrent toutes les questions de colonisation agricole, commerciale et industrielle, fonctionnent, dans les divers pays de l'Union indo-chinoise, des services d'agriculture régionaux (arrêtés des 30 avril 1897, 10 mai 1898, 27 septembre 1898 et 1^{er} mars 1899).

Il existe, en outre, des Chambres de commerce et d'agricul-

ture, organes consultatifs officiels émettant des avis et des vœux, et dont les présidents font partie du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. Ces Chambres sont un appui pour les colons dont elles représentent les intérêts. Il y a des Chambres de commerce à Saïgon, à Haï-Phong et à Hanoï, une Chambre d'agriculture à Saïgon; au Cambodge et en Annam, il y a une Chambre mixte d'agriculture et de commerce.

Les principales dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les Chambres de commerce françaises sont applicables aux Chambres de commerce indo-chinoises.

Dans le même ordre d'idées, on peut citer encore les laboratoires d'analyses chimiques et industrielles de Saïgon et d'Hanoï; le service géologique de l'Indo-Chine, le service météorologique de l'Indo-Chine, le service vétérinaire de l'Indo-Chine et le service forestier de l'Indo-Chine.



CHAPITRE V

TRAVAUX PUBLICS ET VOIES DE COMMUNICATION

ROUTES ET CANAUX. — CHEMINS DE FER. — TRAMWAYS. — SERVICES MARITIMES. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ. — CONCESSIONS. — CULTES.

Après la pacification de notre nouvelle conquête, il s'agissait de doter l'Indo-Chine de l'outillage économique nécessaire à sa mise en valeur; de nombreux et importants travaux s'imposaient. Il fallait créer des routes et des canaux, régulariser et améliorer le cours des rivières, construire un réseau de chemin de fer pénétrant le pays dans toutes ses parties et le reliant aux pays voisins. Des canaux d'irrigation ou de dessèchement étaient nécessaires au développement de l'agriculture, et la construction de grands ports maritimes indispensables au commerce.

M. de Lanessan avait élaboré un projet de travaux de première urgence, mais l'exécution devait rencontrer à cette époque des difficultés presque insurmontables. Les crédits inscrits en effet aux budgets locaux, étaient absolument insuffisants pour engager des travaux susceptibles de développer la prospérité de la colonie, ce ne fut qu'en 1898, lors de la création du budget général, des emprunts que l'Indo-Chine fut autorisée à contracter, et de l'organisation du service des travaux publics, qu'il fut possible de mettre à exécution le grand programme élaboré par M. Doumer. Ce programme dont l'exécution est poursuivie avec activité depuis 1898 permettra d'utiliser toutes les richesses natu-

relles de l'Indo-Chine et d'en faire la plus prospère de nos colonies. On a constaté les progrès accomplis par le mouvement commercial depuis cette époque, ces progrès ne peuvent que s'accroître au fur et à mesure de l'achèvement des routes et des lignes de chemin de fer qui assureront les moyens de transport et ouvriront des débouchés nouveaux.

Routes

La construction et l'entretien des routes sont à la charge des budgets locaux, le budget général n'intervenant que pour la construction des voies importantes et des grands ponts métalliques. En dehors des routes et chemins d'intérêt local qui sont exécutés au fur et à mesure des ressources financières, de grandes routes de pénétration ont été construites sur les fonds du budget général de l'Indo-Chine. Les principales sont : en Cochinchine, une grande route se soudant à celle de Saïgon à Baria pour se diriger vers l'Annam où elle rejoint la grande route mandarine du littoral ; une autre prolongeant la route de Saïgon à Tay-Ninh jusqu'à la frontière du Cambodge.

Au Tonkin, outre les routes militaires de la haute région, on a construit la route d'Hanoï à Cao-Bang par Bac-Kan et Thaï-Nguyen destinée à recevoir un tramway, et celle de Viétri à Tuyen-Quan.

L'Annam, a la route de Tourane à Hué, la route mandarine de Tourane et de Hué jusqu'à la frontière de Cochinchine. De plus un tracé important de voies de pénétration vers les hautes vallées de l'Annam et du Laos est actuellement en cours d'exécution.

Au Cambodge la grande route de Phnom-Penh à Kampox est complètement terminée, de même que celle de Phnom-Penh au Laos, parallèlement au Mékong. De nombreuses routes ont été construites dans toute la province, et au Laos des voies de pénétration vers l'Annam sont sur le point d'être achevées. Les communications ont été également assurées par la construction de grands ponts métalliques. Le pont de Hué de 400 mètres de long assurant la continuité de la route mandarine terminé en 1900 ; le pont d'Hanoï sur le fleuve Rouge ayant 1.700 mètres et inauguré à l'occa-

sion de l'Exposition; le pont sur le Day, route d'Hanoï à Sontay; le pont de Binh-Loi sur la route de Saïgon à Bien-Hoa; le pont sur l'arroyo chinois à Saïgon.

Voies navigables

Les rivières et canaux offrent un moyen de transport fort économique qu'il importait d'assurer pour la facilité des transactions locales. De grands travaux ont été exécutés dans ce but et les voies navigables sont nombreuses en Indo-Chine. Un programme général de travaux approuvé par le Conseil supérieur comprend l'ouverture de canaux nouveaux, l'amélioration d'anciens canaux, le dragage des rivières et la mise en état de navigabilité du haut Mékong.

Le budget général de l'Indo-Chine consacre annuellement un crédit de 2.500.000 francs à l'amélioration et à l'entretien des voies navigables.

Chemins de fer

Avant 1897, deux voies ferrées existaient seulement en Indo-Chine : le chemin de fer à voie étroite de Phu-Lang-Thuong à Lang-Son au Tonkin, et la ligne de Saïgon à Mytho en Cochinchine, d'une longueur de 70 kilomètres et d'un intérêt purement local. L'établissement d'un réseau de chemins de fer complet s'imposait pour amener le développement économique de la colonie. Le plan général élaboré par M. Doumer fut présenté au Conseil supérieur de l'Indo-Chine dans sa session de décembre 1897. Ce projet comportait un développement de 3.200 kilomètres répartis ainsi qu'il suit :

1^o Ligne de Saïgon à Hanoï, traversant l'Annam et passant par Quinhone, Tourane et Hué pour se raccorder à Hanoï avec la ligne du Quang-Si;

2^o Ligne transversale de Haï-Phong à Hanoï par la vallée du fleuve Rouge et aboutissant au Yunnan;

3^o Ligne transversale de Savannakek à Quang Tri, faisant communiquer le grand bief du Mékong avec la côte d'Annam;

4^o Une ligne de pénétration dans le massif de la chaîne annamitique de Quinhone et de Kon-Toun;

5° Ligne de Saïgon à Phnom-Penh devant être ultérieurement poursuivie vers le Siam.

L'année suivante, le Conseil supérieur émit l'avis que les travaux des lignes les plus importantes soient immédiatement entrepris; les lignes jugées particulièrement urgentes étaient :

1° La ligne d'Haï-Phong à Hanoï et à la frontière du Yunnan (Lao-Kay) (381 kilomètres);

2° La ligne de pénétration en Chine de Lao-Kay à Yunnan-Sen;

3° La ligne d'Hanoï à Nam-Dinh et Vinh (326 kilomètres);

4° La ligne de Tourane à Hué et Quang-Tri (175 kilomètres);

5° La ligne de Saïgon au Khanh-Hoa et aux plateaux de Lang-Bian (650 kilomètres);

6° La ligne de Mytho à Vinh-Long et Cantho.

Ce programme adopté par le Gouvernement de la Métropole fut sanctionné par la loi du 25 décembre 1898 qui autorisa le Gouvernement général de l'Indo-Chine à contracter un emprunt de 200 millions dont le montant devait être exclusivement consacré à la construction du chemin de fer.

L'ouverture des travaux a eu lieu successivement dans l'ordre indiqué par le Conseil supérieur.

La loi de 1898, en même temps qu'elle décidait la construction de 1.700 kilomètres de voie ferrée sur le territoire de la colonie, autorisait le Gouvernement général à traiter avec une Compagnie pour la construction et l'exploitation du chemin de fer de Yunnan concédé par la Chine à la France par la Convention du 10 avril 1898. Ce tracé est en voie d'exécution; sa longueur totale doit être de 468 kilomètres.

Le réseau indo-chinois construit ou en construction est donc réparti de la manière suivante :

1° Lignes construites en vertu de la loi		
du 25 décembre 1898	1.700	kilomètres.
2° Ligne du Yunnan	468	--
3° Ligne d'Hanoï à Lang-Son	160	--
4° Ligne de Saïgon à Mytho	70	—
TOTAL	2.398	kilomètres.

Ce réseau ne saurait, cependant, répondre aux besoins actuels de la colonie et il devra être complété à brève échéance par l'exécution du plan total de 1897.

Les lignes dont la construction sera d'abord entreprise sont celles qui relieront les trois tronçons présentement achevés : au nord, la ligne de Vinh à Quang-Tri; au sud, la ligne de Tourane à Quinhone. Chacune aura environ 300 kilomètres; elles achèveront ce qu'on nomme le grand Indo-Chinois dont la longueur totale sera, de Saïgon à Hanoï, de 1.600 kilomètres.

Viendra ensuite la ligne de Saïgon à Phnom-Penh, puis les lignes de pénétration au Laos dont l'itinéraire n'est pas encore déterminé :

- 1° De Quinhone à Kon-Toum et Hopen;
- 2° De Quang-Tri à Savannakek;
- 3° De Vinh à Xieng-Kouang.

Ce second réseau d'une longueur totale de 2.500 kilomètres, sera exécuté partiellement à mesure que des ressources apparaîtront dans le budget de la colonie.

D'autres lignes sont encore à l'étude qui viendront augmenter la facilité des communications et du trafic entre les différentes provinces.

Tramways

En dehors des lignes de chemins de fer construites ou en construction qui viennent d'être énumérées, on a créé plusieurs lignes de tramways. Au Tonkin, la *Compagnie des Tramways électriques d'Hanoï et extensions* a trois lignes en exploitation, des tramways à vapeur existent d'Hanoï à Sontay, de Phu-Ninh-Giang à Kesot; en Cochinchine, Saïgon est relié à Cholon et à Go-Vap par des tramways à vapeur, d'autres lignes ont fait l'objet de demandes de concessions et sont actuellement en construction.

Services maritimes

Les communications avec la Métropole sont assurées par deux Compagnies de navigation françaises : la Compagnie des Messageries Maritimes dont les paquebots partent de Marseille tous les quatorze jours, et la Compagnie Nationale de Navigation. Le voyage de Marseille à Saïgon dure environ 24 jours, de Saïgon à Tourane 3 jours, et de Tourane à Haïphong environ 30 heures.

De plus, il existe un service postal hebdomadaire subventionné entre Saïgon, l'Annam et le Tonkin, en correspondance avec le courrier français des Messageries et les lignes anglaises et allemandes; un service maritime postal subventionné entre Haï-Phong et Quang-Tchéou avec escales à Pakhoï et Hoïhow et prolongement en service libre sur Hong-Kong; un service français de chaloupes à vapeur relie ce dernier port à Canton.

Des services maritimes postaux relient Saïgon à Bangkok et Saïgon à Singapour,

La circulation maritime intérieure s'exécute en Cochinchine sur les grands fleuves et leurs divers bras reliés entre eux par des canaux naturels et artificiels.

La Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine assure les communications entre tous les centres importants du Cambodge et de la Cochinchine, dessert Bangkok et remonte le Mékong jusqu'à Louang-Prabang.

La Compagnie des Messageries fluviales du Tonkin dessert le Delta, la rivière Noire jusqu'à Cho-Ho, la rivière Claire jusqu'à Tuyen-Quan, le fleuve Rouge jusqu'à Lao-Kay, le Binh-Tay jusqu'à Lam.

Postes et Télégraphes

L'Indo-Chine fait partie de l'Union postale universelle. Les communications postales n'ont pas cessé de s'améliorer : elles ont été inaugurées au Laos en 1897 et se sont étendues à l'extérieur

par la création de bureaux français au Quan-Tong, au Quang-Si, au Yunnan et à Sechouen. Le nombre des bureaux qui était, en 1897, de 149, était en 1901 de 224 plus 11 bureaux de gare et 32 bureaux secondaires.

La longueur du réseau téléphonique qui en 1897 était de 13.000 kilomètres atteignait 18.000 kilomètres en 1901.

En cinq ans, de 1897 à 1901, le trafic a augmenté dans les proportions suivantes :

- De 55 o/o pour les taxes télégraphiques;
- De 65 o/o pour les mandats locaux;
- De 50 o/o pour les mandats métropolitains;
- De 150 o/o pour les colis postaux;
- De 143 o/o pour les recouvrements;
- De 123 o/o pour les abonnements aux journaux;
- De 500 o/o pour les correspondances postales de toute nature.

Les recettes encaissées par le service des Postes et Télégraphes ont augmenté pendant la même période de 68 o/o.

Les tarifs postaux en usage pour la correspondance privée sont ceux de l'Union postale universelle; la taxe télégraphique intérieure est de 2 centimes par mot avec un minimum de 10 centimes.

Plusieurs câbles assurent les communications entre l'Indo-Chine et la France. Le plus usité est le câble anglais qui passe par les Indes, Suez et Malte : le tarif est par mot pour Saïgon, 6 fr. 35 c. ; pour l'Annam, 7 francs et pour le Tonkin, 7 fr. 50 c.

La Cochinchine est reliée par les câbles de l'*Eastern Extension* avec Singapour, Hué, Haïphong, Hong-Kong, et le Tonkin avec Nagasaki et Vladivostock. Un autre câble a été établi aux frais de la colonie entre Haïphong, et Amoy (Chine), nous reliant par la ligne danoise jusqu'à Vladivostock.

Établissements de Crédit

La banque de l'Indo-Chine est l'établissement de crédit le plus important de la colonie : elle émet des billets qui ont cours forcé. Ces billets ont une valeur de 100, 50, 20, 5 et 1 piastre.

Le siège social de la Banque de l'Indo-Chine est à Paris, 45, rue Laffitte.

Il existe encore d'autres établissements de crédit en Indo-Chine : les plus importants après la Banque de l'Indo-Chine sont la *Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation*, la *Chartered mercantile Bank of India London and China*, la *Chartered Bank of India*.

Il existe en outre un grand nombre de banques privées indiennes ou chinoises.

Régime de la propriété

Le domaine national en Indo-Chine, comprend, comme en France, le domaine public et le domaine privé : arrêté du 22 décembre 1899.

Le domaine public, inaliénable et imprescriptible, comprend les routes, les chemins et rues, les chemins de fer, les cours d'eau navigables et flottables, les ports, les rivages de la mer et les étangs salés communicants, les fortifications, les lignes télégraphiques et téléphoniques.

Le domaine privé comprend :

1° Le domaine privé de l'Indo-Chine ou domaine colonial composé des immeubles affectés au Gouvernement général de l'Indo-Chine et aux Services généraux, les terrains vacants et sans maître, les successions en deshérence, les bois et forêts, les mines et minières.

2° Le domaine privé de chacune des subdivisions territoriales de l'Indo-Chine, ou domaine local, comprenant : les biens affectés aux services locaux, les biens acquis par les budgets locaux.

3° Le domaine privé des provinces ou domaine provincial, comprenant : les biens affectés aux services provinciaux et les biens acquis par les budgets provinciaux.

4° Le domaine privé des villes régulièrement érigées en municipalités ou domaine municipal composé comme le domaine provincial.

Concessions

Le régime des concessions agricoles diffère pour chaque partie de l'Union Indo-Chinoise. Des règlements qu'on trouvera à *l'Annuaire général de l'Indo-Chine* régissent la matière pour la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Tonkin. Les terrains à concéder au Laos n'ont été l'objet d'aucune mesure particulière.

Cultes

Au point de vue du culte catholique, l'Indo-Chine est divisée en sept circonscriptions dénommées vicariats apostoliques à la tête desquels est un vicaire apostolique, évêque *in partibus* : le vicariat apostolique est divisé en paroisses et les paroisses en chrétientés.

La célébration du culte est assurée par des missionnaires français de la Société des Missions étrangères de Paris; leur établissement en Indo-Chine, par des missionnaires espagnols et par des prêtres indigènes remonte à l'année 1680. Un pasteur assure au Tonkin la célébration du culte protestant.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE - ARCHIVES HISTORIQUES

Catalogue général de la Bibliographie, de Pascal CROMAZY.

Contribution à la Bibliographie Indo-Chinoise, par le marquis DE CROIZIER. Paris, A. Challamel, 1884, 1 vol. in-8°.

Dictionnaire de Géographie commerciale. Paris, Delagrave, 1895.

Catalogue méthodique de la Bibliothèque du Ministère des Colonies. Melun, Imprimerie administrative, 1865, 1 vol. in-8°.

Inventaire général de la correspondance de Cochinchine, 1686-1883, par Victor TANTET. Paris, A. Challamel, 1905, 1 vol. in-8°.

Bibliographie de l'Indo-Chine orientale depuis 1880, par LANDES et FOLLOT. Saïgon, Rey et Curiol, 1889, 1 vol. in-8°.

Catalogue de Truong-Vinh-Ky. Saïgon, Rey et Curiol, 1887, 1 vol. in-8°.

Catalogue de la Bibliothèque du Ministère de la Marine.

Bibliothèque de l'Office Colonial, à Paris.

Bibliothèque de l'Union Coloniale.

Bulletin économique de l'Indo-Chine.

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient.

Rapports des colonies anglaises.

Livres Jaunes.

Livres Bleus.

Avertissement de l'Indo-Chine, par LOUIS SALAUN, ancien chef de cabinet du Gouverneur général de l'Indo-Chine. Paris, Imprimerie Nationale, 1903.

Rapports et Correspondances des Gouverneurs généraux.

Catalogue officiel métropolitain de l'Exposition d'Hanoï.

Annuaire général de l'Indo-Chine. Schneider.

TONKIN

Le Tonkin par un diplomate, s. n. Paris, Denné, 1883, 1 vol. in-8°.

La Guerre avec la Chine, par A. RIVIÈRE. Paris, P. Ghio, 1883, 1 vol. in-8°.

Tong-King, par A. AUMOITTE. Paris, 1884, 1 vol. in-8°.

Le Tonkin ou les Français en Extrême-Orient, par NERMAN. Paris, Henrichsen, 1884, 1 vol. in-12.

L'Expédition du Tonkin, par G. FILLON. Paris, Challamel, 1884, 1 vol. in-12.

Le Tonkin et la politique française (Bulletin de la Société d'économie politique de Lyon). Lyon, Bonnaviet, 1884, 1 vol. in-12.

Les Richesses du Tonkin, par SAVIGNY et BISCHOF. Paris, Oudin, 1885, 1 vol. in-12.

De Toulon au Tonkin, par le Dr BERNARD. Paris, Laplace, 1885, 1 vol. in-12.

Le Tonkin, Industrie et Commerce, par CALIXTE IMBERT. Paris, Challamel, 1885, in-12.

La Question du Tonkin, par DABRY DE THIERSANT. Paris, Le Cerf, 1885, in-8°.

L'Avenir des Français au Tonkin, par un ancien compagnon de Francis GARNIER. 1885, 1 vol. in-8°.

Notes de voyage au Tonkin, par G. LIEUSSEN. Paris, Chaix, 1886, 1 vol. in-16.

Le Tonkin, son Commerce et son Exploitation, par Ernest MILLOT. Paris, Challamel, 1888, 1 vol. in-18.

Au Tonkin, par Paul BONNETAIN. Paris, Fasquelle, 1888, 1 vol. in-12.

Les Français au Tonkin, par H. GENTIER. Paris, Challamel, 1890, 1 vol. in-12.

Le Tonkin, ses Finances, son Avenir, par E. CIRAUD. Paris, Boullay, 1891, 1 vol. in-8°.

Tonkin actuel, par M. GROU. Paris, Savine, 1891, 1 vol. in-18.

Le Tonkin français contemporain, par le D^r E. COURTOIS. Paris, Lavauzelle, 1891, 1 vol. in-8°.

Situation générale du Tonkin, par J.-B. MALON. Haïphong, Schneider, 1892, 1 vol. in-12.

Le Tonkin en 1893, anonyme. Hanoï, 1893, 1 vol. in-8°.

Autour du Tonkin, par Henri-Philippe d'ORLÉANS. Paris, Calmann-Lévy, 1894, 1 vol. in-8°.

L'Officier au Tonkin, par H. GALLAIN. Paris, Challamel, 1895, 1 vol. in-12.

Silhouettes Tonkinoises, par L. PAYTRAL. Paris, Berger-Levrault, 1897, 1 vol. in-12.

Le Tonkin en 1900, par Robert DUBOIS. S. l., 1900, 1 vol. in-4°.

L'Œuvre des Français au Tonkin, par GAISMAN. Paris, Alcan, 1906, 1 vol. in-12.

Les Hautes Régions du Tonkin, par P. MARAMAIL. Paris, Larose, 1908, 1 vol. in-8°.

Le Tonkin, par Stéphane DUMOULIN. Paris, Delagrave, s. d. 1 vol. in-4°.

La Vie des Européens au Tonkin, par E. GUNG. Paris, Flammarion, s. d., 1 vol. in-12.

Situation du Tonkin, Bibliothèque de l'Office colonial. C. N. 57-25.

Origines de la conquête du Tonkin, s. n. Maurice Dreyfus, s. d., 1 vol. in-8°.

The French Tonkin, CUNNINGHAM. Hong-Kong.

COCHINCHINE

La Chine et la Cochinchine, J.-J.-E. ROY. Lille, Lefort, 1862, 1 vol. in-8°.

Histoire et description de la Basse Cochinchine, par G. AUBERT. Paris, Imprimerie Impériale, 1863, 1 vol. in-8°.

La Cochinchine Française, par G. FRANCIS. Paris, Dentu, 1864, 1 vol. in-8°.

Quelques mots sur la Cochinchine en 1866, par L. DE CROISSY. Paris, Challamel, 1866, 1 vol. in-8°.

La Cochinchine française, par VIAL. Saïgon, Imprimerie Impériale, 1867, 1 vol. in-8°.

La Cochinchine française et le Royaume de Cambodge, par C. LENIÈRE (1869). Paris, Challamel, 1 vol. in-16.

Les premières années de la Cochinchine, colonie française, par P. VIAL. Paris, Challamel, 1874, 1 vol. in-16.

La Cochinchine en 1881, par G. FAVRE. Rochefort, 1881, 1 vol. in-12.

La Cochinchine contemporaine, par A. BOUISSAIS et A. PAULUS. Paris, Challamel, 1884, 1 vol. in-8°.

Un An en Cochinchine, par DELTEIL. Paris, Challamel, 1887, 1 vol. in-18.

A travers la Cochinchine, par Raoul POSTEL. Paris, Challamel, 1887, 1 vol. in-12.

La Cochinchine au seuil du XX^e siècle, par L. IMBERT. Bordeaux, Durand, 1900, 1 vol. in-8°.

La Politique indigène en Cochinchine depuis la conquête jusqu'en 1905. Saïgon, 1905, 1 vol. in-12.

ANNAM

Souvenirs de Huë, par Michel CHAIGNEAU. Imprimerie Impériale, 1867, 1 vol. in-8°.

Le Royaume d'Annam et les Annamites, par DUTREUIL DE RHINS. Paris, Plon, 1879, 1 vol. in-12.

L'Empire d'Annam et le peuple d'Annam, par J. SILVESTRE. Paris, Alcan, 1889, 1 vol. in-12.

Excursions à Huë, par Charles LEMIERE. S. l., 1893, 1 vol. in-8°.

Le Pays d'Annam, par E. LURO. Paris, Leroux, 1897, 1 vol. in-8°.

Souvenirs du pays d'Annam, par H.-L. JAMMES. Paris, Chailamel, 1900, 1 vol. in-12.

L'Empire d'Annam, par le capitaine Charles GOSSELIN. Paris, Perrin, 1904, 1 vol. in-12.

L'Annam, par MARECOT. Paris, Samat, 1906, 1 vol. in-8°.

CAMBODGE

Le Royaume du Cambodge, par J. MOURA. Paris, Leroux, 1883, 1 vol. in-8°.

Le Royaume de Cambodge, par BOUISSAIS et PAULUS. Paris, Berger-Levrault, 1884, 1 vol. in-8°.

Au Cambodge, par BERNARD. Paris, Imprimerie Nouvelle, 1884, 1 vol. in-16.

En hiver au Cambodge, par Edgar BOULANGIER. Mame, 1888, 1 vol. in-8°.

Le Cambodge, par Étienne AYMONNIER. Paris, Leroux, 1904, 1 vol. in-8°.

Le Cambodge, par G. CAILLARD. Paris, s. n., 1906, 1 vol. in-8°.

Rapport sur le Cambodge, par Th. CARAMAN. Paris, Debous, s. d., in-4°.

LAOS

Voyage au Laos, par le capitaine de frégate HEURTEL. Du-
maine, 1890, 1 vol. in-8°.

Le Laos Annamite, par Ch. LEMIRE. Paris, Challamel, 1894,
1 vol. in-8°.

Un Voyage au Laos, par le Dr E. LEFEVRE. Paris, Plon, 1898,
1 vol. in-12.

Le Laos et le Protectorat Français, par le capitaine GOSSELIN.
Paris, Perrin, 1900, 1 vol. in-12.

Le Laos Français, par E. PICANON. Paris, Challamel, 1901,
1 vol. in-12.

Au Pays Moï, par le marquis DE BARTHÉLEMY. Paris, Plon,
1904, 1 vol. in-12.

Le Laos, par L. DE REINACH. Paris, Charles, s. d., 1 vol.
in-4°.



CHAPITRE VI

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

HISTORIQUE. — ARRÊTÉS INSTITUANT L'EXPOSITION D'HANOÏ. — ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES SERVICES. — COMMISSAIRE GÉNÉRAL. — ORGANISATION GÉNÉRALE. — COMMISSION SUPÉRIEURE. — DIRECTION GÉNÉRALE. — COMITÉS. — COMITÉ MÉTROPOLITAIN DE PATRONAGE. — ORGANISATION DES SERVICES GÉNÉRAUX. — ORGANISATION MATÉRIELLE. — COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION. — COMITÉS RÉGIONAUX. — BEAUX-ARTS. — SECTION DE LA PRESSE. — NOTES RELATIVES À L'ADMISSION. — CIRCULAIRES DIVERSES. — INTERVENTIONS MINISTÉRIELLES.

Historique

Le Comité français des Expositions à l'étranger venait à peine d'être reconnu comme établissement d'utilité publique et de voir le Ministre du Commerce, d'accord avec le Conseil d'État, étendre son action aux colonies françaises et aux pays de protectorat, que M. Paul Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine, adressait à la date du 26 juillet 1901, à notre Président M. Ancelot, la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint :

1° Un exemplaire de la brochure contenant les arrêtés organiques, règlement général, classification, etc., relatifs à l'Exposition qui s'ouvrira à Hanoï, le 3 novembre 1902 ;

2° Une copie de l'arrêté instituant à Paris un Comité consultatif et de patronage dit « Comité métropolitain de l'Exposition d'Hanoï ».

Ces documents vous indiqueront le but de l'Exposition, son organisation, le fonctionnement de ses services, etc.

L'Office colonial, à Paris, les Chambres de commerce dans les départements, sont chargés de fournir toutes les indications et tous les documents nécessaires aux négociants, manufacturiers, industriels, artistes, etc., qui désirent prendre part à cette manifestation à la fois nationale et coloniale.

J'ai pensé que, pour bien marquer, en France, l'importance de l'Exposition d'Hanoï, au point de vue commercial, il y avait intérêt à associer à l'Office colonial, pour tout ce qui concerne le recrutement, l'admission, la classification, etc., des exposants, le Comité français des Expositions à l'étranger.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous faire connaître, monsieur le Président, que, par décision de ce jour, j'ai chargé votre Association de s'entendre avec l'Office colonial pour l'organisation du service de l'Exposition en France.

Vous avez bien voulu me faire savoir que ce concours serait entièrement gratuit, et je vous en remercie.

Je vous serais reconnaissant de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la décision que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance.

Cette Exposition avait dû d'abord avoir lieu du 1^{er} décembre 1901 au 26 janvier 1902, mais, devant l'importance que prit cette grande entreprise et la faveur avec laquelle elle fut accueillie, le Gouvernement Général en reporta les dates d'ouverture et de clôture au 3 novembre 1902 et au 31 janvier 1903, époque qui coïnciderait avec l'achèvement d'importants travaux, notamment le grand pont du Fleuve Rouge et la ligne de Haïphong à Hanoï, et avec l'inauguration à Haïphong du monument élevé au grand Français qui a eu la gloire d'être surnommé le « Tonkinois », avec l'inauguration de la statue de Jules Ferry.

Arrêtés instituant l'Exposition d'Hanoï

Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine,
Vu le décret du 21 avril 1891,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Une Exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des Colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient, s'ouvrira à Hanoï, le 1^{er} décembre 1901 et sera close le 26 janvier 1902.

ART. 2. — Le Directeur des Affaires civiles et le Directeur de l'Agriculture et du Commerce, le Lieutenant-Gouverneur et les Résidents Supérieurs de l'Indo-Chine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 5 mai 1899.

PAUL DOUMER.



M. ANGELOT
PRÉSIDENT DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
PRÉSIDENT D'HONNEUR DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL
DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 1899, décidant l'ouverture, à Hanoï, le 1^{er} décembre 1901, d'une Exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des Colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'Indo-Chine, émis dans sa séance du 21 octobre 1899;

Vu les arrêtés en date du 7 décembre 1899 portant organisation de l'Exposition d'Hanoï et création d'un Commissariat général de cette Exposition;

Vu l'arrêté du 8 juin 1900 portant institution au Tonkin d'un Comité local de l'Exposition d'Hanoï;

Vu l'avis émis par le Comité local, dans sa séance du 27 juin 1900, en vue de l'ajournement au mois de novembre 1902 de l'ouverture de l'Exposition par suite du retard à prévoir dans l'exécution des travaux;

Sur le rapport du Commissaire Général et la proposition du Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La date d'ouverture de l'Exposition d'Hanoï est reportée du 1^{er} décembre 1901 au 3 novembre 1902.

ART. 2. — Le Résident supérieur au Tonkin et le Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Hanoï, le 28 juin 1900.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur Général :

Le Résident Supérieur p. i. au Tonkin,
J. MOREL.

*Le Directeur p. i. de l'Agriculture
et du Commerce de l'Indo-Chine,*
BRENIER.

Arrêtés portant organisation des Services de l'Exposition d'Hanoï

**Arrêté organisant le Commissariat général de l'Exposition d'Hanoï,
et plaçant cette Exposition sous l'autorité du Directeur de
l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine.**

Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891;

Vu l'arrêté du 5 mai 1899, décidant l'ouverture, à Hanoï, le 1^{er} décembre 1901 d'une Exposition des produits agricoles et industriels, des œuvres d'art de la France, des Colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient;

Vu l'arrêté du même jour constituant une Commission provisoire de l'Exposition de 1901;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'Indo-Chine, émis dans sa séance du 21 octobre 1899;

Sur la proposition du Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les services de l'Exposition de 1901 sont placés



M. ALFRED MAGUIN
PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

sous l'autorité du Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine, et sous la direction d'un Commissaire général de l'Exposition.

ART. 2. — Le Commissaire général est chargé de l'organisation de l'Exposition de 1901, de la direction de ses services, de l'administration des crédits qui lui sont affectés, de la correspondance avec le Directeur de l'Office colonial de Paris, avec les Gouverneurs des colonies françaises et les représentants de la France en Extrême-Orient.

ART. 3. — Copie des correspondances échangées par le Commissaire général avec les autorités désignées à l'article précédent est transmise au

Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine, et par l'intermédiaire de ce fonctionnaire, un rapport trimestriel est adressé au Gouverneur général sur la marche des travaux et de l'organisation de l'Exposition.

ART. 4. — Le Commissariat général de l'Exposition comprend les services suivants :

1^o *Secrétariat*. — Affaires générales; correspondance; personnel; contentieux; congrès et fêtes; catalogue; récompenses; relations avec la presse;

2^o *Comptabilité*. — Organisation financière; recettes; dépenses; matériel; tenue des comptes;

3^o *Travaux*. — Construction des palais et pavillons; voirie; parcs et jardins; eau et lumière.

ART. 5. — Le personnel du Commissariat général se compose d'agents spécialement recrutés à titre temporaire et de fonctionnaires détachés hors cadres des services de l'Indo-Chine.

Ces agents et fonctionnaires sont nommés par des arrêtés qui fixent leur solde et les indemnités auxquelles ils ont droit.

ART. 6. — Le Directeur des Affaires civiles, le Résident supérieur au Tonkin et le Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 7 décembre 1899.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur Général :

*Le Directeur des Affaires civiles
de l'Indo-Chine.*
BRONL.

Le Résident Supérieur p. i. au Tonkin,
J. MOREL.

*Le Directeur de l'Agriculture
et du Commerce de l'Indo-Chine,*
CAPUS.

Arrêté nommant M. Thomé Commissaire Général de l'Exposition d'Hanoï.

Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891;

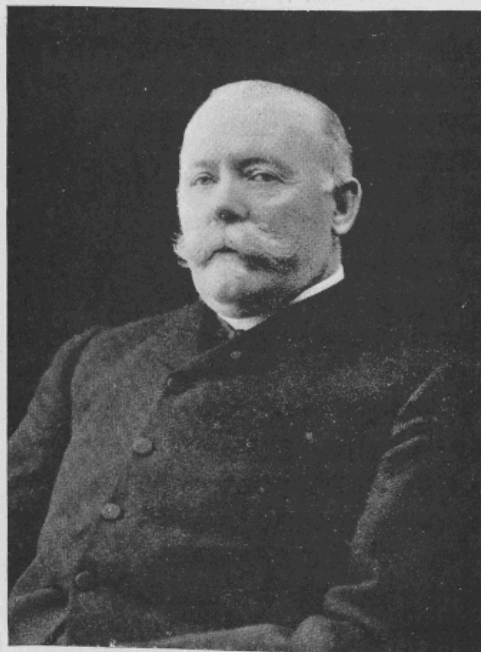
Vu l'arrêté du 5 mai 1899, décidant l'ouverture, à Hanoï, le 1^{er} décembre 1901, d'une Exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient;

Vu l'arrêté de ce jour portant création et organisation du Commissariat général de l'Exposition d'Hanoï;

Sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin et du Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Thomé, ancien Garde général des forêts, Président de la Chambre d'Agriculture du Tonkin, est nommé Commissaire général de l'Exposition d'Hanoï, pour compter du 1^{er} janvier 1900.



M. ÉMILE DUPONT
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

ART. 2. — M. Thomé aura droit, à ce titre, à une indemnité mensuelle de huit cents piastres tenant lieu de tout traitement, frais de service et frais de représentation.

ART. 3. — Le Résident supérieur au Tonkin et le Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 7 décembre 1899.

Le Résident Supérieur p. i. au Tonkin,
J. MOREL.

PAUL DOUMER.

*Le Directeur de l'Agriculture
et du Commerce de l'Indo-Chine,*
CAPUS.

ORGANISATION GÉNÉRALE**Commission Supérieure de l'Exposition.**

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDO-CHINE :

MM.

- Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine, Président;
- Le Commandant en chef des troupes de l'Indo-Chine;
- Le Commandant en chef de l'escadre d'Extrême-Orient;
- Le Directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine;
- Le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine;
- Le Résident supérieur au Tonkin;
- Le Résident supérieur au Cambodge;
- Le Résident supérieur en Annam;
- Le Résident supérieur au Laos;
- Le Directeur du Contrôle financier;
- Le Procureur général, chef du Service judiciaire de l'Indo-Chine;
- Le Directeur des Douanes et Régies de l'Indo-Chine;
- L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général des Travaux publics de l'Indo-Chine;
- Le Directeur du Commerce et de l'Agriculture de l'Indo-Chine;
- Le Président du Conseil colonial de la Cochinchine;
- Le Président de la Chambre de Commerce de Saïgon;
- Le Président de la Chambre de Commerce de Hanoï;
- Le Président de la Chambre de Commerce de Haïphong;
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Cochinchine;
- Le Président de la Chambre d'Agriculture du Tonkin.
- Le Président de la Chambre mixte de Commerce et d'Agriculture de l'Annam;
- Le Président de la Chambre mixte de Commerce et d'Agriculture du Cambodge;
- NGUYENTRONG HIEP, 3^e Régent de l'Annam, en retraite;
- OKNHA-KRALAHOM COL de MONTERO, Ministre du Cambodge;
- Le Chef de cabinet du Gouverneur général, secrétaire;
- LEVAN MINH NGUYEN THAN, ministre de l'Annam, membre suppléant;
- DO HUU PHUONG, Tong-doc honoraire de Cholon (Cochinchine), membre suppléant.

Direction Générale de l'Exposition

Les services de l'Exposition de 1902 sont placés sous l'autorité du directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine et sous la direction d'un commissaire général de l'Exposition. M. CAPUS (Guillaume), directeur de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce.



M. LUCIEN LAYUS
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

Commissariat Général

MM.

THOMÉ (Paul), commissaire général de l'Exposition ;
POEYMIRAU, administrateur, secrétaire général ;
BUSSY, architecte, chef du service des Travaux ;
SIMONET, chef de la Comptabilité ;
REQUILLARD, administrateur, chef du service de l'Exploitation ;
LELORRAIN, gérant du Consulat de France à Marseille ; représentant du Commissariat général de l'Exposition auprès de la section des pays d'Extrême-Orient ;
LAFRIQUE (Armand), administrateur, commissaire délégué adjoint de la Presse, secrétaire de la section des Beaux-Arts ;

MM.

JACQUET, directeur de l'Agriculture au Tonkin, chef du service des Parcs et Jardins.

DUSSAIX (Henry), ingénieur, chef du Service technique.

Comité Consultatif de l'Exposition d'Hanoï

Président : le Résident supérieur au Tonkin ;

Vice-Président : le Commissaire général de l'Exposition.

Premier Sous-Comité

(Fêtes, Congrès, Récompenses.)

MM.

BAILLE, inspecteur des Services civils, maire de la ville d'Hanoï ;

BOUILLET, directeur de la Banque de l'Indo-Chine à Haïphong ;

BROU, directeur général adjoint des Postes et Télégraphes de l'Indo-Chine ;

GUIS, directeur adjoint du Contrôle financier de l'Indo-Chine ;

HUY (Le Nguyen), tuan-phu de la province d'Hanoï ;

METTETAL, avocat défenseur, adjoint au maire d'Hanoï ;

MICHEL, avocat général ;

RABAUD, directeur de la Compagnie Lyonnaise Indo-Chinoise à Hanoï ;

SZYMANSKI, directeur de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï ;

VILDIEU, architecte, chef de service des Bâtiments civils.

Deuxième Sous-Comité

(Publicité, Attractions.)

MM.

BABONNEAU, chef du service de la Voirie municipale de la ville d'Hanoï ;

BLANC, pharmacien à Hanoï ;

BROUSMICHE, pharmacien, adjoint au maire de la ville de Haïphong ;

DEBEAUX (Raoul), négociant à Hanoï ;

DEVAUX, avocat-défenseur à Haïphong ;

GUILLAUME (Jules), entrepreneur à Hanoï ;

LICHTENFELDER, architecte, chef de service à Hanoï ;

MÉZIÈRES, avocat défenseur à Hanoï ;

PETHELLAZ (Dr), médecin en chef de l'hôpital d'Hanoï.

Troisième Sous-Comité

(Archéologie, Enseignement, Beaux-Arts, Sciences.)

MM.

DUMOUTIER, inspecteur, chef du service de l'Enseignement au Tonkin ;



M. HACHE

VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

FEBRA, administrateur, directeur de l'Observatoire central de l'Indo-Chine ;

FINOT, directeur de l'École française d'Extrême-Orient ;

GENDREAU (M^{gr}), évêque de Chrysopolis, vicaire apostolique du Tonkin occidental ;

MM.

GUENEAU DE MUSSY, lieutenant-colonel, chef du Service géographique de l'Indo-Chine;

HOANG-TRONG-PHU, directeur de l'école des Hau-Bo, à Hanoï;

LACROIX, capitaine d'artillerie coloniale;

LUBANSKI, lieutenant-colonel, ancien chef du service géographique de l'Indo-Chine;

MARCOU (M^{gr}), évêque de Lysiade, coadjuteur du Tonkin occidental;

SCHNEIDER (F.-H.), imprimeur-éditeur à Hanoï;

VOLLET, artiste peintre à Hanoï;

YERSIN (D^r), directeur de l'École de médecine d'Hanoï.

Quatrième Sous-Comité

(Mines, Agriculture, Industrie, Commerce, Produits naturels, Produits ouvrés.)

MM.

ABBADIE (D^r), armateur à Haïphong;

BEAUVIERE, ingénieur civil des Mines à Hanoï;

BERNHARD, négociant à Hanoï;

BOURGOIN-MEIFFRE, industriel à Hanoï;

BRENIER, sous-directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine;

DENEGHEAU, ingénieur civil à Hanoï;

DUCAMP, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, chef du service forestier de l'Indo-Chine;

JACQUET, directeur de l'Agriculture au Tonkin;

LEPINTE, vétérinaire principal, directeur du service zootechnique des épizooties;

LUC, ingénieur civil des Mines, directeur de la Société Française des Charbonnages du Tonkin à Hongay;

METMAN, membre de la Chambre d'agriculture du Tonkin;

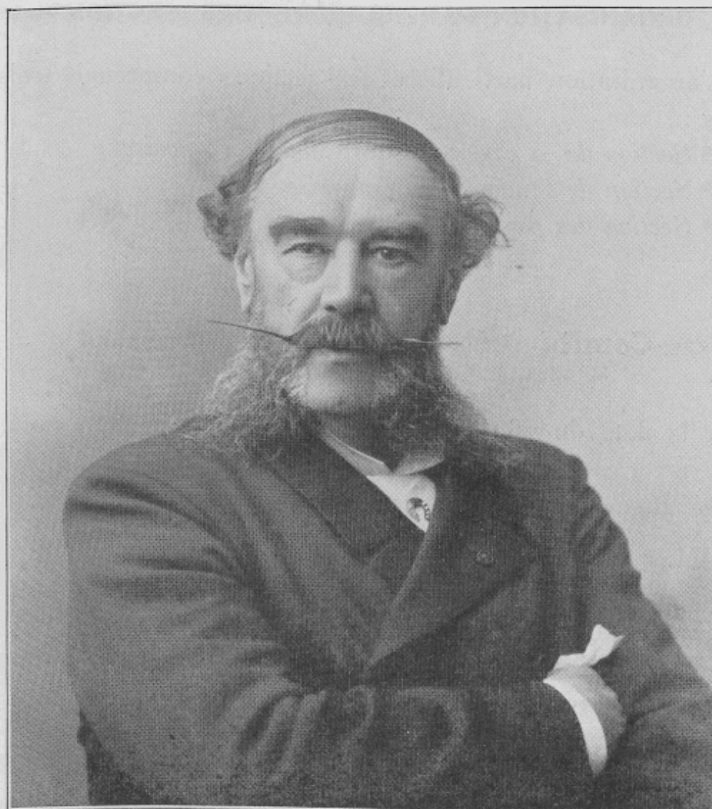
WICKEL, contrôleur des Douanes et Régies à Hanoï.

Cinquième Sous-Comité

*(Génie civil, Construction, Travaux publics, Mécanique,
Chemins de fer, Navigation.)*

MM.

DARDENNE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur
général adjoint des Travaux publics de l'Indo-Chine ;



M. HENRY HÉNOU
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

DUSSAIX, ingénieur aux Travaux publics de l'Indo-Chine ;
FONTANEILLES, ingénieur en chef des Chemins de fer du Tonkin ;
GETTEN, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général
de la Compagnie des Chemins de fer du Yunnan, à Hanoï ;

MORTIER (Saint-Fort), ingénieur des établissements Daydé et Pillé
à Hanoï;

PORCHET, ingénieur-constructeur à Haïphong;

ROBERT, entrepreneur à Hanoï;

ROUQUIER, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur des Tram-
ways électriques de la ville d'Hanoï.

ORGANISATION PARTICULIÈRE DES SECTIONS

L'organisation particulière des sections comprenait trois divisions :

1^o *Section de la France et des Colonies françaises;*

2^o *Section de l'Indo-Chine française;*

3^o *Section des pays d'Extrême-Orient.*

Comité métropolitain de patronage

A la date du 26 juillet 1901, M. Doumer avait créé, par arrêté, un *Comité métropolitain consultatif de patronage de l'Exposition de Hanoï*, ayant comme présidents d'honneur :

MM.

DECRAIS, ministre des Colonies;

MILLERAND, ministre du Commerce;

DE LANESSAN, ministre de la Marine, ancien gouverneur général de
l'Indo-Chine;

LE MYRE DE VILERS, député de la Cochinchine;

CHARLES-ROUX, ancien député, délégué des Ministères des Affaires
étrangères et des Colonies à l'Exposition universelle de 1900;

et comme président effectif :

M. AURICOSTE, directeur de l'Office Colonial.

Ce Comité, composé de soixante-douze personnes comptant parmi les notabilités de l'Administration, du monde colonial, du commerce et de l'industrie, et dont firent partie vingt-cinq membres du Comité français des Expositions à l'étranger, se réunit le

28 octobre 1901 et confirma au Comité français la mission qu'il avait reçue de M. Doumer en l'invitant à former un Comité d'organisation, qui se diviserait en comités de classes ou de groupes de classes pour procéder au recrutement, à l'admission et à l'installation des exposants de la France métropolitaine. M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger, se trouva naturellement désigné comme président d'honneur du Comité d'organisation de l'Exposition d'Hanoï.

Section métropolitaine

L'organisation de la Section métropolitaine fut confiée à l'*Office colonial*, avec le concours du Comité métropolitain, dont les membres sont ci-après désignés :

COMITÉ MÉTROPOLITAIN

Présidents d'honneur.

MM.

Le Ministre des Colonies ;

Le Ministre du Commerce ;

DE LANESSAN, député, ancien ministre de la Marine, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine ;

LE MYRE DE VILERS, ancien député de la Cochinchine ;

CHARLES-ROUX, ancien député, délégué des Ministères des Affaires étrangères et des Colonies à l'Exposition universelle de 1900.

Président.

M. AURICOSTE, directeur de l'Office colonial.

Secrétaires.

MM.

CHÉROUVRIER, adjoint au directeur de l'Office colonial, secrétaire ;

NOUFFLARD, chef de la section commerciale à l'Office colonial, secrétaire adjoint.

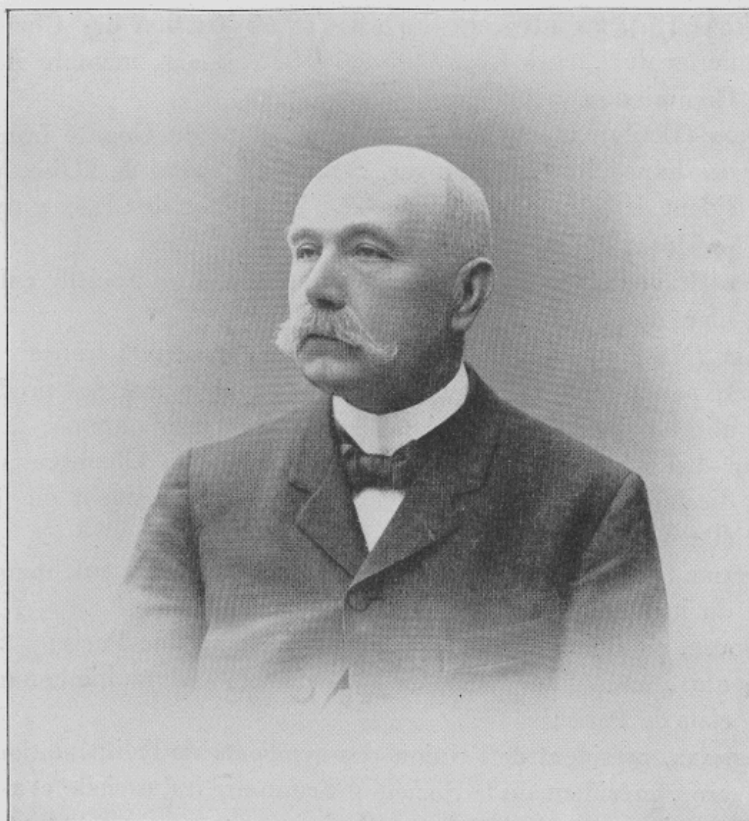
Membres.

MM.

- ACELASTO (T.), président du Syndicat des minotiers à Marseille, membre de la Chambre de commerce de Marseille ;
- ANCELOT, fabricant de dentelles et broderies, président du Comité français des Expositions à l'étranger, ancien président de l'Association des Tissus, membre de la Chambre de commerce de Paris ;
- ARLIN (André), fabricant de soieries, conseiller du commerce extérieur de la France (Lyon) ;
- AYMONIER, directeur de l'École coloniale ;
- BELLAN (Léopol), fabricant de tulle perlé et broderies, membre du jury (Paris 1900), ancien syndic du Conseil municipal de Paris, membre de la Commission supérieure des Expositions, vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger ;
- BLANCHET, directeur des Messageries fluviales de Cochinchine ;
- BOURDE (Paul), ancien secrétaire général de Madagascar ;
- BRIÈRE, ancien résident supérieur en Indo-Chine, résident supérieur honoraire ;
- CALMETTE, docteur médecin, médecin en chef de 2^e classe du corps de santé des colonies ;
- CAZALET, négociant en vins, à Bordeaux ;
- CHABRIÈRES (Auguste), négociant en soieries, président de l'Association syndicale des marchands de soie et de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, président du jury (Paris 1900, classe 83) ;
- CHAILLEY-BERT, secrétaire général de l'Union coloniale française ;
- CHAUMIER, délégué de la Société industrielle et commerciale de l'Indo-Chine ;
- COLAS (Albert), président de l'Union des vins et spiritueux, membre du jury (Paris. 1900) ;
- COLLIN-DELAUVAUD, directeur de l'Office national du commerce extérieur, membre de la Commission supérieure des Expositions ;
- COURTELLEMONT, explorateur ;
- COUSIN, directeur du commerce au Ministère du Commerce, membre de la Commission supérieure des Expositions ;

MM.

DAVID-MENNET (Arthur), manufacturier, président de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles, membre de la Commission permanente des valeurs en douane ;



M. GUSTAVE KESTER
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

DEBIÈVE, président du Tribunal de commerce de Valenciennes, membre du jury (Paris 1900), membre de la Commission supérieure des Expositions ;

DEBOUCHAUD, président de la Chambre de commerce d'Angoulême, membre de la Commission supérieure des Expositions ;

MM.

- DELAUNAY BELLEVILLE, administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes, membre de la Commission supérieure des Expositions ;
- DEPINCÉ, directeur du service de l'Asie à l'Union coloniale française ;
- DERVILLÉ (S.), président du Conseil d'administration des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, membre de la Commission supérieure des Expositions ;
- DUPONT (Émile), manufacturier, vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger, conseiller général de l'Oise, président de la section française de l'Exposition de Glasgow 1901, président du jury (Paris 1900) ;
- ENGEL (Eugène), industriel, administrateur de la Société cotonnière de l'Indo-Chine ;
- ESTIEU (Maurice), manufacturier, trésorier du Comité français des Expositions à l'étranger, président du Syndicat des produits alimentaires en gros, rapporteur du jury (Paris 1900) ;
- FAURÉ-LEPAGE, arquebusier, vice-président de la Chambre syndicale des armes et articles de chasse, président du jury (Paris 1900) ;
- FONTAINE (Henri), quincaillerie et serrurerie du bâtiment, membre du jury (Paris 1900) ;
- FUMOUBE, président de la Chambre de commerce de Paris ;
- GAUTHIOT, secrétaire général de la Société de géographie commerciale de Paris ;
- HARTMANN, président de l'Union des syndicats de l'alimentation en gros, président de la Société d'Économie industrielle et commerciale, membre du jury (Paris 1900) ;
- HAUTIN (Victor), président de la Chambre syndicale des fabricants français de machines à coudre ;
- HECKEL, professeur à la Faculté des sciences de Marseille ;
- HECTOR, ancien résident supérieur en Indo-Chine, résident supérieur honoraire ;
- HÉNON (Henri), manufacturier, président de l'Association générale des fabricants de tulles et dentelles, trésorier de la Chambre de commerce de Calais ;

MM.

JAY (Stéphane), fabricant de gants, maire de Grenoble ;

KESTER (Gustave), président du Syndicat des vins en gros, membre de la Chambre de commerce de Paris, président du jury (Paris 1900) ;



M. FRÉDÉRIC MANAUT
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

LAGRAVE (Michel), sous-directeur au Ministère du Commerce, membre de la Commission supérieure des Expositions ;

LANGOULANT (Alfred), vice-président de la Chambre syndicale de la bijouterie-joaillerie, membre du jury (Paris 1900) ;

JOUANNIN, secrétaire du Comité de l'Asie française ;

LAYUS (Lucien), libraire-éditeur, commissaire général de l'Exposition du livre, Paris 1900, et de l'Exposition du théâtre et de la musique en 1896, membre du jury supérieur de Paris ;

MM.

- LEGRAND (Charles), fabricant de tissus imprimés, membre de la Commission permanente des valeurs en douane, président du jury (Paris 1900, classe 70), ancien président de l'Association des tissus ;
- LEMIRE (Charles), ancien résident de France en Indo-Chine ;
- LIGNON (Achille), président du Tribunal de commerce (Lyon) ;
- LOUIS (Georges), directeur des affaires commerciales et consulaires au Ministère des Affaires étrangères ;
- LYON (Gustave), facteur de pianos et harpes, directeur de la maison Pleyel, Wolf et C^{ie}, président de la Chambre syndicale des instruments de musique, président du jury (Paris 1900, classe 17) ;
- MAGUIN (Alfred), industriel, constructions mécaniques, membre du jury (Paris 1900) ;
- MANGE, directeur de la Société forestière de Vinh (Annam) ;
- MARC BELL, ingénieur des mines, explorateur en Indo-Chine ;
- MASCURAUD, président de la Chambre syndicale de la bijouterie fantaisie, président du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, membre de la Commission supérieure des expositions ;
- MONNIER (Marcel), explorateur ;
- PAVIE, ministre plénipotentiaire ;
- PICARD (Alfred), président de section au Conseil d'État, commissaire général de l'Exposition de 1900 ;
- PILA (Ulysse), administrateur de la Compagnie lyonnaise indochinoise ;
- PINARD (Alphonse), maître de forges, président de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie, président du jury (Paris 1900) ;
- PIQUET, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine ;
- POUPINEL, industriel, vice-président du Syndicat général du Commerce et de l'Industrie ;
- RAVEAU, administrateur de la Société immobilière du Tonkin ;
- RENAUD, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien directeur des travaux publics du Tonkin ;

MM.

RODEL (Philippe), président du Syndicat des conserves de Bordeaux, membre du jury (Paris 1900) ;

ROSSET-BRESSAND, président de la Chambre de commerce de la Haute-Marne, membre de la Commission supérieure des expositions ;

ROUME, directeur des affaires politiques, administratives et commerciales (Asie, Amérique et Océanie) au ministère des Colonies ; membre de la Commission supérieure des expositions ;

ROUSSEAU (Emmanuel), ingénieur des constructions navales, maître des requêtes au Conseil d'État ;

SANDOZ (G.-Roger), joaillier-horloger, secrétaire général du Comité Français des Expositions à l'Étranger et de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie ;

SIMON (S.), directeur de la Banque de l'Indo-Chine ;

TRYSTRAM (Jean), président de la Chambre de commerce de Dunkerque, membre de la Commission supérieure des expositions ;

VAURY, président du Tribunal de commerce de la Seine, propriétaire exploitant des moulins de Montrouge, membre du jury (Paris 1900) ;

VERNEVILLE (DE), ancien résident supérieur en Indo-Chine, résident supérieur honoraire ;

VIAL (Paulin), ancien résident général en Annam et au Tonkin.

Organisation à Hanoï

des Services généraux de l'Exposition

Ainsi que le décida le Conseil supérieur de l'Indo-Chine dans sa séance du 21 octobre 1900, l'Exposition fut faite par le Gouvernement général, et par différents arrêtés des 5 mai et 7 décembre 1899, des 8 et 26 juin, du 28 juillet 1900, M. Paul Doumer organisa, sous l'autorité du Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine, les différents services administratifs et financiers de l'Exposition : secrétariat, comptabilité, travaux.

M. Thomé, ancien Garde général des forêts, président de la Chambre d'Agriculture du Tonkin, fut nommé Commissaire général et travailla avec un Comité consultatif dit Comité local de l'Exposition d'Hanoï, présidé par le Résident supérieur du Tonkin et divisé en cinq sous-comités :

Sous-Comité des Fêtes, Congrès et Récompenses ;

Sous-Comité de la Publicité et des Attractions ;

Sous-Comité de l'Archéologie, de l'Enseignement et des Beaux-Arts ;

Sous-Comité des Mines, de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce, des Produits naturels et des Produits ouverts ;

Sous-Comité du Génie civil, des Constructions, des Travaux publics, de la Mécanique, des Chemins de fer et de la Navigation.

Les projets des architectes furent adoptés et les travaux suivirent leur cours à l'Exposition d'Hanoï qui allait couvrir les 12 hectares du champ de courses, très central, et situé à proximité de la future gare.

Organisation Matérielle

A l'Office Colonial et au Comité directeur furent adjoints pour l'organisation matérielle :

1^o Le Comité français des Expositions à l'Étranger constitué, dans les conditions indiquées ci-contre, en Comité central officiel d'organisation ;

2^o Le Comité de la Région de Lyon ;

3^o Le Comité de la Région de Marseille ;

4^o Le Comité de la Région de Bordeaux.

Comité Central Officiel d'Organisation

de l'Exposition d'Hanoï en 1902

FORMÉ PAR LE COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Le Comité français des Expositions à l'Étranger a été chargé de constituer, comme il est dit plus haut, le Comité central officiel d'organisation, en vertu de la lettre en date du 26 juillet 1901, portant la signature de M. le Gouverneur général Doumer.

Comité Central Officiel d'Organisation



M. JEAN MARTEL
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

Le 18 novembre 1901, le Comité français des Expositions à l'Étranger réunissait ses adhérents à l'Exposition d'Hanoï, et, après avoir entendu le rapport de son secrétaire général, M. G.-Roger Sandoz, constituait un Comité spécial dit « Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï, » subdivisé lui-même en comités de classes.

Il fut immédiatement procédé aux élections du Bureau du

Comité central, des Bureaux de groupes et des Bureaux de classes, qui se trouvèrent dès lors constitués comme suit :

Bureaux

BUREAU CENTRAL

Président d'Honneur

M. ANGELOT, O. , , Fabricant de dentelles et broderies, président du Comité français des Expositions à l'Étranger, membre de la Chambre de commerce de Paris, à Paris.

Président.

M. MAGUIN (Alfred), O. , O. , ingénieur civil des Mines, constructeur-mécanicien, Conseiller général de l'Aisne, Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin, à Paris.

Vice-Présidents.

MM.

DUPONT (Émile), O. , , Manufacturier, Conseiller général de l'Oise, à Paris ;

LAYUS (Lucien), , I. , libraire-éditeur, à Paris ;

HÉNON (Henri), , manufacturier, trésorier de la Chambre de Commerce de Calais, à Paris ;

KESTER (Gustave), , membre de la Chambre de Commerce de Paris, à Paris ;

MANAUT (Frédéric), , , ingénieur des Arts et Manufactures, Conseiller général des Pyrénées-Orientales, Conseiller du Commerce extérieur, à Paris ;

MARTEL (Jean-Jacques-Marie), , Conseiller du Commerce extérieur, à Paris ;

HACHE (Alfred), , fabricant de porcelaines, à Vierzon (Cher).

Secrétaire général et Rapporteur général,

M. BOURGEOIS (Paul), , , secrétaire général du Photo-Club de Paris, à Paris.

Rapporteur général.

M. SANDOZ (G.-Roger), 𐄂, I. 𐄂, Secrétaire général du Comité Français des Expositions à l'Étranger, à Paris.



M. PAUL BOURGEOIS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION D'HANOÏ
RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Trésorier.

M. ESTIEU (Maurice), 𐄂, 𐄂, 𐄂, manufacturier, à Paris.

MM.

Secrétaires.

AMSON (Arthur) 𐄂, fabricant de maroquinerie, à Paris ;

BUREAU, O. 𐄂, administrateur-directeur des établissements Maguin,

Conseiller du Commerce extérieur, à Charmes (Aisne) ;

DRESSOIR (Émile), fabricant de chaussures, à Paris ;

EISSEN-PLAT (Maurice), 𐄂, constructeur-mécanicien, à Paris ;

FONTAINE (Lucien), 𐄂, fabricant de serrurerie à Paris ;

GAMBARD (Félix), 𐄂, fabricant de cadres, à Paris ;

HOLLANDE (Jean), négociant importateur, à Paris.

BUREAUX DES GROUPES ET CLASSES

Premier Groupe*Président.*M. LE BLANC (Jules). O. , ingénieur-constructeur, à Paris.*Secrétaire.*

M. DORVAULT (François), ancien chef adjoint du Cabinet du Ministre des Colonies, à Paris.

CLASSES 3 et 4

Président, CH. DELAGRAVE, O. .*Vice-président*, I. DUBOULOZ, .*Secrétaire*, L. LARTIGUE, I. .*Trésorier*, H. SIMONIS EMPIS.

CLASSES 5, 6 et 7

Président, GEO LAMAILLE, .*Vice-président*, Paul DREYFUS BING.*Secrétaire*, T.-H. LANDRIN, .*Trésorier*, R. LE GARREC.**Deuxième Groupe***Président.*M. PINARD (Alphonse), , maître de forges, à Paris.*Secrétaire.*M. HARANT (Louis), , , céramiste, Membre de la Commission permanente des valeurs en douane, Conseiller du commerce extérieur, à Paris.

CLASSES 8, 9, 12, 13 et 14

Président, A. BAJAC.*Vice-présidents*, M. DE VILMORIN,  ; E. DUMONT, I. .*Secrétaire*, G. LEFEBVRE ALBARET, , O. .*Trésorier*, J. LECOEUR.

CLASSE 10

Président, J. PREVET, .*Vice-président*, H. MOQUET-LESAGE.*Secrétaire*, A. CHEVALLIER-APPERT, .*Trésorier*, AMIEUX fils.

CLASSE II

Section A

Président, G. KESTER, ☼.

Vice-présidents, C. CHARTON, ☼; DUBOSC; ALLAIN fils, ☼.

Secrétaires, L. RAGUIN; A. HAVY.

Trésorier, F. DUMESNIL.



M. MAURICE ESTIEU
TRÉSORIER DU COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

Section B.

Président, C. BOVERAT, ☼.

Vice-président, COINTREAU, ☼.

Secrétaires, J. GALLAND; J.-E. LE GOUEY.

Trésorier, P. CLACQUESIN.

CLASSE 15

Président, L. CHANÉE, ☼.

Vice-présidents, M. AUDOYNAUD, ☼ ; L. BESSELIÈVRE, ☼.

Secrétaires, C. BROT, H. PARIZON.

Trésorier, G. RACHET.

CLASSE 16

Président, METZ, ☼.

Vice-président, Eugène ALTAZIN, ☼.

Secrétaire, J. MALESSET, ☼.

Trésorier, L. GARCHÉY.

CLASSE 17

Section A

Président, A. DAVID-MENNET, ☼.

Vice-présidents, V. SIMONNOT-GODARD, ☼ ; H. TERNYNCK, ☼.

Secrétaire, CHÉDEVILLE.

Trésorier, A. BRACH.

Secrétaire-Adjoint, MAIGRET.

Section B

Président, P. KAHN, ☼.

Vice-présidents, C. HELLSTERN ; M. MAUCHAUFFÉE ; DUCHER.

Secrétaires, O. STOCKMANN ; J. LUNEAU.

Trésorier, A. BLAIS-MOUSERON.

Section C

Président, Georges MARTIN.

Vice-présidents, A. LALOE ; J. MOUILBAU, ☼.

Secrétaire, H. BÉQUET, ☼.

Trésorier, A. TAFFONNEAU, ☼.

CLASSE 18

Président, A. CAMILLE, ☼.

Vice-président, A. ROUSSILLON, ☼.

Secrétaire, P. CHOLLET.

Trésorier, PINTON.

CLASSE 19

Président, Arthur AMSON, ☼.

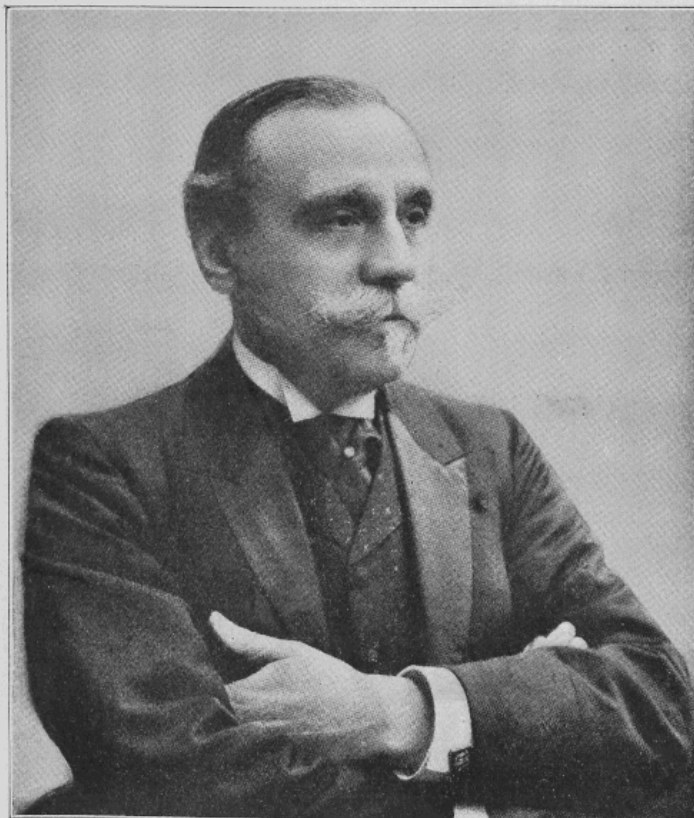
Vice-présidents, P. PROT, ☼ ; H. BAUDRY.

Secrétaires, A. SAINT-ANDRÉ DE LIGNEREUX, ☼ ; JOANNOT.

Trésorier, Albert LELOIR.

CLASSE 20

Président, A. LANGOULANT, ☼.
Vice-présidents, L. GAILLARD, ☼ ; P. PLUMET.
Secrétaires, J. AURICOSTE ; C. BOULENGER.
Trésorier, L. CHALIN.



M. A. PINARD, PRÉSIDENT DU GROUPE II

CLASSE 21

Président, C. BUCHET.
Vice-président, G. CHALMEL, ☼.
Secrétaire, C. COUTURIEUX.
Trésorier, A. SABATIER, ☼.

CLASSE 22

Président, P. MAUNOURY, ☼.
Vice-présidents, A. Baignol ; Butin.
Secrétaire, G. GERMAIN, ☼.
Trésorier, A. DURIF, I. ☼.

CLASSES 23 et 24

Président, L. RAU, ☼.
Vice-président, DARDENNE.
Secrétaire, BOVET-JAPY.
Trésorier, H. RIÉGER, ☼.

Troisième Groupe

Président.

M. DEHAÏTRE (Fernand), O. ☼, constructeur-mécanicien, Conseiller du commerce extérieur, à Paris.

Secrétaire.

M. HANNOYER (Léon), ingénieur des arts et manufactures, à Paris.

CLASSES 25 et 26

Président, BERTHET (Elie), ☼.
Vice-président, MARSAUX, ☼.
Secrétaire, J. HOLZSCHUCH.
Trésorier, J. HERSENT.

CLASSE 27

Président, FARCOT, ☼.
Vice-président, VOIRIN, ☼.
Secrétaire-trésorier, E. NELSON-URRY.

CLASSE 28

Président, DUVAL-PIHET, O. ☼.
Vice-présidents, V. HAUTIN ; A. DOMANGE, ☼.
Secrétaire, CHOUANARD.
Trésorier, A. RICBOURG, ☼.

CLASSE 29

Président, A. HUGUET, ☼.
Vice-président, CLÉMENÇON.
Secrétaire, AZARIA.
Trésorier, E. CAHEN, ☼.

CLASSES 30 et 31

Président, MILDÉ, O. 𐄡.
Vice-président, E. GEOFFROY.
Secrétaire, TURENNE.
Trésorier, ROBERT.

CLASSES 32, 33 et 34

Président, V. MULLER, 𐄡.
Vice-présidents, E. REGNAULD; ALTAZIN (Émile).
Secrétaire, G. SCHVOB.
Trésorier, J.-E. ROTIVAL, 𐄡.

PIERROX, ingénieur ;
 PLANTÉ, ingénieur-électricien ;
 PORCHET, ingénieur-constructeur à Haïphong ;
 ROBERT, entrepreneur ;
 ROCQUES, armateur à Haïphong ;
 ROLINA, ingénieur ;
 ROUQUIER, directeur des Tramways électriques de la ville de Hanoï ;
 TROMBERT, ingénieur-électricien ;
 VAQUIER, agent principal des Messageries maritimes.

Comités régionaux de propagande

Des comités régionaux de propagande étaient en même temps organisés à Lyon, à Marseille et à Bordeaux.

COMITÉ RÉGIONAL LYONNAIS

Président.

M. Ulysse PILA, membre de la Chambre de commerce de Lyon.

Vice-Président.

M. BAJARD, président de la Chambre de commerce de Roanne.

Secrétaire.

M. A. GAISMAN, administrateur de la Société lyonnaise indo-chinoise.

Membres.

MM.

C. CHARMETANT ;
PAGNOUD ;
Camille REVEL ;
CABAUD (de la maison Descours) ;
Edmond GILLET ;
Georges PILA ;
René FRACHON ;
GAUTHIER, vice-président de la Chambre de commerce de Saint-Étienne ;
Le président de la Chambre de commerce de Tarare ;
Jean MERLE, industriel à Thizy ;
Le président de la Chambre de commerce de Villefranche ;
BONNIER, manufacturier à Vienne, délégué de la Chambre de commerce.

Délégué régional.

M. PELOSSE, secrétaire adjoint de la Chambre de commerce de Lyon.

COMITÉ RÉGIONAL DU MIDI (MARSEILLE)*Président*

M. Théodore AGELASTO, vice-président de la Chambre de commerce de Marseille.

Vice-Présidents.

MM.

B. POMMIER, membre de la Chambre de commerce de Cette ;
Félix THIEL, secrétaire-trésorier de la Chambre de commerce de Nice.

Secrétaire.

M. Xavier THIBAUD, Président de la Chambre consultative des arts et manufactures d'Aix.

Membres.

MM.

RUINAT, membre de la Chambre de commerce de Toulon ;
Gaston GIRAUD, membre de la Chambre de commerce d'Aubenas ;
D^r HECKEL, directeur du Musée et de l'Institut colonial de Marseille ;
Louis PRAT NOILLY, ancien vice-président de la Chambre de commerce de Paris ;

MM.

Le président de la Société pour la défense du commerce de Marseille ;
Le président du syndicat des exportateurs ;
Le président du syndicat des fabricants d'huiles ;
Le président du syndicat des fabricants de savon ;
Le président du syndicat des minotiers ;
Le président du syndicat des cuirs et peaux ;
Le président du syndicat des produits chimiques ;
Le président du syndicat des négociants en vins, spiritueux et liqueurs ;
Le président du syndicat des confiseurs, pâtisseries et chocolatiers ;
Le président du syndicat du commerce et de l'industrie textiles ;
Le président du syndicat du commerce des foies ;
Le président du syndicat des constructeurs-mécaniciens ;
Le président du syndicat des bijoutiers, joailliers et orfèvres ;
L'administrateur-délégué de la Société des Brasseries de la Méditerranée ;
L'administrateur-délégué de la Société des Tuileries de Marseille ;
GUILLON, fabricant de sacs ;
BESSON, directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar.

Délégué régional.

M. LOUIS BERGASSE, secrétaire adjoint de la Chambre de commerce de Marseille.

COMITÉ RÉGIONAL BORDELAIS

Président.

M. Philippe RODEL, membre de la Chambre de commerce de Bordeaux.

Secrétaire et Commissaire délégué.

M. E. HUYARD, manufacturier.

Trésorier.

M. BONIFAS.

Membres.

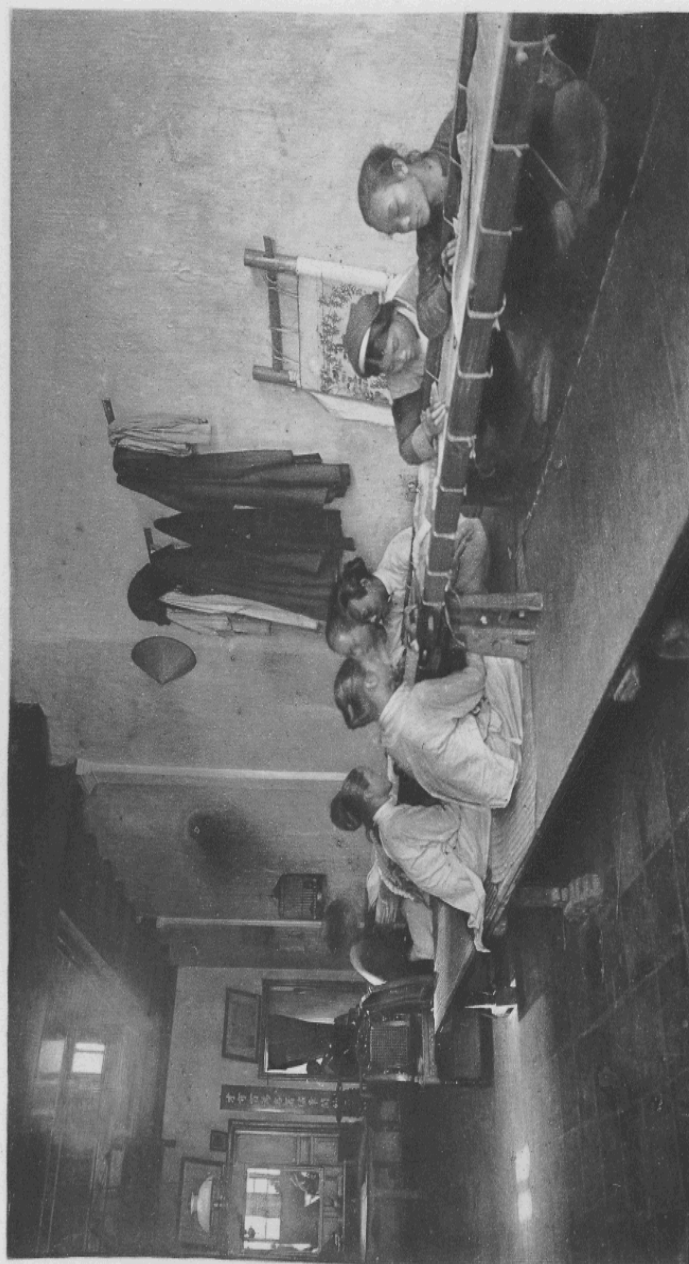
MM.

CAZALET, négociant-exportateur ;
DANEY, membre de la Chambre de commerce de Bordeaux ;
Alph. DENIS, négociant-exportateur en Indo-Chine ;
Em. FAURE, de la maison Soustre et Faure, exportateurs en Indo-Chine.

SECTION FRANÇAISE DES BEAUX-ARTS

La section des Beaux-Arts d'Hanoï a constitué la première exposition coloniale des Beaux-Arts organisée par la Métropole; elle a inauguré une procédure administrative qui constitue un précédent à l'exemple duquel on aura certainement lieu de se référer dans la suite. Le Commissaire général de cette section, l'éminent M. Roger Marx, avait rempli, aux Expositions Universelles de 1889 et de 1900, les fonctions d'Inspecteur principal et de Commissaire adjoint pour l'Art français. Une double préoccupation a fort bien inspiré sa gestion : d'une part, il s'est attaché à présenter en raccourci une synthèse aussi complète que possible de l'école française et, pour y parvenir, il a fait indistinctement appel aux artistes et aux artisans les plus divers par leurs talents et leurs tendances; d'un autre côté, il s'est imposé de leur fournir des garanties propres à diminuer l'hésitation bien naturelle qu'on éprouve à se dessaisir pour plus d'une année d'une création importante et souvent de grande valeur.

La composition du jury donne idée de la liberté des visées critiques de M. Roger Marx; le règlement atteste, d'autre part, le souci légitime d'éviter les difficultés du transport et du transbordement en limitant les dimensions et le poids des ouvrages; enfin, la section a été déclarée hors concours, c'est-à-dire que les exposants ont été protégés contre les dangers d'une répartition des récompenses souvent hasardeuse; mais la disposition inédite et essentielle du règlement (art. 7) est celle qui assurait les ouvrages de leur départ à leur retour pendant les voyages et pendant la durée de l'Exposition contre toutes chances de perte par fortune de mer, vol ou incendie. C'est ainsi que cette exposition lointaine a laissé dans la mémoire des artistes les meilleurs souvenirs; une autre raison devait favoriser encore cette impression heureuse. Cette section a été organisée avec les ressources d'un budget exceptionnellement restreintes; le chiffre des ventes réalisé a dépassé la somme de 38.000 francs pour les artistes. De sorte que cette Exposition a eu pour résultat d'initier nos colonies d'Indo-

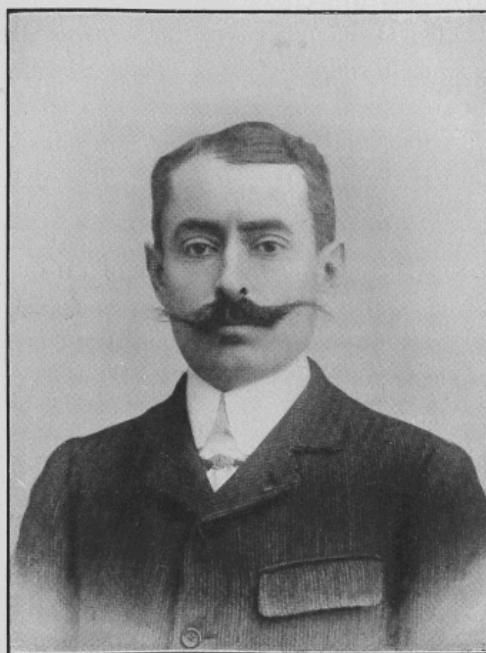


Hélieg Dujardin

ATELIER D'UN BRODEUR TONKINOIS, À HANOI.

Chine à l'art français et de servir les intérêts particuliers de la Métropole.

Le choix des artistes admis à exposer fut déterminé par un jury d'admission qui montra un goût sévère dans sa sélection. Aussi, la section des Beaux-Arts fut-elle particulièrement admirée.



M. G.-ROGER SANDOZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
ET DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
A L'ART ET A L'INDUSTRIE
RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

Section Métropolitaine des Beaux-Arts

RÈGLEMENT SPÉCIAL

pour la Section Métropolitaine des Beaux-Arts

ARTICLE PREMIER. — Une Section des Beaux-Arts de la France sera ouverte sous le titre classe 2 du groupe II à l'Exposition d'Hanoï, le 3 novembre 1902 et close en janvier 1903. Elle comprendra les œuvres des artistes vivants.

ART. 2. — Seront admises à cette Exposition les œuvres rentrant dans les catégories suivantes :

a) Peintures sur toile ou sur bois ne dépassant pas deux mètres dans la plus grande dimension ;

b) Sculptures en plâtre ou en bronze (ne dépassant pas le poids de 500 kil.), gravures en médaille ou sur pierres fines ;

c) Ouvrages d'art décoratif (ne dépassant ni deux mètres dans leur plus grande dimension, ni le poids de 500 kilos) ;

d) Gravures en noir et en couleurs ;

e) Plans, dessins d'architecture, photographies annexées à ces plans, ne couvrant pas une surface de plus de deux mètres carrés.

ART. 3. — Seront exclus :

Les copies, sauf celles qui reproduiraient un ouvrage dans un genre différent ;

Les œuvres d'art envoyées par des personnes autres que les auteurs, ou dont la vente à un prix fixé par l'exposant serait impossible ;

Les ouvrages des catégories *a* et *b*, sans cadre, ou dont les cadres seraient garnis d'étoffe ou de peluche.

ART. 4. — Les ouvrages destinés à l'Exposition d'Hanoï devront parvenir franco de port au Commissariat des Expositions, Grand Palais des Champs-Élysées, avenue d'Antin, porte C, du 1^{er} au 15 juin 1902, les dimanches et jours fériés exceptés, de 10 heures à 4 heures.

ART. 5. — En même temps que ses ouvrages, chaque artiste devra déposer une notice signée contenant ses nom et prénoms, son adresse, le lieu de sa naissance, le sujet des ouvrages, les dimensions, cadre compris, les prix de vente *spécifiés en toutes lettres*. Chacun des genres devra faire l'objet d'une notice spéciale. Des modèles de notices seront délivrés à la Direction des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, au Commissariat des Expositions au Grand-Palais et à l'Office colonial, galerie d'Orléans, Palais-Royal.

ART. 6. — Le Gouvernement Général de l'Indo-Chine prend à sa charge les frais d'emballage et de transport de Paris à Hanoï et *vice versa*.

ART. 7. — Le Gouvernement Général se charge d'assurer les ouvrages, tant pendant les voyages que pendant la durée de l'Exposition, contre toutes les chances de perte par fortune de mer, vol ou incendie.

Les opérations d'emballage, de transbordement, d'installation



M. ROGER MARX, COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE LA SECTION DES BEAUX-ARTS DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

et de réexpédition seront d'ailleurs faites avec tout le soin possible, sous la surveillance de deux artistes délégués faisant partie, l'un de la *Société des Artistes français*, l'autre de la *Société nationale des Beaux-Arts*.

ART. 8. — Toutes les œuvres présentées, sans exception, seront soumises à un jury qui siégera à Paris.

ART. 9. — Il ne sera pas décerné de récompenses, mais

chaque exposant recevra, en souvenir de sa participation, une médaille commémorative.

ART. 10. — Aucune œuvre d'art ne sera reproduite sans l'autorisation spéciale de l'exposant ou de ses ayants droit, contresignée par le Commissaire Général de l'Exposition.

Jury de l'Exposition des Beaux-Arts

Présidents d'honneur.

MM.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ;
Le Ministre des Colonies.

Président.

M. ROUJON (Henry), membre de l'Institut, directeur des Beaux-Arts.

Vice-Présidents.

MM.

ROGER MARX, inspecteur général des Musées, commissaire général des Beaux-Arts à l'exposition d'Hanoï ;
BOUGUEREAU (W.), président de la *Société des Artistes français* ;
CAROLUS-DURAN, président de la *Société nationale des Beaux-Arts*.

Membres.

MM.

BIGARD-FABRE, chef du service des Expositions au ministère des Beaux-Arts ;
BÉNÉDITE (Léonce), conservateur du Musée national du Luxembourg, président-fondateur de la Société des Artistes orientalistes ;
AURICOSTE, directeur de l'Office colonial ;
CHÉROUVRIER, adjoint au directeur de l'Office colonial ;
HENRIQUE (Louis), député, président d'honneur du Syndicat de la Presse coloniale ;
BRUNET (J.-L.), président p. i. de la Société coloniale des Beaux-Arts ;
HENNER (J.-J.), artiste peintre, membre de l'Institut ;

MM.

LAURENS (Jean-Paul), artiste peintre, membre de l'Institut ;
 FANTIN-LATOURE, artiste peintre ;
 MARTIN (Henri), artiste peintre ;
 QUOST, artiste peintre ;
 BESNARD (A.), artiste peintre ;
 CARRIÈRE (E.), artiste peintre ;
 ROLL, artiste peintre ;
 GUILLAUME, statuaire, membre de l'Institut ;
 GARDET (G.), sculpteur ;
 RODIN, sculpteur ;
 ROTY (O.), médailleur, membre de l'Institut ;
 LEPÈRE, graveur ;
 PATRICOT (J.), graveur ;
 VAUDREMER (E.), architecte, membre de l'Institut ;
 JOURDAIN (Frantz), architecte ;
 LALIQUÉ, orfèvre, joaillier ;
 GALLÉ, maître verrier et ébéniste.

Secrétaires.

MM.

DUVENT (Ch.), artiste peintre, délégué de la *Société des Artistes français* ;
 ROUSSEAU (J.-J.), artiste peintre, délégué de la *Société nationale des Beaux-Arts* ;

Le groupement des classes se fit dans l'ordre que voici :

Section Métropolitaine d'organisation des Beaux-Arts

Commissaire général.

M. Roger MARX, inspecteur général des musées.

Délégués du Commissariat général des Beaux-Arts dans la Colonie.

MM.

Ch. DUVENT, délégué de la Société des Artistes français ;
 J.-J. ROUSSEAU, délégué de la Société nationale des Beaux-Arts.

EXPOSANTS

*Peinture.*M^{mes}

DELARUE LE FEBVRE (Cécile).
DEVOLVE-CARRIÈRE (Lisbeth).
MOUJON-GAUVIN (Eugénie).
DE TÉHÉBAN (Henriette).

M^{lles}

DUFAU (Clémentine-Hélène).
GUYON (Maximilienne).
MARTEL (Marguerite).

MM.

ADLER (Jules).
ALAUZ (Guillaume).
AUBURTIN (J.-Francis).
BARAU (Émile).
BARILLOT (Léon).
BESNARD (Albert).
BILLOTE (René).
BONDOUC (Jules-Georges).
BOURGOGNE (Pierre).
BULAND (Eugène).
CAGNIART (Émile).
CAROLUS-DURAN (Émile-Auguste).
CARRIÈRE (Eugène).
CHARPENTIER (Albert).
COTTET (Charles).
COURTOIS (Gustave).
DAGNAN-BOUVERET (Adolphe-Jean).
DAGNAUX (Albert).
DAMBEZA (Léon).
DAMOYE (Pierre-Emmanuel).
DAUCHEZ (André).
DELACHAUX (Léon).

DUFFAUD (Jean-Baptiste).
DUFOUR (Camille).
DUVENT (Charles).
FAIVRE (Maxime).
FEUILLET (Maurice).
FOREAU (Henri).
FOURIÉ (Albert).
GAGLIARDINI (Julien-Gustave).
GUIGNARD (Gaston).
GUIGUET (François).
GUILLEMET (Antoine).
GUINIER (Henri).
GORGUET (Auguste-Marie-François).
HELLEU (Paul-César).
JAMET (Henri).
LAURENT (Ernest).
LEBOURG (Albert).
MADELINE (Paul).
MARQUET (Gaston).
MARSAC (Paul-Alphonse).
MARTIN (Henri-Jean-Guillaume).
MENARD (Émile-René).
MOREAU-NÉLATON (Étienne).
MORISSET (Henri-François).
MOTELEY (Georges).
PERRET (Aimé).
POINTELIN (Auguste-Emmanuel).
PRINET (René-Xavier).
QUOST (Ernest).
RAFFAELLI (Jean-François).
RAISSIGUIER (Daniel).
RÉALIER-DUMAS (Maurice).
REDON (Odilon).
RIXENS (André).
ROLL (Alfred-Philippe).
ROUSSEAU (Jean-Jacques).
ROYER (Henri).

SABATTÉ (Fernand).
SCHMITT (Paul-Léon-Félix).
SERGENT (Lucien-Pierre).
SIMON (Lucien).
SMITH (Alfred).
STECK (Paul).
SYNAVE (Tancrède).
TENRÉ (Henri).
THOMAS (Paul).
TRONCY (Émile).
TRUCHET (Abel).
VOLLET (Henri-Émile).
WALLET (Albert-Charles).
ZO (Henri).

Sculpture et Gravure en Médailles.

M^{me} DUMONTET (Gabrielle).

MM.

BARTHOLOMÉ (Albert).
CARABIN (François-Rupert).
CAZIN (Michel).
DAMPT (Jean).
FOSSÉ (Athanase).
FRÈRE (Jean).
FRÉMIET (Edmanuel).
GALY (Hippolyte-Marius).
GARDET (Georges).
LAPORTE-BLAIRSY (Léo).
LE DUC (Arthur-Jacques).
LEMAIRE (Georges).
LOISEAU-ROUSSEAU (Paul).
DE MELLANVILLE (Germain).
MONCEL (Alphonse-Emmanuel).
NAVELLIER (Édouard-Félicien-Eugène).
RINGEL D'ILLZACH (Jean).

RODIN (Auguste).
ROGER-BLOCHE (Paul).
VERNHES (Henri-Édouard).
YENCESSÉ (Ovide).

Art décoratif.

MM.

DAMPT (Jean).
DESBOIS (Jules).
GALLÉ (Émile).
LALIQUE (René).
LAPORTE-BLAIRSY (Léo).
METHÉY (André).
MONCEL (Alphonse-Emmanuel).
RUFFE (Léon-Henri).
SANDOZ (Gustave-Roger).

Gravure.

M^{lle} LECOCQ (Henriette).

MM.

AURIOL (Georges).
LEPÈRE (Auguste).
PATRICOT (Jean).
PROFIT (Georges).
REDON (Odilon).
RIVIÈRE (Henri).
RUFFE (Léon-Henri).
VEBER (Jean).

Architecture.

MM.

BONNIER (Louis).
CHOUPAY (Édouard-Auguste).
DAUVERGNE (Louis).
DELMAS (Fernand).
FARCY (Georges).

FOURNEREAU-YON (Lucien).
GUÉDY (Henri).
JOURDAIN (Frantz).
LEGRIEL (Paul-Louis-Auguste).
MÉRIOT (Léon-Georges).
VAUDREMER (Émile),
WABLE (Charles).

Peinture.

M. DESMOULINS (Fernand).

Gravure.

M. DESMOULINS (Fernand).

Sculpture.

M^{lle} LAFAURIE (Marie-Anne).

Section Métropolitaine de la Presse française

COMITÉ D'ORGANISATION

Président.

M. HENRIQUE (Louis), député.

Commissaire-Délégué.

M. VIVIEN (Paul), président du Comité de la Presse coloniale.

Vice-Présidents.

MM.

TAUNAY (Victor), HALAIS (Charles), TROUILLET (J.-P.), LEMIRE
(Charles).

Secrétaire général.

M. BRUNET (J.-L.).

Secrétaires adjoints.

MM. ROUSSON (H). et CONDIS (F.).

Trésorier.

M. MIGEON (J.).

Archiviste.

M. LE BOUCHER (A.).

M. OËKER (Paul), délégué de la Commission permanente des Expositions du Syndicat de la Presse coloniale.

Note relative à l'Admission

Pour éviter que des difficultés ne vinssent à surgir, au moment même de l'installation, du fait d'exposants qui auraient cru devoir, faute d'indications précises, adresser directement leurs demandes d'admission à Hanoï, et qui se seraient certainement trouvés lésés dans leurs intérêts, le Bureau provoquait l'insertion au *Journal officiel* du 25 mars d'une note du Ministère des Colonies, dans laquelle se trouve rappelée la décision de M. Doumer, en date du 26 juillet 1901, et qui précise les conditions de remise des demandes d'admission.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, dit cette note, M. Auricoste, directeur de l'Office colonial, président du Comité métropolitain de l'Exposition d'Hanoï, confirme au Comité français des Expositions à l'étranger la décision ci-dessus, en vertu de laquelle les pouvoirs les plus étendus sont donnés au Comité français pour s'occuper du recrutement, de l'admission, de la classification et de l'installation des exposants de la Métropole. En conséquence, les industriels et commerçants qui désirent participer à cette Exposition et qui n'ont pas encore formulé leur demande doivent l'adresser, avant le 1^{er} avril, soit à l'Office colonial (Palais-Royal), soit à la Bourse du Commerce, rue du Louvre, au Comité français des Expositions à l'étranger, qui, seul, est chargé de statuer sur l'admission des exposants de la Métropole avant le 1^{er} avril, dernier délai.

L'Office colonial a réclamé au commissariat général, à Hanoï, les dossiers, qui lui ont été envoyés directement; mais, pour éviter tout retard pouvant provenir des délais du retour à Paris de ces dossiers, les industriels ou commerçants qui se seraient adressés personnellement à l'administration locale de l'Exposition en Indo-Chine sont priés de faire parvenir un duplicata de leur demande à une des adresses ci-dessus, le Comité français, qui seul a qualité pour se prononcer sur leur admission, devant se réunir à cet effet dans les premiers jours d'avril.

Une insertion analogue fut faite le 3 avril au *Moniteur officiel du Commerce* à la demande du Ministère des Colonies.

Dès le mois d'avril, les résultats obtenus répondirent aux efforts combinés des comités de classes et du bureau central. Plus de neuf cents exposants ayant répondu à leur appel en leur faisant parvenir leur demande d'admission, le Comité avait légitimement le droit d'espérer qu'il réunirait plus de mille exposants de la Métropole pour l'Exposition d'Hanoï.

La circulaire suivante fut adressée le 1^{er} août aux membres du Comité français des Expositions à l'étranger :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Nous avons l'honneur de vous informer que, par décision en date du 26 juillet 1901, M. Paul Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, a bien voulu charger le Comité français des Expositions à l'étranger de procéder, d'accord avec l'Office colonial, à l'organisation, au recrutement, à l'admission, à la classification, etc., des exposants pour l'Exposition d'Hanoï, qui doit ouvrir le 3 novembre 1902.

Nous vous serions très obligés de nous faire savoir si cette Exposition vous intéresse et si vous désirez faire partie du comité d'organisation. Il reste entendu que, conformément aux usages de notre Association, tout membre du comité d'organisation d'une Exposition s'engage, par ce fait même, à y exposer.

Vous serez, comme votre Conseil de direction, particulièrement heureux de cette haute marque d'estime et de confiance qu'a bien voulu nous accorder M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine et vous voudrez bien nous aider, nous n'en doutons pas, à assurer d'une façon brillante la participation du commerce et de l'industrie de la Métropole à cette grande manifestation coloniale.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos bien dévoués sentiments.

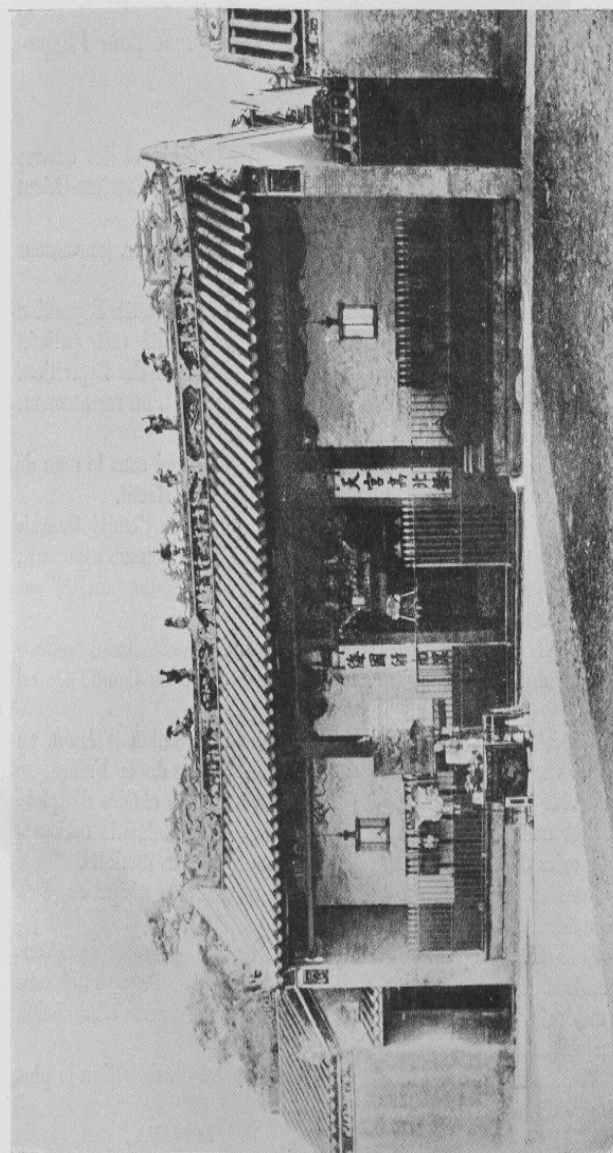
Pour le Conseil de direction :

Le Président,

A. ANCELOT.

Le Secrétaire général,

G.-Roger SANDOZ.



PAGODE A CHOLON

Circulaires de propagande

Il fut fait aussi une circulaire de propagande pour l'Exposition :

MONSIEUR,

Une exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient aura lieu à Hanoï de novembre 1902 à février 1903.

Elle est officiellement organisée par M. Paul Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine.

Pour assurer la participation de la Métropole à cette Exposition coloniale, M. Doumer a constitué à Paris un Comité métropolitain consultatif et de patronage et a chargé le Comité français des Expositions à l'étranger de procéder, d'accord avec l'Office colonial, au recrutement, à l'admission et à la classification des exposants.

Suivant la tradition, un comité spécial a été formé sous le nom de Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï.

Ce comité, composé de plus de 220 membres du Comité français des Expositions à l'étranger qui, tous, se sont inscrits comme exposants, s'est divisé en 23 classes, correspondant à la classification arrêtée par M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

Ces 23 classes, réparties en trois groupes, fonctionnent comme comités d'admission et d'installation sous la direction du Comité central officiel.

L'intérêt de premier ordre que présente l'Exposition d'Hanoï, au point de vue de l'extension des relations commerciales de la France, ne saurait vous échapper. L'Indo-Chine présente un vaste champ d'exploitation, et nous avons la ferme conviction que notre industrie nationale peut y créer de nouveaux et importants débouchés à ses produits.

Nous ne saurions donc trop insister pour que la participation de la France continentale soit aussi complète que possible.

Nous faisons appel, en conséquence, à votre concours et nous vous demandons de nous retourner, avec les indications de l'espace qui vous est nécessaire et revêtue de votre signature, la demande d'admission ci-incluse dans l'enveloppe ci-jointe.

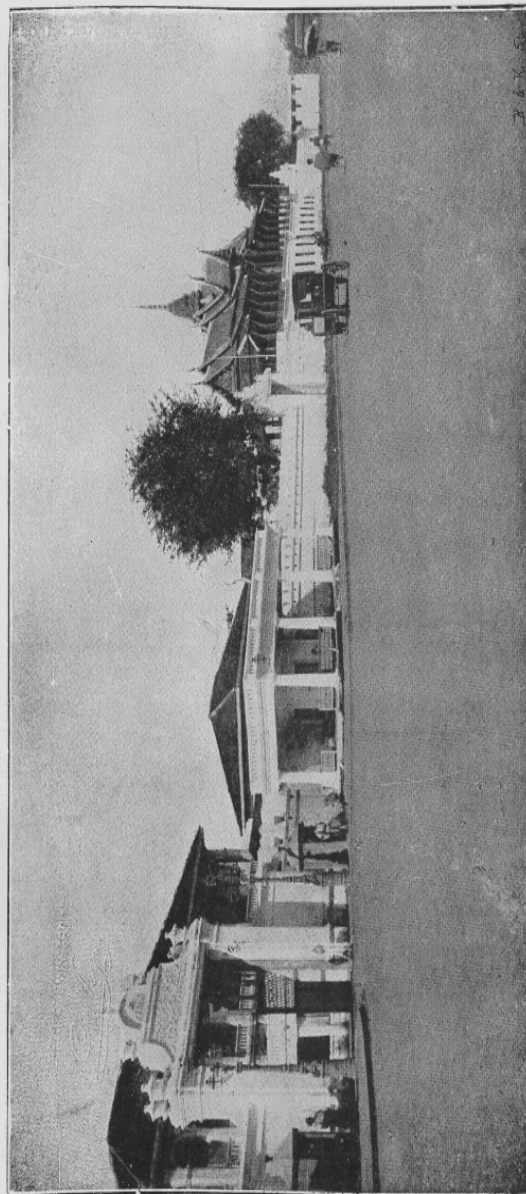
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président,

A. MAGUIN.

Le Secrétaire général,

P. BOURGEOIS.



PALAIS DU ROI A PHNOM-PENH

Le rôle du Comité français fut précisé avec netteté dans la circulaire suivante :

Paris, le 4 février 1902.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

NOUS AVONS l'honneur de vous communiquer une lettre adressée par M. AURICOSTE, Directeur de l'Office Colonial, Président du Comité Métropolitain Consultatif de Patronage, à M. le Président du Comité Français des Expositions à l'Étranger au sujet de l'Exposition d'Hanoï, dont l'importance ne saurait vous échapper.

Paris, le 31 janvier 1902.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je suis informé de plusieurs côtés qu'il existe, à Paris et en province, des Syndicats, des Agences et même des Comités régionaux qui se disent autorisés à recruter des Exposants pour l'Exposition qui doit s'ouvrir à Hanoï en 1902, qui font des démarches auprès d'eux pour les représenter et les faire admettre dans les classes auxquelles ils appartiennent par la nature de leurs produits et qui laissent croire au public qu'ils ont été officiellement chargés d'organiser l'Exposition de la Métropole, à Hanoï.

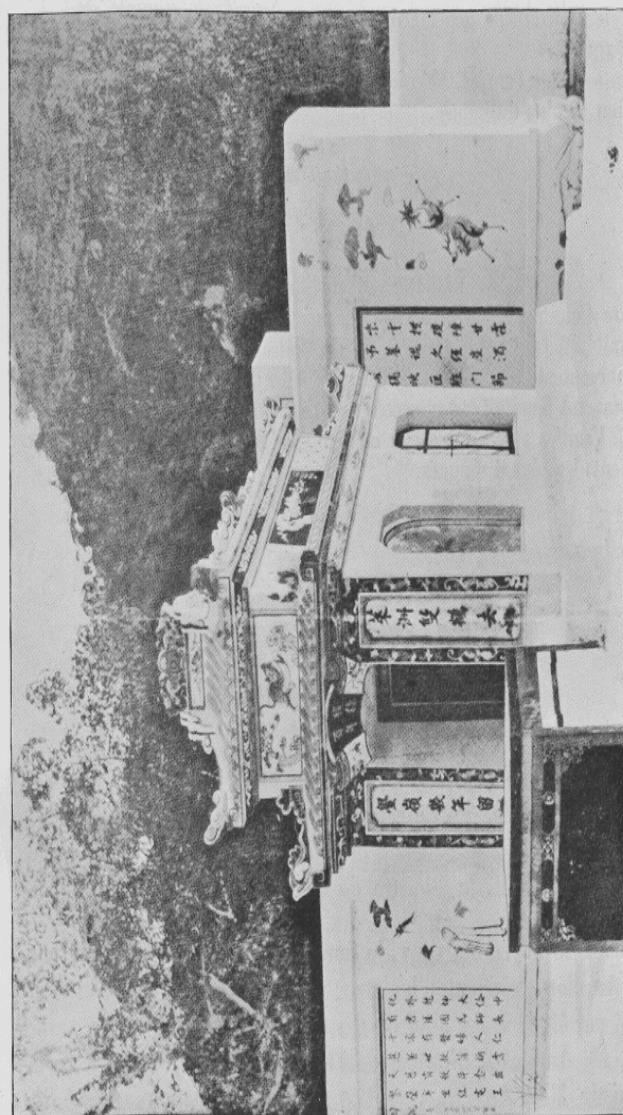
» Je crois qu'il est indispensable de faire cesser toute équivoque à ce sujet.

» C'est dans ce but, M. le Président, que je tiens à vous rappeler que, sur ma proposition, M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, par décision du 26 juillet 1901, a chargé le *Comité Français des Expositions à l'Étranger* d'organiser la participation de la France métropolitaine à l'Exposition d'Hanoï.

» Aux termes de cette décision, le Comité Français est seul chargé de tout ce qui concerne l'admission, la classification et l'installation des Exposants ainsi que de l'organisation générale de l'Exposition française.

» Il résulte donc bien de la lettre précitée de M. Doumer que toutes les demandes d'admission, qu'elles aient été adressées directement à l'Office Colonial, aux Comités régionaux ou à des Agences, Syndicats et entreprises particulières, doivent être soumises au COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION D'HANOÏ, qui n'est qu'une émanation du Comité Français des Expositions à l'Étranger, et qui seul a le droit de prononcer l'admission définitive des Exposants.

» En conséquence, les commerçants ou industriels qui auraient confié leur adhésion et auraient donné mandat de les représenter à des Agences, Syndicats ou à des particuliers, devront s'informer auprès du Comité Central officiel, que ces demandes lui sont bien parvenues en temps opportun.



TOUR DU TEMPLE DE BAION (ANGKOR)

» J'ai tenu à vous faire ces déclarations pour bien montrer l'accord qui existe entre le Comité Français et le Directeur de l'Office Colonial.

» D'autre part, comme Président du Comité Métropolitain, je suis heureux de vous confirmer les pouvoirs qui vous ont été conférés par M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine par sa lettre du 26 juillet 1901. »

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur de l'Office Colonial,

Président du Comité Métropolitain Consultatif de Patronage,

Signé : AURICOSTE.

Les termes de cette lettre vous indiqueront nettement la situation de notre Comité à l'égard du Gouvernement général de l'Indo-Chine, et du Comité Métropolitain Consultatif de Patronage, et témoignent de la bonne entente qui n'a cessé de régner entre toutes les personnalités qui consacrent leurs efforts au succès de l'Exposition d'Hanoï.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Président,

A. MAGUIN.

Le Secrétaire général,

P. BOURGEOIS.

Interventions ministérielles

Pour bien marquer le caractère officiel de la mission qui lui était confiée, le Bureau du Comité central officiel d'organisation demandait et obtenait des audiences de M. le Ministre des colonies et de M. le Ministre du commerce.

Le 23 novembre 1901, le bureau du Comité, ayant à sa tête M. Ancelot, président d'honneur, et M. Maguin, président, était reçu par M. Decrais, Ministre des colonies.

M. Auricoste, directeur de l'Office Colonial, présenta à M. le Ministre MM. Ancelot, président d'honneur; Maguin, président; Hénon, Hache, vice-présidents; P. Bourgeois, secrétaire général; Arthur Amson, Bureau, DRESSOIR, Eissen-Piat, Gambard, Hollande, secrétaires.

M. Decrais, Ministre des colonies, félicita les membres du Bureau du concours dévoué qu'ils apportaient à la réussite de cette grande manifestation coloniale.

M. Maguin, président, après avoir remercié M. le Ministre de ses bienveillantes paroles, lui exposa que, pour donner un plus grand retentissement à la participation de la France continentale, le Bureau serait désireux de convier en un banquet tous les industriels devant participer à l'Exposition d'Hanoï.

Il le pria de leur faire l'honneur d'accepter la présidence de ce banquet dont la date serait fixée à sa convenance.

M. Decrais accepta en principe cette invitation.

Le 27 novembre 1901, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie recevait à son tour les membres du Bureau.

MM. Ancelot, président d'honneur; Maguin, président; E. Dupont, L. Layus, H. Hénon, G. Kester, F. Manaut, J. Martel, vice-présidents; P. Bourgeois, secrétaire général; M. Estieu, trésorier; A. Amson, Bureau, E. Dresseoir, M. Eissen-Piat, J. Hollande, secrétaires, lui furent présentés par M. Auricoste, directeur de l'Office colonial.

M. Millerand les assura du bienveillant appui de son Département et les félicita du nouvel effort qu'ils allaient faire en vue de développer le commerce de la France avec l'une de ses plus brillantes colonies.

M. Maguin, après avoir remercié M. le Ministre de son accueil sympathique, le pria de vouloir bien honorer de sa présence le banquet organisé par le Comité, sous la présidence de M. le ministre des Colonies.

M. Millerand accepta cette invitation.

Le samedi, 21 juin 1902, M. Doumergue, Ministre des Colonies, reçut une délégation du bureau du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï, composée de MM. Ancelot, président d'honneur; Maguin, président; E. Dupont, Hache, Hénon, Kester, Layus, Manaut, Martel, vice-présidents; Bourgeois, secrétaire-général, qui venait l'entretenir de la situation de l'Exposition d'Hanoï, en tant que section métropolitaine.

M. le président Maguin, après avoir présenté ses collègues au Ministre des Colonies, lui exposa la méthode suivie par le Comité pour recruter des exposants, les résultats obtenus par les efforts du Comité central et des comités de groupes et de classes, et ne lui cacha pas les difficultés particulières de l'entreprise.

M. Doumergue remercia la délégation du Comité de la démarche toute spontanée qu'elle avait faite auprès de lui, et exprima la satisfaction qu'il éprouvait de voir que, malgré toutes les difficultés qui lui étaient signalées, l'Exposition d'Hanoï, grâce au dévouement des membres du Comité français des expositions à l'Étranger, était assurée d'un éclatant succès.

En terminant, M. le Ministre promit, en ce qui le concernait, qu'il donnerait toujours son appui à l'œuvre intéressante du Comité.

Le 28 juin 1902, une délégation du bureau du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï, fut reçue par M. Mougeot, Ministre de l'Agriculture.

M. Maguin, président du Comité central officiel, présenta au Ministre les collègues qui l'accompagnaient : M. Ancelot, président d'honneur; MM. Kester et Martel, vice-présidents; M. Bourgeois, secrétaire général.

Il exposa à M. Mougeot les résultats obtenus par le Comité, en vue d'assurer à l'Exposition d'Hanoï une participation aussi brillante que possible de l'industrie et du commerce de la métropole, sans lui cacher les difficultés qui avaient été rencontrées et celles que l'on pouvait encore prévoir pour l'avenir.

Répondant à M. Maguin, M. le Ministre de l'Agriculture exprima toute sa satisfaction de voir réussir l'œuvre qu'avait entreprise le Comité, et il donna l'assurance à la délégation de son appui dans les Conseils du Gouvernement.



CHAPITRE VII

RAPPORT GÉNÉRAL

DU

Secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger

le 18 Novembre 1901

L'INDO-CHINE FRANÇAISE. — BUT ET HISTORIQUE DE L'EXPOSITION. —
ORGANISATION. — ADMISSION. — INSTALLATION. — TRANSPORTS,
DOUANES. — JURY. — BEAUX-ARTS. — CONGRÈS. — PRESSE.

A la séance du 18 novembre 1901, M. G.-Roger SANDOZ, Secrétaire Général du Comité Français des Expositions à l'Étranger, lut ce rapport, qui résumait clairement l'état de la question :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Notre Comité venait à peine d'être reconnu comme Établissement d'utilité publique et de voir le Ministère du Commerce, d'accord avec le Conseil d'État, étendre son action aux Colonies françaises et aux pays de protectorat que M. Paul DOUMER, Gouverneur général de l'Indo-Chine, *pensant que, pour bien marquer en France l'importance de l'Exposition d'Hanoï au point de vue commercial, il y avait intérêt à associer à l'Office colonial, pour tout ce qui concerne le recrutement, l'admission, la classification, etc., des exposants, le Comité français des Expositions à l'Étranger, voulait bien charger notre Association de s'entendre avec l'Office colonial pour l'organisation du service de l'Exposition d'Hanoï en France et nous demander de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la décision qu'il avait l'honneur de porter à notre connaissance.*

Fier de l'importante mission qui lui était donnée, votre Bureau se mettait immédiatement d'accord avec M. AURICOSTE, l'éminent Directeur de l'Office colonial, Président du Comité Métropolitain de l'Exposition d'Hanoï, qui veut bien vous faire l'honneur d'assister à cette séance; les

études préparatoires sont aujourd'hui complètes, et le Comité Métropolitain a arrêté les grandes lignes de la participation de la France continentale; nous n'avons plus pour terminer l'organisation générale qu'à procéder à la constitution des comités d'admission et d'installation parmi les membres du Comité français des Expositions à l'Étranger qui ont répondu à notre appel, après que vous aurez bien voulu entendre le Rapport que votre Secrétaire général a été chargé de vous faire sur l'Exposition d'Hanoï au nom du Conseil de Direction de votre Comité.

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

But et Historique de l'Exposition d'Hanoï. — Il n'y a pas encore dix-sept ans que certains, bien peu prévoyants, demandaient l'évacuation du Tonkin, à peine acquis de la veille; aujourd'hui, l'un des plus beaux domaines de notre empire colonial est l'Indo-Chine française réunissant la Cochinchine, le Cambodge, le Laos, l'Annam, le Tonkin, magnifique territoire de 630.000 kilomètres carrés (soit près de 150.000 kilomètres de plus que la France), avec une population de 20 millions d'habitants, dont 17 millions pour le Tonkin seulement.

La fécondité du sol n'y a d'égale que la richesse du sous-sol, et les indigènes, très travailleurs, s'assimilent aisément notre civilisation, accueillant avec confiance nos méthodes, nos procédés, nos outils, ainsi que les perfectionnements et les applications industrielles de la science moderne.

Le pays est complètement pacifié, et son organisation administrative est achevée, grâce à la grande intelligence des gouverneurs généraux qui s'y succédèrent, grâce aussi au dévouement de leurs collaborateurs de tous rangs.

Aussi le commerce de l'Indo-Chine ne cesse-t-il de se développer, ayant doublé en onze ans et atteignant successivement :

	1888	1898	1899
Importation .	56.086.752	102.448.346	115.424.493
Exportation .	71.026.685	127.514.299	137.936.688
TOTAUX .	127.113.437	229.962.645	253.361.181

Les ressources financières suivent le même mouvement ascendant : pour la première fois, en 1897, le budget se solde par un excédent de 2 millions et demi, et le boni, qui a atteint 11 millions en 1899, dépassera probablement 14 millions pour l'exercice 1900; aussi l'Indo-Chine a-t-elle pu, grâce à ses propres ressources, gager son récent emprunt de 200 millions, et à la session du Conseil supérieur qui s'est ouverte à Hué, lundi dernier 11 novembre, M. Paul DOUMER, rendant compte de la situation politique, économique et financière, avait le bonheur de constater qu'elle

dépassait les espérances les plus optimistes : la population reste calme malgré les troubles de la Chine et ne veut qu'améliorer son bien-être par le travail, confiante dans la protection de la France et prête à seconder ses efforts.

L'exécution du programme des grands travaux se poursuit activement : il porte sur 2.000 kilomètres de voies ferrées, deux ports, la réfection de voies navigables, la construction de routes, de ponts, l'irrigation, le drainage. La caisse de réserve s'élève à 25 millions; à la fin de l'année elle possédera 30 millions; cependant, le budget comprend 14 millions pour dépenses militaires, travaux publics, créations d'écoles, hôpitaux, bureaux de poste dans l'Extrême-Orient.

Malheureusement le chiffre des importations d'origine étrangère est de beaucoup trop élevé, s'élevant en 1899 à 60.223.126 fr.,

contre 54.432.698 francs pour la France et 768.669 francs pour les colonies françaises; de grosses maisons étrangères ne cessent d'envoyer leurs voyageurs en Indo-Chine, et il faut absolument que nos producteurs français arrivent à enlever la



UN COIN DE L'EXPOSITION

grosse majorité des affaires à l'étranger pour l'attirer à la France; car le champ y est très vaste pour notre initiative et notre activité, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel. C'est donc dans le but d'accroître les relations commerciales entre la colonie et la métropole autant que pour montrer aux visiteurs sous une forme palpable les besoins et les ressources de ce beau pays, ses progrès, son développement, son avenir, que M. Paul DOUMER, Gouverneur général, décidait, par arrêté du 5 mai 1899, d'ouvrir à Hanoï une *Exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France et des Colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient*, destinée à couronner l'œuvre grandiose de la France.

Cette Exposition devait d'abord avoir lieu du 1^{er} décembre 1901 au 26 janvier 1902, mais devant l'importance que prit cette grande entre-

prise et la faveur avec laquelle elle fut accueillie, on ne tarda pas à reconnaître que le délai primitivement fixé était insuffisant pour la mener à bonne fin et le Gouvernement général en reportait les dates d'ouverture et de clôture au 3 novembre 1902 et au 31 janvier 1903, époque qui coïncidera avec l'achèvement d'importants travaux, notamment le grand port du Fleuve Rouge et la ligne de Haïphong à Hanoï et avec l'inauguration à Haïphong du monument élevé au grand Français qui a eu la gloire d'avoir été surnommé « le Tonkinois », avec l'inauguration de la statue de Jules FERRY.

Organisation à Hanoï des Services généraux de l'Exposition. —

Ainsi que l'a décidé le Conseil supérieur de l'Indo-Chine dans sa séance du 21 octobre 1900, l'Exposition est faite par le Gouvernement général, et par différents arrêtés des 5 mai et 7 décembre 1899, des 8 et 26 juin, du 28 juillet 1900, M. Paul DOUMER a organisé, sous l'autorité du Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine, les différents services administratifs et financiers de l'Exposition, secrétariat, comptabilité, travaux.

M. THOMÉ, ancien Garde général des forêts, Président de la Chambre d'Agriculture du Tonkin, a été nommé *Commissaire général* et travaille avec un Comité consultatif dit *Comité local de l'Exposition d'Hanoï*, présidé par le Résident supérieur du Tonkin et divisé en cinq sous-comités :

Sous-Comité des fêtes, Congrès et Récompenses ;

Sous-Comité de la Publicité et des Attractions ;

Sous-Comité de l'Archéologie, de l'Enseignement et des Beaux-Arts ;

Sous-Comité des Mines, de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce, des Produits naturels et des Produits ouvrés ;

Sous-Comité du Génie civil, des Constructions, des Travaux publics, de la Mécanique, des Chemins de fer et de la Navigation.

Cette organisation est aujourd'hui complète ; les projets des architectes ont été adoptés et les travaux suivent leur cours à l'Exposition d'Hanoï qui couvrira les 12 hectares du champ de courses très central, et situé à proximité de la future gare.

Le Palais principal, dont les plans sont dus à M. Bussy, architecte des Travaux publics, inspecteur des Bâtiments civils, est un vaste édifice de 100 mètres de façade sur 25 mètres de profondeur, avec un dôme central relié par des galeries à colonnades aux deux coupoles des extrémités. De chaque côté de ce Palais, qui est définitif, s'arrondissent en hémicycles deux constructions légères que vient encore compléter une galerie des Beaux-Arts ; dans le parc seront groupées de nombreuses attractions : travaux indigènes, aquarium, volières, vasques à reptiles et serres conte-

nant les plus beaux spécimens de la faune et de la flore de l'Extrême-Orient.

(M. le Secrétaire général donna ici la classification générale des produits admis et l'organisation des Comités de la France continentale.)

Le Comité Métropolitain, qui est composé de soixante-douze personnes et dont font partie vingt-cinq membres du Comité français des Expositions à l'étranger, s'est réuni pour la première fois, le 28 octobre, sous la présidence de M. AURICOSTE, Directeur de l'Office colonial, qui a bien voulu nous exposer la situation en un remarquable rapport auquel



ENTRÉE DU VILLAGE PHILIPPIN

sont empruntés la plupart des renseignements contenus dans le présent compte rendu :

« Mais, et je cite ici les termes mêmes du rapport de M. AURICOSTE, en même temps que cette autorité planera au-dessus des organisations métropolitaines diverses, que ce Comité sera appelé à prendre des initiatives et à résoudre les difficultés qui peuvent se présenter, il fallait créer un moyen d'action et confier à des hommes compétents l'organisation de la partie matérielle de l'Exposition. »

M. DOUMER a trouvé, à Paris, pour remplir cette difficile mission, une organisation toute faite, reconnue par l'État, déclarée d'utilité publique : c'est le Comité français des Expositions à l'étranger.

M. AURICOSTE avait écrit :

« Le Comité français aura à former, d'accord avec l'Office Colonial, un Comité d'organisation qui se divisera en autant de sous-comités qu'il y aura de groupes de produits. Il me paraît équitable que le président du Comité français soit, de droit, Président d'honneur du Comité d'organisation. »

Dès le mois de juillet, pour faciliter notre tâche, M. AURICOSTE a mis des bureaux à notre disposition à l'Office colonial, galerie d'Orléans, au Palais-Royal, et le Comité français des Expositions à l'étranger s'est empressé d'informer ses membres de la décision de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, réclamant le concours de tous ceux que cette exposition pouvait intéresser et leur rappelant que, suivant ses usages, pourraient seuls faire partie des Comités d'organisation de l'Exposition d'Hanoï les membres du Comité français des Expositions à l'Étranger qui s'engageraient à exposer personnellement ou dans une collectivité.

Au nombre de plus de deux cents, représentant les plus importantes maisons de France, vous avez bien voulu répondre à notre appel; votre Conseil, mes chers Collègues, vous en remercie sincèrement et tient à vous en témoigner sa profonde reconnaissance.

Dans quelques instants, vous allez avoir à constituer *votre Bureau et les Comités d'organisation* qui procéderont d'accord avec l'Office colonial à l'admission et à l'installation des exposants; votre compétence en ces matières nous dispense de nous étendre plus longuement sur ce sujet; aussi bien, les demandes d'exposants sont déjà nombreuses à l'Office colonial, et les récents voyages en France de M. Paul DUMER, Gouverneur général, et de M. THOMÉ, Commissaire général de l'Exposition, n'ont pas peu contribué à faire naître les initiatives et à intéresser les industriels en montrant le développement de l'Indo-Chine et l'intérêt qu'il y a pour la France à lui faire connaître ses produits comme à étudier son avenir.

Laissez-nous seulement vous rappeler, ainsi que l'a publié le *Moniteur officiel du Commerce*, que toutes les adhésions doivent être adressées à Paris, à l'Office colonial, Palais-Royal (Bureau du Comité français des Expositions à l'Étranger), qui est seul chargé, d'accord avec l'Office colonial, de l'organisation, du recrutement et de l'admission des exposants à cette Exposition. Aucun autre comité, agence ou représentant n'est spécialement accrédité, ni par le Gouvernement indo-chinois, ni par l'Office colonial, et les exposants peuvent confier le soin de les représenter à qui bon leur semblera.

Cependant la Chambre de Commerce de Lyon, d'accord avec le Comité Métropolitain, a organisé pour s'occuper spécialement de l'Exposition d'Hanoï un Comité local dont le Délégué est M. Ulysse PILA, notre distingué collègue du Comité français des Expositions à l'Étranger, si

compétent dans les questions coloniales, et il serait désirable que des Comités similaires fussent créés à Marseille, à Bordeaux, au Havre et dans les grandes villes industrielles susceptibles de recueillir des adhésions. Toutefois, il reste bien entendu que ces organisations sont tout à fait locales et que c'est à Paris, au Comité français des Expositions à l'Étranger, que seront centralisées toutes les demandes.

Demandes d'admission, installation, transports, douanes. —

Les demandes d'admission devront être remises avant le 1^{er} janvier 1902 et les objets admis seront reçus du 1^{er} juin au 30 septembre.

Pour le transport des objets exposés, la Compagnie P.-L.-M. accorde le retour gratuit et les Compagnies de navigation font une réduction de 33 o/o sur leurs tarifs. Mais cette question très complexe a encore besoin d'être étudiée, et M. AURICOSTE, suivant le vœu du Conseil Métropolitain, est en train de négocier avec les Compagnies de transports, pour obtenir gratuité absolue au retour, et avec l'Indo-Chine, pour avoir le transport gratuit à l'aller des produits qui seraient donnés à la Colonie. Les exposants seront d'ailleurs avisés en temps utile du résultat de ces négociations.

L'Administration fera la décoration générale.

Les emplacements seront gratuits dans les Palais et Pavillons, et l'eau, la vapeur et la force motrice nécessaires au fonctionnement des appareils seront fournies gratuitement.

L'Exposition est constituée en entrepôt réel de douanes; les caisses, plombées par les soins de la Douane, seront exonérées du droit de statistique et ne seront ouvertes qu'à Hanoï.

Les produits exposés devront être enlevés, au plus tard, dans un délai de deux mois après la clôture de l'Exposition.

Récompenses du Jury. — Les récompenses aux exposants et à leurs collaborateurs seront décernées sous forme de médailles et de diplômes signés par le Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine et par le Commissaire général.

Elles se composeront de :

Grand prix;

Médailles d'or;

Médailles d'argent;

Médailles de bronze;

Mentions honorables.

Une médaille commémorative sera décernée à tous les exposants.

Toutefois, le règlement général laisse en suspens le choix et la nomination du Jury; aussi M. AURICOSTE a-t-il jugé indispensable et demandé que la Métropole soit représentée dans le Jury et que le Comité métropolitain ait le droit de présenter un certain nombre de membres.

Beaux-Arts, Congrès, Presse. — M. le Gouverneur de l'Indo-Chine ne voulait pas seulement donner aux populations qu'il administre une idée exacte de notre industrie et de notre commerce; il tenait aussi à lui faire connaître tout ce qui touche à notre Art, et, sur sa demande, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu, d'accord avec M. le Directeur des Beaux-Arts, charger M. Roger MARX, Inspecteur général des Musées nationaux, d'organiser l'exposition des Beaux-Arts; grâce aux plans préparés par M. Roger MARX, grâce au choix qui en a été fait, nous pouvons être certains que cette section spéciale sera digne de la France et donnera en quelque sorte, à l'Extrême-Orient, la synthèse de l'École française pour la période contemporaine.

D'autre part, M. Charles LEMIRE, l'une des personnalités coloniales qui connaissent le mieux le Tonkin, a soumis au Comité métropolitain un projet de *Congrès des Orientalistes*, qui se tiendrait à Hanoï pendant l'Exposition, et un Comité spécial, dont M. Charles LEMIRE a bien voulu accepter modestement la place de secrétaire, est chargé de poursuivre la réalisation de ce projet, particulièrement intéressant, au point de vue de la reconstitution de l'histoire des civilisations passées de cette portion de l'Asie.

M. Paul DOUMER a voulu en outre que la Presse métropolitaine eût à l'Exposition d'Hanoï la place qu'elle méritait, et par décision du 26 juillet 1901 il a spécialement chargé le Syndicat de la Presse coloniale, dont il avait pu apprécier les services en 1900, de la mission d'organiser la participation de la Presse française à l'Exposition d'Hanoï. M. Paul VIVIEN, Président du Syndicat, et M. BRUNET, son Secrétaire général, ont réuni leurs confrères au Bureau qui leur a été donné à l'Office colonial et le Syndicat est aujourd'hui certain que les organes les plus importants des Presses parisiennes et départementales seront représentés à l'Exposition d'Hanoï et apporteront tout leur concours à cette grande œuvre dont ils ont pu apprécier l'utilité et l'importance.

Excusez votre Secrétaire général, mes chers collègues, d'avoir retenu si longtemps votre attention mais il était nécessaire que vous connaissiez à fond l'organisation exacte de l'Exposition d'Hanoï ainsi que la tâche qui vous est actuellement dévolue.

Aussi, suis-je certain que vous vous joindrez tous à votre Conseil pour envoyer à M. Paul DOUMER, gouverneur général de l'Indo-Chine, l'expression de notre profonde reconnaissance pour le rôle important qu'il a bien voulu réserver au Comité français des Expositions à l'Étranger et pour affirmer à M. AURICOSTE, directeur de l'Office colonial, Président du Comité métropolitain de l'Exposition d'Hanoï, qu'il peut compter sur votre dévouement le plus absolu, sur votre concours le plus actif pour l'aider à ouvrir à l'industrie française non seulement les marchés d'Indo-Chine, mais encore les marchés des autres pays d'Extrême-Orient.

C'est ainsi, Messieurs, que régulièrement et sans arrêt, se réalise par l'œuvre quotidienne le programme du Comité français des Expositions à l'Étranger : favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France.

Ce programme obtient chaque jour l'adhésion des plus importants représentants de la Science, de l'Art, de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce : nous étions 400 il y a trois mois, nous sommes 700 aujourd'hui et les nouvelles demandes ne cessent d'affluer.

D'ailleurs, tous ceux qui suivent ces questions savent maintenant que le passé du Comité français des Expositions à l'Étranger répond de son avenir : qu'il nous suffise de vous rappeler le succès des Expositions de Barcelone (1888), Londres (1890), Moscou (1891), Amsterdam (1895), Innsbruck (1896), Bergen (1898), Saint-Petersbourg (1898-1899) et Glasgow (1901), dont l'initiative revient à son bureau ou à ses membres, de vous rappeler aussi la part qu'a prise le Comité à l'organisation des Expositions officielles de Chicago (1893) et Bruxelles (1897) pour lesquelles il a apporté à l'État un concours particulièrement précieux et désintéressé, sans oublier le succès aujourd'hui assuré de l'*Exposition spéciale de la Bijouterie et des Arts industriels* qui s'ouvrira à Saint-Petersbourg le mois prochain et dont M. MILLERAND, ministre du Commerce, a bien voulu nous déléguer officiellement l'organisation.

M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine savait donc à quels hommes il s'adressait quand, d'accord avec les Ministères des Colonies et du Commerce, il donnait au Comité français des Expositions à l'Étranger cette haute marque d'estime et de confiance de le charger d'organiser avec l'Office colonial la participation de la France à l'Exposition d'Hanoï; il lui suffira d'ailleurs de lire les noms de nos collègues qui ont accepté de faire partie des Comités de cette Exposition pour être certain que la France continentale aura à Hanoï une représentation digne d'elle, digne aussi de la place que doivent y tenir son commerce et son industrie.

*Le Secrétaire général
du Comité français des Expositions à l'Étranger,*
G.-ROGER SANDOZ.





PLAQUETTE DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS À L'ÉTRANGER

CHAPITRE VIII

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

CLASSIFICATION. — GROUPES ET CLASSES. — EMBLEMENTS ET CONSTRUCTIONS. — INSTRUCTIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS. — ASSURANCES.

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à l'Exposition d'Hanoï, en 1902, les produits agricoles et industriels et les œuvres d'art de la France, des Colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient.

Les objets exposés seront répartis en trois groupes, savoir :

Groupe I. — Archéologie, beaux-arts, enseignement, sciences, etc.

Groupe II. — Agriculture, commerce, industrie, mines, etc.

Groupe III. — Génie civil, mécanique, navigation, transports, travaux publics, chemins de fer, etc.

ART. 2. — Chacun de ces groupes est divisé en classes, conformément à la classification générale annexée au présent règlement.

L'énumération de ces objets, répartis conformément à cette classification, n'est pas limitative.

ART. 3. — Sont exclues de l'Exposition les matières dangereuses, notamment les matières fulminantes ou détonantes.

Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives, et, généralement, les corps qui peuvent altérer les autres produits exposés, ou qui peuvent incommoder le public.

Les amorces, les pièces d'artifice, les allumettes chimiques, et autres objets analogues, ne pourront être admis qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable.

ART. 4. — Les demandes d'admission à l'Exposition seront conformes au modèle arrêté par le Commissaire général.

Des formules imprimées seront mises gratuitement à la disposition du public :

A Paris : à l'*Office colonial*, Galerie d'Orléans, Palais-Royal :

Dans les Départements français : au *Secrétariat des Chambres de Commerce* ;

Dans les Colonies françaises : au *Siège du Gouvernement de la Colonie* ;

Dans les pays d'Extrême-Orient : aux *Légations et Consulats de France*.

En Indo-Chine :

A Saïgon : à la *Direction de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine* ;

A Hanoï : au *Commissariat Général* ;

A Hué, Pnom-Penh et Vientiane : à la *Résidence Supérieure* ;

A Quang-Tchéou : dans les bureaux de l'*Administrateur du Territoire*.

ART. 5. — Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, de la vapeur ou de l'électricité, devront déclarer, dans leur demande d'admission, la quantité d'eau, de vapeur ou de force électrique qui leur sera nécessaire.

ART. 6. — Les avis de participation et demandes d'admission devront être remis au Commissariat Général avant le 1^{er} janvier 1902.

ART. 7. — Les objets admis seront reçus à l'Exposition du 1^{er} juin au 30 septembre 1902.

Les exposants seront avisés, en temps utile, des réductions de tarif qui seraient consenties par les Compagnies de chemin de fer et par les entreprises de navigation maritime ou fluviale pour le transport des objets, soit à l'aller, soit au retour.

ART. 8. — Aucun loyer ne sera exigé des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans le palais et les pavillons construits par l'administration de l'Exposition.

L'eau, la vapeur et la force motrice nécessaires au fonctionnement des appareils exposés seront fournies gratuitement. Mais les exposants devront établir, à leurs frais, les branchements sur les conduites de distribution d'eau ou de vapeur, ainsi que les transmissions intermédiaires destinées à recueillir la force motrice sur les arbres de transmission générale.

ART. 9. — Les exposants auront à supporter les frais d'emballage, de transport, de réemballage et de réexpédition.

Les frais d'installation à la charge des exposants sont limités aux vitrines particulières et à la décoration spéciale que chaque exposant voudra adopter et qu'il devra faire approuver, au préalable, par le Commissaire Général.

ART. 10. — Des constructions particulières pourront, avec l'approbation du Commissaire général, être élevées par les exposants, et à leurs frais.

ART. 11. — Les exposants qui n'auront pas de représentant au Tonkin devront en aviser le Commissaire général, qui se chargera de l'exposition de leur installation particulière à leurs risques et périls.



UNE RUE DE L'EXPOSITION

Dans ce cas, la demande d'admission devra fournir toutes les indications nécessaires à la disposition des objets.

ART. 12. — Les produits seront exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission.

Les exposants sont invités à inscrire, s'il y a lieu, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des coopérateurs de tout genre et de tout grade qui auraient contribué à la confection des objets exposés.

ART. 13. — En vue de faciliter le travail d'appréciation du Jury et d'édifier le public, les exposants pourront indiquer le prix marchand des objets exposés.

ART. 14. — A toute époque, le Commissariat Général aura le droit de faire retirer les objets qui, par leur nature ou leur aspect, lui paraîtraient nuisibles, ou incompatibles avec le but ou les convenances de l'Exposition.

ART. 15. — Aucun objet ne pourra être enlevé avant la clôture de l'Exposition, sans une autorisation spéciale délivrée par le Commissaire Général.

Cette interdiction ne s'applique pas aux produits que certains exposants seraient autorisés à fabriquer sous les yeux des visiteurs.

ART. 16. — Les produits exposés, ainsi que les installations et constructions de toute nature, devront être enlevés, au plus tard, dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'Exposition.

Passé ce délai, l'administration y procédera d'office aux frais et risques des exposants.

Elle consignera, à leur compte, les objets et matériaux dans un magasin public.

Faute de retrait et de remboursement des débours faits par l'administration avant le 30 juin 1903, les objets et matériaux seront vendus publiquement; le produit net de la vente pourra être réclamé par l'exposant, jusqu'au 1^{er} octobre 1903. Après cette date, ce produit sera versé au Trésor au compte de l'Exposition.

ART. 17. — Les locaux affectés à l'Exposition de Hanoï en 1902 sont constitués en entrepôt réel des Douanes.

ART. 18. — Les produits étrangers destinés à l'Exposition devront être accompagnés d'un bulletin de l'expéditeur, annexé à l'acquit de transit, et indiquant leur nature, leur espèce, leur poids, ainsi que leur origine.

ART. 19. — Les envois pourront être faits en connaissance direct sur les locaux de l'Exposition.

Tous les produits destinés à l'Exposition sont exonérés du droit de statistique.

L'expédition en transit a lieu sans visite au port d'arrivée.

Les plombs sont apposés gratuitement.

ART. 20. — Les produits étrangers reçus dans les locaux de l'Exposition

sont pris en charge, conformément aux rè-

gles applicables en matière d'entrepôt par le service spécial des Douanes et Régies attaché à l'Exposition.

Les produits qui seront ultérieurement livrés à la consommation supporteront, quelle que soit leur origine, les droits applicables aux produits de même provenance à leur entrée dans la colonie.

ART. 21. — Les produits, français ou coloniaux, passibles des taxes de consommation ou de circulation, sont expédiés vers l'Exposition sous des acquits-à-caution spéciaux et sont placés sous le régime du transit et de l'entrepôt particulier de régie.

Ces produits ne subissent aucune vérification à leur arrivée au Tonkin.

Ils ne sont passibles du paiement des taxes locales que s'ils



UN COIN DE L'EXPOSITION

sont retirés de l'entrepôt pour être mis en consommation en dehors de l'enceinte de l'Exposition.

ART. 22. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé dans les bâtiments ou jardins, ne pourra être dessiné, copié, ou reproduit, sous une forme quelconque, sans une autorisation de l'exposant, visée par le Commissariat Général.

Toutefois le Commissaire Général pourra autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

ART. 23. — L'Administration prendra les mesures nécessaires pour protéger les objets exposés.

Néanmoins, elle ne sera, en aucun cas, responsable des incendies ou des autres accidents dont les objets auraient à souffrir, quelles que soient la cause et l'importance du dommage.

ART. 24. — Bien que n'ayant aucune responsabilité pour les vols et détournements qui pourraient être commis, le Commissariat Général organisera une surveillance destinée à les prévenir.

ART. 25. — Un arrêté ultérieur fixera la composition du jury des récompenses des œuvres et produits exposés, ainsi que le nombre des récompenses à accorder à chaque groupe et classe.

ART. 26. — Les récompenses aux exposants et à leurs collaborateurs seront décernées sous forme de médailles et de diplômes signés par le Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine et par le Commissaire Général.

Elles se composeront de :

Grands prix ;

Médailles d'or ;

Médailles d'argent ;

Médailles de bronze ;

Mentions honorables ;

Une médaille commémorative sera décernée à tous les exposants.

ART. 27. — Les producteurs, exposant des objets différents dans plusieurs classes, pourront recevoir des récompenses dans chacune de ces classes. Mais la pluralité des récompenses dans une même classe est interdite.

ART. 28. — L'utilisation commune de vitrines ou autres meubles par plusieurs exposants n'empêchera pas ces exposants de concourir, chacun séparément, pour la distribution des récompenses, quand ils auront exposé à titre personnel et individuel.

Il ne sera attribué qu'une récompense aux expositions collectives. Toutefois, lorsque ces expositions seront plurinominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms.

ART. 29. — Un règlement spécial des entrées à l'Exposition sera ultérieurement arrêté, sur la proposition du Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine et sur le rapport du Commissaire Général.

ART. 30. — Il pourra être accordé, dans l'enceinte de l'Exposition, sur la proposition du Commissaire Général, des autorisations d'expositions particulières payantes, des concessions d'établissements de consommation ou de spectacle, et toutes autres concessions utiles à l'Exposition.

Ces autorisations et concessions seront soumises à des redevances à fixer par le Commissaire Général au profit du budget de l'Exposition.

ART. 31. — Dans chaque cas, le cahier des charges spécifiera les règles relatives à la construction et à l'exploitation.

Les concessionnaires seront tenus, à toute époque, de se conformer aux injonctions qui leur seront adressées par le Commissaire Général dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et du bon ordre.

ART. 32. — Aucune publicité par voie d'affiches, prospectus, etc., ne pourra être faite dans l'enceinte de l'Exposition par les exposants, par les concessionnaires ou par toute autre personne, sans une autorisation régulière du Commissaire Général, et sans l'acquittement préalable des redevances qui pourraient être exigées.

ART. 33. — Les communications relatives à l'Exposition doivent être adressées au Commissaire général à Hanoï.

ART. 34. — Le Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine et le Commissaire Général de l'Exposition d'Hanoï sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Classification générale des Produits admis

L'Exposition comprenait trois grandes sections :

- 1^o La France et ses Colonies ;
- 2^o L'Indo-Chine française ;
- 3^o Les Pays d'Extrême-Orient.

Les objets exposés furent répartis en trois groupes et trente-quatre classes, suivant la classification générale suivante :

Classification

PREMIER GROUPE

Archéologie, Beaux-Arts, Sciences, Enseignement

Classe 1. = ARCHÉOLOGIE, ART ANCIEN, ETHNOGRAPHIE, RELIGIONS.

Monuments anciens, Indous, Khmers, Annamites, Chinois, Japonais, etc.

Dessins et photographies de temples, pagodes, etc.

Objets du culte, objets d'art : porcelaines, bronzes, bijoux anciens.

Médailles et monnaies, inscriptions.

Poids et mesures des divers pays.

Collections archéologiques diverses.

Classe 2. = PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE.

Dessins et peintures sur papier, toile, bois, métal, porcelaine, faïence, verre, etc.

Fresques, aquarelles, pastels.

Procédés divers.

Sculpture en ronde-bosse et bas-reliefs, pierre, marbre, bronze, ivoire, bois, etc.

Originaux et reproductions.

Architecture, dessins, photographies ou modèles d'édifices publics et constructions privées.

Projets de constructions, Restaurations.

Classe 3. = GRAVURE, LITHOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE,
PHOTOGRAPHIE, LIBRAIRIE.

Gravures en tous genres.

Lithographies, chromolithographies.

Typographie, machines et appareils, matériel et procédés.

Spécimen en noir et en couleur.

Impressions diverses, machines à écrire.

Photographie, matériel, procédés et produits.

Photographie, négative et positive sur verre, papier, bois, étoffe, émail, etc.

Librairie : livres anciens et nouveaux, éditions nouvelles, revues, albums, éditions musicales, reliure, journaux, affiches.

Classe 4. = MUSIQUE ET ART THÉÂTRAL.

Instruments de musique de tous genres : lutheries à cordes, instruments à vent, boîtes à musique.

Instruments asiatiques de toutes sortes.

Matériel de l'art théâtral : décors, toiles, gazes, éclairage, projections, spectres, machines, costumes, masques, grimages.

Classe 5. = CARTES ET PLANS, INSTRUMENTS DE PRÉCISION.

Cartes physiques, topographiques, planes ou en relief.

Atlas géographiques. Cartes géologiques, hydrographiques, astronomiques.

Globes. Sphères terrestres ou célestes.

Instruments de précision : appareils et instruments de géométrie pratique, topographie, nivellement, arpentage, géodésie.

Compas, niveaux, boussoles, baromètres, verniers, machines à calcul, balances de précision.

Optique usuelle.

Météorologie.

Astronomie.

Observatoires.

Classe 6. - ÉCONOMIE SOCIALE ET COLONISATION.

Instruction primaire, secondaire, supérieure, législation, organisation, locaux, plans, modèles, mobilier et matériel scolaire, méthodes, régime, résultats obtenus. Éducation,

Institutions et établissements divers.

1^o *Scientifiques*. — Sociétés savantes, travaux, publications.

2^o *Artistiques*. — Enseignement des arts : peinture, sculpture, dessin, musique, etc.

3^o *Agricoles*. — Enseignement supérieur agricole vétérinaire et forestier. Formation du personnel. Travaux pratiques.

4^o *Commerciaux et Industriels*. — Écoles professionnelles : personnel, régime, méthodes, résultats.

Établissements philanthropiques. — Sociétés de patronage, de secours mutuels, etc.

Procédés de colonisation agricole, industrielle, commerciale ; documents relatifs à la production, à l'importation, à l'exportation.

Organisation de la propriété, transmission, régime du travail, main-d'œuvre indigène, immigration, transportation.

Missions, explorations, études.

Matériel de transport et de campement.

Classe 7. - MÉDECINE, CHIRURGIE, HYGIÈNE, SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Médecine et chirurgie.

Matériel et instruments des travaux anatomiques, histologiques et bactériologiques ; pièces d'anatomie normale et pathologique ; appareils de pansement.

Instruments et appareils de chirurgie générale.

Trousses et caisses d'instruments et de médicaments, matériel de secours.

Instruments et appareils de la chirurgie vétérinaire,

Service de santé.

Sociétés de secours aux blessés.

Institut Pasteur de Nha-trang.

Hygiène et salubrité publique.

Procédés et appareils de désinfection.

Usages de l'eau : filtres et appareils d'épuration.

Appareils balnéatoires et hydrothérapiques.

Écoulement des eaux, protection des eaux d'alimentation.

Laboratoires municipaux.

Évacuation des matières usées.

Antiseptie préventive.

Législation sanitaire, quarantaines.

Sanatoria.

DEUXIÈME GROUPE

Agriculture, Commerce, Industrie, Mines et Métallurgie

Classe 8. - MATÉRIEL AGRICOLE.

Plans et modèles de bâtiments ruraux.

Matériel et mobilier de la ferme : Outils et instruments servant aux façons aratoires, à la préparation des semences, à l'ensemencement, à la récolte, à la préparation et à la conservation des récoltes.

Machines agricoles mues par les animaux, l'eau, le vent, la vapeur, etc. : locomobiles agricoles.

Manèges, pompes, norias, appareils de transport, de pesage, de préparation, de conservation des produits.

Décortiqueurs, pilons, moulins, greniers, silos.

Outils pour la taille, la greffe, la cueillette.

Classe 9. - INDUSTRIES AGRICOLES.

Matières fertilisantes, engrais commerciaux, fumiers de ferme, préparation, conservation.

Industries de l'alimentation : minoteries et rizeries.

Distilleries et brasseries, féculeries et glucoseries, tapioca, sagou, arrow-root, etc.

Boulangeries, pâtisseries, fours.

Laiterie, beurrerie, fromagerie.

Machines et appareils frigorifiques.

Conservation des viandes, poissons, légumes, fruits.
Chocolateries, confiseries, sirops, liqueurs sucrées.
Préparation du café, du thé, des boissons aromatiques.
Préparation du tabac, de l'opium, etc.
Fabriques d'eaux gazeuses.

Classe 10. = PRODUITS AGRICOLES ALIMENTAIRES ET INDUSTRIELS.

Céréales : riz, froment, orge, sorgho, millet, etc.
Légumineuses : haricots, fèves, pois, doliques, etc.
Tubercules : pommes de terre, patates, ignames, taros, etc.
Épices : poivre, cannelle, piment, nuoc-mam, sauces, etc.
Oléagineux : ricin, sésame, arachides, huiles diverses.
Textiles : coton, jute, ramie, chanvre, etc.
Tabac et opium.
Cafés, thés, cacao.
Produits de laiterie et de basse-cour.
Légumes, fruits, miel, champignons, etc.
Produits divers.

Classe 11. = BOISSONS FERMENTÉES ET SPIRITUEUX.

Vins ordinaires rouges et blancs, vins fins, vins de liqueur.
Vins cuits, vins mousseux, cidres et poirés.
Eaux-de-vie et alcools, genièvre, tafia, rhum, kirsch, etc.
Bières et autres boissons tirées des céréales.

Classe 12. = SÉRICICULTURE, PISCICULTURE, AVICULTURE, ETC.

Matériel et procédés indigènes et européens.
Insectes utiles et nuisibles.
Procédés de destruction.
Collection d'animaux, œufs, dépouilles, écailles, cornes, plumes, coquillages, nacre, corail, industries et produits de la pêche.

Classe 13. = PRODUITS DES FORÊTS.

Arbres, collections et spécimens d'essences forestières.
Échantillons de bois d'œuvre et d'industrie.
Bois ouvrés, bois de teinture, bois odorants.

Liège, écorces, tannins, textiles.
Résines et vernis, gomme laque, huiles et essences, camphres.
Caoutchouc, gutta-percha, benjoin, badiane.
Bambous, échantillons, emplois divers.

Classe 14. - HORTICULTURE ET PLANTES D'ORNEMENT.

Plantes et fleurs importées d'Europe.
Plantes et fleurs indigènes.
Ornementation des jardins, squares et promenades.
Vases, ornements céramiques et autres.
Chaises, bancs, kiosques, serres, effets d'eau.

Classe 15. - MOBILIER, DÉCORATION, CHAUFFAGE ET VENTILATION.

Meubles unis, sculptés, laqués, incrustés, etc. ; literie, dessins et modèles.
Sculpture ornementale : marbre, pierre, carton pâte, etc.
Ferronnerie et serrurerie : grilles, portes.
Fresques et peintures décoratives : tentures, papiers peints, vitraux, stores, nattes, tapis, toiles cirées, linoleum.
Mosaïques, carrelages, parquets.
Chauffage : fourneaux et cheminées.
Éclairage : pétrole, gaz, électricité.
Ventilation : pankas et ventilateurs électriques.
Distribution des eaux : Cabinets de toilette et salles de bains.

Classe 16. - CÉRAMIQUE, CRISTALLERIE, VERRERIE.

Industrie céramique : porcelaine, faïence, poterie.
Céramique de bâtiment : briques, tuiles, carreaux.
Céramique ornementale : émaux.
Matières premières, machines procédés.
Verres et cristaux blancs et colorés, gobeletterie.
Glaces et miroirs.
Appareils en verre.

Classe 17. – FILS, TISSUS, VÊTEMENTS.

Matières premières : textiles, soie, coton, ramie, jute, etc.
Préparation et blanchiment.
Industries de la corderie, des filés et de la sacherie.
Teinture, tissage, impression, apprêt.
Tissus divers : soie, coton, lin, laine, etc.
Velours et rubans, mousselines, dentelles, tulles, guipures.
Draps, molletons, couvertures, tapis.
Feutres et chapeaux.
Bonneterie et passementerie.
Linge et vêtements.
Broderies sur soie, coton, ou tissus divers.

Classe 18. = CUIRS, PEAUX, FOURRURES.

Sellerie et harnachement, maréchalerie.
Maroquinerie et objets de voyage.
Cuir tannés, corroyés, vernis, mégissés, chamoisés, etc.
Chaussures diverses.
Ganterie.
Pelleteries et fourrures.

Classe 19. = PARFUMERIE ET BIMBELOTÉRIE.

Essences et parfums.
Matières premières : distillation et concentration.
Matériel de fabrication.
Savons, eaux de toilette.
Huiles, pommades et poudres parfumées.
Objets de toilette en métal, corne, écaille, etc.
Petits meubles de luxe, coffrets, plateaux, etc.
Jouets, poupées, jouets mécaniques pour enfants.
Jeux divers : croquet, lawn-tennis, quilles, boules, etc.

Classe 20. = ORFÈVRERIE, BIJOUTERIE, HORLOGERIE, COUTELLERIE.

Orfèvrerie d'or, d'argent, de bronze et autres métaux.
Émaux d'orfèvre.
Gemmes et pierres précieuses.

Joaillerie : procédés de travail.
Bijouterie d'or, d'argent, de métaux divers, d'imitation.
Horloges, pendules, montres, réveils, carillons.
Chronomètres, métronomes, podomètres.
Coutellerie fine, coutellerie de table, coutellerie horticole.
Rasoirs, quincaillerie fine en acier poli.
Lunetterie, longues-vues et jumelles, microscopes.

Classe 21. - PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES.

Matériel et produits de laboratoires.
Chalumeaux, presses, étuves, fours.
Essais et analyses des matières minérales, végétales et organiques.
Applications de la chimie aux arts et à l'industrie.
Préparation des parfums, couleurs, vernis, etc.
Matières premières de la chimie et de la pharmacie.
Transformations, combinaisons.
Médicaments simples, composés.
Produits divers.

Classe 22. - INDUSTRIE DU PAPIER.

Matières premières : préparation, blanchiment.
Fabrication des pâtes à papier, des papiers et cartons.
Procédés asiatiques, procédés européens.
Collections de papiers. Spécimens divers.
Emploi du papier.
Imprimerie, librairie, bureaux, dessin, peinture.
Papiers peints, gaufrés, etc.
Emplois divers du papier.

Classe 23. — MINES ET CARRIÈRES.

Matériaux des carrières employés en métallurgie : gisements, extraction et emplois.
Combustibles minéraux : pétrole, tourbe, lignite, houille et anthracite.
Minéraux métalliques de toute nature, autres minéraux.
Collections, plans, cartes géologiques et minéralogiques.

EXPLOITATION DES MINES.

Matériel et procédés de la topographie souterraine; recherches et sondages, fonçage des puits, percement des galeries, extraction, etc.

Épuisement, ventilation, éclairage.

Matériel spécial pour traitement des minerais aurifères.

Machines à agglomérer les combustibles.

Machines diverses.

Fours à coke.

Sources minérales.

Classe 24. — MÉTALLURGIE.

Matériel, procédés et produits des fabriques de matériaux réfractaires pour la métallurgie : briques, blocs, creusets, cornues.

Traitement des divers minerais.

Procédés asiatiques.

Procédés européens.

Produits de la métallurgie asiatique et européenne : alliages, bronzes, cloches, gongs, fers et tôles pour constructions et industries.

Usages et emplois des divers métaux.

Travail des métaux.

Quincaillerie.

TROISIÈME GROUPE

Génie civil, Travaux publics, Mécanique, Électricité,
Moyens de transport

Classe 25. — MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DU GÉNIE CIVIL.

Matériaux de construction.

Chaux, ciment, plâtre, pierres factices, matériaux céramiques, matériel et méthode de production de ces matériaux.

Méthodes d'essais des matériaux; travail des matériaux de construction, outillage et procédés.

Matériel et procédés des travaux de terrassements.

Matériel et procédés des travaux de fondation.

Établissement et entretien des digues, routes, rues, promenades publiques, etc.

Distribution d'eau.

Classe 26. — MODÈLES, PLANS ET DESSINS DE TRAVAUX PUBLICS.

Voies de terre, ponts et viaducs, navigation intérieure, amélioration des rivières, construction des canaux, barrages, écluses, ponts fixes et mobiles, usines élévatoires, touage et halage mécaniques; ports maritimes, jetées, bassins, écluses, outillage d'exploitation, canaux maritimes.

Travaux d'éclairage des côtes.

Travaux de défense contre les eaux fluviales ou contre les eaux de la mer.

Chemins de fer au point de vue du tracé et des ouvrages d'art.

Travaux d'alimentation en eau.

Travaux d'assainissement.

Travaux de l'Exposition universelle de 1900.

Classe 27. — MACHINES A VAPEUR ET MACHINES DIVERSES.

Foyers, fourneaux, cheminées pour chaudières, appareils divers pour le service des machines.

Machines à vapeur.

Organes et accessoires de ces machines.

MACHINES MOTRICES DIVERSES.

Machines à air chaud, à gaz, à pétrole, à air comprimé, organes et accessoires, machines à colonne d'eau.

Moulins à vent.

Manèges, tambours, machines élévatoires diverses.

Classe 28. — MACHINES-OUTILS ET APPAREILS DIVERS DE LA MÉCANIQUE.

Machines-outils pour le travail du bois, des métaux et de la pierre.

Machines à tourner, raboter, mortaiser, dresser, percer, river, etc.

Scies circulaires, à ruban et autres.

Organes de transmission mécanique : arbres, supports, guidages, engrenages, embrayages, déclics, poulies, courroies, câbles de transmission, compteurs, enregistreurs, manomètres, grues, ascenseurs, pompes à bras ou à vapeur, béliers, pompes à incendie et matériel, presses hydrauliques, ventilateurs.

Classe 29. — PRODUCTION ET UTILISATION MÉCANIQUES DE L'ÉLECTRICITÉ.

Appareils générateurs de courants. Dynamos à courants continus, à courants alternatifs.

Transmission de l'énergie à distance; moteurs à courants continus, à courants alternatifs; modification des courants, dynamos de transformation, transformateurs de courants alternatifs.

Locomotives électriques, tramways électriques, ascenseurs, treuils, grues, cabestans, ponts roulants, appareils de sûreté, réglage.

Classe 30. — ÉLECTRO-CHIMIE.

Piles, accumulateurs, matériel, procédés de la galvanoplastie, production et affinage des métaux ou alliages.

Applications : blanchiment, désinfection, traitement des jus sucrés; fabrication de la soude, du chlore et du chlorate de potasse, etc.

Classe 31. — APPLICATIONS DIVERSES DE L'ÉLECTRICITÉ.

Éclairage électrique : emploi des courants continus ou alternatifs, lampes à arc, régulateurs, charbons, lampes à incandescence.

Lustres, candélabres, appliques, supports, applications aux phares, à la navigation, à l'art militaire; appareils de sûreté, de réglage, compteurs.

Télégraphie et téléphonie : appareils.

Organes divers : relais, rappels, paratonnerres.

Transmission de la parole.
Téléphones et microphones.
Fils aériens, câbles souterrains et sous-marins.
Appareils scientifiques.
Électricité médicale, horlogerie électrique, signaux, fours électriques.
Soudure électrique, appareils de chauffage par l'électricité.

Classe 32. — MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS.

Superstructure : plate-forme, ballast, traverses, rails, coussinets, chariots roulants, plaques et ponts, bascules, gabarits et accessoires divers ; matériel de traction, locomotives, tenders, voitures à voyageurs, fourgons et wagons.

Exploitation : répartition du matériel roulant, signaux, service des voyageurs, des marchandises ; outillage pour le remisage et la manutention.

Chemins de fer de systèmes divers : à crémaillère, funiculaires, aériens, etc.

Tramways : types divers pour chaussées de différentes natures.

Voitures à traction animale et voitures automobiles.

Matériel roulant pour tramways à traction mécanique, systèmes divers.

Classe 33. — MATÉRIEL DE LA NAVIGATION.

Dessins et modèles de bâtiments et bateaux ; embarcations à moteur mécanique ; canots à voile, à avirons.

Dessins et modèles de remorqueurs et de toueurs.

Appareils moteurs des navires et bateaux ; armement, signaux, appareils frigorifiques, éclairage et ventilation.

Navigation de plaisance, à vapeur ou à voile.

Navigation sous-marine.

Matériel de sauvetage des navires et des personnes.

Navigation indigène, jonques et sampans.

Classe 34. — AÉROSTATION.

Ballons libres, ballons captifs, matériel.
Aérostation militaire, outillage et accessoires.
Appareils de vol mécanique.
Aéroplanes, cerfs-volants, parachutes.

Pendant que les Comités de classes se livraient à une active propagande, recrutaient des Exposants, traitaient avec des entrepreneurs pour l'installation des produits, le bureau du Comité central se préoccupait de solutionner dans l'intérêt des exposants les questions d'ordre général.

Dès le commencement de décembre, il réclamait à l'administration de l'Exposition d'Hanoï des renseignements précis sur les emplacements disponibles, la nature des constructions, la fourniture de la force motrice, les conditions d'éclairage, de surveillance, de défense contre l'incendie.

Pour le jury, il demandait le droit de présenter un certain nombre de membres. Il demandait surtout pour les exposants, ayant obtenu à l'Exposition universelle de 1900, une haute récompense — grand-prix ou médaille d'or — le droit absolu d'obtenir *de plano*, au moins un rappel de cette récompense et pour ceux qui auraient fait partie du jury de cette Exposition la faculté de se mettre *hors concours* à celle d'Hanoï.

En ce qui concernait la grave question des transports, qui grevaient d'une lourde charge la participation à l'Exposition d'Hanoï, le bureau du Comité central négocia d'une part avec le gouvernement général de l'Indo-Chine, de l'autre avec les Compagnies de chemins de fer du Nord et du P.-L.-M., et en obtint les avantages suivants :

1^o Le gouvernement général de l'Indo-Chine s'engagea à prendre à sa charge la *totalité* des frais de transport, des objets exposés, depuis le port d'embarquement jusqu'à Hanoï, dans l'enceinte de l'Exposition, à pied de vitrine à *l'aller* ;

2^o Les compagnies du Nord et du P.-L.-M. consentirent à appliquer aux marchandises destinées à figurer à l'Exposition d'Hanoï : à *l'aller*, le barème de leurs tarifs dits d'exportation, depuis

la gare de départ jusqu'au port d'embarquement; *au retour*, le bénéfice de leurs tarifs dits d'expositions, c'est-à-dire la *gratuité* du transport de retour, sauf menus frais de récépissé, statistique et manutention.

En plus, elles offrirent, par mesure spéciale, de rembourser, *par voie de détaxe*, 50 o/o des frais de transport payés à l'aller, pour toutes les marchandises qui ne rentreraient pas en France, à la clôture de l'Exposition, sur le vu des pièces le constatant officiellement.

Les documents suivants furent transmis aux intéressés :

EXPOSITION D'HANOÏ (1902)

SECTION MÉTROPOLITAINE

AVIS

POUR L'EXPÉDITION, LA RÉCEPTION, LA MANUTENTION
ET LA RÉEXPÉDITION DES OBJETS DESTINÉS A FIGURER OU AYANT FIGURÉ
A L'EXPOSITION D'HANOÏ 1902

Certificat d'admission

ARTICLE PREMIER. — Toute personne admise à faire figurer des produits à l'exposition d'Hanoï 1902 recevra un certificat d'admission portant un numéro d'ordre.

Ce certificat sera transmis aux intéressés par l'intermédiaire du Président de chaque Classe.

Étiquettes

ART. 2. — Les étiquettes destinées à être apposées sur les colis seront fournies par le Comité; elles seront remises aux intéressés, sur leur demande, par les Présidents de Classe.

Marques et Adresses des colis

ART. 3. — Chaque colis devra porter :

- 1° Deux étiquettes respectivement placées sur deux faces opposées;
- 2° *En peinture noire, à l'huile*, l'inscription ci-après, en caractères très apparents :

Envoi de M....

A M. le Commissaire Général de l'Exposition d'Hanoï

Groupe,....

Classe,....

N° du Certificat d'admission,....

Quant aux colis de vitrines et d'autre matériel d'installation, ils devront porter en sus des indications ci-dessus la mention : « MATÉRIEL », *en peinture rouge*.

L'exposant devra répéter sur chaque étiquette, de même que sur les pièces d'expédition (lettre de voiture, récépissé, connaissance, etc.) son nom et le numéro de son Certificat d'admission.

Dates d'envoi

ART. 4. — Les colis destinés à l'Exposition d'Hanoï devront être arrivés *en gare de Dunkerque*, le 25 juin, ou *en gare de Marseille-Arenc*, le 5 juillet au plus tard.

Tout envoi qui parviendrait à l'un ou l'autre de ces ports après ces délais, ne pourrait bénéficier de la *gratuité du transport du port d'embarquement jusqu'à Hanoï, à pied de vitrine*, effectué par les soins et aux frais du Gouvernement Général de l'Indo-Chine par un vapeur spécialement nolisé à cet effet.

Les *colis retardataires* devraient être dès lors acheminés à Hanoï par les soins des exposants et à *leurs frais*.

Expéditions

ART. 5. — Le camionnage au départ, le transport par voie ferrée jusqu'à l'un des deux ports d'embarquement (Dunkerque ou Marseille), le transport de la gare de Dunkerque ou de celle de Marseille-Arenc jusqu'au quai d'embarquement sont à la charge des Exposants; mais aucuns frais de magasinage, soit à Dunkerque, soit à Marseille, ne leur seront réclamés.

Frais de transport par voie ferrée. — Les Compagnies du Nord et de P.-L.-M. ont consenti à appliquer aux marchandises à destination de l'Exposition d'Hanoï leurs *tarifs d'exportation*.

Tout exposant pourra réclamer l'application de ces tarifs, en produisant les pièces nécessaires établissant sa qualité d'Exposant (*certificat d'admission et déclaration d'expédition*).

Les expéditions seront faites jusqu'à Dunkerque ou Marseille-Arenc *en port payé*.

Frais de transport des gares de Dunkerque ou de Marseille-Arenc au quai d'embarquement. — Ces frais sont fixés uniformément pour l'un ou l'autre de ces ports à 5 francs par 1.000 kilogrammes; ils seront perçus par les consignataires qui, dans ces ports, sont chargés d'effectuer ces opérations de transit.

Consignation dans les ports. — A Dunkerque, les consignataires sont : MM. André et C^{ie}, 30, rue Carnot. — A Marseille, les consignataires sont : MM. Vermain et Sérénon, 82, boulevard des Dames.

Pièces à fournir. — L'Exposant devra :

1° *Présenter*, à la gare d'expédition, son *certificat d'admission définitive* (pièce n° 1), qui établit sa qualité d'Exposant, *mais sans s'en dessaisir*;

2° *Remettre* à la gare expéditrice sa *déclaration d'expédition* (pièce n° 2) ;

3° *Envoyer* aux consignataires dans les ports : MM. ANDRÉ ET C^o, 30, RUE CARNOT, A DUNKERQUE, OU MM. VERMAIN ET SÉRÉNON, 82, BOULEVARD DES DAMES, A MARSEILLE, le *récépissé d'expédition* et un *état détaillé indiquant le contenu et la valeur de chaque colis* ;

4° *Adresser immédiatement* au SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ, A LA BOURSE DE COMMERCE, RUE DU LOUVRE, A PARIS, un *duplicata du récépissé d'expédition et de l'état détaillé indiquant le contenu et la valeur de chaque colis*, ces pièces devant être transmises par ses soins au service des transports du Gouvernement Général de l'Indo-Chine, qui les exige pour assurer la gratuité.

Poids et dimensions maxima des colis. — Les Exposants devront fractionner, autant que possible, leurs envois de manière à ne pas dépasser le poids de 1.500 kilogrammes ou le volume d'un mètre cube par colis.

Colis de nature dangereuse. — Exceptionnellement, les colis de nature dangereuse devant être chargés sur le pont, subiront, *aux frais de l'Exposant*, une surtaxe de 20 francs par tonne ou mètre cube.

Le Comité ne s'immisce d'ailleurs en aucune manière, ni pour l'aller, ni pour le retour, dans les rapports entre les Exposants et les entreprises de transport et n'assume aucune responsabilité à ce sujet.

Déchargement

ART. 6. — Les colis seront livrés, par les soins de l'Administration de l'Exposition d'Hanoï, à la place même qui devra être occupée par l'Exposant. Si celui-ci ou son représentant n'est pas présent pour recevoir à leur arrivée les colis qui lui sont destinés, ces colis pourront être remportés pour être emmagasinés dans un magasin public aux frais dudit exposant.

Déballage et enlèvement des caisses

ART. 7. — En aucun cas, les colis ou les caisses vides ne devront stationner sur les chemins réservés à la circulation.

Les colis devront être déballés dans les espaces attribués à l'exposition des produits qu'ils contiennent.

Les caisses aussitôt vides, devront être, sans délai, enlevées et sorties de l'enceinte de l'Exposition par les soins de l'Exposant ou de son représentant. Dans le cas de non-exécution des prescriptions du présent article, il sera pourvu d'office, soit à l'enlèvement des caisses vides, soit à l'em-

magasinage des colis laissés en souffrance, le tout aux frais des Exposants, sans responsabilité pour le Comité et sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable. Les Exposants devront pourvoir eux-mêmes au magasinage et à la conservation de leurs caisses vides.

Réexpédition

ART. 8. — Au retour, l'emballage et le transport des produits exposés sont entièrement à la charge des Exposants qui auront à pourvoir par eux-mêmes à toutes les opérations comme à toutes les dépenses de la réexpédition de leurs produits.

Frais de retour d'Hanoï au port d'embarquement de départ (Dunkerque ou Marseille). — Ce retour sera effectué par un vapeur nolisé à cet effet par MM. André et C^{ie}, au prix de *quarante-quatre francs soixante-cinq centimes* la tonne ou le mètre cube.

Frais de magasinage à Haïphong. — S'il y a lieu à magasinage à Haïphong, les frais en seront à la charge des Exposants. Ils ne dépasseront pas *trois francs* par tonne ou mètre cube pour toute la durée de ce magasinage.

Retour gratuit sur les Compagnies du Nord et de P.-L.-M. — Les Compagnies du Nord et de P.-L.-M. transporteront gratuitement, au retour de l'Exposition d'Hanoï, les marchandises ayant figuré à cette Exposition; les Exposants n'auront à supporter que de menus frais de gare, de réception, d'avis, de statistique.

Le camionnage à l'arrivée sera à la charge de l'Exposant.

Détaxe pour les produits non réexpédiés

ART. 9. — Par mesure spéciale et gracieuse des Compagnies du Nord et de P.-L.-M., *les produits exposés qui ne seraient pas réexpédiés en France à la clôture de l'Exposition*, bénéficieront, par voie de détaxe, d'un *remboursement de 50 0/0 du prix de transport payé à l'aller*, sur production de pièces justificatives émanant du Commissariat Général de l'Exposition d'Hanoï et établissant que ces produits ont réellement figuré à cette Exposition et qu'ils ne sont pas réexpédiés.

Non-responsabilité du Comité

ART. 10. — Le Comité n'est, en aucune façon et dans aucun cas, responsable des vols et détournements qui pourraient être commis, tant en cours de route qu'à l'Exposition d'Hanoï, non plus que des pertes ou avaries.

Le Président :

A. MAGUIN.

Le Secrétaire général :

P. BOURGEOIS.

Pour plus de précision, une autre circulaire suivit :

Paris, le 19 février 1902.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER COLLÈGUE,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la suite d'une démarche spéciale faite auprès de M. AURICOSTE, directeur de l'Office Colonial, président du Comité Métropolitain consultatif de Patronage, celui-ci a demandé par câble à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, de bien préciser ce que l'Administration de l'Exposition d'Hanoï entendait par **la gratuité du transport d'aller**.

Nous avons la satisfaction de vous communiquer ci-dessous les termes de la dépêche que M. Auricoste vient de recevoir de M. le Gouverneur général, à ce sujet :

« **Entendons le passage gratuit du port d'embarquement à Hanoï.** »

D'après les termes de cette dépêche, nous sommes donc assurés aujourd'hui que les Exposants n'ont pas à faire entrer en ligne de compte de leurs dépenses d'Exposition, pour l'envoi de leurs marchandises, le prix du fret maritime du port français d'embarquement jusqu'à Haïphong, et tous les frais de transport depuis le paquebot, en rade de Haïphong jusqu'à Hanoï, enceinte de l'Exposition à pied de vitrine. En conséquence, à l'*aller*, les seuls frais restant à la charge des Exposants sont :

Le camionnage de leur usine ou de leur magasin jusqu'à la gare de départ ;

Le transport par voie ferrée jusqu'au port d'embarquement ;

Le camionnage, la manutention et la mise à bord au port d'embarquement, les frais de récépissé de chemin de fer, de statistique, de connaissance, de permis.

Les frais de transport par voie ferrée de Paris-La Chapelle à Dunkerque gare maritime, sont de 41 fr. 50 par tonne, prix moyen.

Quant aux frais accessoires dont il est question ci-dessus, ils peuvent ensemble s'élever à 15 francs environ par *expédition de mille kilos*.

Pour le retour des marchandises, les Exposants auront à payer :

Le gardiennage, y compris l'assurance, des caisses pendant l'Exposition ;

Le transport d'Hanoï-Exposition à Haïphong à bord du paquebot ;

Le fret de retour (qui est de 50 o/o du tarif ordinaire).

Les frais divers de débarquement et faux frais de chemin de fer au port de retour ;

Les frais de récépissé de chemin de fer, de statistique, de permis, camionnage de retour, etc.

Le tout pouvant s'élever à 80 francs environ par *expédition de mille kilos*.

Ces dépenses sont celles qui seraient définitivement à la charge des Exposants ; toutefois ceux-ci devront, *à l'aller*, faire l'avance de tous les frais ; les transports maritimes et fluviaux leur seront remboursés sur présentation des pièces justificatives (connaissements ou récépissés).

Cette mesure est rendue obligatoire, en vue des assurances de transport ; les Sociétés n'acceptent, en effet, d'assurer la marchandise que lorsque l'expéditeur lui-même a payé le transport aux Compagnies de navigation.

Tous les éléments de calcul ci-dessus permettront donc aux Exposants de se rendre compte eux-mêmes de la dépense qui leur incombera du chef du transport de leur marchandise.

Nous n'avons pas besoin de vous faire remarquer, Monsieur le président et cher collègue, que dans ces conditions particulièrement avantageuses, la question des transports n'a plus désormais qu'une importance relative dans l'établissement du chiffre de la dépense totale qu'entraîne la participation à l'Exposition d'Hanoï.

Les Comités peuvent donc, dès à présent, traiter en connaissance de cause pour le transport des marchandises.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

L'un des Vice-Présidents :

E. DUPONT.

Le Président :

A. MAGUIN.

Le Secrétaire Général :

P. BOURGEOIS.

Des mesures furent prises au point de vue des Douanes et des Assurances. Elles figurent ici :

EXPOSITION D'HANOÏ (1902)

SECTION MÉTROPOLITAINE

NOTE

POUR LES FORMALITÉS AU POINT DE VUE DES DOUANES ET LES ASSURANCES
DES MARCHANDISES PENDANT LES TRANSPORTS

Formalités au point de vue des douanes

Pour s'assurer, en tant que de besoin, la rentrée en France de leurs marchandises en franchise des droits, à l'issue de l'Exposition d'Hanoï, les Exposants devront :

1° Au départ de France :

Remettre à la douane française du port de sortie, PAR L'INTERMÉDIAIRE DES CONSIGNATAIRES MM. ANDRÉ ET C^{ie}, 30, RUE CARNOT, A DUNKERQUE, OU MM. VERMAIN et SÉRÉNON, 82, BOULEVARD DES DAMES, A MARSEILLE, la déclaration détaillée des marchandises qu'ils expédient à l'Exposition d'Hanoï.

Cette déclaration sera annexée au passavant qui sera délivré aux transporteurs et restera entre leurs mains pour être représentée à la douane lors du retour.

NOTA. — Le départ du paquebot affrété par le Gouvernement général de l'Indo-Chine pour transporter gratuitement les marchandises destinées à l'Exposition d'Hanoï reste définitivement fixé au 25 juin pour Dunkerque, au 5 juillet pour Marseille.

2° Au départ d'Hanoï :

Remettre aux transporteurs une déclaration détaillée des marchandises revenant de l'Exposition d'Hanoï.

Cette déclaration devra être visée, au départ d'Hanoï, par le Commissaire général ou son Délégué spécialement à cet effet.

Ce visa certifiera que les marchandises réimportées reviennent réellement de ladite Exposition.

Assurances à tous risques pendant les transports*1° Au départ de France :*

Les marchandises destinées à l'Exposition d'Hanoï seront **obligatoirement assurées** par les soins des transporteurs, *mais aux frais de l'Exposant.*

Cette assurance garantit la marchandise contre tous risques, vol en

cours de route, compris depuis le moment où elle sort du magasin de l'Exposant jusqu'à l'instant où elle est remise entre les mains de son représentant à Hanoï.

Elle est contractée moyennant une prime de 87 centimes $1/2$ pour 100 francs de la valeur déclarée par l'Exposant; le remboursement en sera perçu directement par les soins des transporteurs, MM. ANDRÉ et C^{ie}.

Par les polices d'assurances, le risque d'avaries est couvert jusqu'à concurrence de 97 o/o du préjudice causé, et le risque de vol jusqu'à concurrence de 95 o/o.

Le risque de casse et ses effets, pour les produits liquides en flacons, bouteilles ou autres récipients de verre, grès, porcelaine ou faïence, sera assuré en même que tous les autres risques, mais dans ce cas, la prime totale sera de 1 fr. 75 c. o/o au lieu de 87 centimes $1/2$.

2° Au départ d'Hanoï :

Les marchandises qui reviendront en France après l'Exposition d'Hanoï seront **obligatoirement assurées** par les soins des transporteurs depuis l'Exposition d'Hanoï jusqu'à la remise des marchandises dans le magasin de l'Exposition de l'Exposant, *mais aux frais de l'Exposant*, dans les mêmes conditions de prix qu'il est indiqué ci-dessus. Le remboursement en sera perçu directement par les soins des transporteurs, MM. ANDRÉ et C^{ie}.

Le Président :

A. MAGUIN.

Le Secrétaire Général :

P. BOURGEOIS.



CHAPITRE IX

DESCRIPTION DE L'EXPOSITION

HANOÏ. — PROMENADE EN VILLE. — LES DIFFÉRENTS QUARTIERS. — LES MONUMENTS. — ASPECT DE LA VILLE.

PLAN DE L'EXPOSITION. — COUP D'OEIL D'ENSEMBLE. — LA MAIN-D'ŒUVRE INDIGÈNE. — EXPOSITION AGRICOLE. — LES EXPOSANTS. — BEAUX-ARTS. — PRESSE. — ATTRACTIONS. — PALAIS CENTRAL. — PAVILLONS DIVERS.

A Hanoï

Hanoï. — Nous avons dit que l'Union indo-chinoise comprend :

La Cochinchine au sud, avec Saïgon ;

Le Cambodge au-dessus, avec Pnom-Penh ;

L'Annam, en bordure de la mer de Chine, avec Hué, Tourane, Quanguzai, Qui-Nhon, etc. ;

Le Tonkin, limitrophe de la Chine, avec Hanoï, Haïphong ;

Le Laos ;

Le territoire de Kouang-Tchéou-Ouan.

Les relations les plus amicales unissent ces pays à nos voisins, le Yunnan chinois et le Siam, capitale Bangkok.

Le choix de la ville d'Hanoï pour y faire l'Exposition s'explique par son importance. Elle compte 150.000 habitants, et est baignée par le fleuve Rouge qui n'a pas encore rejoint le Thaï-Binh pour faire le delta du Tonkin, et qui a des différences de 6 à 8 mètres de niveau entre l'été et l'hiver ; les pluies l'enflent rapidement ; il brise souvent ses digues ; il coule à une vitesse de 5 milles à l'heure. (Le mille vaut 1 kilomètre 609 mètres.) Les

inondations sont parfois terribles et mortelles. La température varie de $+ 5$ à $+ 30$, de l'hiver à l'été, à l'ombre.

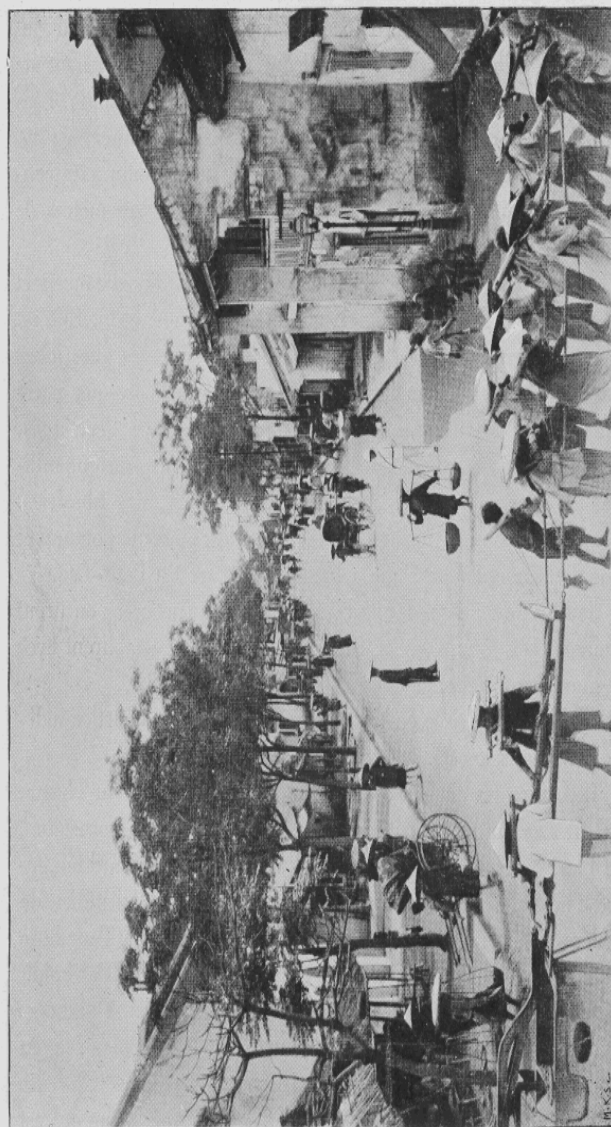
La ville occupe 1000 hectares de surface. Elle est à 150 kilomètres de la mer.

En Mer. — Comment gagner Hanoï? De Paris, il faut aller s'embarquer à Marseille où il y a un départ tous les quatorze jours, port de la Traverse, quai de la Joliette (1). Le navire cingle vers la Corse, les bouches de Bonifacio, la Sicile, la Crète et l'Égypte. Il traverse le canal de Suez, descend la mer Rouge, croise Djeddah, Massaouah, l'île Périm, Obock, et atteint Djibouti, sur la côte française des Somalis, dans le golfe d'Aden. De là, il repart vers Ceylan. Puis de Colombo (Ceylan) on gagne Singapour (Inde), de là Bangkok (Siam), puis Saïgon (Cochinchine), où il faut faire l'ascension admirable des ruines Kmer d'Angkor, puis Haïphong par Tourane, Hué, Thuan-an. Et c'est le Tonkin. Le service maritime est assuré par plusieurs Compagnies, les *Messageries maritimes*, la *Compagnie nationale de Navigation*, la *Peninsular and Oriental Steam Navigation Company*, la *British India Steam Navigation Company*. L'argent français a cours partout.

Nous voici à Haïphong, au ponton des docks, sous un ciel pur et bleu. Les Tonkinois au chapeau en pointe, au visage bruni, sourient de leurs dents noires. On gagne la ville en pousse-pousse. Trois hôtels français y sont installés. La ville a 18.500 habitants, dont 1.100 Français et 5.000 Chinois. Elle est au confluent du Sông-Tam-Bac et du Cuacam. Elle s'élève sur d'anciens marécages que le résident Bonnal fit assécher. Elle a une cathédrale, un théâtre, un monument à Jules Ferry par Antonin Mercié, une plage balnéaire à Do-Son.

Mais gagnons Hanoï où l'Exposition nous appelle. C'est 101 kilomètres en chemin de fer, en trois heures quarante, à travers le delta frais et humide, par Phulien. Haïduong, Sept-Pagodes, Bac-Ninh. Des ruisseaux irriguent une vaste plaine qu'encadrent au loin de hautes montagnes. Des rizières alternent avec des champs de thé, de tabac, de roses. Le train passe au-dessus du

(1) Le trajet, avec le plus court séjour, entre deux courriers, représente deux mois et demi, avec 2.500 francs de frais aller et retour.



LA RUE DU COTON A HANOI

Song-Tam-Bac sur un pont de 90 mètres de long. L'employé crie les noms des gares : Vat-Cach-Thuong, Du-ngha, Phutaï, Phamxa, Lai-khé ; un pont de 124 mètres de long traverse le Song-Tai-Nu ; un autre pont de 380 mètres franchit le Tai-Binh. Voici Hai-Duong, chef-lieu d'une province de 800.000 habitants, qui fut attaqué en 1873 par Balny d'Avricourt et le sous-lieutenant de Trentinian avec 15 hommes. Par Coaxa, Camgiang, Xuando, Lacdao, Gialam, on atteint la gare de triage, le pont Doumer, à *Cantilever*, et la gare du quai du Commerce, à Hanoï, enfin gare centrale, après avoir traversé la ville sur un viaduc de 896 mètres de long.

Hanoï a 127.000 habitants (1902), dont 3.630 Français et 2.000 Chinois (1.591 Cantonais, 106 Phuckiennois, etc.). Elle est située sur la rive droite du fleuve Rouge ; c'est une des plus jolies villes de l'Extrême-Orient, très vivante, moderne, presque parisienne. Elle a six ou sept bons hôtels, des tramways électriques, des bateaux à vapeur, deux théâtres, des concerts de musique militaire, un champ de courses, sept à huit journaux, des librairies, des marchés, des curiosités, belles pagodes, jardin botanique, palais du gouvernement, une cathédrale, le parc du Petit-Lac.

Jadis, elle était sur le bord de la mer. Les Européens en firent un marché dès le ^{viii}e siècle. Garnier et Dupuis s'y établirent avec 214 hommes, en 1873.

La ville est divisée en trois : quartier militaire, quartier indigène, quartier français.

Le centre des affaires est à la rue Paul-Bert qui va du Théâtre au Petit Lac, autrefois entouré des maisons basses d'incrusteurs, dont l'un, Nguyen Kim, fut célèbre. Le quartier est aujourd'hui entouré d'hôtels, de villas, de jardins, cafés, magasins. Au milieu du lac, deux îlots, le Ngoc Son, ou Montagne de Jade et la Tour de la Tortue supportent l'un une pagode et l'autre la *Liberté* de Bartholdi.

Au delà c'est le quartier indigène, plein de couleurs pittoresques, avec ses métiers classés par rues : rue de la Soie, rue du Sucre, rue du Riz, rue du Papier. L'aspect est chinois. Rue des Voiles, est la pagode du dieu de la Guerre, avec une statue qui est le plus beau bronze antique du Tonkin. Ce quartier original et coloré, rouge, noir et or, va jusqu'à la route du Grand-Bouddha.

C'est une des plus jolies excursions de parcourir à la file la rue des Cuirs, la rue des Pipes, la rue des Volailles, la rue des Nattes en bambous, puis de revenir par la rue des Tubercules, la rue des Médicaments, la rue des Tasses, la rue des Paniers, la rue des Changeurs, etc.

A l'extrémité du quartier indigène, s'étend le grand lac de Truc-Bac, dans un joli site. Là se dresse, à l'angle du quartier militaire, près de la résidence du Gouverneur et du coquet Jardin



GALERIE DES BEAUX-ARTS A L'EXPOSITION D'HANOÏ

Botanique, la pagode du Grand-Bouddha, qui date de la dynastie des Ly, et est dédiée au génie chinois Tran-Vu, gardien des quatre portes du Ciel. La statue a 3 mètres. L'expression est terrible; les yeux sont peints; des touffes de poils pendent du menton; le bras gauche est plié, l'index est levé; la dextre tient un glaive enroulé d'un serpent; une tortue est auprès. L'édifice est restauré et a l'air trop neuf. Près de là s'élève l'autel du Van-Xuong, le génie de la Littérature.

Le Jardin Botanique a 23 hectares. D'une éminence, on découvre, dans un beau panorama, la ville, le quartier des Casernes, la citadelle, le ruban miroitant du fleuve Rouge, la campagne

verte des rizières et des bambous. Tous les spécimens de la faune du Tonkin sont pittoresquement représentés.

Le palais du Gouverneur, au centre d'un parc, fut achevé en 1902; il est fort beau. Près de là, les quartiers d'artillerie, de cavalerie, les casernes d'infanterie coloniale, des troupes indigènes. A travers des maisonnettes en paillote, la route de Sontay se déroule, parallèle à la route du *Village en Papier*. Entre elles il faut aller voir Nhut-Chu-Tu, la ravissante pagode Lotus, avec sa stèle du ^x^e siècle figurant les exploits de Lao-Tien, général chinois qui délivra l'Annam du joug des Nam-Chau en 860. Pendant 700 ans c'est là qu'eurent lieu les concours poétiques. On y voit encore 82 stèles de pierre dressées sur des tertres. Il faut voir aussi les belles pagodes de Giam, de Linh-Tu, de Trung-Liet (les Deux Sœurs), deux Jeanne d'Arc tonkinoises qui chassèrent les Chinois en 38 ap. J.-C.; elles ont là leurs statues en terre durcie et laquée.

Au sud, c'est le quartier Moderne, avec ses monuments européens, Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, Prison, Palais de Justice, Hôtel des Postes et Télégraphes, Usine d'Électricité, Société philharmonique, Bibliothèque Populaire, Fabrique d'allumettes, Théâtre, Hôtel du général en chef, Hôpital militaire, Musée, École française de l'Extrême-Orient. Parmi ces édifices, sinuent de grandes voies, rue Jules-Ferry, rue Paul-Bert, boulevard Gambetta (où est la gare), rue Borgnis-Desbordes, boulevard Bobillot, rue Balny, boulevard Amiral-Courbet.

A l'ouest, c'est le Grand Lac. A l'est ce sont des terrains que sillonnent des voies sans nom, numérotées, voie n° 68, voie n° 81. De ce côté, un nouveau quartier indigène se crée.

Le Musée est intéressant; il renferme d'admirables collections provenant des monuments kmers, tians, laotiens, annamites. C'est un beau bâtiment de 100 mètres sur 25, avec un étage et un dôme central, une colonnade en façade.

Près de là, le Palais des Expositions permanentes et l'École des Beaux-Arts, dont les membres sont désignés par l'Institut.

Au rond-point de l'avenue Richaud, on a placé le très imposant monument de Théodore-Rivière, *La France, protectrice de l'Indo-Chine*: la France est entourée de quatre personnages, un

Annamite, un Chinois, un Cambodgien, un Laotien; deux femmes représentent les génies du fleuve Rouge et du Mékong.

Au nord de la ville s'étendent des banes de sable. Au sud, c'est un pieux pèlerinage : c'est la route de Sontay. Là furent retrouvés le capitaine de vaisseau Rivière, décapité et amputé, l'enseigne de vaisseau Balny, tué par les Pavillons Noirs, Francis Garnier.

La ville est animée, claire, colorée, verdoyante; des tramways circulent parmi des pagodes et bousculent les pousse-pousse; les robes noires et les chapeaux en pointe fourmillent au marché et dans les rues; partout des pelouses, des aloès, des maisons blanches dans le soleil chaud; les rues sont neuves, propres, larges; beaucoup de toilettes riantes, d'ombrelles.

La citadelle et les casernes ont un aspect formidable qui impose au pays.

Les édifices sont variés, depuis la pagode du Grand-Bouddha, blanche et exhaussée de vingt marches, jusqu'à la cathédrale massive, au fronton lourd flanqué de deux tours. Le Petit Lac est délicieux comme un décor d'opéra-comique. Le panorama montre des entassements de petites maisons, troués par de larges avenues plantées d'arbres encore jeunes. Quand on pense qu'il y a trente ans il n'y avait là que des marécages et 106 petits villages, on est étonné par le progrès rapide de cette belle cité qui a grandi plus vite qu'une ville américaine, car elle a déjà un air définitif.

Plan de l'Exposition. — L'Exposition occupait un vaste emplacement, devant la gare, dans l'angle formé par la route Mandarine et l'immense boulevard Gambetta, qui se prolonge jusqu'au Fleuve Rouge et au quartier des édifices officiels.

L'emplacement était divisé en trois parties : les jardins, les palais, les jardins du fond. L'entrée principale donnait sur un parc et une large avenue conduisait au palais central. A droite et à gauche, des pelouses, des serres, des bosquets dessinaient un grand parc régulier encadré par la ligne des palais en hémicycle. Ces parterres étaient variés de pavillons pittoresques, dont deux, en bordure du boulevard Gambetta, plus considérables, celui du Japon et celui de la Malaisie. Sur la gauche de l'avenue centrale, un grand lac servait à l'Exposition nautique, bordé par le pavillon des

instruments de pêche. A droite, était installée une jolie exposition d'horticulture, émaillée de toutes les fleurs les plus éclatantes de la flore d'Extrême-Orient.

Cet espace était circonscrit par la ligne des palais, gracieusement recourbée en demi-cercle, avec au milieu le Palais central, dans l'aile incurvée de droite, la France et les Colonies françaises, dans l'aile gauche, l'Indo-Chine française.

Deux allées coupaient cette ligne architecturale des deux côtés du Palais central, pour donner accès aux jardins du fond.

Ceux-ci étaient d'un dessin plus irrégulier; les pavillons et les parterres y alternaient. Au centre, un grand palais demi-circulaire, fermé à l'avant par le Palais des Beaux-Arts, construit sur la corde de cet arc. L'hémicycle était consacré à l'art théâtral, à la musique, aux danses. Près d'un bassin, une pagode se dressait sur un tertre. Des galeries affectées aux industries européennes et asiatiques formaient une cour carrée. Des brasseries, restaurants, des attractions diverses animaient cette arrière-partie.

Les services de l'Exposition étaient logés dans le coin extrême, à droite de l'enclos. L'ensemble était grandiose et coloré, pittoresque et attrayant, avec des palissades d'un caractère oriental, des kiosques, pagodes, bâtiments de style indo-chinois, mâts, fleurs, lanternes, et présentait un intéressant mélange des architectures d'orient et d'occident. Il faisait honneur au talent et au goût de l'architecte, M. Bussy.

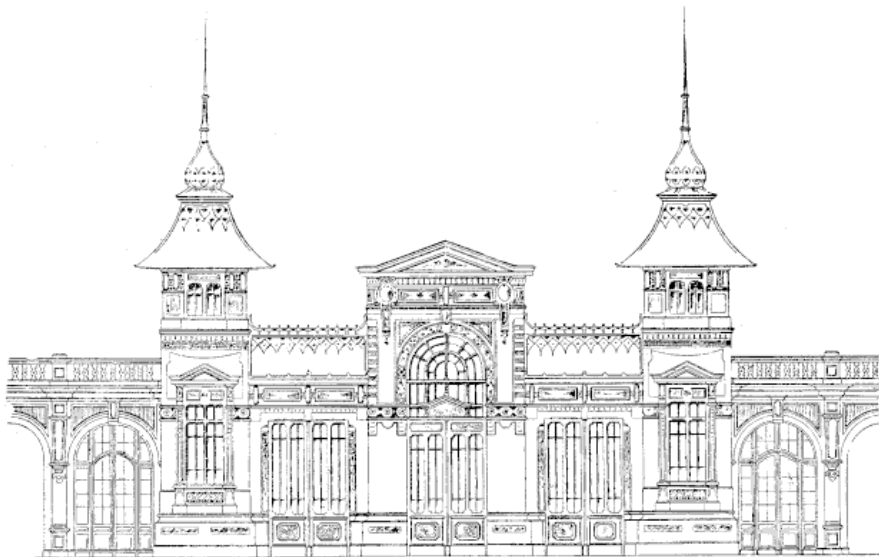
Coup d'œil d'ensemble. — L'Exposition de Hanoï était sur l'emplacement de l'ancien hippodrome.

Description de l'Exposition. — Le long du boulevard Gambetta, près de la gare du chemin de fer, à l'entrée principale, en face de l'avenue Richaud, fut aménagé un rond-point de 70 mètres de diamètre.

Au centre s'éleva le monument de la France, œuvre du sculpteur Théodore Rivière. A 130 mètres de l'entrée, un Palais central de 100 mètres de façade fut construit au milieu d'immenses jardins. De grandes galeries en hémicycles furent édifiées de chaque côté du palais, reliant de coquets pavillons de modèles et de styles différents.

Le Palais central contenait la salle des fêtes, les expositions de l'École française de l'Extrême-Orient, des villes de l'Indo-Chine, les services géographique et météorologique, l'exposition militaire, etc., et des collections de grande valeur de toute provenance. Au rez-de-chaussée furent installées certaines expositions spéciales.

Les galeries et les pavillons abritaient les produits de la France et de ses colonies, ainsi que ceux des pays du sud de l'Extrême-



UN PAVILLON DE L'EXPOSITION

Orient : Philippines, Malaisie, Malacca, Indes anglaises et néerlandaises, Siam, Birmanie, etc.

Derrière le grand palais s'élevaient les pavillons du nord de l'Extrême-Orient : Chine, Japon, Corée et Formose.

Un palais fut affecté aux Beaux-Arts et un pavillon à la presse. Le palais des Beaux-Arts fut entouré de pavillons attribués à la section artistique.

Une galerie des machines et des galeries spéciales furent édifiées pour les expositions qui exigent beaucoup de place, telles que celles du matériel agricole, industriel, des chemins de fer, etc. Dans les jardins furent disséminés des pavillons d'expositions particulières, des attractions, des restaurants indigènes et européens.

des brasseries, des concerts, etc. C'est également dans les jardins que furent élevés les divers pavillons consacrés aux industries indigènes.

En dehors de l'Exposition, la ville de Hanoï elle-même, riante, élégante et coquette dans sa partie européenne, avec ses larges avenues plantées d'arbres, ses longs boulevards éclairés à l'électricité, d'un pittoresque si curieux dans sa partie indigène, où se pressent ouvriers annamites et marchands chinois, constituait une attraction des plus intéressantes.

Les principales artères de la ville sont sillonnées par un réseau très complet de tramways électriques qui relient le centre aux villages environnants.

L'inauguration de l'Exposition eut une préface dans les grandes et belles fêtes des 26 et 28 février 1902. Le 26 février, en présence de S. M. Thanh-Thaï, empereur d'Annam, M. le Gouverneur général Paul Doumer remettait solennellement dans la grande salle du Palais principal les insignes du nouvel ordre du Mérite aux indigènes qui s'étaient particulièrement signalés dans le perfectionnement des diverses branches industrielles ou artistiques. Deux jours après, avait lieu l'inauguration du pont Doumer et de la ligne de chemin de fer qui relie Hanoï au port de Haïphong.

Il était intéressant de mettre en parallèle les procédés de travail asiatique des Annamites, des Chinois, des Japonais, des Philippins, des Malais, etc., et les procédés européens.

La main-d'œuvre indigène. — Dans les galeries de l'Exposition, des ouvriers de tous les pays d'Extrême-Orient, laqueurs, incrusteurs, brodeurs, sculpteurs, nielleurs, exercèrent leur profession concurremment avec des ouvriers annamites ayant appris les méthodes de l'Occident et travaillant à l'aide des machines et des métiers les plus perfectionnés.

Il s'établissait ainsi une comparaison des plus utiles aux divers points de vue de la qualité des objets fabriqués, de la rapidité de leur confection et du prix de revient de la main-d'œuvre.

L'Exposition agricole. — Une attention toute particulière fut apportée à l'organisation de l'exposition des machines et des instruments employés par les agriculteurs, ainsi qu'à la mise en valeur des productions naturelles de la colonie.

Les indigènes, qui ont tant à apprendre sous ce rapport, apprécièrent les avantages qu'ils purent retirer de l'outillage et des procédés de culture européens; de leur côté, les exposants français trouvèrent, dans cette contrée, dont l'agriculture est la principale richesse, une clientèle des plus importantes.

Les Exposants. — Les négociants et les industriels français ont d'ailleurs compris le gros intérêt qu'ils avaient à faire connaître leurs produits en Indo-Chine, et les plus importantes maisons ont pris part à l'Exposition de Hanoï.

L'Algérie et la Tunisie ont envoyé des produits agricoles qui seront certainement appréciés en Extrême-Orient.

La Nouvelle-Calédonie, l'Inde française et Djibouti exposèrent d'une façon très complète tous les produits qui constituent leurs principales ressources.

La participation de Madagascar prouva combien grands ont été les progrès réalisés depuis six ans par cette jeune colonie.

Les exposants des sections étrangères se comptaient également par milliers. Le Japon, à lui seul, a fourni plus de 500 adhésions. La Chine a envoyé de fort intéressantes collections de ses produits naturels et des articles de ses manufactures.

Le pavillon du Siam, d'une superficie de 400 mètres carrés, abrita plus de cent exposants.

La Corée a réuni ses produits naturels et industriels: meubles, broderies, nattes, porcelaines, vêtements, papier, livres, etc.

Les Philippines, en dépit de la crise dont elles ne sont pas encore sorties, ont groupé plus de 150 exposants.

En résumé, plus de 4.000 participations assurèrent le succès de l'Exposition.

Beaux-Arts. — Le Palais des Beaux-Arts comprit deux galeries de 20 mètres de longueur et deux pavillons extrêmes de plus de 12 mètres de côté. M. Roger Marx, inspecteur général des musées, nommé commissaire général pour l'Exposition des Beaux-Arts, réussit à grouper deux cents artistes, dont les œuvres, après avoir subi l'examen d'un jury spécial, réuni à Paris, offrirent aux visiteurs un résumé complet des tendances de l'école française contemporaine. Jamais une telle collection n'avait été réunie en Extrême-

Orient, et l'ensemble en fut supérieur à celui de beaucoup d'Expositions organisées dans les grandes villes de France et de l'étranger.

Presse. — En dehors des services divers organisés par lui au Tonkin, le *Syndicat de la Presse coloniale*, spécialement chargé par le Gouvernement général de l'Indo-Chine de préparer et d'organiser la participation de la presse française à l'Exposition de Hanoï, s'assura le concours de plus de trois cents journaux et réunit de très intéressantes collections qui garnissent le pavillon de la Presse.

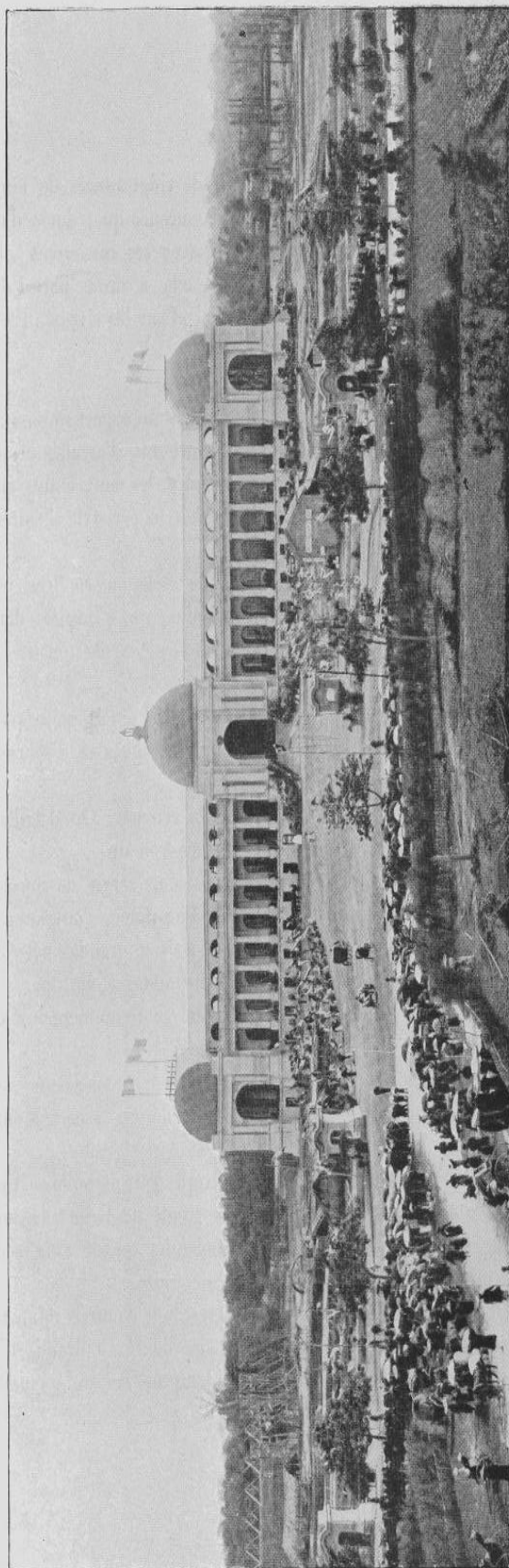
Ce pavillon, artistiquement décoré, comprenait une salle de réception, une bibliothèque, une salle de travail, etc. Les membres de la délégation de la presse métropolitaine à Hanoï y trouvèrent toutes les facilités pour accomplir leur tâche et faire connaître en France ce que vaut cette Indo-Chine trop ignorée.

Attractions. — Le commissaire général, soucieux d'appeler et de retenir à Hanoï de nombreux visiteurs, tint à joindre l'agréable à l'utile. A côté des éléments d'enseignement et des jouissances artistiques que fournit l'Exposition, on trouva, dans son enceinte même, les récréations les plus nombreuses et les plus variées.

Cabarets, concerts, théâtres, furent disséminés dans le parc. Les pays les plus divers y donnèrent le spectacle de leurs danses spéciales, de leurs exercices et de leurs jeux nationaux. L'ethnographie de l'Indo-Chine tout entière fut synthétisée en des défilés dans lesquels figurèrent les types les plus divers des populations de la colonie,

En résumé, rien ne fut épargné pour assurer à l'Exposition de Hanoï le succès qu'elle eut. Le Gouvernement général de l'Indo-Chine, le Commissariat général, l'Office colonial ont rivalisé de zèle, et le résultat acquis fut une juste récompense de leurs travaux.

En France, jusqu'ici, on ne connaissait l'Indo-Chine que par les échos affaiblis de glorieux exploits militaires. On saura désormais, dans la Mère-Patrie, que nous possédons là-bas un territoire immense, peuplé de plus de vingt millions d'habitants, actifs et industriels, vivant sur un sol riche et fertile, dans un pays dont le climat, quoique tropical, peut être aisément supporté par les Européens.



PALAIS CENTRAL DE L'EXPOSITION

C'est pour la France la récompense de vingt années de longs et patients efforts; pour l'Indo-Chine, l'assurance que, dotée d'un outillage agricole et industriel en rapport avec ses ressources, elle prendra avant peu la place à laquelle elle a droit parmi les jeunes nations qui, dans l'Extrême-Orient et sur les rives du Pacifique, créent un monde nouveau.

Palais central.— Le Palais central offrait un aspect imposant, avec sa longue colonnade au fronton surmonté d'arcades et ses trois portes hautes sous dômes, une au centre, les deux autres aux deux extrémités. Un large escalier précédait le péristyle d'entrée, flanqué de dragons en pierre.

L'intérieur du dôme était décoré de toiles marouflées par M. Liégeart et dues au pinceau de M. Vollet, qui s'inspira, dans ses allégories, de la vie en Extrême-Orient si pleine de tonalité et de lumière, de charme mystérieux.

La première chose qui frappait le regard lorsqu'on se trouvait en face du Grand Palais, c'était la sévérité des lignes et la sobriété de l'ornementation.

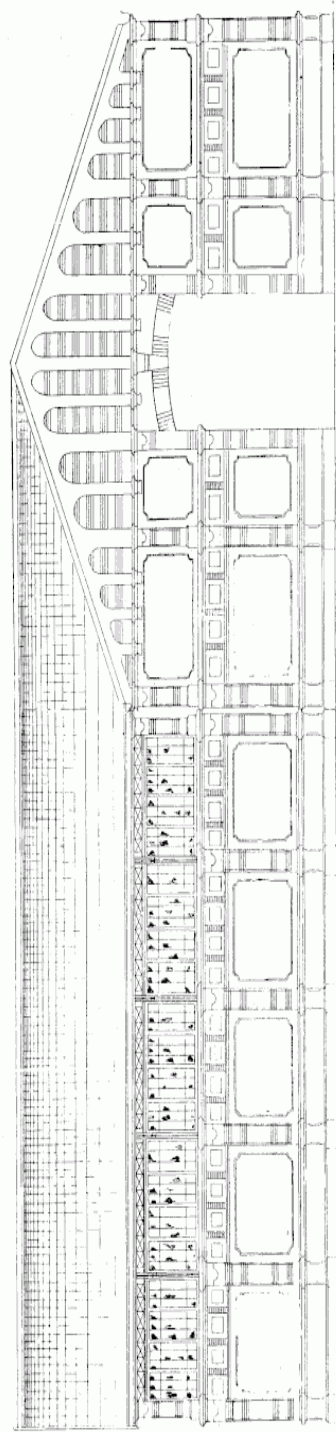
Cette simplicité forçait l'attention et la retenait. On détaillait alors cet ensemble majestueux du style gréco-romain.

Le Grand Palais, qui a été conservé pour servir de musée, comprend une partie centrale, surmontée d'un dôme, s'ouvrant par un portique à quatre colonnes. Il est relié à deux grandes galeries latérales par un entre-colonnement d'ordre ionique qui, par ses proportions et ses lignes, donne, avec l'entrée monumentale, un aspect imposant à cette construction.

Enfin la frise byzantine grecque, qui court au-dessus des ouvertures, contribue à donner à l'ensemble un aspect moins sévère.

Le Palais occupe une superficie couverte de trois mille mètres carrés. Il a cent dix mètres de long sur trente de large environ. Sa hauteur, du sol au-dessus du campanile, est de vingt-sept mètres, et celle des entre-colonnements, de treize.

Intérieurement, il se compose d'un vestibule d'entrée, donnant accès au salon central de douze mètres sur douze; à droite et à gauche, deux grandes galeries de trente-cinq mètres sur quatorze



GALERIE DES MACHINES

communiquent avec les galeries latérales de vingt-cinq mètres sur neuf. Des galeries promenoirs règnent sur les façades nord et sud; enfin, un arrière-vestibule sur le grand salon donne accès sur la façade arrière.

La hauteur intérieure sous le dôme est de dix-huit mètres. Dix millions de briques du pays ont été employés dans cette construction.

Les toitures sont en ardoise.

Les salles du Palais sont au-dessus d'un entresol où ont été installés les divers services de l'Exposition.

La brique est recouverte d'un enduit, dont l'emploi n'avait pas encore été essayé au Tonkin. Il est fait avec un ciment blanc d'une fabrication spéciale faite en France et mélangé avec du sable siliceux provenant de la Rivière Claire.

Il donne au Palais un aspect particulier, qui porte à penser qu'il a été construit en pierres tendres.

On accède aux salles par quatre grands escaliers, situés sur chacune des faces. Celui de la façade principale est décoré de deux lionceaux de bronze.

On pénètre sous le dôme par une porte monumentale fermée par une grille de huit mètres soixante-dix de hauteur sur cinq de largeur, provenant des établissements Bardo-Judet et Grosclaude de Paris, et vitrées à l'intérieur de glaces dépolies.

Le regard est immédiatement attiré par une superbe rosace qui forme le carrelage. Elle a été composée par la Société de Paray-le-Monial et a figuré à l'Exposition de 1900 à Paris. L'architecte a su l'obtenir pour le Palais de Hanoï. Le dessin en est large, et les teintes, très douces, s'harmonisent bien avec l'ensemble.

Ce qu'il importe de remarquer, c'est que la pose de cette grande rosace, très difficile à effectuer, a été admirablement réussie par la main-d'œuvre indigène.

Et maintenant, si du sol nous élevons nos regards, nous trouvons au sommet de la coupole quatre panneaux représentant le travail annamite. Plus bas, quatre médaillons où les quatre éléments sont symbolisés par des têtes de femmes; le tout est l'œuvre de M. Vollet.

Quelques pavillons. — La galerie des Beaux-Arts présentait nombre de toiles intéressantes de nos grands maîtres, et deux beaux tableaux de Paul Delaroche. La Sculpture, la Gravure en médailles furent brillamment représentées avec Bartholomé, Michel Cazin; d'autres avec Frémiet, Rodin, Vernhes, Yencesse, etc.

L'Art décoratif offrait les élégantes créations de Jean Dampé, Émile Gallé, Lalique, G.-Roger Sandoz, etc.

La Gravure et l'Architecture n'étaient pas inférieures aux sections précédentes. La Photographie fut particulièrement brillante et la Librairie avait pris conscience des intérêts qui doivent l'attirer vers ces nouveaux Français. Une importance particulière fut donnée à la classe d'Économie Sociale et de Colonisation. Les Industries agricoles n'avaient pas reculé devant le volume pesant de leurs spécimens. Un considérable effort fut fait par l'Alimentation liquide et solide, ainsi que par le Mobilier, les industries de Chauffage, de Ventilation, et la Verrerie.

L'Exposition des Fils, Tissus, Vêtements, avait pris un développement des plus étendus. La Parfumerie, Maroquinerie, Brosserie, eurent une représentation où la qualité racheta la quantité, avec les maisons Amson frères et Dupont et C^{ie}, etc... La Bimbeloterie fut très insuffisante. Une des sections les plus visitées et les plus attrayantes était celle de l'Orfèvrerie et Horlogerie, avec les maisons Henri Lepaute, G.-Roger Sandoz, Auricoste, Chalin, Vachet, etc. Les produits chimiques et pharmaceutiques occupèrent une place importante ainsi que le Papier et la Métallurgie, tant asiatique qu'européenne.

Parmi les exposants dont l'exposition fut le plus remarquée, nous citerons en outre :

Dans la librairie et photographie : MM. Baschet, Bellieni, Demaria, Dubouloz, Gaumont, Hachette, Hollier-Larousse et Terquem; dans les dentelles et broderies, MM. Ancelot, Bellan, Béquet, Chanée, Marescot et Mouillbau; dans la broserie et parfumerie, MM. Amson frères, Dupont et C^{ie}, Leloir frères et Plassard; dans la métallurgie, MM. Dehaitre, Dubois, Pinard et C^{ie}, Fontaine et Vaillant et Peugeot frères; dans l'électricité et l'automobile, MM. Bergougnan, Barbier, Bénard et Turenne, Mildé, Schwob et Panhard et Levassor.

Dans les galeries voisines, on pouvait prendre une idée complète du Génie Civil et des Travaux Publics. L'Électricité se présentait avec un vif éclat, tant par ses appareils que par ses applications. Le matériel des Chemins de fer, Tramways, Automobiles, Navigation, Aérostation, offrait un intérêt indéniable.

La Galerie des Machines était d'un aspect sobre, sérieux, de proportions vastes et imposantes.

On remarqua surtout :

La Salle des Fêtes, dans le style de Trianon ;

Le Pavillon de Madagascar, jolie construction de bois flanquée de campaniles élancés ;

Le pavillon de l'Algérie, en style arabe ;

Le pavillon de la Presse, coquet chalet forestier ;

Le pavillon des Soieries de Lyon, d'un joli style Louis XVI ;

Le pavillon des Iles Philippines, décoré par M. Santos Resurreccion Novicio ;

Le stand des Messageries Maritimes, celui des Planteurs du Tonkin, fort pittoresque.

Le Japon, et en particulier la province de Ewansaï (Kobé Osaka, Eyoto Nagaya) ; les Indes anglaises ; la Corée avec la remarquable collection des éditions coréennes, tirées par l'imprimerie des Missions Étrangères ; Madagascar avec sa garde de tirailleurs malgaches ; Sumatra ; apportèrent là par leurs expositions des attraites fort appréciés.





PAVILLON DE MADAGASCAR

CHAPITRE X

OUVERTURE DE L'EXPOSITION

INAUGURATION. — LE BANQUET THOMÉ. — VISITE DE L'EXPOSITION. —
VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — SALON COLONIAL.

L'inauguration. — Le 16 novembre, dès 8 heures du matin, l'inauguration devant avoir lieu à 8 heures et demie, les avenues conduisant à l'Exposition étaient envahies par la cohue des pousse-pousse et des voitures. Invités et curieux se rendent en foule à la fête qui se prépare. Devant la porte principale de l'Exposition, des tirailleurs tonkinois et des agents de police assurent le service d'ordre. La magnifique allée qui conduit jusqu'au péristyle du Grand Palais est bordée de miliciens et de soldats d'infanterie coloniale formant un cordon d'honneur.

Au fur et à mesure de leur arrivée, les invités sont reçus par MM. Detrie, Petitet, Duclos, Lemaire, Frappier de Montbenoit, Caffareno, Leté, qui les conduisent sous le dôme du Grand Palais.

Sur les marches de l'escalier d'honneur, attendant l'arrivée du Gouverneur, se tient M. Thomé, Commissaire général de l'Exposition. Il est accompagné de M. Baille, résident-maire, et entouré de tous les chefs de service de l'Exposition, MM. Poemyrau, chef du Secrétariat, Réquillard et Ohl, chef et sous-chef de l'Exploitation, Dussaix, ingénieur, Bussy, architecte, Lelorrain, Jacquet, directeur des parcs et jardins, Lafrique, commissaire-adjoint de la section de la Presse, Duclos, chargé du service douanier, ainsi que de la plupart des membres du Comité local et des délégations officielles.

A huit heures et demie exactement, paraît le cortège officiel. Dès que le landau du Gouverneur général franchit la grande porte, les troupes du service d'honneur présentent les armes, tandis qu'éclatent les notes vibrantes de la *Marseillaise* jouée par les musiques du 9^e colonial et du d'*Entrecasteaux* et par la *Banda Filipina*. — Tambours et clairons jouent *aux champs*.

Le Gouverneur général est accompagné de M. le général Coronat, commandant en chef des troupes de l'Indo-Chine, de M. l'amiral Bayle, commandant la station navale d'Extrême-Orient et de M. Boulloche, secrétaire général. Viennent ensuite M. Broni, résident supérieur et tous les hauts fonctionnaires, les attachés du Gouvernement général et la maison militaire.

M. Beau est en uniforme, portant en sautoir le double cordon du Dragon de Chine.

Le Commissaire général reçoit M. Beau au bas de l'escalier et le conduit ainsi que sa suite aux sièges d'honneur qui ont été placés sous la coupole, M. Beau y prend place entre le général Coronat et l'amiral Bayle.

L'intérieur du Grand Palais présente à ce moment un effet superbe. Les toilettes brillantes des dames jettent une note claire au milieu des uniformes chamarrés des officiers et des habits sombres des invités et des fonctionnaires. Au plafond, lumineuses, les toiles du peintre Vollet paraissent éclairer ce brillant tableau.

Parmi la foule des invités :

MM. Assaud, Procureur général; Duchemin, Président de la Chambre d'Agriculture; Guionaud, Président de la Chambre de commerce de Hanoï; d'Abbadie, Président de la Chambre de commerce de Haïphong; Guillemoto, Directeur général des Travaux publics; Dardenne, Directeur des Travaux publics; Lévêque, Directeur des Douanes; Capus, Directeur de l'Agriculture; Symanski, Directeur de la Banque de l'Indo-Chine; Adam et Guis, Directeur et Directeur-adjoint du Contrôle financier; Mathis, Commissaire général des Services administratifs de l'Indo-Chine; MM. Serra, Labeye, Mettetal, Meiffre, Conseillers municipaux de Hanoï; MM. les Directeurs de l'Enseignement et du Service de Santé; Brou, Directeur des Postes et Télégraphes; M. Jaquet, Comte Vitali; M. Leroy, Trésorier-payeur *p. i.*; M. Gendreau; M. C. Paris, M. Lafeuille :



LE CORTÈGE OFFICIEL A L'EXPOSITION LE JOUR DE L'INAUGURATION

M. Raoul Debeaux, Blanc, pharmacien; Rabaud, Michel, Avocat général; M. Vergrière; M. le Directeur de l'Enregistrement; le Ministre protestant; D^r Leroy des Barres, de l'École de Médecine; Ducamp, Directeur du Service Forestier et M. Ferra de l'observatoire de Phu-liên; M. Guillaume, de la Chambre de commerce; M. Lichtenfelder, architecte; Mézières, avocat; Colonel Guénaud de Mussy, Colonel Alix, Capitaine Lacroix, de l'artillerie; Capitaine Roubert; Schneider, Vollet, Hoang-Trong-Phu, Bourgouin-Meiffre, M. Lepinte, Chef du Service vétérinaire; Saint-Fort-Mortier, Robert, Rouquier; MM. Gallois, du *Courrier d'Haïphong*; Lemièrre, de l'*Écho de Chine*; Ajabert, du *Journal*; Giret, de l'*Indo-Chine Républicaine*; Kock, de l'*Indo-Chinois*; Valdès, les Directeurs des Ateliers maritimes et des Messageries fluviales, tous les Représentants des syndicats d'exposants, tous les Délégués, des Officiers de marine et de guerre de toutes armes, le Tao-taï de Long-tchéou, les hauts Mandarins annamites, Piry, Commissaire général des Douanes chinoises, de nombreux Fonctionnaires et Colons.

Les Discours. — Au milieu d'un profond silence, M. THOMÉ se lève et prononce le discours suivant :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Je vous souhaite la bienvenue; l'Exposition de Hanoï, dont les portes s'ouvrent aujourd'hui, vous présente la France et l'Asie réunies en un concours de travail né de sympathies réciproques; le plus éclatant témoignage de cette sympathie est dans le nombre considérable des exposants qui ont répondu avec empressement à notre appel. Cette enceinte s'est trouvée trop étroite, mais, grâce au concours dévoué de nos collaborateurs, à leur intelligente activité qui ne s'est jamais ralentie, et je leur adresse ici mes vifs remerciements, un grand effort a été fait à la dernière heure : il nous a permis d'accueillir toutes les bonnes volontés.

Je salue les Commissaires et Délégués des pays d'Extrême-Orient, des Colonies françaises et de la Métropole, dont le dévouement nous a été si précieux.

Je salue les Présidents et les Membres des Chambres de Commerce et d'Agriculture de l'Indo-Chine qui ont apporté à l'œuvre commune un intérêt des plus sérieux.



Héliog. Dujardin

LA RUE DU COTON, À HANOÏ.

Je salue les Exposants et leurs représentants qui mettent sous nos yeux le fruit de leur travail et de leur activité.

Votre éminent prédécesseur, M. Doumer, auquel j'adresse en cette circonstance l'hommage de mon respectueux souvenir, a été le créateur, l'inspirateur de cette Exposition qui marque pour la Colonie une étape nouvelle de progrès.

Sous votre haute et habile direction, Monsieur le Gouverneur général, l'Indo-Chine française poursuivra le développement de ses relations pacifiques avec les pays d'Extrême-Orient.

Il y a peu de temps encore, vous y avez joué un rôle important, vous en avez rapporté l'estime et la confiance de tous ceux qui vous ont connu; c'est la meilleure garantie pour l'avenir de l'Indo-Chine dont les destinées sont bien placées entre vos mains.

M. BROI prend à son tour la parole :

DISCOURS DE M. LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui n'est pas seulement l'inauguration d'une brillante fête, c'est la célébration d'un événement qui marquera dans les annales de l'Indo-Chine française.

L'Exposition de Hanoï est le couronnement de l'œuvre entreprise et réalisée par nous dans ce pays. Elle affirme le génie colonisateur de la France, parfois méconnu, même de ses propres enfants. Elle consacre, en quelque sorte, aux yeux de tous, suivant la pensée de son initiateur, la richesse et la puissance économique de l'Indo-Chine, à qui sa constitution ethnique et géographique aux confins des deux grandes races qui se partagent le monde asiatique, assigne une situation privilégiée en Extrême-Orient.

Décidée par M. Doumer, au lendemain du vote par le Parlement de la loi sur les chemins de fer Indo-Chinois, l'Exposition de Hanoï devait, dans l'esprit de notre ancien Gouverneur général, coïncider avec l'inauguration du grand Pont sur le Fleuve Rouge et des premières voies ferrées.

La réalisation, en moins de quatre années, de ce double projet, qui paraissait téméraire au moment où il a été conçu, a exigé une somme considérable d'efforts.

Je ne parlerai pas de la construction des chemins de fer, qui marche à grands pas, sur tous les points de l'Indo-Chine, et dont plusieurs tronçons importants sont déjà ou seront demain livrés à l'exploitation, mais, sans sortir du domaine propre de l'Exposition, que de difficultés de tout ordre il a fallu vaincre pour arriver au but! Beaucoup d'entre nous,

Messieurs, ont suivi de près les phases de cette œuvre, et, quelles que soient les critiques de détail qui aient pu être formulées, tous maintenant ne peuvent que s'incliner devant le résultat obtenu.

Aujourd'hui, sur l'emplacement d'anciennes mares, s'élève un superbe palais, destiné à abriter par la suite les trésors archéologiques et artistiques recueillis par l'École française d'Extrême-Orient.

Dans ce palais, dans ses galeries latérales et de nombreuses annexes, aux architectures élégantes et variées, a été constitué un groupement remarquable d'œuvres d'art et de produits agricoles, commerciaux et industriels. La Métropole, nos colonies, les divers pays d'Extrême-Orient, le commerce local, si actif et si intéressant, l'industrie indigène, tous ont répondu avec entrain à l'appel qui leur a été fait, et ont contribué au succès, désormais assuré, de l'Exposition.

L'Indo-Chine française est heureuse, Monsieur le Gouverneur général, de vous offrir, pour ainsi dire comme don de joyeux avènement, cette belle fête du Travail. Vous y trouverez des preuves tangibles de l'attachement des Français à cette Colonie, où ils dépensent sans compter leurs forces et engagent avec confiance leurs capitaux.

En remerciant ici, et en félicitant les exposants français et étrangers, les artisans, grands et petits, de l'Exposition de Hanoï et, en premier lieu, son distingué et sympathique Commissaire Général, ma pensée se reporte vers ceux qui ont préparé le terrain, et je salue, avec une reconnaissance émue, les ouvriers de la première heure, militaires et administrateurs, agriculteurs, industriels et commerçants, qui nous ont permis, après si peu d'années d'occupation, de manifester une fois de plus, à 4.000 lieues de la Mère Patrie, et d'une façon si éclatante, l'indomptable énergie et la vitalité de la race française.

DISCOURS DE M. BAILLE

Résident-Maire

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Je viens apporter à tous les hôtes et visiteurs de l'Exposition le salut affectueux de la ville de Hanoï. Dans cette fête française que nous célébrons aujourd'hui, notre hospitalité s'ouvre franche et sincère devant les étrangers, d'où qu'ils viennent, au nom de la grande solidarité qui unit entre eux tous les ouvriers d'une œuvre de paix et de progrès.

Ils trouveront, en arrivant ici, la France bien chez elle, déjà installée toute entière avec ses institutions libérales, ses lois puisées aux plus larges sources de la fraternité humaine, sa tolérance religieuse, son respect des vieux rites locaux et aussi les rêves généreux qui font, à travers le monde, cortège à sa politique toujours idéaliste, même quand elle paraît combattre pour des intérêts.

Ils comprendront aisément que si cette ville, née d'hier, a si vite grandi et se présente à eux dans un cadre digne du nom français, c'est que ce développement est bien le fruit d'un effort commun et d'une union intime et cordiale entre l'Administration et la volonté populaire. C'est à elle que le pouvoir n'a pas hésité à aller demander, dès la première heure, son meilleur appui et le plus sûr de sa force; le suffrage universel, qui semble être né majeur en ce pays, l'a largement payé de cette confiance, en lui envoyant comme collaborateurs, dans l'œuvre municipale, des hommes que j'ai le devoir, en présence des résultats obtenus, de remercier publiquement de leur patriotique et cordial concours.

Mais si nous fêtons, à l'heure présente, Messieurs, une grande date et une grande victoire de l'Indo-Chine, notre pensée doit se reporter, reconnaissante et émue, vers la mémoire de ceux qui ont lentement travaillé à cette victoire, dans les âpres jours de lutte, vers notre armée et notre marine qui ont fait cette terre à jamais française par le sang qu'elles y ont versé, et grâce auxquelles, ici comme ailleurs, nous pouvons attendre demain avec confiance, vers tous ces colons qui ont succombé sous les coups de la mauvaise fortune, mais dont l'œuvre inconnue, obscure, n'en a pas moins préparé le rayonnement victorieux d'aujourd'hui, vers tous ceux enfin qui, par leur dur labeur, ont contribué à écrire l'histoire de ce pays et ont disparu, frappés au milieu de la page commencée.

Il semble que la France ait tenu maintenant à consacrer définitivement sa conquête. A côté des puissantes manifestations de sa vie industrielle et de ses jolies élégances parisiennes, voici qu'elle nous envoie aujourd'hui le meilleur d'elle-même et comme une parcelle de son âme. Elle nous apporte et nous confie, en dépôt sacré, les œuvres de l'élite de ses artistes, comme Rome victorieuse apportait avec elle ses dieux. Ne sont-ils pas aussi un peu des dieux, ces maîtres de l'art consolateur, dont le flambeau s'allume aux divines clartés, et qui, conservant à notre pays sa suprématie à la face du monde, ont su, même pendant les sombres heures de deuil, lui montrer encore un peu de victoire et de ciel bleu?

Nous saluons, Messieurs, ce rayon de beauté qui nous arrive tout droit du soleil de France, et nous ferons fête, comme il convient, à ces hôtes d'un jour qui, dans leur beau langage, s'en viennent nous parler du génie de la Patrie.

DISCOURS DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MESDAMES, MESSIEURS,

Appelé au début de ma mission à réaliser le projet d'Exposition conçu et préparé par mon éminent prédécesseur, il m'est agréable d'avoir à adresser de très sincères félicitations à tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre remarquable.

Mes remerciements et mes félicitations vont également aux Gouvernements et aux exposants étrangers qui ont montré tant d'empressement à répondre à notre invitation,

Grâce à tous ces concours, nous pouvons voir groupées dans un décor pittoresque les diverses manifestations de l'activité agricole et industrielle des peuples de l'Extrême-Orient.

Certes, Messieurs, il pouvait paraître prématuré d'appeler les productions de la jeune industrie indo-chinoise à concourir dans une exposition publique avec les produits des pays voisins, depuis longtemps en possession des sciences et des procédés de l'Occident.

Il y a quelques années à peine que le peuple Annamite, goûtant enfin les bienfaits de la paix, peut donner libre essor à son activité, et il n'a pas encore pu dégager son génie artistique des formules où la tradition l'a si longtemps enfermé. Mais les œuvres exposées ici témoignent hautement des rares qualités de l'artiste et de l'ouvrier indigènes, et il est permis d'y voir le gage certain des progrès futurs et la promesse d'un nouveau domaine ouvert à l'Art et à la Beauté.

D'ailleurs, Messieurs, l'Exposition de l'Indo-Chine n'est pas toute renfermée dans cette étroite enceinte. Elle est éparse sur l'immense surface de son territoire ; elle est dans cet ensemble d'œuvres, routes, ponts, chemins de fer, monuments de tout genre qu'a créés depuis vingt ans la pensée française associée au travail annamite.

Vous l'admirez en particulier, Messieurs, dans cette ville de Hanoï dont l'éclosion rapide et l'extraordinaire développement offrent à coup sûr le plus étonnant des spectacles.

Puissent les visiteurs qu'a attirés sur cette terre l'attrait exotique de notre Exposition, apercevoir, par delà le décor éphémère qui nous entoure, l'œuvre puissante qui s'élabore au prix des plus nobles efforts et à laquelle la France a consacré le meilleur de son sang et de son génie.

Messieurs, je déclare ouverte l'Exposition de Hanoï de 1902.

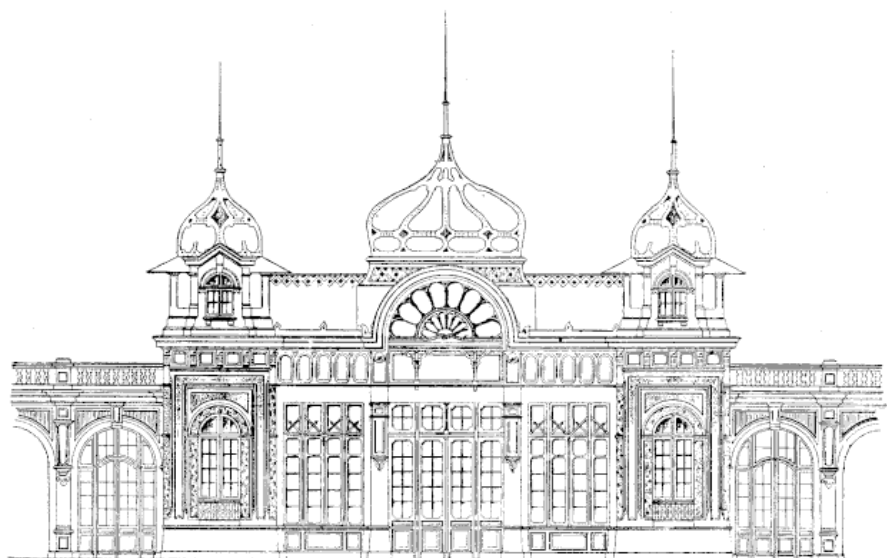
Les discours sont terminés.

Au moment où le Gouverneur général se lève pour commencer la visite de l'Exposition, la musique du 9^e colonial et la musique du d'*Entrecasteaux*, qui sont venues prendre place sous l'immense nef du Grand Palais, exécutent, sous l'habile direction de M. Prince, la marche triomphale de Maurice Galerne : *Hanoï-Exposition*, dédiée à M. le Gouverneur général.

La visite de l'Exposition. — Le Gouverneur général et sa suite, conduits par M. Thomé, commencent alors la visite de l'Exposition.

D'abord le Grand Palais, où M. Beau admire longuement les collections d'une richesse inestimable de la section de l'École française d'Extrême-Orient, qui lui sont présentées par son directeur, M. Finot.

Le cortège se dirige ensuite vers la Galerie des machines, la



UN PAVILLON DANS LES JARDINS DE L'EXPOSITION

section métropolitaine, le pavillon des Beaux-Arts, à la porte duquel le reçoivent MM. Rousseau et Duvent, le pavillon de l'Agriculture, les sections chinoises, de Shangaï, le pavillon Vollet, la galerie des expositions du Cambodge et de l'Annam, de Cochinchine, du Siam, des Philippines. Cette section, dont la présentation lui a été faite par M. Lelorain, son délégué, a particulièrement intéressé le Gouverneur général qui en a admiré la remarquable installation.

La visite du Gouverneur général étant finie, M. Thomé le reconduit jusqu'à sa voiture.

Dès le départ du cortège officiel, la foule des Annamites, que

les agents chargés du service d'ordre avaient eu quelque peine à maintenir, a été autorisée à entrer.

Le dîner du Gouverneur. — A sept heures et demie, le Gouverneur général réunissait à sa table le Commissaire général et les chefs de service de l'Exposition, les Délégués à l'Exposition, et les hauts fonctionnaires de l'administration locale.

M. Beau avait à sa droite M^{me} Thomé et à sa gauche M^{me} Baille.

A la fin du repas, le Gouverneur général annonça qu'un télégramme venait de lui apporter la nouvelle que le Président de la République avait conféré à M. Thomé la croix de la Légion d'honneur.

Il annonça en même temps que les palmes académiques étaient attribuées à MM. Pœymirau, Lelorrain, Requillard et Dusaix.

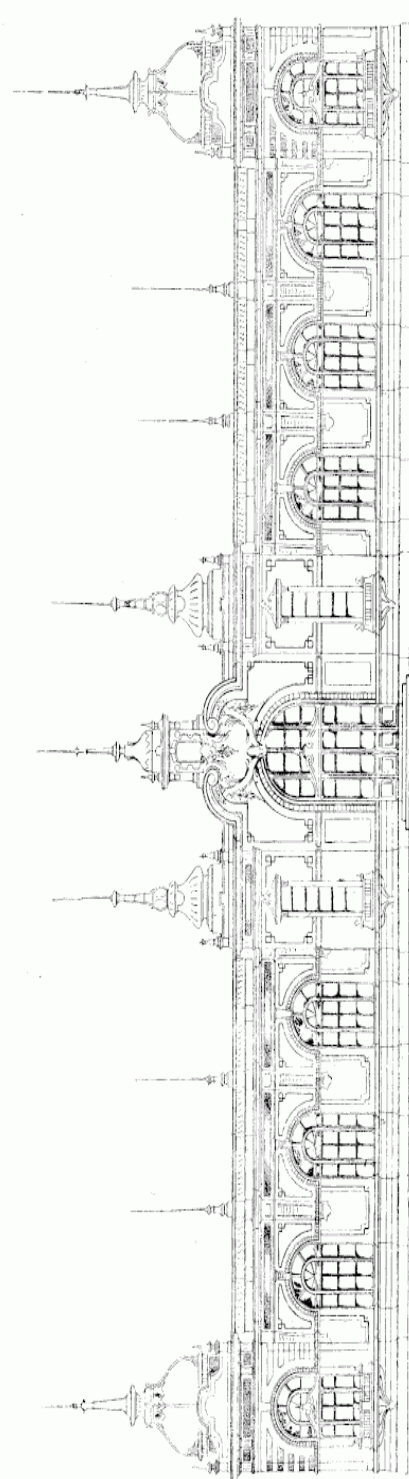
Pendant toute la durée du repas, la musique du *d'Entrecasteaux* et la *Banda Filipina* exécutèrent les meilleurs morceaux de leur répertoire.

La visite du Gouverneur général. — M. Beau s'arrêta quelques instants au pavillon de la Presse, où il fut reçu par les délégués et journalistes présents à Hanoï : MM. Ajabert, Raquez, Valdès, Koch, Gallois, Pommeray, Lemièrre de l'*Écho de l'Indo-Chine*, le rédacteur japonais d'un journal de Formose, un journaliste de Manille, etc., et par le commissaire de la section de la Presse, M. Armand Lafrique.

Le pavillon renfermait de nombreux tableaux et dessins. Une remarquable toile du peintre Silbert : un cavalier arabe dans une rue ensoleillée, des maquettes d'affiches et des affiches artistiques.

Enfin les bibliothèques contenaient 305 collections de livres, journaux, brochures, photographies.

Le Salon colonial. — Les deux petits pavillons qui encadraient le pavillon de la Presse furent réservés aux artistes actuellement en Indo-Chine. Le peintre Vollet y exposa de nombreuses toiles : portraits et vues locales, ainsi que les études et les cartons de ses grands panneaux décoratifs, la coupole du Grand Palais.



PAVILLON DES SOIERIES DE LYON A L'EXPOSITION D'ANVERS

Le second pavillon fut consacré à la peinture, à l'architecture et à la sculpture. L'architecture occupa le panneau de droite. L'exposition de M. Lichtenfelder, architecte des bâtiments civils, a été particulièrement remarquée. M. Bauer a également exposé de jolis projets et deux intéressantes aquarelles. A citer aussi celle de M^{lle} d'Abadie et de M. Sporek et les bas-reliefs en bronze et en plâtre de M^{lle} Testard.

Plusieurs portraits ou pastels exécutés par les élèves indigènes de l'Institut des Frères de Saïgon dénotaient un sérieux effort, et la vue de la pagode du petit lac par M. Chauvelot a plu.

Le banquet Thomé. — Le jeudi, au pavillon Birot, à l'Exposition, une fête intime réunissait autour de M. Thomé les délégués, commissaires ou chefs de groupe de l'Exposition, ainsi que les principaux chefs de service du Commissariat. On fêta la nomination dans la Légion d'honneur du commissaire général de l'Exposition.

La table du banquet qui était offert à M. Thomé comprenait soixante-quinze couverts.

M. Piry, commissaire de la section chinoise, avait été désigné par ses collègues pour présider cette fête.

A la fin du repas, M. Piry se leva et prononça le toast suivant :

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

En vous conviant avec vos chefs de service à ce banquet, les commissaires, délégués ou chefs de groupe de l'Exposition se sont unis dans une pensée commune : celle de fêter avec vous, avec eux, la haute distinction dont vous venez d'être l'objet.

La journée de dimanche fut pour tous, même les plus prévenus, une manifestation éclatante des résultats que peuvent obtenir, dans ce pays annamite fécond en ressources, des efforts intelligemment combinés. Vous avez été le premier artisan de cette belle œuvre. Le Gouvernement de la République française vous a fait exprimer sa gratitude par le premier magistrat de la Colonie indo-chinoise, en vous créant chevalier de la Légion d'honneur et tous ont applaudi. Cet honneur de la patrie dont nous sommes si heureux de vous féliciter aujourd'hui, vous arrive à l'occasion de l'Exposition de Hanoï, mais il est aussi la récompense de longs et fidèles services et nous pouvons saluer en vous l'exemple du dévouement, de l'intelligence, du travail.

Les feuilles publiques de cette ville ne nous rappellent-elles pas en effet cette singulière coïncidence, qu'à la date du 16 novembre 1870, pendant l'année terrible, trente-deux ans jour pour jour avant la date du décret qui vous décerne la croix d'honneur, vous étiez fait sous-lieutenant dans ce corps des Mobiles de la Drôme où vous vous étiez enrôlé pour défendre le sol de notre chère patrie.

Depuis, vous vous êtes voué à l'œuvre de l'expansion coloniale.

En 1887, le Tonkin voit le Garde général des forêts « Paul Thomé » venant étudier les ressources et l'avenir du pays. Votre confiance en cet avenir est si grand dès les premiers jours de notre occupation que vous n'hésitez pas à quitter une carrière brillante pour fonder à la Croix-Cuvelier, près de Lam, un établissement agricole, popularisé depuis par la plume de Marcel Monnier, narrant ses excursions au Tonkin ; ce pays vous séduit tellement que vous y appelez plusieurs membres de votre famille qui y fondent des industries nouvelles.

Plusieurs fois appelé par vos pairs à la présidence de la Chambre d'Agriculture, vous rendez d'utiles services par votre activité infatigable et votre intervention vigilante auprès des pouvoirs publics en faveur des intérêts agricoles.

L'imposant et réconfortant spectacle — votre œuvre — de la France, de toutes les Colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient venant étaler en notre ville d'Hanoï les merveilles de leurs industries, de leurs arts et les richesses de leur sol, prouvent que M. Doumer ne pouvait faire un meilleur choix en vous confiant le fardeau d'une si lourde tâche.

Nous avons tenu, Monsieur le Commissaire général, à accompagner nos félicitations d'un souvenir durable — cette croix — que je suis chargé par mes collègues, vos amis, de placer ce soir sur votre poitrine.

A MM. Pœymirau, Dussaix et Lelorrain, les nouveaux officiers d'académie qui siègent parmi nous — et qui ont été vos collaborateurs de tous les instants, dont le dévouement vous a soutenu et encouragé pendant de longs mois, nous adressons aussi du fond du cœur les félicitations de tous ceux qui ont pu les apprécier, c'est dire de tous ceux qui les connaissent.

Messieurs, — à Monsieur le Commissaire général, — à ses chefs de service, aux nouveaux officiers d'académie.

Après que M. Piry eut remis à M. Thomé la croix en brillants qui lui fut offerte par tous les convives, la série des toasts continua.

M. CLAUDE, délégué de Cochinchine, prononça le toast suivant :

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

C'est une heureuse circonstance pour moi que de venir vous exprimer, au nom des délégués de l'Indo-Chine, toute la joie que nous ressen-

tons de votre nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, joie d'autant plus sensible que vous êtes le premier des colons tonkinois.

Nous sommes doublement heureux de cette marque de haute distinction, puisqu'elle touche en même temps que le premier colonial, l'homme aimable dont nous n'avons eu qu'à nous louer au cours des importants travaux de cette Exposition.

Des voix plus autorisées que la mienne viennent de retracer vos appréciables qualités d'administrateur.

Votre aménité, votre ardent désir d'être agréable à tous, de satisfaire à tous, ont facilité dans une large mesure la tâche de chacun.

Je vous adresse en ce jour de fête nos souhaits les plus vifs pour le succès déjà marquant de l'Exposition d'Hanoï dont vous avez été l'infatigable ouvrier.

J'adresse également à tous vos précieux collaborateurs l'expression bien sincère de nos remerciements pour le concours dévoué qu'ils n'ont cessé de nous prodiguer pendant la période d'organisation de nos sections.

Je lève mon verre, Messieurs, au succès de l'Exposition d'Hanoï qui est la plus évidente manifestation de notre génie colonisateur.

Vive l'Indo-Chine française !

Vive la France !

Puis ce fut le tour de M. LAFRIQUE, commissaire-adjoint de la section de la Presse :

MESSIEURS,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir bien voulu me désigner pour porter ici, au nom de la Presse française, la santé de notre cher Commissaire Général, M. Thomé.

Cet honneur m'est précieux, car il me reporte à l'époque heureuse, déjà lointaine hélas ! où je collaborais en professionnel aux journaux de la métropole avec toute l'ardeur de la jeunesse. Aujourd'hui le souvenir de ce bon temps n'est pas effacé et, grâce à celui que nous fêtons si cordialement, est devenu plus vivace, puisque depuis un an il m'a permis de reprendre la plume pour contribuer en France et en Extrême-Orient à la publicité de l'Exposition d'Hanoï.

La Presse est une noble et belle institution, lorsqu'elle se consacre à la vulgarisation de grandes choses ou de beaux gestes.

En l'espèce, Monsieur le Commissaire général, elle a mis largement sa voix puissante au service de cette œuvre superbe à laquelle vous avez si brillamment attaché votre nom. Hier elle appelait vers vous le concours de toutes les bonnes volontés, demain elle célébrera les succès dus à vos efforts et à votre persévérance dont j'ai été le témoin de chaque jour. Au nom des collaborateurs et des délégués de la presse, au nom des journalistes locaux et métropolitains qui furent dévoués à votre cause, et en mon

nom personnel, je vous prie d'agréer mes affectueuses félicitations pour la haute distinction qui vient de vous être accordée par le Gouvernement de la République et dont nous sommes tous fiers, comme les soldats d'un même régiment dont on a décoré le drapeau, j'y joins de non moins vives félicitations pour mes bons camarades qui ont été l'objet de distinctions honorifiques également bien méritées.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de l'Exposition d'Hanoï et de son vaillant Commissaire général.

M. OHL, chef-adjoint du Service de l'Exposition, se leva ensuite et prononça les paroles suivantes :

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Après les paroles éloquentes qui viennent d'être prononcées par mes prédécesseurs, il peut paraître téméraire de la part d'un des jeunes parmi cette assemblée de se lever pour dire également quelques mots. Mais j'invoque précisément le bénéfice du plus jeune venu parmi le personnel du Commissariat général pour apporter au nom de ce personnel un salut bien cordial à notre estimé Commissaire général, M. Thomé, à l'occasion de la distinction si hautement méritée dont il vient d'être l'objet de la part du Gouvernement de la République Française.

Nous qui avons travaillé près de vous, monsieur le Commissaire général, nous nous sommes mieux rendu compte du labeur incessant que vous avez fourni depuis deux années et nous avons pu mieux voir toute la peine que vous vous êtes donnée pour mener à bien la mission difficile que vous a confiée le Gouvernement de l'Indo-Chine.

Nous sommes fiers de votre récompense.

Je vous exprime donc les sincères, vives et très chaleureuses félicitations du personnel qui vous entoure.

J'associe à ces félicitations vos collaborateurs nouveaux promus, MM. Poeymirau, Dussex et Lelorrain, dont le dévouement et l'activité ont été tant louangés qu'il me paraît superflu d'insister davantage sur eux.

Permettez-moi aussi d'espérer que nous aurons bientôt le plaisir de fêter d'autres promus. J'ai nommé M. Bussy, le principal artisan de la grande entreprise, l'homme modeste qui a fait preuve de qualités remarquables, M. Requillard qui a consacré, sans compter, son temps avec un réel dévouement au service de l'exploitation et M. Levecque qui, en secondant si habilement M. Bussy au service des travaux, s'est montré infatigable et a fourni une somme de travail considérable. Tous méritent une récompense justement gagnée.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de M. le Commissaire

général de l'Exposition de Hanoï, de ses collaborateurs déjà promus et de ceux de demain et je vous invite à boire à la grandeur et à la prospérité de notre belle Indo-Chine et de la République française.

M. DE COMMAILLE, secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Tonkin, parla ainsi :

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

Ainsi que le rappelait M. Claude, avant d'avoir été appelé par le Gouvernement général de l'Indo-Chine aux hautes fonctions que vous avez si vaillamment acceptées et si heureusement remplies, vous étiez planteur.

C'est à l'un des plus anciens parmi les planteurs tonkinois, et au premier décoré d'entre eux que j'adresse mes félicitations et mes vœux.

MM. JULLY, délégué de Madagascar, M. MICHEL, délégué de l'Office colonial et notre confrère VALDÈS, au nom de la presse étrangère, prononcèrent aussi des toasts très applaudis se joignant aux autres orateurs pour féliciter M. THOMÉ et MM. DUSSEX, POEYMIRAU et LELORRAIN des distinctions dont ils avaient été l'objet.

Voici le discours de M. JULLY :

Mes collègues m'ont demandé de bien vouloir vous féliciter au nom des Colonies françaises. C'est un grand honneur dont je les remercie, comptant sans doute que mes félicitations vous iraient d'amitié et que c'est en serviteur dévoué de l'esprit colonial que je vous les adresserais. Oui, Monsieur le Commissaire général, l'œuvre qu'avec vos dévoués collaborateurs vous avez menée à bien, n'est pas seulement un effort considérable d'industrie, de commerce et d'art, c'est la coordination des efforts que, sur des points différents, nous poursuivons tous intensivement depuis plusieurs années. C'est l'idée qui déjà se dégage de ces galeries et que nos collègues de la presse feront bientôt ressortir dans leurs journaux,

Cette idée, qui a pour résultat le groupement des forces coloniales, puisse-t-elle grandir et se développer maintenant que l'Indo-Chine lui a donné l'essor.

Nous vous remercions donc tous, Monsieur le Commissaire général et MM. les chefs de service, nous remercions la ville d'Hanoï et l'Indo-Chine d'avoir conçu et résolu cette belle manifestation où les colonies, c'est-à-dire la France, trouvent orgueil et profit.

M. MICHEL, délégué de l'Office Colonial, s'exprima en ces termes :

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

L'Office Colonial m'ayant fait l'honneur de me déléguer à cette belle et grandiose manifestation pacifique due à l'initiative du gouverneur général d'hier, M. Doumer, permettez-moi de vous adresser au nom de M. Auricoste, Président du Comité métropolitain, ainsi qu'au nom des nombreux amis que vous possédez à l'Office Colonial, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre nomination dans la Légion d'Honneur.

Je lève mon verre, en portant la santé de M. le Commissaire général Thomé et à celle de tous ses dévoués collaborateurs.

Enfin M. VALDÈS prit la parole :

Permettez-moi, a-t-il dit, au nom des journaux étrangers que je représente et très spécialement des journaux espagnols, de vous faire mes compliments.

Jamais, nous Espagnols, nous n'oublierons Loubet, Cambon et de Bérard qui, dans nos derniers désastres, représentent la cordiale amitié française pour l'Espagne à Paris, Washington et Manille. Comme l'a très bien dit M. Lafrique, la cravate d'honneur, donnée à un drapeau, honore tout le régiment en vous ; nous complimentons tous les vaillants travailleurs français et annamites, qui ont pris part à cette brillante manifestation de persévérance et de travail.

Permettez-moi de me rappeler (et de me rappeler avec orgueil) que dans les commencements de vos conquêtes asiatiques, une poignée de soldats espagnols eut l'honneur de combattre sous le drapeau français.

Notre drapeau espagnol porte les couleurs or et sang.

L'or, nous ne pouvons pas vous le donner, nous n'en avons pas. Le sang, si ; le sang, nous le verserons toujours, à l'occasion, pour la France et le drapeau français.

M. THOMÉ répondit à ces toasts :

DISCOURS DE M. THOMÉ

MESSIEURS,

Je ne sais comment vous remercier des paroles qui viennent d'être prononcées.

L'honneur de cette grande journée du 16 novembre vous revient à vous tous, à tous les exposants.

Ce sont les exposants qui font les expositions et en assurent le succès. A tous merci, et merci, de tout cœur. La haute distinction dont le Gouvernement m'a honoré vous atteint tous, mes collaborateurs de la première comme ceux de la dernière heure.

Vous avez assuré le succès, je vous remercie.

Permettez-moi tout d'abord de saluer M. Piry, le haut fonctionnaire des douanes impériales de Chine, notre compatriote, qui depuis de longues années fait aimer et respecter le nom de la France dans l'Empire chinois ; la représentation officielle de ce grand pays ne pouvait être confiée à une personnalité qui nous fût plus agréable.

Je vous prie d'en adresser nos remerciements à sir Robert Hart, en même temps que nos compliments à vos collaborateurs pour la façon vraiment remarquable avec laquelle est présentée l'Exposition de la Chine.

A vous aussi, Monsieur le Commissaire du Japon et Monsieur le Délégué du Gouverneur général de Formose, j'adresse mes compliments et mes sentiments de sympathie dans cette réunion où l'Empire du Soleil-Levant prend une part si brillante.

A tous les représentants de l'Asie, l'Exposition est heureuse de souhaiter la bienvenue ; parmi eux, les Philippines se sont fait remarquer au lendemain même d'une secousse dont on ne se douterait pas en visitant leur joli pavillon.

Merci, mon cher Lelorrain, merci à vos collaborateurs Philippins qui, par leur empressement, ont montré les sympathies que vous avez su acquérir à Manille.

Monsieur le Commissaire de Madagascar, c'est avec un sentiment tout particulièrement heureux que je vous ai vu arriver avec M. le capitaine Ducarre, apportant de la grande île Française le souvenir du général Gallieni pour lequel je conserve une profonde affection.

A côté de vos superbes collections se groupent les produits des colonies sœurs, Algérie, Tunisie, Djibouti, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, l'Inde Française, dont les représentants sont de vieux amis.

Nous aussi, Indo-Chinois, nous sommes Colonie française et tous mes souhaits de bienvenue vont aux dévoués Commissaires des divers pays de l'Union dont la participation, je vous l'assure, a été au delà de toutes nos espérances.

La France, de son côté, n'est pas restée en arrière et nous sommes tous fiers de sa superbe Exposition si bien présentée.

J'adresse en cette circonstance tous nos vifs remerciements à M. Auricoste, à son délégué, et à ses collaborateurs de l'Office colonial, ainsi qu'au comité français dont le représentant est un de nos plus vieux Tonkinois, M. Bourgoïn Meiffre, habilement secondé dans sa mission par MM. Cheminai, Pierron et Chevalié. Enfin l'art français est une de nos plus belles manifestations.

En terminant, Messieurs, je suis certain d'être l'interprète de tous en levant mon verre à la santé de M. Doumer et de M. Beau, notre nouveau Gouverneur général, et au président de la République, aux Chambres de commerce de France et aux divers groupes d'exposants

A l'issue du banquet, tout le monde se dirigea vers le quartier des attractions où fut donnée la première des fêtes de nuit.

Plusieurs milliers de lanternes et de lampes donnaient à cette partie de l'Exposition un cachet tout à fait pittoresque. Les rayons de l'électricité mettaient une note inattendue sur les cases et paillotes où étaient logés Philippins, Requitos et Laotiens.

La foule était considérable.

Le cirque du manager Weil était bondé de spectateurs accourus pour assister aux exercices périlleux qu'exécutent avec une sûreté merveilleuse les acrobates philippins. Près de là, dans le carrefour formé par le cirque, l'exposition de l'école professionnelle et le théâtre des illusions, un bal champêtre (auquel la Banda del Pasig prêtait son utile concours) fut organisé. Une retraite aux flambeaux à laquelle participaient les tirailleurs malgaches annonça la fermeture. Et chacun se retira, emportant le meilleur souvenir de cette fête où l'entrain ne cessa de régner.

Il avait d'abord été décidé, pour donner plus d'attrait à la partie artistique de la cérémonie officielle de l'inauguration, d'exécuter une cantate. Les paroles de cette cantate avaient même été composées par M. Armand Lafrigue, mais les ressources musicales, et surtout vocales sont si précaires au Tonkin que, vu l'absence de masses chorales et instrumentales suffisantes pour assurer une exécution parfaite de l'œuvre, le projet fut abandonné. Voici le poème.

A Monsieur le Gouverneur général.

Souvenir d'inauguration

LES FRANÇAIS DU TONKIN

Le Temple du travail ouvre grandes ses portes,
Accourez, venez tous, peuples de l'Orient!
Et toi, vieil Occident, salut! tu nous apportes
Dans les plis du passé l'avenir souriant.
Des deux mondes anciens que le progrès éclaire,
En ce jour, les travaux confondus, rassemblés,
Rediront ton génie, ô France tutélaire!
Terre où la liberté jaillit avec les blés.

Que les peuples unis célèbrent ta conquête,
L'industrie et les arts vont se donnant la main,
O peuples ! accourez, prenez part à la fête,
De la prospérité nous traçons le chemin.

LA FRANCE

O terre qu'arrosa le sang de mes enfants !
Sang généreux et pur versé pour la Patrie,
O terre ! entends ma voix, c'est la France qui crie :
Honneur à mes héros ; à mes morts triomphants !
D'autres, qu'un dur labeur terrassa dans leur rêve,
Reposent dans tes flancs, sol devenu Français !
Que ce jour solennel consacre leur succès :
Vois la réalité glorifiant le rêve !
Francis-Garnier, Rivière et Doudart et Paul Bert,
Et tous ceux dont les noms vivent dans nos mémoires.
Pour la France ils sont morts, pour elle ils ont souffert,
Le présent est leur œuvre et l'avenir leur gloire.

LES COLONS

A notre tour donnons un pieux souvenir
A ceux qui, les premiers, dans nos rizières drues
Enfoncèrent le soc des gauloises charrues ;
Honneur aux artisans des moissons à venir !
Honneur à ces colons des heures tourmentées,
Qui furent si souvent des soldats-laboureurs
Et durent accomplir de périlleux labeurs
Afin de nous léguer leurs terres fécondées.

LES ANNAMITES

France ! nous nous étions soumis à ta puissance
Admirant à la fois ta force et ta grandeur
Et nous avions pour toi respect, reconnaissance ;
Ta main nous protégeait et ton drapeau vainqueur
Abitait, défendait nos champs et nos villages,
Tu nous donnais des lois plus humaines, plus sages,
Nous gardions librement nos aïeux, notre foi ;
Dès lors, plus confiants, tous, nous venions à toi.
Mais, en vain tes leçons augmentaient le bien-être
D'un peuple désireux d'apprendre, de connaître
La source de progrès rapidement acquis.
Tu n'avais pas encor su pénétrer notre âme ;
Ce spectacle admirable a fait jaillir la flamme :
C'est aujourd'hui, vraiment, que tu nous as conquis !

CHAPITRE XI

FÊTES = CONGRÈS = CONCOURS

A HANOÏ

CONGRÈS DES ORIENTALISTES. — BANQUET DE LA PRESSE. — FÊTE DES FLEURS. — CHEMINS DE FER AÉRIENS DE SINGAPOUR. — CIRQUES. LES DRAGONS ET LA LICORNE. — VENTE DE CHARITÉ. — VILLAGE PHILIPPIN. — TROUPES MANILLAISES. — ASPECT GÉNÉRAL. — LA FOULE. — LES AFFICHES. — PAVILLON DE LA PRESSE. — CÉRÉMONIE DE CLOTURE.

Un important Congrès des orientalistes, un concours international de tir et d'escrime, un concours général d'animaux domestiques ont eu lieu à l'occasion de l'Exposition.

Le 8 novembre, la municipalité a offert un grand bal à Hanoï dans les salons de la Philharmonique.

Les fêtes de l'Exposition et l'approche des grands jours du Têt, amenèrent à Hanoï une foule énorme d'indigènes venant des provinces pour faire les provisions et les emplettes nécessaires à la célébration des rites prescrits au jour de l'an annamite.

Depuis plusieurs jours les quartiers indigènes, devenus de vraies fourmilières, présentaient un aspect aussi animé que curieux et original.

La fixation au 15 février de la fermeture définitive de l'Exposition avait nécessité la modification du programme des fêtes, en ce qui concernait du moins les dates auxquelles les diverses réjouissances avaient d'abord été fixées.

La plupart des fêtes avaient été maintenues avec de très légères variantes.

La presse locale avait décidé d'offrir un banquet à ses confrères de la presse métropolitaine. Ce banquet, où ne furent conviés que les personnes appartenant à la presse, fut suivi d'une soirée-concert, donnée dans le pavillon de la presse. Plusieurs artistes des théâtres d'Hanoï apportèrent leur concours à cette petite fête de famille qui fut encore agrémentée d'autres attractions.

La représentation de gala organisée par le Comité des fêtes de l'Exposition au théâtre fut très réussie.

A 9 heures, M. Beau, gouverneur général, faisait son entrée dans la loge du Gouvernement aux sons de *la Marseillaise*, écoutée debout par toute la salle.

La troupe Nury joua, comme lever de rideau, le deuxième acte du *Cœur et la Main*, de Lecoq.

Ensuite la troupe Dupuis joua l'acte de Max Maurey : *Recommandation*.

Puis vint la partie concert, M^{me} Lescaut chanta deux romances; M. Eternod un morceau de *l'Africaine*; M^{me} Kenn détailla avec art quatre vieilles chansons.

On entendit ensuite M^{mes} Packiers et Aline Dupuis; MM. Sparek et Dupuis, enfin, pour clôturer la soirée, le quatrième acte de *la Fille du Tambour-Major*.

La bataille de fleurs fut favorisée par un temps superbe. Une grande tribune avait été dressée sur les marches du Grand Palais.

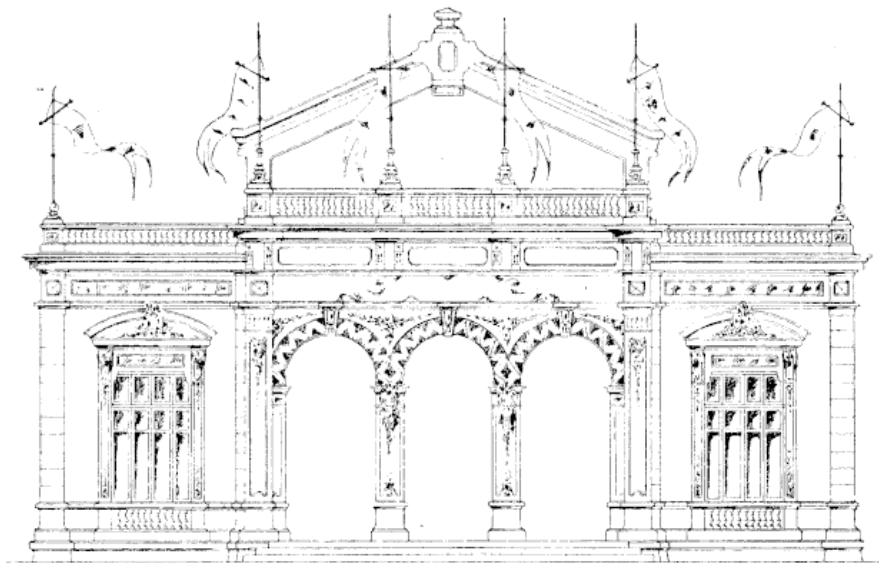
Les personnages officiels arrivèrent vers 3 heures et aussitôt le défilé commença. Les voitures fleuries allèrent se masser devant le pavillon des Philippines. Elles défilèrent lentement devant le Grand Palais et allèrent tourner devant la section de Madagascar, pour revenir ensuite par l'allée centrale.

Le char des Postes et Télégraphes, garni aux quatre coins de poteaux télégraphiques reliés par des fils au centre du char qui contenait un bureau de télégraphe avec ses guichets et ses appareils commença le défilé; trois cavaliers le précédaient. Derrière venaient deux boîtes aux lettres... ambulantes. De ce char, en passant devant le Grand Palais, on procéda à un lâcher de pigeons voyageurs.

Un superbe char romain attelé de cinq chevaux blancs, et présenté par un sous-officier de cavalerie, venait ensuite, puis le

char de l'Agriculture représentant un Bouddha entièrement fait de légumes et de fruits, enfin le char de l'Artillerie, le char de l'Infanterie coloniale, celui de la milice, un char représentant un cygne etc.

Puis venaient une superbe victoria, toute garnie de mauve et de blanc, vrai chef-d'œuvre de bon goût, une autre enguirlandée de chrysanthèmes jaunes du plus brillant effet, une autre encore, toute rose, et dont la décoration était des mieux réussies.



LA SALLE DES FÊTES A L'EXPOSITION

Une voiture, portant un superbe bateau de fleurs, *le Caprice*, fut très remarquée.

Ensuite de nombreux phaétons, tilburys et charrettes, très ingénieusement ornés, puis des pousse-pousse fleuris, parmi lesquels un pousse-pousse garni de violettes et d'œillets blancs, un autre bleu de ciel, un autre rose, etc.

Enfin des bicyclettes très harmonieusement ornées.

Pendant que défilaient ces divers véhicules, on s'amusa et on batailla à coups de bouquets, à coups de serpentins et de confetti dans la tribune et dans les voitures.

En résumé cette fête des fleurs fut un succès dont le Comité

d'organisation doit être félicité. La fête se continua le soir dans les salons de la Philharmonique.

Dès 9 heures et demie les abords de cette salle étaient brillamment illuminés. On apercevait dans le hall d'entrée le Comité d'organisation des fêtes, son Président en tête, groupé pour recevoir les invités et conduire les dames vers les fauteuils.

La première partie du programme comprenait une partie de concert exécuté par l'orchestre de la Société Philharmonique. Ensuite eurent lieu les assauts qui devaient déterminer le vainqueur du tournoi d'escrime. Puis une comédie *l'Indiscrétion* lestement enlevée par trois artistes amateurs.

Vers 11 heures commencèrent les danses et l'affluence devint si grande qu'à certains moments la salle se trouva trop petite.

La soirée termina dignement cette journée de fête.

Attractions

De nombreuses attractions ont égayé la foule :

Le chemin de fer aérien de Singapore, sorte de montagne russe de dimensions colossales; deux grands cirques, nouveauté inédite pour les Annamites; des danses genre Loïe Fuller; des acrobates japonais et américains, des tziganes; des escarpolettes, balançoires, guignols, trapèzes, barres fixes, des fêtes enfantines le dimanche et le jeudi; courses en sac, en pousse-pousse, en sampan; promenades des Dragons et de la Licorne, feux d'artifice japonais, longchamps fleuris, fête des fleurs, kermesses, ventes de charité, des fêtes indigènes, les spectacles des troupes Nury et Dupuy.

La rue des Attractions n'a pas désempé.

La Grande Roue à six nacelles amusa les Tonkinois.

Le village philippin avec ses maisonnettes en paille fit fureur.

Le cirque philippin eut le don d'attirer des foules énormes.

La troupe manillaise arriva à Hanoï dans les premiers jours d'octobre. La musique des tagals en tête, le petit détachement se rendit à l'emplacement à lui destiné dans l'Exposition : de petites cases en bambou avaient été construites pour les recevoir.



AFFICHE DE M. TOURNON

Cette délégation se composait de 150 personnes environ. Elle comprenait une vingtaine de musiciens tagals, une vingtaine d'artistes de cirque et un nombre assez considérable de négritos et de commerçants en tous genres des Philippines.

Le recrutement de tout ce personnel avait été fait très rapidement et tous les membres de cette petite mission se montrèrent enchantés d'être venus à Hanoï.

Il y avait parmi eux des acrobates du cirque manillais : de taille moyenne, mais bien découplés, ces gymnastes faisaient l'étonnement général par leur agilité et leur force. Quant aux femmes peu nombreuses, elles ne manquaient pas d'un certain cachet d'élégance avec leur corselet de mousseline et leur collerette de dentelle.

Enfin les négritos formaient la principale attraction de cette troupe. M. Lelorrain avait tenu à faire figurer à l'Exposition plusieurs spécimens de cette curieuse tribu, encore entièrement sauvage. Ces négritos vivent nus, ne portent qu'un léger pagne de quelques centimètres de grandeur. Plusieurs siècles de domination espagnole n'ont pas réussi à leur donner une teinture de civilisation. Cette caravane comprenait une fanfare de cinquante musiciens, très bons exécutants, une troupe d'acrobates, une vingtaine de personnes environ et une centaine d'ouvriers, tisseurs, chapeliers et des manœuvres des manufactures de tabac.

L'Exposition des costumes offrit des merveilles de broderies et d'étoffes : le groupe des mannequins costumés en mandarins chinois fut fort remarqué et était fort beau et riche.

Aspect. = Foule

L'Exposition était ouverte de 8 heures à minuit.

Ce fut un spectacle inoubliable, celui de la foule avec les pousse-pousse, les costumes annamites et tonkinois, robes noires, larges pantalons de toile, les ombrelles plates, la lumière des phares électriques, les soldats coloniaux vêtus et casqués de blanc, les groupements autour de la musique des régiments coloniaux, le train électrique du boulevard Gambetta pris d'assaut, les pousse-pousse

aux roues caoutchoutées traînés par les coolies tout de bleu habillés avec une lune devant et derrière, la circulation animée entre les parterres, les pylônes, les pavillons à triple toiture superposée dans le goût chinois, les bosquets touffus et odorants.



PAVILLON DES ILES PHILIPPINES DANS LES JARDINS DE L'EXPOSITION

Affiches

Une jolie affiche de M. Tournon représentait sous un arc de bambou, une jeune Annamite assise, agitant un éventail de papier, aux pieds d'une femme robuste et belle, cuirassée, les mains appuyées sur un glaive, et symbolisant la France; au-dessus d'un cartouche, une banderole portait les mots :

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE

EXPOSITION DE HANOÏ

3 novembre 1902 — 31 janvier 1903

Au fond, une mer miroitante et ensoleillée. En bas, la légende :

LA FRANCE PROTÈGE SA COLONIE ET L'AIDE A PROSPÉRER

Le diplôme, dessiné par Henri d'Estienne, n'était pas d'un moins heureux effet. La France ombragée dans les plis du drapeau tricolore aborde en Indo-Chine et est reçue par une longue théorie de peuples orientaux reconnaissants apportant des présents.



AFFICHE DE M. H. VOLLET

D'autres affiches, très avenantes, furent présentées par M^{lle} Dufau et M. Vollet.

La Presse

La Presse Française à l'Exposition d'Hanoï. — Révéler au monde les immenses progrès réalisés par la France en Indo-Chine, moins de vingt années après la conquête, constater, pour cette même période, l'essor industriel et commercial de cette admirable colonie, signaler surtout la prodigieuse expansion d'une ville devenue aussi française que Hanoï, telles sont les idées maîtresses qui ont porté M. Paul Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, à décider qu'une Exposition des produits agricoles, industriels et

artistiques de la France, de ses colonies et des pays d'Extrême-Orient s'ouvriraient à Hanoï le 3 novembre 1902.

Des comités métropolitains et locaux furent immédiatement



AFFICHE DE M^{lle} DUFAY

créés, l'organisation générale complètement définie, et, pour assurer le succès, il ne resta plus qu'à s'adresser à la Presse.

C'est dans ces conditions que M. Doumer fit appel au *Syndicat de la Presse Coloniale*, estimant que cette association, la plus ancienne comme la plus autorisée, lui assurerait un effectif et dévoué concours,

La lettre écrite par lui à M. Paul Vivien proclame tout à la fois, à l'endroit du Syndicat, et son absolue confiance et son affectueuse estime :

Paris, le 26 Juillet 1901.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je sais la part que votre Syndicat a prise à l'Exposition Universelle de 1900, les services qu'il a rendus et qu'il rend chaque jour à tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de nos colonies ; aussi ai-je pensé que personne n'était plus autorisé que votre Association pour étudier les voies et moyens à prendre pour faire participer la *Presse Française* à l'Exposition d'Hanoï.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous faire connaître que, par décision de ce jour, je vous ai confié la mission d'organiser cette participation,

Vous vous entendrez, à cet effet, avec l'Office Colonial, qui représente, à Paris, l'administration de l'Exposition.

Il est entendu que le mandat dont j'investis votre Syndicat est complètement gratuit.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Paul DOUMER.

En vertu d'une décision prise postérieurement, M. Paul Vivien, Président du Syndicat de la Presse coloniale, fut nommé Commissaire-délégué de la Presse française à l'Exposition d'Hanoï et reçut mandat de se rendre immédiatement au Tonkin pour y organiser, au point de vue professionnel, l'installation de la Presse.

Délégation de la Presse métropolitaine à l'Exposition d'Hanoï.

MM.

VIVIEN (Paul), Président du Syndicat de la Presse Coloniale, Commissaire-Délégué.

TAUNAY (Victor) et HALAIS (Ch.), Vice-Présidents du Comité d'organisation.

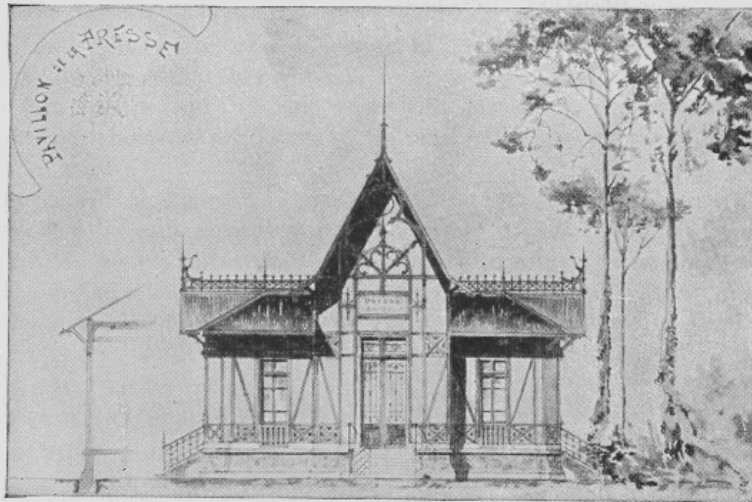
BRUNET (J.-L.), Secrétaire général du Comité d'organisation.

La Dépêche Coloniale. La Politique Coloniale. La Quinzaine Coloniale. La Lanterne. Le Journal des Débats. La Gazette de France. Le Temps. Le Figaro. L'Éclair. L'Illustration. L'Agence Havas. La Liberté. Le Journal. Le Petit Bleu. La Nouvelle Revue. Le Phare de la Loire. Le Matin. Le Français. La Petite République. Le Monde Illustré.

La section de la Presse eut une particulière importance avec vingt-cinq journaux de Paris quotidiens, douze journaux périodiques, trente-six journaux des départements, les annuaires, les publications spéciales à l'Agriculture, au Commerce, à l'Industrie, aux Travaux Publics, à l'Economie Sociale, à l'Enseignement, à la Géographie, aux Voyages, à l'Hygiène, à la Médecine, aux Sciences,

cinquante-sept journaux coloniaux, journaux artistiques, militaires, sportifs, etc.

Des tableaux, dessins, affiches, croquis et photographies pour la Presse présentaient un recueil attrayant des scènes de nos Colonies. Ajoutons qu'à l'inauguration de l'Exposition, la Presse



LE PAVILLON DE LA PRESSE, DANS L'EXPOSITION

fut représentée par MM. Pierre Mille du *Temps*; Ch. Hallais, pour l'*Indépendance Belge*; Gandolphe de la *Liberté*; Degay de la *Lanterne*; de Bernis de la *Gazette de France*; Crepet du *Petit Bleu*; Berthelot de la *Petite Gironde*; de Noirfontaine du *Soleil Illustré du Dimanche*; Quem de la *Quinzaine Coloniale*; Alavail du *Djibouti*, etc.

Clôture

L'Exposition d'Hanoï, ouverte le 16 novembre 1902, fut officiellement clôturée le 15 février 1903 par le Gouverneur général.

La cérémonie eut lieu dans le Pavillon central au milieu d'un grand concours d'invités, chefs de services, fonctionnaires, exposants, etc. La pluie qui tombait en abondance depuis la veille avait rendu impraticables les jardins et les abords du Palais.

M. Beau présida la cérémonie, entouré de MM. Hardouin, Cognacq, Neton, Boulloche, Broni, Baille et des fonctionnaires les plus importants. Le commissaire général, M. Thomé, prononça l'allocution suivante :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a trois mois j'avais l'honneur, à cette même place, de vous présenter l'Exposition d'Hanoï et d'adresser nos remerciements à mes collaborateurs, aux exposants, aux corps élus de l'Indo-Chine et à tous ceux qui nous ont apporté dans cette œuvre un précieux et dévoué concours.

Aujourd'hui, cette grande fête de travail à laquelle la France et les Colonies, l'Indo-Chine et les pays d'Asie ont pris une si large et si brillante part, est terminée; il nous reste à adresser à tous un dernier témoignage de notre profonde reconnaissance et, en particulier, au Jury dont les membres ont apporté dans l'accomplissement de leur tâche délicate le dévouement le plus consciencieux.

Le nombre total des exposants a été de 4.000 environ, dont 3.750 ont été récompensés par le Jury. Les collaborateurs n'ont pas été oubliés, leur nombre dépasse 1.200 et n'est pas compris dans la liste des exposants inscrits.

Les récompenses ont été réparties de la façon suivante :

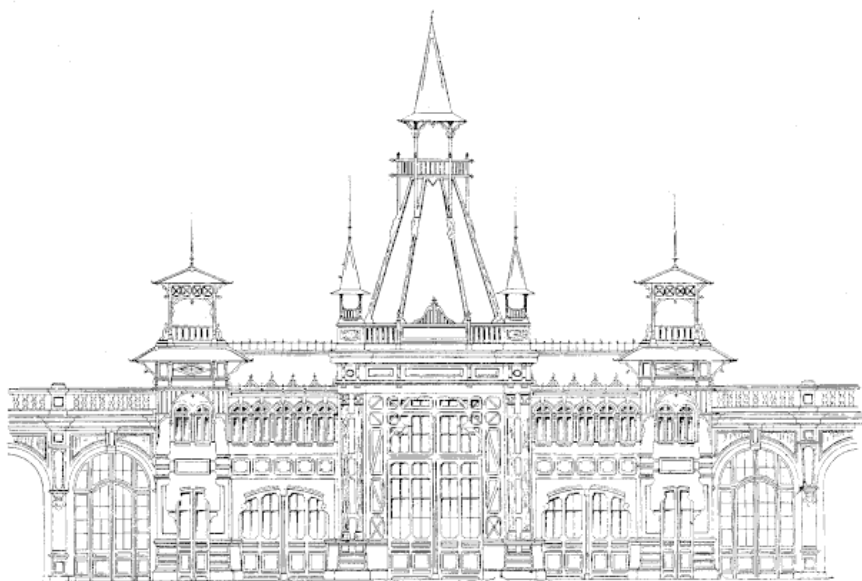
Hors concours comme rappels de l'Exposition Universelle de Paris	200
Membres du Jury de Hanoï	100
Grands Prix	424
Médailles d'Or	674
Médailles d'Argent	860
Médailles de Bronze	594
Mentions honorables	880

La dernière fête de l'Exposition d'Hanoï eut lieu le dimanche 20 avril, de deux heures à cinq heures, au village Philippin en l'honneur de ces braves et de ces habiles ouvriers tagals sur le point de quitter l'Exposition.

Un nombreux public répondit à l'appel du Commissariat général et de la Commission des Fêtes.

Une représentation des plus intéressantes eut lieu tout d'abord au cirque Philippin. Les gymnastes et les acrobates se surpassèrent. De coquettes médailles d'argent furent remises, pendant la représentation, à tous les artistes sans exception, par M. Thomé, assisté de M. Lelorrain, en souvenir de leur collaboration active aux fêtes de l'Exposition.

Le dernier exercice terminé, la foule s'écoula aux accents de la *Marseillaise* pour se rendre au village Philippin où tous les



UN DES PAVILLONS DANS LE JARDIN DE L'EXPOSITION

Manillais : ouvriers de la Société démocratique, ouvrières cigarières, acrobates du cirque, négritos, formèrent une double haie de chaque côté de l'allée centrale. C'est là qu'eut lieu, avec une simplicité qui donnait à la fête un caractère charmant, la distribution des récompenses spéciales; tous les Manillais et Manillaises, voire même les petits enfants, reçurent la Médaille d'Argent, insigne de l'Exposition d'Hanoï.

Ensuite, à titre de gratification, de la part de la Commission des fêtes, M. Thomé remit 300 piastres à la musique des Philippines et 300 piastres aux acrobates du cirque. M. Lelorrain fit

l'appel nominal des artistes du Senor Arevallo et des ouvriers et ouvrières de la Société démocratique, ainsi que des collaborateurs manillais, et du Chef des Negritos. M. Thomé leur remit, dans un coquet écrin, la médaille commémorative gravée par Roty.

Enfin, tous les Tagals, musique en tête, défilèrent devant les assistants avant de donner en public leur dernier concert. Ces braves gens semblaient tout heureux des marques d'estime et de sympathie qu'ils venaient de recevoir, et c'est du fond du cœur qu'ils lancèrent à pleine voix de sincères « Viva la Francia ». Les bravos du public qui, malgré le mauvais temps, s'était rendu au village Philippin, prouvèrent combien on leur était reconnaissant du concours prêté à l'Exposition.

Le lendemain, à neuf heures du matin, un train spécial emportait vers Haïphong les Philippins et les Negritos, en tout 160 personnes.

Ce fut au milieu d'un grand enthousiasme que la *Banda del Pasig* joua la *Marseillaise*. M. Thomé et de nombreux amis s'étaient rendus à la gare pour souhaiter heureux voyage à ces braves gens que M. Lelorrain accompagna lui-même jusqu'à Manille; au moment où le train s'ébranla, les Philippins agitèrent chapeaux et mouchoirs en poussant des hurrahs « Viva la Francia! Viva Hanoï! Viva M. Thomé! »



CHAPITRE XII

JURY

CIRCULAIRES. — NOMINATIONS. — COMPOSITION
RÉUNION DE CLOTURE. — DISCOURS

Les exposants reçoivent ces avis relatifs au Jury :

Paris, le 31 juillet 1902.

MONSIEUR,

Aux termes des articles 25 et suivants de l'arrêté organique de l'Exposition d'Hanoï, un Jury doit être constitué pour décerner des récompenses aux produits exposés.

L'Exposition d'Hanoï devant s'ouvrir au mois de novembre pour une durée de trois mois, le Jury fonctionnera, vraisemblablement, dans le courant du mois de décembre. Le moment nous paraît donc venu de nous préoccuper, dès à présent, de réunir tous les renseignements de nature à éclairer les Membres du Jury, tant sur l'importance des maisons qui exposent que sur les produits mêmes qu'elles présentent à leur examen.

Conformément aux précédents des autres Expositions, nous avons donc établi un questionnaire que vous trouverez ci-joint, et que nous vous prions instamment de vouloir bien nous retourner après l'avoir dûment rempli.

Ces documents, centralisés par nos soins, seront mis en temps utile à la disposition du Jury des récompenses.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'il y a, pour nos Exposants, à fournir les renseignements les plus complets et les plus détaillés en répondant à ce questionnaire.

Nous nous hâtons cependant de vous faire remarquer que vous êtes entièrement libre de répondre ou non aux diverses questions que nous

avons cru devoir poser, dans votre intérêt, en vue de faciliter au Jury l'appréciation exacte de votre exposition.

Dès l'origine, nous avions demandé à M. le Commissaire général Thomé, que les Exposants ayant obtenu une haute récompense à l'Exposition de 1900, — grand prix ou médaille d'or, — soient assurés de recevoir, à l'Exposition d'Hanoï, une récompense au moins équivalente; quant aux Exposants ayant été Membres du Jury en 1900, nous demandions pour eux la faculté de se mettre « hors concours » à Hanoï.

Dès le mois de janvier dernier, M. le Commissaire général abondait dans notre manière de voir, et par une nouvelle lettre en date du 18 juin dernier, il nous fait savoir que « les Exposants ayant obtenu en 1900 une haute récompense, — grand prix ou médaille d'or, — auront le droit d'obtenir au moins un rappel de cette récompense, et que ceux qui auront fait partie du Jury de 1900 auront la faculté de se mettre « hors » concours » à l'Exposition d'Hanoï ».

En conséquence, si vous vous trouvez dans l'une des conditions ci-dessus, vous voudrez bien nous le faire savoir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Président,

A. MAGUIN.

Le Secrétaire général,

P. BOURGEOIS.

N. B. — Prière de retourner le questionnaire ci-joint, en double exemplaire, à M. le Secrétaire général du Comité central officiel d'organisation, à la Bourse de Commerce, rue du Louvre, avant le 15 août prochain.

Paris, le 31 juillet 1902.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que l'Exposition d'Hanoï s'ouvrira au mois de novembre prochain pour une durée de trois mois.

Aux termes de l'article 25 du règlement, un Jury sera chargé de décerner des récompenses aux produits exposés; les opérations de ce Jury auront donc lieu, vraisemblablement, au mois de décembre de cette année.

Il nous a semblé nécessaire d'obtenir de M. le Commissaire général de l'Exposition des garanties que nous considérons comme indispensables dans l'intérêt de nos Exposants.

C'est ainsi que nous lui avons demandé, d'une part, le droit de présenter un certain nombre d'industriels de la métropole pour remplir les fonctions de jurés et, d'autre part, nous avons insisté auprès de lui

pour qu'à cette Exposition d'Hanoï les producteurs ayant obtenu à l'Exposition de 1900 de hautes récompenses, — grand prix ou médaille d'or, — soient assurés de recevoir une récompense au moins égale à celle qu'ils ont eue à l'Exposition universelle de Paris.

Quant à ceux qui auraient été Membres du Jury à l'Exposition de 1900 et qui, de ce fait, se trouvaient « hors concours », ils auraient également la faculté de se placer à Hanoï dans la même situation,

Dès le mois de janvier dernier, M. le Commissaire général Thomé



PAVILLON DE L'ALGÉRIE A L'EXPOSITION

nous faisait savoir qu'une large place serait faite aux Jurés de France, lors de la constitution du Jury de l'Exposition d'Hanoï, et que les Exposants ayant déjà obtenu de hautes récompenses auraient le traitement de faveur que nous avions demandé pour eux.

Par sa lettre du 18 juin dernier, M. Thomé nous confirme sa communication précédente et nous informe que « les Exposants ayant obtenu en 1900 une haute récompense, — grand prix ou médaille d'or, — auront le droit d'obtenir au moins un rappel de cette récompense, et que ceux qui auront fait partie du Jury de 1900 auront la faculté de se mettre « hors concours » à l'Exposition d'Hanoï.

Le moment nous paraît venu d'établir une liste d'industriels français

participant à l'Exposition d'Hanoï et qui, ayant l'intention de faire le voyage pour visiter cette Exposition, seraient disposés à remplir les fonctions de Membres du Jury.

Nous avons donc l'honneur, Monsieur et cher Collègue, de vous demander si votre intention est de vous rendre à Hanoï au mois de décembre prochain et si, dans ces conditions, vous désirez poser votre candidature aux fonctions de Juré.

Nous vous saurions gré de vouloir bien nous répondre aussitôt que possible à cette question.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos meilleurs et plus dévoués sentiments.

Le Président,

A. MAGUIN.

Le Secrétaire général,

P. BOURGEOIS.

Nomination

Le Jury de l'Exposition d'Hanoï fut nommé, par arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 10 décembre 1902.

M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, prit l'arrêté suivant :

Le gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891;

Vu l'arrêté du 5 mai 1891, portant organisation de l'Exposition d'Hanoï;

Vu l'arrêté du 7 décembre 1899, organisant le service financier de l'Exposition d'Hanoï;

Vu l'arrêté du 28 juin 1900, portant règlement général pour l'exposition d'Hanoï;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1901, organisant les services métropolitains;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1902, nommant les membres du jury des groupes métropolitains de l'Exposition d'Hanoï;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le jury de l'Exposition d'Hanoï est composé des membres portés sur la liste annexée au présent arrêté, répartis conformément aux trois groupes fixés par l'article premier de l'arrêté du 28 juin 1900.

ART. 2. — Les membres du jury se réuniront en séance générale pour procéder à l'élection d'un président et de deux vice-présidents.

Cette séance sera présidée par le commissaire général de l'Exposition, assisté de scrutateurs désignés par l'assemblée.

Les membres du jury se réuniront en séance de groupes pour élire un président et deux vice-présidents pour chaque groupe.

ART. 3. — Les opérations du jury commenceront à partir du 15 décembre 1902.

Hanoï, le 10 décembre 1902.

Signé : BEAU.

LE JURY

Président d'honneur.

M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

Vice-présidents d'honneur.

MM.

Le Secrétaire général de l'Indo-Chine;

Le Résident supérieur au Tonkin;

Le Directeur de l'agriculture et du commerce de l'Indo-Chine;

Le Commissaire général de l'Exposition.

Président.

M. GETTEN, directeur général de la Compagnie du Chemin de fer du Yunnan.

Vice-présidents.

MM.

CLAUDE, imprimeur à Saïgon;

GAFFAREL, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

Secrétaires.

MM.

LELORRAIN, vice-consul à Manille;

PIERRON, ingénieur civil.

Premier Groupe*Président.*

M. JULLY, architecte principal à Madagascar et commissaire délégué de cette colonie.

Vice-présidents.

MM.

MASSON, de la maison Hachette;

SCHNEIDER (F.-H.), imprimeur-éditeur, à Hanoï.

Secrétaires.

MM.

DUVENT, délégué des Beaux-Arts;

LICHENFELDOR, architecte, à Hanoï.

Membres.

MM.

BAILLE, inspecteur des services civils, maire d'Hanoï;

BIGOIS, directeur de l'École professionnelle de Hué;

BLANC, pharmacien;

BRIEN, directeur des postes et télégraphes;

BROU, directeur général adjoint des postes et télégraphes;

BROUSMICHE, président de la Société philharmonique de Haïphong;

BUSSY, architecte de l'Exposition;

CLAUDE, conseiller colonial, délégué;

CRÉBASSAC, imprimeur;

CUNIAC, maire de Saïgon;

DEVAUX, avocat-défenseur;

DUCARRE (le capitaine), commissaire-adjoint;

DUMOUTIER, chef du service de l'enseignement au Tonkin;

DUPUIS (Jean);

DUVENT (Ch.), artiste peintre, délégué de la Société des Artistes français;

FERRA, directeur de l'Observatoire central;

FETTERER, attaché commercial au cabinet du gouverneur général;

MM.

FINOT, directeur de l'École française d'Extrême-Orient;
GALLOIS, imprimeur, à Haïphong;
GENDREAU (Mgr.), vicaire apostolique du Tonkin occidental;
GROSSIN, chef d'escadron;
GUIS, directeur adjoint du contrôle financier;
GUENEAU DE MUSSY, lieutenant-colonel, chef du service géographique de l'Indo-Chine;
HOANGTRONG-PHU, directeur de l'école des Hàubo;
HUBERT, délégué au Congrès des Orientalistes;
JULLY, architecte principal des colonies;
LACROIX, capitaine d'artillerie coloniale;
LAFRIQUE, commissaire adjoint de l'Exposition d'Hanoï;
LE GARREC-ROMAIN, fabricant d'installations hygiéniques;
LEFÈVRE-PONTALIS (Pierre), secrétaire d'ambassade;
LICHTENFELDER (Ch.), architecte;
MARÉCHAL, architecte;
MARCOU (Mgr.), vicaire apostolique du Tonkin maritime;
MASSON, de la maison Hachette;
METTETAL, avocat-défenseur, adjoint au maire d'Hanoï;
MÉZIÈRE, avocat-défenseur;
MICHEL, avocat-général;
MICHEL, délégué;
MILHE, vérificateur des douanes impériales chinoises;
PASSERAT DE LA CHAPELLE, secrétaire de la mairie de Cho-lon;
PECH, conseiller colonial;
PIGNET, pharmacien principal;
PINEAU, médecin principal;
REQUILLARD, chef du service de l'exploitation à l'Exposition;
ROUSSEAU (J.-J.), artiste peintre, délégué de la Société nationale des Beaux-Arts;
SERRA, pharmacien;
SCHNEIDER (F.-H.), imprimeur-éditeur;
SCHNEIDER (E.), libraire;
THUILLIER, délégué des Associations ouvrières de production;
VILDIEU (H.), architecte;
VILLARS, chef de musique du 9^e colonial;

MM.

VIVIEN, commissaire délégué de la Presse française;

WARTELLE, délégué du Laos;

VOLLET, artiste-peintre;

YERSIN (D^r), directeur de l'École de médecine.

Deuxième Groupe

Président d'honneur.

MM.

LOMA (DE), délégué des Philippines;

TAKOUNE OTSUKA, délégué du Japon.

Président.

BOIS (M. le D^r), délégué du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Vice-présidents.

MM.

BOURGOIN MEIFFRE, filateur;

GUIENNAUD, président de la Chambre de commerce d'Hanoï.

Secrétaires.

MM.

PICON, distillateur;

MAURY, délégué de Shangaï.

Membres.

MM.

VILMORIN (DE), négociant à Paris;

AMIARD (Louis), directeur de la maison Lhomme-Lefort;

ANCEL-SEITZ (Paul), manufacturier;

ASCOLI, négociant à Saïgon;

AUFRAY, directeur du laboratoire d'Hanoï;

AUBERTIN, commis des postes;

BALLISTE, entrepreneur;

BARBOTIN, directeur de l'École professionnelle d'Hanoï;

BAIGNOL (Albert), plumes métalliques;

BENEYTON, planteur;

MM.

BERNHARD, négociant, à Hanoï;
 BERTHET (J.), négociant, à Saïgon;
 BERNHEIM (Alfred), tissage et confections;
 BLETON, négociant, à Haïphong;
 BLONDE (Henri), (vins en gros);



UN DES PAVILLONS DANS LES JARDINS DE L'EXPOSITION

MM.

BLOCHE (Albert), (plumes métalliques);
 BOIS (D^r), délégué du Muséum;
 BOISADAM (de), colon-plantateur;
 BOGAERT, président de la Chambre mixte d'Annam;
 BOURGOIN (H.), céramiste;
 BOURGOIN-MEIFFRE, industriel, à Hanoï;
 BOUTON, fabricant de conserves alimentaires;

MM.

BRENIER, sous-directeur de l'agriculture et du commerce de l'Indo-Chine;

BREYMANN, délégué de Tunisie;

CAMBOULIVES, vétérinaire en 1^{er};

CAMPAGNE, courtier assermenté;

CASSIER, chef du service de l'agriculture au Cambodge;

CAZELLES, administrateur des Services civils, délégué;

CHAFFANJON (P.), planteur;

CHARRIÈRE (J.-H.), négociant, à Haïphong;

CHASTENET (Henri), (vins);

CHESNAY (T.), colon-importateur;

CLÉMENÇON, prospecteur;

CORREA (A.), délégué des Philippines;

DADRE, sériculteur;

DAUPHINOT, attaché commercial à la Légation de France à Bangkok;

DEBERNARDI, président du Comité local de la Cochinchine;

DEPASSE, délégué de Quang-tchéou-Wan;

DEBEAUX (Raoul), négociant, à Hanoï;

DEROBERT, négociant, à Fafoo;

DEPRET, administrateur des glacières de Jaumont;

DUCAMP, chef du service forestier de l'Indo-Chine;

DUCHEMIN, président de la Chambre d'agriculture du Tonkin;

DUPRÉ, industriel, à Nam-Dinh;

DUPUY, négociant, à Pnom-Penh;

DAVERGÉ aîné (Mines d'étain);

EHRMANN, représentant;

FENOYL (De), planteur et industriel, à Luc-Nam;

FISCHER (maison Godard et C^{ie});

FONTAINE (A.-R.), distillateur;

FRACHON (R.), industriel;

GAFFAREL, délégué du musée colonial de Marseille;

GAGE, négociant de Haïphong;

GALLARD (Alexandre), distillateur;

GOBERT (F.), président de la Société des courses du Tonkin;

GOBERT (E.), vice-président de la Chambre d'agriculture du Tonkin;

GODARD, négociant-planteur;

MM.

GUFREY, planteur, à Cantho;
GUILLAUME (Ch.), entrepreneur;
GUIENNEAUD, président de la Chambre de commerce de Hanoï;
JACQUE, négociant (Saïgon);
JACQUET, directeur de l'agriculture au Tonkin;
JOSSELME, professeur au collège Chasseloup-Laubat;
HAEFFNER, directeur de l'agriculture de la Cochinchine;
HERVÉ, ingénieur constructeur;
HOURANT, ancien attaché au Consulat de France à Singapore, délégué;
KALISCHER, bijoutier;
LAFEUILLE, président du nouveau Syndicat des planteurs du Tonkin;
LEJARDS, agriculteur;
LELORRAIN, vice-consul de France à Manille;
LEMARIÉ, directeur de l'agriculture en Annam;
LEPINTÉ, chef du service zootechnique et des épizooties;
LIEVIN, distillateur;
LOMA (De), délégué des Iles Philippines;
LOMBARD, planteur, à Tourane;
LUC, directeur des Charbonnages de Hongay;
MAILLARD (P.), missionnaire-colon, à Tourane;
MARTINET (C.), (vins);
MAURY, délégué de Shanghai;
MEIFFRE, de la maison Meiffre, Bourgoïn et C^{ie};
MÈLE, distillateur;
MONOD, chef adjoint du service géologique de l'Indo-Chine;
MORANGE, directeur du laboratoire chimique de Saïgon;
PARIS, président de la chambre d'agriculture de Saïgon;
PERCEBOIS, délégué des douanes chinoises;
PERIGNON (BARON), colon, à Phanrang;
PERRARD (Antoine), ingénieur;
PICON, distillateur;
PINTON (J.);
PELLETIER;
PIRY, secrétaire général des postes chinoises, commissaire spécial du gouvernement impérial;

MM.

POISSON (H.), distillateur;
POINSARD (maison Charrière);
ROUGET (P.), viticulteur;
ROUSSE (A.), négociant;
SCHHNEEGANS, président de la Chambre de commerce de Saïgon;
SCEWORRER, délégué;
SIESS, fabricant d'albumine;
SIMONNET, représentant;
SPORCK, représentant;
SZYMANSKI, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, à Hanoï;
THIEL, industriel;
TAKOUSO OTSOUKA, délégué général des exposants du Japon;
VANDELET, président de la Chambre mixte du Cambodge;
VERT, (eaux-de-vie);
VILMORIN (J. DE), industriel;
VITAL-PERRON, industriel;
WYTHORN, négociant;
YANAGIMOTO, chef de la section de l'agriculture et de l'industrie du
gouvernement général de Formose.

Troisième Groupe

Président.

M. BERTHET (Élie), ingénieur, à Saïgon.

Vice-présidents.

MM.

DARDENNE, directeur des travaux publics;
DOMANGE (Albert), industriel, à Paris.

Secrétaires.

MM.

BLAZEIX, entrepreneur;
DUPUY (Octave), ingénieur, à Hanoï.

Membres.

MM.

ABADDIE (D^r), armateur—constructeur;

BABONNEAU, chef du service de la voirie municipale de Hanoï;

BERTHET (Élie), ingénieur des ponts et chaussées;

BLAZEIN, industriel;

BOREIL, ingénieur des travaux publics;

BOURGOIN-MEIFFERÉ, industriel;

CHARAVY (J.), industriel;

CHASSAIN, représentant de la Société foncière;

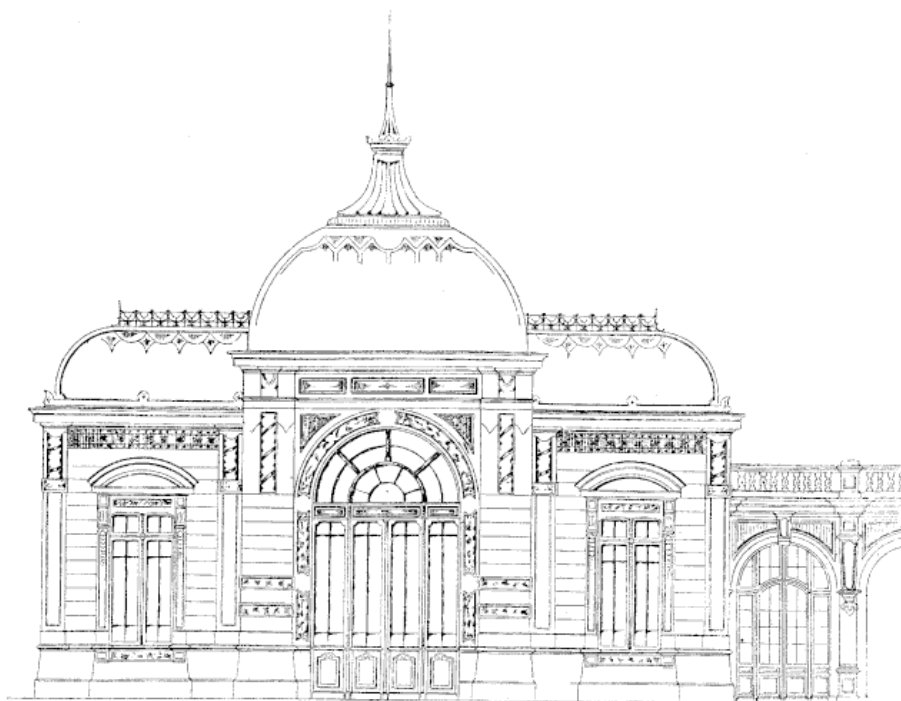
CHOUANARD, industriel;

DARDENNE, directeur des travaux publics de l'Indo-Chine;

DELARUELLE, commandant de la marine;

DUPUY (Octave), ingénieur civil;

DUSSAIX, Ingénieur des travaux publics de l'Indo-Chine;



UN DES PAVILLONS DANS LES JARDINS DE L'EXPOSITION

MM.

DUVAL PIHET, ingénieur-constructeur;
FARGOT (Augustin), ingénieur-constructeur;
FONTANILLES, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Indo-Chine;
FREYNET, de la maison Descours, à Haïphong;
GETTEN, directeur de la Compagnie des chemins de fer du Yunnan;
GOLLIER (Charles), ingénieur;
GUILLAUME (Jules), entrepreneur, à Hanoï;
HAMELLE (Henry), industriel;
LAVIALLE D'ANGLARS, ingénieur;
LETOURNEAU, ingénieur;
MARSSOWITCH, capitaine au long cours;
MARTY, armateur-constructeur;
MASSÉ (René), ingénieur civil des mines;
MORTIER (SAINT-FORT), ingénieur des établissements Daydé et Pillé.

Une réunion des membres du Jury eut lieu le 15 octobre 1902.

Réunion du 17 décembre 1902. — Les membres du Jury se réunirent à cette date à l'effet de procéder à l'élection du président, des vice-présidents, ainsi qu'à celle des bureaux des groupes.

Cette réunion eut lieu le 17 décembre 1902, à 2 heures 1/2, dans la salle de la Philharmonique.

Les résultats des élections furent les suivants :

Président : M. GETTEN.

Vice-présidents : MM. CLAUDE et GAFFAREL.

Secrétaires : MM. LELORRAIN, PIERRON et ROQUIER.

Premier Groupe.

Président : M. JULY.

Vice-présidents : MM. F.-H. SCHNEIDER et MASSON.

Secrétaires : MM. DUVENT et LICHTENFELDER.

Deuxième Groupe.

Président : M. le D^r BOIS.

Vice-présidents : MM. BOURGOIN-MEIFFRE et GUIGNEAUD.

Secrétaires : MM. PIGON, MOURY et DE VILMORIN.

Troisième Groupe.

Présidents : M. ÉLIE BERTHET.

Vice-présidents : MM. DARDENNE et ALBERT DOMANGE.

Secrétaires : MM. BLAZEIX et OCTAVE DUPUIS.

Au moment de la clôture de ses opérations, le Jury de l'Exposition offrit un banquet à M. Beau, Gouverneur Général. Les principaux fonctionnaires du Gouvernement général et les membres du Jury assistèrent à ce banquet. MM. Getten et Gaffarel, président et vice-président du Jury, et M. Bourgoïn-Meiffre, délégué du Comité Français des Expositions à l'Étranger, prononcèrent à cette occasion les discours suivants :

DISCOURS DE M. GETTEN

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Le Jury de l'Exposition d'Hanoï est sur le point de terminer ses travaux.

Mais, avant de nous séparer, nous avons, mes collègues et moi, un double devoir à remplir.

Le premier, c'est d'exprimer encore une fois notre gratitude à tous ceux qui, — à vous, Monsieur le Gouverneur général, et à vous tous, Messieurs nos hôtes — nous ont aidés, dans notre tâche délicate, de leur appui bienveillant, de leur concours éclairé, de leur sympathie gracieuse.

Le second c'est celui de saluer une fois encore tous ceux qui, dans leur sphère et à un degré quelconque, ont contribué par leur initiative, leur courage, leur persévérance, leur vie ou leur mort à la grandeur de l'Indo-Chine française.

Messieurs, à tous ces fils de France qui ont bien mérité de notre mère commune, la France lointaine, ... buvons !

DISCOURS DE M. GAFFAREL

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

MESSIEURS,

Lorsque, mes collègues et moi, nous sommes arrivés en Cochinchine, puis au Tonkin, nous avons été surpris, plus que surpris, charmés par le spectacle inattendu qui s'offrait à nos yeux. Campagnes fertiles sillonnées par des routes, des digues, des canaux et des chemins de fer, nombreux villages blottis dans la verdure comme des nids d'oiseaux, villes superbes, Saïgon ou Hanoï, avec leurs larges avenues sur lesquelles se dressent fièrement des palais et des monuments qu'on dirait construits par quelques coups de baguette magique, partout la trace d'un labeur incessant, d'un progrès continu... Ce sont là des résultats étonnants, et il faut en reporter l'honneur à vous, Messieurs les colons, qui n'avez pas reculé devant les fatigues et les mécomptes de la première heure ; à vous, Messieurs les administrateurs, qui avez rempli avec tant de soin et de dévouement votre tâche délicate ; à vous, Messieurs les représentants de la presse, qui avez toujours tenu haut et ferme le drapeau des revendications coloniales. Je salue donc en vous les fondateurs d'une France nouvelle, et c'est en l'honneur de cette France Indo-Chinoise que je lèverai tout d'abord mon verre.

Mais j'aurais vraiment mauvaise grâce à ne pas associer à ce salut la mère patrie, cette France qui nous est si chère à tous, cette France qu'on aime d'autant plus qu'on en est plus éloigné, car vous comprenez, j'en suis certain, les sentiments très complexes qui vous étreignent le cœur, lorsque, pour la première fois, on se trouve tellement loin de son pays natal. Mesquines compétitions, luttes ardentes, médisances locales, calomnies même, on oublie tout pour se laisser charmer par les vastes horizons qui s'ouvrent à toutes les espérances, et pour ne plus songer qu'à la grandeur de l'œuvre entreprise. Car, ne nous y trompons pas, c'est une grande œuvre, tout à fait digne de son passé, que la France a commencée en prenant l'Indo-Chine sous son protectorat. Il faut lui en savoir gré, et c'est pour cela que je vous propose, mes chers concitoyens de la France Indo-Chinoise, de vous joindre à vos concitoyens de la métropole pour lever votre verre, unis dans une même pensée cordiale et dans un même espoir souriant, en l'honneur de ces deux Frances dont nous sommes les fils dévoués.

Messieurs, à la grandeur, à la prospérité, à l'avenir des deux Frances !

DISCOURS DE M. BOURGOIN-MEIFFRE

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Le Comité Français des Expositions à l'Étranger a bien voulu me charger de le représenter à l'Exposition de Hanoï et c'est en son nom que je prends la parole.

Nous devons tous nous réjouir de cette grande manifestation de l'Art et de l'Industrie et notre premier devoir est d'en remercier celui qui en a été le créateur et l'inspirateur, car c'est à lui que nous devons de voir accourus en ce lointain pays et réunis ce soir tant de Français de France que, sans l'Exposition, nous aurions le regret de ne pas connaître et qui ne seraient jamais venus.

L'idée qui a inspiré M. Doumer était, en effet, non pas de montrer seulement aux Européens de l'Indo-Chine et aux Annamites des merveilles artistiques ou industrielles, mais surtout d'attirer en Indo-Chine le plus grand nombre possible d'hommes connaissant la pratique des affaires, des capitalistes pouvant les mettre en œuvre et les mener à bien, afin de leur permettre de voir, d'étudier sur place les immenses richesses de notre sol, de notre pays, et les amener à le faire fructifier.

Cette idée était grande et belle, et les premiers efforts ont été puissants pour le faire réussir. Mais pourquoi faut-il qu'un regret se mêle à notre éloge et que nous soyons obligés de constater que le promoteur de l'œuvre l'ait délaissée avant son achèvement, amenant ainsi l'arrêt du premier élan. Cependant, si le résultat n'est pas aussi complet que nous étions en droit de l'attendre ; il n'est pas nul, car tous ceux qui sont venus de France, hommes d'affaires, membres du Jury, membres de la Presse, tous ceux qui vous fêtent aujourd'hui, Monsieur le Gouverneur général, diront très haut tout le bien qu'il y a à faire ici, et, s'ils sont en petit nombre, ils n'auront qu'à le crier plus fort et à le répéter plus souvent.

Permettez à l'un des plus anciens Tonkinois, et je suis l'interprète de tous mes concitoyens, de leur exprimer notre gratitude pour avoir répondu à l'appel qui leur avait été fait ; mais, parmi les absents, je ne saurais oublier M. Ancelot, l'éminent président de notre Comité, à cause du concours si dévoué qu'il a apporté à l'Administration et du nombre considérable d'exposants qu'il a su grouper autour de lui et M. Maguin, dont le dévouement est aussi connu qu'inlassable.

Nous vous remercions, Monsieur le Gouverneur général, d'avoir bien voulu nous consacrer une de vos soirées, votre présence est un encouragement et une récompense : un encouragement à se souvenir de notre colonie et à lui apporter les concours des affaires et des capitaux ; une

récompense pour tous ceux qui n'ont pas craint d'affronter ce long voyage et ont, comme les membres du Comité que je représente, fait tous leurs efforts pour que la section française occupe la première place dans cette grande manifestation à laquelle la France a convié les pays d'Extrême-Orient.

Votre sollicitude s'étendra certainement sur l'avenir, et si, comme il est à désirer, vous restez longtemps parmi nous, nous ne doutons pas que vous ne donniez un plus vigoureux élan à la prospérité de notre Colonie.

Messieurs, je porte la santé de Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. le Gouverneur général a alors répondu qu'il était heureux d'avoir accepté la présidence de ce banquet. En constatant l'œuvre accomplie, M. Beau regretta qu'un malheureux accident ait empêché le président honoraire du Jury, M. Jean Dupuis, d'assister à ce banquet. M. Beau rendit hommage à ce glorieux pionnier de la civilisation et remercia nos compatriotes de la Métropole de s'être rendus à l'invitation de la Colonie, cette autre France qu'ils feront mieux connaître encore, l'ayant approchée de plus près.

Le Gouverneur général leva alors son verre et but à la prospérité de la Colonie et à son développement économique.



CHAPITRE XIII

PALMARÈS DES RÉCOMPENSES

LISTE DES RÉCOMPENSES

ACCORDÉES PAR LE JURY
AUX EXPOSANTS RÉUNIS PAR LE COMITÉ CENTRAL OFFICIEL D'ORGANISATION
NOMMÉ PAR LE
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS À L'ÉTRANGER

(Établie d'après les documents officiels de l'Exposition de Hanoï, en tenant compte
des rectifications accordées par M. le Commissaire général Thomé.)

Beaux-Arts

GRUPE I. - Archéologie, Sciences et Enseignement

CLASSE III

Gravure, Lithographie, Typographie, Photographie, Librairie.

Hors concours

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}.
VIVIEN (Paul).

Rappel du Hors Concours

obtenu à Paris à l'Exposition universelle de 1900

BOURGEOIS (Paul).
BUCQUET (Maurice).
CHAMEROT (Georges).

COLIN (Armand).
DELAGRAVE (Charles).
DEMARIA FRÈRES.
DUBOULOZ (José).
LAYUS (Paul-Lucien).
LEVASSEUR (A.) ET C^{ie}.
LIBRAIRIE OLLENDORFF.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITION D'ART. — II. MAY.
TULEU (Charles).
WEILL (Nathan).

Grands Prix

BASCHET (René).
BELLIÉNI (Henri).
BERGERET (A.) ET C^{ie}.
BERTHIER (S.) ET DUREY.
DREYFUS-BING (Paul-Louis).
GAUMONT (L.) ET C^{ie}.
GUILLEMINOT (R.) ET C^{ie}.
HOLLIER, LAROUSSE ET C^{ie}.
MERCIER (Émile).
PHOTO-CLUB DE PARIS (Le).
PICARD (Alcide) ET KAAH.
RICHARD (Jules).
SANGIER (A.).
SCHMAUTZ (Ch.) ET C^{ie}.
SOCIÉTÉ ANONYME J. JOUGLA.
TURILLON (Louis).

Rappel du Grand Prix

obtenu à Paris à l'Exposition universelle de 1900

MERCIER (Pierre).
PUEL DE LOBEL.
SIRVEN (B.).

Médailles d'or

BRISSON (Ch.-P.-M.-Adolphe).
COMPAGNIE FRANÇAISE DES PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES (Tambour).
GARNIER (Christian).

GRIESHABER ET C^{ie}.
JOLIBOIS (Pierre).
LESSERTISSEUX, L. CHEVALIER (G.), Successeur.
MENDEL (Charles).
MINIOT (Arthur).
PORCABEUF (Alfred).
REEB (Henri).
RISACHER (Émile).
SCHRAMBACH (L^t Georges).
SIMONIS-EMPIS.
TERQUEM (Émile).
VOIRIN (P.).

Médailles d'argent

GIRARD (A.).
LEBON (Ernest).

COLLABORATEURS

Médailles d'or

LORRAIN (Maison Le Vasseur).

Médailles d'argent

BIENAIMÉ (Maison Bergeret).
GATINEAU (Maison Le Vasseur).
PARGNIEU (Maison Le Vasseur).

Médailles de bronze

GILLES (Maison Bergeret).
LICK (Maison Bergeret).
MOOR (DE) (Maison Bergeret).

CLASSE IV

*Musique et Art théâtral.***Grands Prix**

BORD.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PHONOGRAPHES PATHÉ (La).

GAVEAU FRÈRES.

JACQUOT.

MANUFACTURE MARSEILLAISE DE PIANOS (Boisselot) (La).

SCHOENAERS.

THIBOUVILLE-LAMY.

Médailles d'or

ULLMANN (Ch. et J.).

WEINGARTNER (E.-T.) FILS.

Médaille d'argent

NERINI.

COLLABORATEURS

Médaille d'or

GALERNE.

CLASSE V

*Cartes, plans, instruments de précision***Grand Prix**

SOCIÉTÉ DES LUNETTIERS (La).

BELLINI (H.).

Rappel du Grand Prix

obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900

COLLOT (A.).

RICHARD (Jules).

CLASSE VI

Économie sociale et Colonisation.

Hors Concours

THUILLIER, directeur de la Photographie.

Rappel du Hors Concours

obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900

BRUN (Lucien).

DORVAULT.

DREYFUS-BING (Paul).

FAVARON, directeur de l'Association ouvrière des Charpentiers de Paris.

HÉNON (Henri).

OÈUVRE BORDELAISE DE BAINS-DOUCHES A BON MARCHÉ (L').

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS (La).

Grands Prix

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DU PAPIER (L').

SOCIÉTÉ BORDELAISE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ (La).

UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE (L').

Médailles d'Or

CAZALET et fils.

GARNIER (Christian).

BEL (J.-Marc).

Médailles d'Argent

BASTIDIENNE (La) (Société de gymnastique).

URBAINE (L') (C^{ie} d'assurances).

Médailles de Bronze

CODONI (Gaston).

MICHELIN.

NAUD (Charles).

POISSON (Alexandre).

ROUFF et C^{ie}.

COLLABORATEURS

Médaille d'Or

BRILLAND DE LAUJARDIÈRE (Syndicat des Agriculteurs de France).

Médailles d'Argent

BORCHER (Syndicat des Agriculteurs de France).

FILLION (Association ouvrière des Charpentiers de Paris).

GUÉMENT (Association ouvrière des Charpentiers de Paris).

LARMENT (Association ouvrière des Charpentiers de Paris).

Médailles de Bronze

LE BERTOIS (Maison Brun).

MASEROLLE (Association ouvrière des Charpentiers de Paris).

REGNEY (La Bastidienne).

Mentions honorables

LANIEZ (Association ouvrière des Charpentiers de Paris).

METZGER (Association ouvrière des Charpentiers de Paris).

PLUCHET (Maison Brun).

RATEAU (Association ouvrière des Charpentiers de Paris).

Hors Concours

FAVERON (Association ouvrière des Charpentiers de Paris).

CLASSE VII

Médecine, Chirurgie, Hygiène, Salubrité publique.

Hors Concours

LE GARREC.

Rappel du Hors Concours

obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

BRULÉ et C^{ie}.

LARIVIÈRE et C^{ie}.

Grands Prix

DEHAÏTRE (Fernand).
FROGER et GOSSELIN.
LE BLANC et fils.

Rappel du Grand Prix

obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

MATHIEU et C^{ie}.

Médailles d'Or

DESRUMEAUX.
ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS (L').
FLICOTAUX, BORNE et BUQUET.

Médailles d'Argent

CARRION (H.) et C^{ie}.
LHULLIER.
ROBERT (E.).

Médaille de Bronze

RÉGNault (Le D^r).

COLLABORATEURS

Médaille d'Or

LEBLANC (René) (Maison Leblanc et fils).

Médailles d'Argent

BRUNEAU (Maison Mathieu et C^{ie}).
BURNET (Maison Bognier).
VERDAVAINE (Maison Le Garrec).

Médaille de Bronze

BEAUGEAT (Maison Mathieu et C^{ie}).

GROUPE II. = Agriculture, Commerce, Industrie, Mines et Métallurgie**CLASSE VIII***Matériel agricole.***Hors Concours**

LECOEUR (Jules).

LHOMME-LÉFORT.

Rappel du Hors Concours

obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

AMIOT et BARIAT.

BAJAC (Antoine).

HIDIEN (Auguste).

SENET (Adrien).

SIMON frères.

SIMONETON (Émile).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MEULIÈRE (La), La Ferté-sous-Jouarre.

Grand Prix

CHANDORA.

Médailles d'Or

BILLOUD (Amédée).

CHAMEROY.

FONTAINE (Denis).

NOEL (Nicolas).

SOUCHU-PINET.

VIDAL-BEAUME.

MAROT.

Médailles d'Argent

BEAUPRÉ (Eugène).

COMPAGNIE PARISIENNE DE MATÉRIEL HYGIÉNIQUE (La).

CLASSE IX*Industries agricoles.***Rappel du Hors Concours**

obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

EGROT, GRANGÉ et C^{ie}.

ROUART (Henri).

Rappel du Grand Prix
obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

SIMON FRÈRES.

Médailles d'Or

CRÉPILLE-FONTAINE.
FOUCHÉ (Frédéric).
LEFÈVRE et LEGRAIN.
SCHLOESING FRÈRES.
THOMAS et NORMAND.

Médailles d'Argent

HERVÉ et C^{ie}.

CLASSE X

Produits agricoles, alimentaires et industriels.

Hors Concours

VILMORIN-ANDRIEUX et C^{ie}.

Rappel du Hors Concours
obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900

ALIOTH (Marcel).
BAYLE FILS ET FRÈRES.
BOUCHON.
BRETTEL FRÈRES.
CAVES DE ROQUEFORT.
COMPAGNIE MAGGI.
ESTIEU.
FILS DE CHARLES TEYSSONNEAU (Les).
POTIN (Félix).
ROUSSEL et DUPONT.
TROUBAT.

Grands Prix

AMIEUX.
ARTAUD et C^{ie}.
CHEVALIER-APPERT.
DAMOY (Julien).
GADEAUX et C^{ie}.

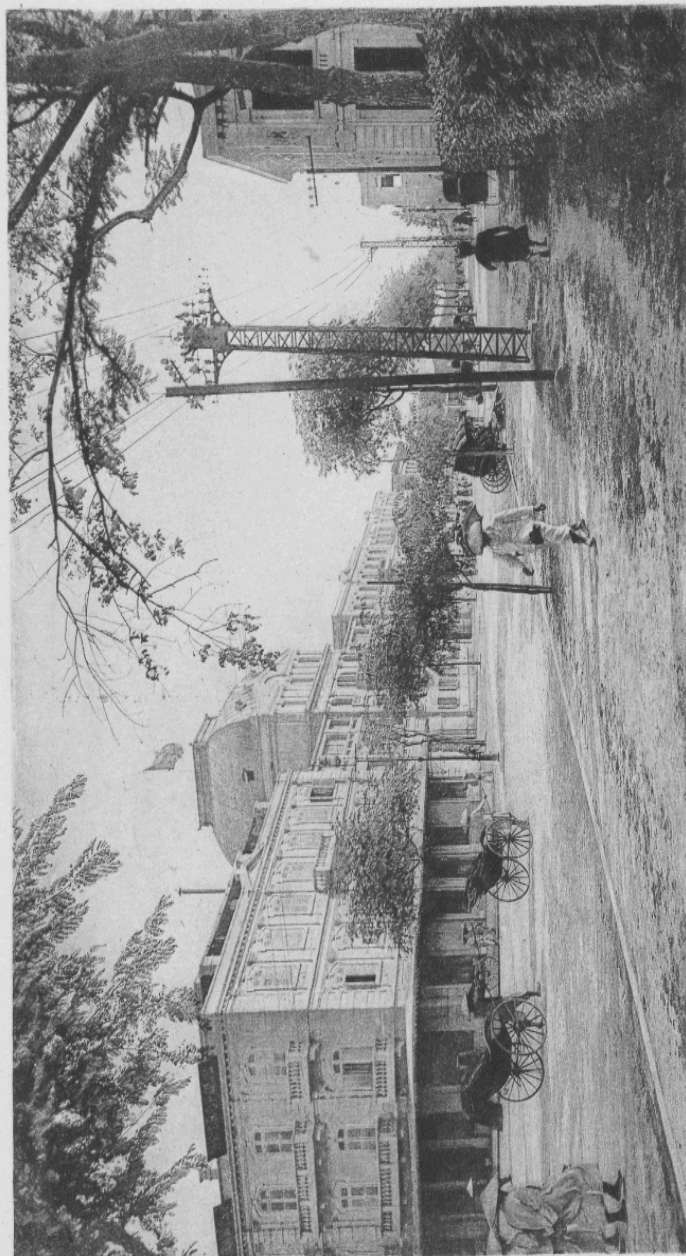
LECOURT.
LOUIT.
MATTE ET FILS.
MOSSER (Veuve) et ELBEL.
OLIBET.
PORTEU (Léon).
PREVET ET C^{ie}.
SAUPIQUET (Arsène).
SOCIÉTÉ ANONYME GUILLOUT.
TELLIÈRE.

Rappel du Grand Prix
obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

AMIDONNERIE ET RIZERIE DE FRANCE.
BANSSILLON ET C^{ie}.
BRUSSON (Antonin).
CHOCOLAT POULAIN.
CLÉMENT (J.) ET C^{ie}.
FROMENTINE (La).
LANDRAGIN.
LEFEBVRE ET LEGRAIN.
MAYRARGUE (Benoît) ET C^{ie}.
MENIER.
PELLISSIER.
PETITJEAN.
RAFFINERIE DE SAINT-LOUIS.
RAFFINERIE SAY.
RODEL.
SOCIÉTÉ BRESTOISE.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CONSOMMATION DES BEURRES.
SYNDICAT DES HUILES DE SALON.

Médailles d'argent

AUBEY (Veuve) ET FILS.
CASSE ET OURY.
JEUNET fils.
MACK (Julien).
PLAGNOL.



Hellog Dujardin

LE BOULEVARD HENRI RIVIÈRE ET L'HÔTEL MÉTROPOLÉ, À HANOÏ.

COLLABORATEURS

Médailles d'or

BERTEAULT (Eugène) (Maison Vilmorin, Andrieux et C^{ie}).
 CHARLIER (Albert) (Maison Petitjean).
 LASSEAUX (Eugène) (Maison Vilmorin, Andrieux et C^{ie}).
 MARTIN (Henri) (Maison Petitjean).
 PACOTTE (Eugène) (Maison Vilmorin, Andrieux et C^{ie}).

CLASSE XI

Boissons fermentées et Spiritueux.

Hors Concours

ALLAIN FILS.
 BLONDE FILS.
 CHASTENET.
 PICON.
 ROUGET (Paul).
 VERT ET C^{ie}.
 WURSTHORN (Pierre).

Rappel du Hors Concours

obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

AYMARD FILS ET CROZET.
 BOVERAT.
 BRASSERIE DE MAXÉVILLE (La).
 BRASSERIE DE TANTONVILLE (La).
 CHARTON FILS.
 CLACQUESIN (Paul).
 COINTREAU FILS.
 CUSENIER FILS AÎNÉ.
 DUCASTAING.
 DUMESNIL.
 KARCHER ET C^{ie}.
 KESTER (Lucien).
 LEMARIEY (Lucien).

MALDANT (Alexis).
MARNIER-LAPOSTOLLE.
MOINEAUX et BARDIN.

Grands Prix

BESSIÈRE-DITELY (Charles).
CAZALET et C^{ie}.
HAVY.
CERCLE DE LA GARDE (Le).
COLAS (Albert).
COLETTE (René).
COULON (Anatole).
COULON FRÈRES.
CURLIER ET C^{ie}.
DELIZY ET DOISTEAU.
DESGROUX-CHARNAY.
DOLIN ET C^{ie}.
DUBONNET.
GABOLDE.
GALLAND (A.) FILS.
GÈS (Emmanuel).
GUERY (Frédéric).
GUICHARD-POTHERET.
HARTMANN.
KARRER (Émile).
LEGOUÉY ET DELBERGUE.
MARNIER-LAPOSTOLLE.
MARTINET, PIAT ET CLOUTURIER.
MAUVIGNET (Jérôme).
MAUVIGNEY (Marcelin).
MONIS ET C^{ie}.
MOUREAUX.
PELLISSON ET C^{ie}.
PLESANT (Émile).
POTIN (Félix) ET C^{ie}.
PREMIER FILS.
RAGUIN (Léon),



REQUIER FRÈRES.
RICQLÈS (DE).
ROEDERER.
ROUVIÈRE-ROUVIER FILS (Établissement).
SIMON AINÉ.
SOCIÉTÉ ANONYME BLANQUI (LA).
THOMAS-BASSOT.
VIOLET FRÈRES.

Médailles d'or

ADRIEN FRANÇOIS.
ALIBERT (Marius).
ARTAUD.
ARTAUD FRÈRES.
AUBIER.
BELLEAU (Mathieu).
BERGASSE ET C^{ie}.
BOUCHARD AINÉ.
BRASSERIE DE LA NOUVELLE-GALLIA (LA).
CHARLAIS (Marius).
CHEVALIER.
CORONNAT (Général).
ELLUIN (Georges).
FOEX (Edouard).
FOUREY (Paul).
GARNIER (Adrien-François).
GAUTIER FRÈRES.
GONZALÈS (Clément).
LEBÈGUE ET C^{ie}.
LEFÈVRE ET REMONDET.
LEMARCHAND (Constant).
LHOSTE FILS ET C^{ie}.
MARTIN (Georges).
PAUL (Henri).
PELLICOT (Gabriel).
ROSSIGNOL-LEFEBVRE FILS.
STERNE.
COLCOMBET.

Médailles d'argent

AUDIFFREN (Nazaire).
BACOT.
BARON (Charles).
BARON (Paul).
BEAU (Émile).
BÉZAGU ET C^{ie}.
BLOND (Gabriel).
BOUCHARD AINÉ.
BOUCHARD PÈRE ET FILS.
BOURILHON.
CLAZEL (Joseph).
COLCOMBET.
COMBROUZE.
CROM (de Hye).
DELAROCHE (Vernet).
DELEAU (Alexis).
DIEULE FILS.
GAUTHIER ET C^{ie}.
JOUVE (Jean-Baptiste).
LEMERCIER (Louis).
MASSOL.
MOUTTE (Justinien).
MULSANT (Charles).
PITOLET (Félix).
QUINA-MÉDOC.
RASPAIL (Julien).
ROUGET (J.).
SOCIÉTÉ DE DISTILLERIE DE JONZAC (LA).
SUBERVIE (Fernand).
TOULOUSE.
WENGER (Eugène).

Médailles de bronze

LACOSTE.
SALOMAS (Gustave).
TORTEL.

Mention honorable

MOURIN.

COLLABORATEURS

Médailles d'argent

DALÈS (Baptiste) (Général Coronnat).

GOUEL (Charles) (Wursthorn),

CLASSE XII

*Sériciculture, Pisciculture, Aviculture.***Hors concours**

FERRAN ET GUINTRAND.

Médaille d'argent

GAUDEBERT.

CLASSE XIII

*Produits des Forêts.***Hors concours**

BRUN.

CAMPAGNE.

LECOEUR.

Médaille d'or

PANCHÈVRE.

CLASSE XIV

*Horticulture, Plantes d'ornement.***Hors concours**VILMORIN-ANDRIEUX (DE) ET C^{ie}.

TH. BALTET.

Médaille d'argent

FONTAINE-SOUVERAIN.

COLLABORATEURS

Médailles d'argent

BALTET (Lucien-Ch.) (Maison Baltet),

FERRAN (Gabriel) (Maison Ferran et Guintrand).

CLASSE XV

*Mobilier, Décoration, Chauffage, Ventilation.***Hors concours**

LE GARREC.

DOMANGE-SCELLOS.

Rappel du Hors concours**obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900**CHANÉE (LÉON) ET C^{ie}.

CLAIR (Maxime).

FONTAINE ET VAILLANT.

FORGES DE SOUGLAND (LES).

HOLLANDE (J.).

LEROY (Isidore).

SABATIER (Jules).

Grands Prix

CHEMINAIS.

COMBÉ ET DELAFORGE.

FLEURY-DEPOILLY.

DROUET.

DUMONT (E.)

GUICHARD.

MULLER ET FILS.

PARISON (H.).

PAZ ET SILVA.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE ROZIÈRES (La) (Cher).

WESSBECHER.

BROT (Ch.).

Rappel du Grand Prix**obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900**

BAUCHE (G.-H.).

BESSELIÈVRE.

FICHET.

JANSEN (Jean-Henri).

MOTHEAU (E.).

Médailles d'or

BALLAUF ET PETITPORT.
BLANC (Charles).
BLANC (D.-Charles).
BROT (Charles).
COMBÉ ET DELAFORGES.
CODONI (Gaston).
DECAMPS (A.) ET C^{ie}.
LACOUR (L.-Désiré).
LECLERCQ (J.-L.).
PORCHER.
RACHET (Georges).
RIGAULT (Louis).
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES BAGUETTES (La).

Médailles d'argent

BLONDET (Louis).
VIOLET FILS.

Médaille de bronze

MICHELIN.

COLLABORATEURS

Médaille d'or

RICHARD (Jacques) (Maison Hollande).

Médailles d'argent

DELBARRE (Maison Leclercq).
MARTINGUAY (Maison Leclercq).
SPRY (Maison Hollande).

Médailles de bronze

BAUDET (Maison Cheminai).
BEAUDUFFE (Maison Cheminai).
BUFFET (Maison A. Descamps et C^{ie}).
GAGNIN (Maison Cheminai).
HANNEQUIN (Maison Hollande).
HUSSEBANT (Maison Cheminai).

MARMIER (Maison Codoni).
MUTTE (Maison Codoni).
NUSSLY (Maison Codoni).
PETITJEAN (Maison Cheminais).
ROETING (Maison Leclercq).
ROUCH (Albert) (Maison Viollet).
VERGER (Maison Cheminais).

CLASSE XVI

Céramique, Cristallerie, Verrerie.

Hors concours

BLOCHE (Albert).

Rappel du Hors concours

obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900

HACHE.
HARANT ET GUIGNARD.
LOEBNITZ.
METZ.

Grands Prix

BOULET ET C^{ie}.
COIGNET ET C^{ie}.
EYDOUX.
SMET (DE) ET C^{ie}.
SOCIÉTÉ ANONYME DES MANUFACTURES DE GLACES DE SAINT-GOBAIN
(LA).
SOCIÉTÉ ANONYME DES PAPIERS LAGROIX (LA).

Rappel du Grand Prix

obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900

CAMPAGNE.
DESCHAMPS FRÈRES.
SIRVEN.

Médailles d'or

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CÉRAMIQUES DE MARSEILLE (LA).
FENAL FRÈRES.
GARGHEY.

Médailles de bronze

ANDRÉ FILS.

AUGENDRE.

CORBINEAU.

COLLABORATEURS

Médailles d'argent

AUBUI (Société anonyme des Papeteries Lacroix).

BIROS (Maison Sirven).

LEBEAU (Maison Sirven).

MARTIN (Maison Coignet et C^{ie}).

STOKIN (Société anonyme des Papeteries Lacroix).

CLASSE XVII

*Fils, Tissus, Vêtements.***Hors concours**

ANGEL-SEITZ (P.).

BERNHEIM FRÈRES.

SIMONNET (Camille).

Rappel du Hors Concours

obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900

ANGELOT (A.).

BELLAN (Léopold).

BELLE-JARDINIÈRE. (La).

BESSONNEAU.

BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE DE THAON (La).

BLIN ET BLIN.

CAILLET (A.).

CARETTE (Georges).

CAUVIN-YVOSE (E.).

CHARLES, jeune.

DUCHER (Hippolyte).

FILS D'ALFRED MOTTE (Les).

FLEURY, MARTEL, GUÉRIN ET C^{ie}.

HÉNON (Henri).

KAHN (Paul).
LEPRINCE (Désiré).
MANCHON-LEMAITRE.
MARTIN (Georges).
MOTTE-BOSSUT FILS.
MOUILBEAU ET CHEVREAU.
SAINT FRÈRES.
SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS MAUGHAUFFÉE (LA).
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS A COUDRE.
STOCKMANN FRÈRES.
WALLAERT FRÈRES.

Grands Prix

BLAIS, MOUSSERON ET VILLEMINOT (L.).
CHEDVILLE (D.).
GUILBERT FRÈRES.
LOLLIOT (Albert).
SAMARITAINE (LA).
SYNDICAT COTONNIER DE L'EST (LE).
SYNDICAT NORMAND DE FILATURE, TISSAGE, INDIENNERIES (LE).
VELIN (Ch.).

Rappel du Grand Prix

obtenu à Paris à l'Exposition Universelle de 1900

BERAUD (Y.) ET C^{ie}.
BERTRAND (Henry).
BOMPIAT, BRASSEUR ET LES FRÈRES PELLETIER.
BONBON (L.) FILS.
CHAMBRE DE COMMERCE DE REIMS.
COLLECTIVITÉ DE LA BONNETERIE DE TROYES, LANGE ET C^{ie} (LA).
DAVID, ADHÉMAR ET MAIGRET.
ESNAULT-PELTERIE, BARBET-MASSIN ET C^{ie}.
FAGAUD (Vve A.), FILS ET GENDRE.
FERRAND ET GUINTRAND.
FOREST (Y.) ET C^{ie}.
GARNIER-THIÉBAUT FRÈRES.
PLÉNAT AÎNÉ ET FLOGNY.
RAGUET (V.) FILS ET VIGNES (R.).

SIMONNOT-GODARD ET FILS.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BONNETERIE DE TROYES.

WEST (Robert).

WIBAU-FLORIN (D).

Médailles d'or

BANÈS (Jacques).

BÉLINAC (Albert).

BENOISTON.

BÉQUET (Henri).

BERNHEIM (Gustave) ET C^{ie}.

BERTHIER.

BOMY (Léon).

BROSSARD (Georges).

CAMUS-VIÉVILLE.

CONYARD-MERCIER.

COSSERAT.

DELTENRE (E.).

DESGREZ ET C^{ie}.

DESPRÈS.

ÉTABLISSEMENTS HURTU, DILIGEON ET C^{ie}.

EUGÈNE (Constant).

FRANCÈS FRÈRES.

FRINGO (Maurice) ET C^{ie}.

GORSE (Jean et Jules).

HOUETTE (Léon).

JALLA (Ed.).

KINGSBOURG.

LE BAS (J.).

LEDREUX (Pierre).

LEPRINCE.

LÉOTY (Ernest).

LERÉ (Léon).

LEVALLOIS ET C^{ie}.

LIBRON (Claude).

MACDONALD (Gabriel).

MEY (Léon-Lucien).

ROCHEM (René).

STUBBS (W. et E.).
 VANCANWENBERGHE (G.), DAVENPORT ET C^{ie}.
 VIGNON (A.).

Médailles d'argent

BERTONT ET GAT.
 BOISSON ET C^{ie}.
 BOIZARD FILS.
 BRACH ET BLUM.
 DHEILLY (Émile).
 DORÉ ET C^{ie}.
 HERBIN FRÈRES.
 JEOFFROY, DAMOISEAU ET HUOT.
 LAVANOUX ET VERAN.
 LUNEAU (J.-C.) ET C^{ie}.
 MARESCOT (Paul).
 PASCHAL (Ernest).
 RÉGLEY FILS ET C^{ie}.
 REICHENBACH (A.).
 RUOTTE (E.) ET C^{ie}.
 SALARD ET BAROTTE.
 TAFFONNEAU (Albert) ET CHOLLET.
 VITOUX-DERREY.

Médailles de bronze

CAMBIER (Paul).
 MORINEAU (Georges).
 SOCIÉTÉ DU COPPER FOIL.

COLLABORATEURS

Médailles d'or

BALLERINI (Pierre) (Maison L. Berthier).
 BERTOUT (A.) (Maison Dheilly).
 BOGUET (Louis), (Maison, David Adhémar et Maigret).
 BOURGUIGNAT (D.), (Maison P. Raguet et R. Vignes).
 CHONOT (Maison Luneau).
 COLLE (Gerazime), (Maison P. Ancel-Seitz).
 COSTE (Georges), (Maison Blais, Mousseron et Villeminot).
 DERVANT (Henri), (Maison L. Berthier).

DIEHL (Édouard), (la Blanchisserie de Thaon).
 FLAMME (H.), (Maison Simonnot, Godard et fils).
 FRÉCAULT (M^{me} Fanny), (Maison Paul Kahn).
 GAGNEUR (A.), (Maison P. Raguet fils et R. Vignes).
 GANIER (Alfred), (Maison Ch. Velin).
 GRISIER (M^{lle} Elisabeth), (Maison P. Raguet fils et R. Vignes).
 GROSJEAN (Eugène), (Maison P. Ancel-Seitz).
 HOUTTEVILLE (Henri), (Maison Blais, Mousseron et Villemainot).
 HUE (Albert), (Maison Durcher).
 JOURDAIN (Louis), (Maison David, Adhémar et Maigret).
 LECROART (Jean), (Maison Ternynck et fils).
 LEDERLIN (Henri), (la Blanchisserie de Thaon).
 LEYTNER (Laurent), (Maison Gannier, Thiébaud frères).
 MASSON (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 MERCIER (M^{me} Caroline), (Maison Convard-Mercier).
 MERCIER (M^{lle} Marguerite), (Maison Convard-Mercier).
 MENY (la blanchisserie de Thaon).
 MORCILLON (Henri), (la Blanchisserie de Thaon).
 PENNELIER (M^{me} Sylvanie), (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 PERRIN (Maison Ancel-Seitz).
 PRUVOT (Maison Esnault-Pelterie).
 RAUSCHER (Pierre), (Maison David, Adhémar et Maigret).
 RIBEAUCOURT (Maison Halimbourg-Akar).
 RILLOT (Amédée), (Maison Plenat aîné et Flogny).
 ROUILLARD (Charles), (Maison David, Adhémar et Maigret).
 SERVANT (Maison Halimbourg-Akar).
 SOUDOIS (Edm.), (Maison Manchon, Lemaître et C^{ie}).
 TANTOT (Maison Halimbourg-Akar).
 THOMAS (Lucien), (Maison Gannier, Thiébaud frères).
 VIGNAT (Maison Halimbourg-Akar).
 VIVIEN (Jos.), (Maison D. Chedeville).
 WEILLER (Maison de *La Samaritaine*).

Médailles d'argent

ANCIAUX (E.), (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
 ANCIAUX (G.), (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
 ARISÉ (M^{me} Marie), (Maison G. Desgrez).

ARNOY (François), (Maison Stockmann frères).
 BARALE (J.), (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
 BARDE (E.), (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
 BOTTRY (Jacques), (Maison L. Berthier).
 BRODEKER (Louis), (Maison Paul Khan).
 CARD (Joseph), (Maison Paul Khan).
 CAUVIN (E.), (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
 COMTE (M^{lle} Emma), (Maison Leprince).
 CRUCIFIX (Henri), (Maison Georges Brossard).
 CUVELIER (Paul), (Maison Terninck et fils).
 DEBRUYNE (M^{me} Joséphine), (Maison Leprince).
 DECOUSUS (Marius), (Maison Brach et Blum).
 DELAHAYE (Émile), (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
 DELIGNON (Maison P. Ancel-Seitz).
 DELON (Émile), (Maison Blais, Mousseron et Villemont).
 DESCOTILS (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
 DESSAINT (Maison Luneau).
 DEVAULAY (Lucien), (Maison Plénat aîné et Flogny).
 DHONT (Henri), (Maison Wibaux-Florin).
 DIOT (M^{me} Angèle), (Maison Edmond Delteure).
 DRIEUX (Jos.), (Maison D. Chedville).
 DUFOREST (Jos.), (Maison Wibaux-Florin).
 ESQUIROU (Jules), (Maison David, Adhémar et Maigret).
 ÉTIENNE (Ch.), (Maison Ch. Vilin).
 ÉTIENNE (Henri), (Maison David, Adhémar et Maigret).
 ETTER (Alfred), (Maison P. Ancel-Seitz).
 GARINER (Émile), (Maison Boisselier fils).
 GERBAUD (Martial), (Maison David, Adhémar et Maigret).
 GIRARD (Émile) (Maison Stockmann frères).
 GOUVERNEUR (Léonce), (Maison Terninck et fils).
 GRUNEWALD (Joseph), (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
 HOUARD (C.).
 LAZARUS (M^{lle} Léontine), (Maison Paul Kahn).
 LEGER (F.), (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
 LEY (James), (Maison Régley fils et C^{ie}).
 MAUREL PÈRE (Maison Auvry-Laclaverie et fils).
 MAUREL FILS, (Maison Auvry-Laclaverie et fils).

MAYER, (La Samaritaine).
MAYER (M^{me}), (Maison A. Benoiston).
NORZA (Maison Mouilbeau et Chevreau).
PÉRET (Aurèle), (Maison Georges Brossard).
PIOLEY (Louis), (Maison Plénat aîné et Flogny).
POHNARD (Charles), (Maison P. Ancel-Seitz).
POMMIER (Ed.), (Maison Libron).
PRONY (Ernest) (Maison Leprince).
RIBET (Maison Mouilbeau et Chevreau).
RICHIER (M^{me}) (Maison A. Benoiston).
RIO (G.).
ROBIQUET (Maison Garnier-Thiébaud frères).
SAGET (Gaston) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
SCHOEKOPF (Aime) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
SÉDILLE (E.) (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
SERVERIN (J.) (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
THÉRY (M^{me}) (Maison L. Berthier).
TORDOIT (A.) (Maison G. Bernheim et C^{ie}).
URLACHER (Alfred) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
VALLÉE (Paul) (Maison Plénat aîné et Flogny).
VALETON (Julien) (Maison David, Adhémar et Maigret).
VAN DE VALLE (M^{me}) (Maison A. Benoiston).
VIRION (Paul) (Maison David, Adhémar et Maigret).
WALLARD (Maison Garnier-Thiébaud frères).
WEBER (Joseph) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).

Médailles d'argent

CARDENANT (Maison Simonnet).
DETREAU (M^{me}) (Maison Halimbourg-Akar).
GROSJEAN (Maison Ancel-Seitz).
MARION (Maison Garnier-Thiébaud).
TANTOT (M^{me}) (Maison Halimbourg-Akar).
TROSSEAU (M^{me}) (Maison Halimbourg-Akar).
VICONTE (Maison Desgrez).

Médailles de bronze

BAUDOIN (Alphonse) (Maison David, Adhémar et Maigret).
BOVARD (Eugène) (Maison David, Adhémar et Maigret).

CHANTERELLE (M^{lle} Gabrielle) (Maison Blais, Mousseron et Villeminot).
 DESBARBIEUX (François).
 DISCHER (M^{me} Georges) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
 ERNST (M^{me} Rosalie) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
 GAMARD (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 GANNERON (M^{me} Elisa) (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 GAUTHIER (Jules) (Maison Bertout et Got).
 GUCHE (Ernest) (Maison David, Adhémar et Maigret).
 HUETTE (Jules) (Maison David, Adhémar et Maigret).
 HUG (M^{me} Philomène) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
 JOSSEL (M^{me} Louise) (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 JOYON (Ernest) (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 KOEHL (Edouard) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
 LECOMTE (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 LIOT (M^{me}) (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 MASSON (Albert) (Maison Ch. Vélin).
 MINOT (M^{me}) (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 MITTAT (Pierre), (Maison Ch. Vélin).
 MOREAUD (La Samaritaine).
 MORICET (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 PENNELIER-LÉVIN (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 RESH (Joseph) (Blanchisserie et Teinturerie de Thaon).
 ROBERT (M^{me} Marie) (Maison Mouilbeau et Chevreau).
 ROUVIER (La Samaritaine).
 TOURNIER (Louis) (Maison Bertout et Got).
 ZIMMER (Albert) (Maison Paul Kahn).

CLASSE XVIII

*Cuir, peaux, fourrures.***Hors Concours**LAERIQUE, PINTON ET C^{ie}.

Rappel du Hors Concours
obtenu à Paris à l'Exposition universelle de 1900

HELLSTERN AND SONS.

Grands Prix

CAMILLE (A.) jeune.
CHOLLET NEVEU ET C^{ie}.
CORUBLE.
DRESSOIR ET PÉMARTIN.
JUNGMAUN (Félix).
MAUREY (P.) ET FILS.
HUNNEBELLE.
ROUSSILLON (A.).

Médailles d'or

BÉLERGEY FRÈRES.
GUÉRITTE (J.) ET FILS.
BOISSELIÉ (A.).
MARCHAND (Ch.).
LUPIS FRÈRES.
OTTENHEIM (Léon).
ROY ET C^{ie}.
THIERRY FRÈRES.

Médaille d'argent

FOUGERAS.

COLLABORATEURS**Médailles d'or**

BARADUC (Maison Lafrique, Pinton et C^{ie}).
BONNIER (Maison C. Simonnet).
GENNEVOIS (Félix) (Maison Chollet neveu et C^{ie}).
GOUVAIN (Maison Jules Guéritte et fils).
HARTKOPF (Maison A. Comble).
MATHIEU (Maison Lafrique, Pinton et C^{ie}).

Médailles d'argent

CAGNIER (Maison A. Coruble).
CARRIÈRE (Eugène) (Maison Lupis frères).
DEBERNARD (Germain) (Maison A. Fougéras).
DELABRE (Lafrique, Pinton et C^{ie}).
DROUET (Antoine) (Maison A. Fougéras).

GERUDU (J.-B.-Hipp.) (Maison A. Fougueras).
 HUBERT (Bernard) (Maison A. Fougueras).
 LAUROUS (François) (Lupis frères).
 PATRON (Jean) (Maison A. Fougueras).
 PETIT (Maison Jules Gueritte et fils).
 ROCHE (Joseph) (Maison A. Fougueras).
 ROUGIER (Lafrique, Pinton et C^{ie}).
 RUCHAUD (M^{me} Mathilde) (Maison A. Fougueras).

Médailles de bronze

GUIMINEL (Maison A. Roussillon).
 NICOT (M^{lle} Virginie) (Maison A. Roussillon).

CLASSE XIX

Parfumerie et Bimbeloterie.

**Rappel du Hors Concours obtenu à Paris
à l'Exposition universelle de 1900.**

AMSON FRÈRES.
 BAUDRY (H.) FILS.
 CHOUET ET C^{ie}.
 COTTANCE-BAGOT.
 COUDRAY ET C^{ie}.
 DUPONT (E.) ET C^{ie}.
 LECARON ET FILS.
 MICHAUD.
 PITET AÎNÉ.
 PIVER (L.-T.) ET C^{ie}.
 PROT (P.) ET C^{ie}.
 RAYNAUD (A.) ET C^{ie}.
 VAISSIER (Victor).
 WOGUE ET LAMY.

Grands Prix

JOANNOT (E.) FILS.
 LATOUCHE (G.) JEUNE.
 SAVY (A.), JEANJEAN ET C^{ie}.

Médailles d'or

BLANCHARD (Amédée-Louis).
CARRIÈRE (Ernest).
GENTY (L.-A.).
LELOIR FRÈRES.
PLASSARD (L.).
PROFFET (E.).
SERRE (Joseph du).

COLLABORATEURS**Médailles d'or**

FORT (A.) (Maison Baudry).
SUSTRAC (A.) (Maison Chouet et C^{ie}).

Médailles d'argent

BALLEY (E.) (Maison Latouche).
DAVIZE (A.) (Maison Leloir frères).
DORN (L.) (Maison Leloir frères).
FAUVEAU (C.-L.) (Maison Latouche).
KIEFFER (A.) (Maison Cottance-Bagot).
LANDAN (H.) (Maison Chouet et C^{ie}).
QUÉRITE (A.) (Maison Latouche).
SUSTRAC (E.) (Maison Chouet et C^{ie}).
TAUVENT (E.-C.) (Maison Latouche).
TRICHARD (Laurent).

Médailles de bronze

BOUDEVILLE (E.) (Maison Latouche).
DELPECH (P.) (Maison Leloir frères).
FEUILLET (G.) (Maison Latouche).
GEANDARME (Cl.) (Maison Leloir frères).
QUEYRATS (P.) (Maison Cottance-Bagot).

CLASSE XX

Orfèvrerie, Bijouterie, Horlogerie, Coutellerie.

**Rappel du Hors Concours obtenu à Paris
à l'Exposition universelle de 1900**

CHRISTOFLE ET C^{ie}.
GROSS, LANGOULANT ET C^{ie}.
RUTEAU (Louis).

Grands Prix

BOULENGER (Ch.) ET C^{ie}.
BRUNET (G.).
CHALIN (L.).
CHATEAU PÈRE ET FILS.
DROUELLE (E.) ET C^{ie}.
GAILLARD (Lucien).
GAMBARD (Félix).
JAPY FRÈRES.
PLUMET (S.-L.).
ROYÉ (A.) ET C^{ie}.
SANDOZ (Gustave-Roger).
VUILLERMOZ (Louis).

**Rappel du Grand Prix obtenu à Paris
à l'Exposition universelle de 1900**

LEMAITRE (Gaston).

Médailles d'or

AURICOSTE (Thomas).
BEAUDOIN (Antony).
CAILLARD, BAYARD ET C^{ie}.
CŒUR (Louis-Georges).
LEMAITRE (Georges).
VACHET (Raymond).

Médailles d'argent

CARRY (Otto).
SOYE (Ernest de).

COLLABORATEURS

Médailles d'or

ARIOT (O.) (Maison Georges Brunet).
BELONGH (P.) (Maison G.-R. Sandoz).
BERTHIER (A.) (Maison L. Chalin).
BOUBACOT (Maison Gaston Lemaire).
BOURNE (P.) (Maison Ch. Boulenger et C^{ie}).
DROPRY (E.) (Maison L. Chalin).
GROBERT (P.) (Maison Gross, Langoulant et C^{ie}).
GUÉRIN (C.) (Maison A. Royé).
LESIMPLE (H.) (Maison Auricoste).
MONIAT (Maison Gaston Lemaire).
PINTON (A.) (Maison Ch. Boulenger et C^{ie}).
PRALON (Maison Gaston Lemaire).
VAGHER (A.) (Maison Georges Brunet).
VILLAIN (C.) (Maison A. Royé).

Médailles d'argent

BLANZAC (G.) (Maison Gross, Langoulant et C^{ie}).
BOIGEY (Maison Gross, Langoulant et C^{ie}).
BOILLOT (C.) (Maison Japy frères).
CHAGNIER (A.) (Maison Félix Gambard).
CHAMPEMONT (C.) (Maison R. Vachet).
COUTEAU (L.) (Maison L. Cœur).
FOUGNE (M^{me}) (Maison Ch. Boulenger et C^{ie}).
FRANÇAIS (Xavier) (Maison Auricoste).
GANNE (E.) (Maison G.-R. Sandoz).
GUÉRIN (J.) (Maison Georges Brunet).
HENRY (L.) (Maison G.-R. Sandoz).
JUFFAL (E.) (Maison L. Chalin).
MARIN (G.) (Maison L. Chalin).
MONET (G.) (Maison A. Beaudoin).
ORSINI (A.) (Maison Gross, Langoulant et C^{ie}).
RIHET (M.) (Maison Georges Brunet).
RIONT (A.) (Maison Gross, Langoulant et C^{ie}).

ROCHE (P.) (Maison L. Chalin).
ROUGERON (L.) (Maison G.-R. Landoz).
VALARCHER (A.) (Maison Gross, Langoulant et C^{ie}).

Médailles de bronze

ALLARD (E.) (Maison A. Royé).
ARTHAND (A.) (Maison A. Royé).
AUDRAIN (M^{me}) (Maison A. Royé).
BAILLY PÈRE (E.) (M. Otto Carry).
BARREAU (H.) (Maison A. Royé).
BOUCHER (Maison Vuillermoz).
BURKHART (Y.) (Maison Ch. Boulenger et C^{ie}).
CAROUGE (Maison Vuillermoz).
GAMBARD (G.) (Maison A. Royé).
GEHRT (G.) (M. Otto Carry).
JACQUIER (F.) (Maison G. Brunet).
LAIGLE (M^{lle} A.) (Maison A. Royé).
LEAUTÉ (Y.) (Maison A. Royé).
LEFEBVRE (Maison Félix Gambard).
MARCHAND (Maison Félix Gambard).
MARTIN (A.) (Maison L. Chalin).
MONTITON (V.) (Maison G.-R. Sandoz).
ROUBOIS (Y.) (Maison A. Royé).
SCHUH (Maison Vuillermoz).
THÉPAT (A.) (Maison Vuillermoz).
VAQUEREAU (H.) (Maison A. Royé).

Mentions honorables

CASTILLA (M^{lle} C.) (Maison Royé et C^{ie}).
CHAVELON (Maison Royé et C^{ie}).
COBIGO (L.) (Maison Royé et C^{ie}).
GRANDJEAN (M^{me}) (Maison Royé et C^{ie}).
PERRAUD (E.) (Maison Royé et C^{ie}).
PINCANDEAU (Maison Royé et C^{ie}).
SAUVE (Maison Royé et C^{ie}).
WATRELOS (A.) (Maison Royé et C^{ie}).
YÉGON (M^{me}) (Maison Royé et C^{ie}).

CLASSE XXI

Produits chimiques et pharmaceutiques.

**Rappel du Hors Concours obtenu à Paris
à l'Exposition universelle de 1900**

SCHWEIZER.

FREUND-DESCHAMPS.

Grands Prix

AMIDONNERIES DE FRANCE.

BUCHET.

LEVASSEUR ET C^{ie}.

MICHAUD.

RICHTER.

ROBIN.

SOCIÉTÉ DES MATIÈRES COLORANTES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-
DENIS.

SOCIÉTÉ DU TRAITEMENT DES QUINQUINAS.

TAILLANDIER.

VINCENT.

CHALMEL.

COUTURIEUX.

Médailles d'or

COUSIN-DEVOS.

JOUSSE.

MÉRÉ DE CHANTILLY.

MORTREUIL.

NITOT.

PETIT ET ALBOUI.

PILLET ET D'ENFER.

ROBERT.

ROUSSILLE FRÈRES.

SABATTIER.

D^r G. CHEVRIER.

FAMELART (A.).

Médailles d'argent

CAMPAGNE.
CORNU ET WARIN.
DEGRAUWE.
GIRARD.
JULIEN.
JUTARD.
MEILLER.
MERCIER.
MOUGIN.
RIGOLOT-DELAUBE.

Médailles de bronze

CHAUDUN.
PERRODY ET C^{ie}.

COLLABORATEURS

Médaille d'or

LITZELMANN (Maison Michaud).

Médaille d'argent

CLERGET (Maison Pillet et Denfert).

CLASSE XXII

*Industrie du papier.***Grands Prix**

BAIGNOL ET FARJON.
BARDOU ET FILS.
CHARTIER, MARTEAU frères ET BOUDIN.
CHAUVIN.
DEHAÏTRE.
ÉVETTE ET GERMAIN.
LANDRIN, ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DU PAPIER.
LAROCHÉ-JOUBERT ET C^{ie}.
LEROY (Isidore).
MAUNOURY, WOLF ET C^{ie}.

OUTHENIN, CHALANDRE FILS ET C^{ie}.

PLISSON.

PUTOIS ET LE MAHIEU.

SIRVEN.

Médailles d'or

DURIF.

HATTERER (V^{me} V^e).

MEY.

PINEL.

SANGLIER.

SEGUIN.

Médailles d'argent

BARRAULT FRÈRES.

CATEL ET FARCY.

HADROT.

HOLLANDE.

PRIoux.

ROSES.

Médailles de bronze

MARTIN ET FILS.

VERGER.

COLLABORATEURS

Médailles d'or

BOUBOU (Maison Chauvin).

GERMAIN (Maison Evette et Germain).

MANTIN (Maison Evette et Germain).

Médailles d'argent

BEAUNELLE (Maison Sanglier).

BIRONNEAU (Maison Veuve Hatterer).

BRUNEAU (Maison Sanglier).

DONDELINGER (Maison Evette et Germain).

UCOTÉ (Maison Sanglier).

EPARVIER (Maison Evette et Germain).

FÉBRIN (Maison Putois et Le Mahieu).

Médailles de bronze

LEMONNIER (Maison Sanglier).

CLASSES XXIII et XXIV

Mines, Carrières, Métallurgie.

**Rappel du Hors Concours obtenu à Paris
à l'Exposition universelle de 1900**

DUBOIS, PINARD ET C^{ie}.
FILS DE PEUGEOT FRÈRES (LES).
FONDERIES DE SOUGLAND.
HAFFNER (Pierre).
PINCHART-DENY (L.).
SOCIÉTÉ FRANÇAISE MÉTALLURGIQUE DE GORAY.

Grands Prix

BAUCHE ET C^{ie}.
BOULET ET C^{ie}.
DROUET (G.).
FILS DE CHARPENTIER (LES).
GAUPILLAT (Marcel).
THINET (Jules).
VERNEY-CARON.

**Rappel du Grand Prix obtenu à Paris
à l'Exposition universelle de 1900**

COMPAGNIE NOUVELLE DES CIMENTS DU BOULONNAIS.
COLLOT (A.).
FLEURY-DEPOILLY.
GOUVY ET C^{ie}.
HURTU ET DILIGEON.
LACROIX (Louis).
PINOT-ROZIER ET C^{ie}.

Médailles d'or

CHEVALIER (Charles).
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX DE ROYAT (LA).
DUCHANGE (Y.).
FROUDIÈRE (André).
HUG (Paul).

LEGROS (Ernest).
MULLER ET FILS.
PEUGEOT ET C^{ie}.
SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DE BUSSANG (Vosges).
SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARTIGNY-LES-BAINS.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES MINES D'ALGÉRIE.
SOCIÉTÉ MANUFACTURIÈRE D'ARMES.
USINES DE ROZIÈRES.

Médailles d'argent

BESLAY ET THELLIER DE PONCHEVILLE.
GÉRARD (Émile).
LACOUR.
PIGEON (Ch.-Joseph).
PONTIEU (L. de).
REBATTET (Félix-Marie).
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE DE CHALON-SUR-SAÔNE.
SOUZY DE LACAM.

COLLABORATEURS

Médaille d'or

DAVID (Société des Usines de Rozières).

Médailles d'argent

BROUSSE-GOUTTE (Henri) (Maison J. Thinet).
CLÈRE (Société française métallurgique de Gorcy).
ERAMAS (Société française métallurgique de Gorcy).
HAM (Henri) (Maison Gaupillat).
HUGON (Maison Gaupillat).
LAMBERT (Maison Gaupillat).
LIROSSIER (Maison Bauche et Peugeot frères).
RICARDONI (Maison Bauche et Peugeot frères).
ROUSSEAU (Société des Usines de Rozières).
VEYRET (Maison Froudière).

Médailles de bronze

AUFFRAY (Maison Verney-Caron).
COLINOT (Maison Froudière).
COPIN (Maison Verney-Caron).
DAVID (Marcel) (Usine de Rozières).
DIDIER (Maison Verney-Caron).
DURY (Maison Beslay et Thellier de Poncheville).
FAVEYOU (Maison Verney-Caron).
GALLOT (Maison Lacroix).
RIEHLER (Maison Lacroix).
ROUSSEAU (Usine de Rozières).
SEUX (Maison Verney-Caron).
SYONNET (Maison Verney-Caron).
VALETTE (Maison Gaupillat).
VANNIER (Albert) (Maison Beslay et Thellier de Poncheville).
VANNIER (Charles) (Maison Beslay et Thellier de Poncheville).

CLASSE XXV*Matériel et procédés de construction.***Hors Concours**

DAYDÉ ET PILLÉ.
SOCIÉTÉ DES PONTS ET TRAVAUX EN FER.

Grands Prix

COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE DES VILLES ET LA FABRICATION DES
COMPTEURS ET APPAREILS DIVERS.
COMPAGNIE POUR LA FABRICATION DES COMPTEURS ET MATÉRIEL D'USINES
A GAZ.
LARIVIÈRE ET C^{ie} (Commission des Ardoisières d'Angers).
SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DU PÉRIGORD.
WEITZ (Jules).

Médailles d'or

BARDOU, CLERC ET C^{ie}.
SOCIÉTÉ CÉRAMIQUE.

COLLABORATEURS

Médailles d'or

BERCHET (Maison Jules Weitz).

DELABARE (Compagnie pour la Fabrication des compteurs et appareils d'usines à gaz).

SAINT-FORT, MORTIER (Maison Daydé et Pillé).

SOMBRET (Théophile) (Société des Ponts et Travaux en fer).

Médailles d'argent

BAGNOL (Auguste) (Société des Ponts et Travaux en fer).

CHAVANNES (Maison Daydé et Pillé).

DUC (Michel) (Maison J. Weitz).

MARGNET (Maison Lefebvre-Albaret).

THIÉBAUT-LEBRELLÉ (Compagnie pour la Fabrication des compteurs et appareils d'usines à gaz).

Médailles de bronze

AVALVE (Maison Lefebvre-Albaret et Laussedat).

BADET (Maison Lefebvre-Albaret et Laussedat).

CLASSE XXVI

Modèles, plans et dessins de travaux publics.

Hors Concours

DAYDÉ ET PILLÉ.

SOCIÉTÉ DES PONTS ET TRAVAUX EN FER.

**Rappel du Hors Concours obtenu à Paris
à l'Exposition universelle de 1900**

CREUSOT (LE), SCHNEIDER.

DESPAGNAT (Eug.).

Grands Prix

DIOR.

HERSENT ET C^{ie}.

COLLABORATEURS

Médailles d'or

BARRAT (Alain) (Maison Despagnat).
 BOUVIER (Maison Daydé et Pillé).
 GOLLIER (Charles) (Société des Ponts et Travaux en fer).
 HARSELMANN (Maison Hersent et fils).
 LECLERC (Maison Hersent et fils).
 MARÇAIS (Jules) (Société des Ponts et Travaux en fer).
 MAUREY (Maison Hersent et ses fils).
 PAGNARD (Maison Hersent et ses fils).
 TROENDLÉ (Joseph) (Société des Ponts et Travaux en fer).
 VIGNAU (Maison Daydé et Pillé).

CLASSE XXVII

Machines à vapeur, Machines diverses.

Hors Concours

DAYDÉ ET PILLÉ.
 FARCOT FRÈRES ET C^{ie}.

Grands Prix

BERENDORF.
 CHALIGNY ET C^{ie}.
 LE BLANC ET FILS.
 NICLAUSSE.
 SOCIÉTÉ DES INDUSTRIES ÉCONOMIQUES (Moteurs Charton).
 SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS WEYHER ET RICHMOND A
 PANTIN.

Médailles d'or

SOCIÉTÉ L'« ASTER ».

COLLABORATEURS

Médailles d'or

COLME (Félix) (Maison Berendorf).
 LANGLE (Maison Berendorf).
 MONARD (Société l'« Aster »)

Médailles d'argent

BUREAU (Alexandre) (Maison Daylé et Pillé).
DAVEUX (Alfred) (Maison Daylé et Pillé).
LETOURNEAU (Société l'« Aster »).

CLASSE XXVIII

Machines-outils et Appareils divers de la Mécanique.

Hors Concours

CHOUANARD.
DAYDÉ ET PILLÉ.
DOMANGE (A.) ET FILS.
DUVAL-PIHET.
HAMELLE.

Grands Prix

DEHAÏTRE (Fernand).
ÉDELINE.
LECHAT (M^{me} V^e) ET C^{ie}.
LERENARD.
LOMONT.
PEUGEOT.
PIAT ET SES FILS.
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS PANHARD ET LEVASSOR.
COMPAGNIE CENTRALE DES ÉMERIS ET PRODUITS A POLIR.

Médailles d'or

BERGOUGNAN.
DARD.
HUG.
MARCADET.
PERROT.
BARBAT.

COLLABORATEURS**Médailles d'or**

AUBRY (Eugène) (Maison Chouanard).
BAILLEUX (René) (Maison Chouanard).
CLAMENS (Henri) (Daydé et Pillé).

DUPUY (Octave) (Maison Chouanard).
 FRAISANGE (Julien) (Maison Duval-Pihet).
 JAFFELIN (Maison A. Domange et fils).
 MACÉ (Maison Édeline).
 MOREL (Hippolyte) (Maison A. Domange et fils).
 SAGET (Ernest) (Maison A. Domange et fils).

Médailles d'argent

CLAIREMBAULT (Maison Édeline).
 DIOUSSIDON (Maison Édeline).
 GAUTHIER (Maison Panhard et Levassor).
 GIRTEN (Eugène) (Maison Chouanard).
 MAIRESSE (Maison Dehàître).
 MENIER (Gonzalve) (Maison Dard).
 MOREL (Jules) (Maison A. Domange et fils).
 NGUYEN-VAN-HUÉ (Maison Daydé et Pillé).
 SOYER (Auguste) (Maison Chouanard).
 STOFF (Maison Dehàître).
 WERSHEL (Maison Panhard et Levassor).

Médailles de bronze

BARRET (Maison Édeline).
 BASSET (Maison Dehàître).
 BOUSSOULT (Maison Édeline).
 LHORISSON (Maison Perrot).
 PALLOIS (Maison Dehàître).
 ROUX (Auguste) (Maison Perrot).

CLASSE XXIX

Électricité.

Hors Concours

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ DE CREIL.

Rappel du Hors Concours obtenu à Paris
à l'Exposition universelle de 1900

HILLAIRET-HUGUET.

POSTEL-VINAY.

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉLECTRICITÉ ET D'HYDRAULIQUE.

Grands Prix

HOLZSCHUCH (Jacques).
SOCIÉTÉ L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE.

Médaille d'argent

SOCIÉTÉ DES MOTEURS L'« ASTER ».

COLLABORATEURS

Médailles d'or

DE BONNEMAISON (Maison Holzschuch).
SEMICHON (Société d'Eclairage électrique).
WEYL (Michel) (Société anonyme d'Électricité et d'Hydraulique).

Médailles d'argent

DEREIN (Société l'Eclairage électrique).
DUVAL (Société l'Eclairage électrique).

CLASSES XXX et XXXI

*Electro-Chimie et Applications diverses de l'Electricité.***Grands Prix**

COMPAGNIE DES TRÉFILERIES DU HAVRE.
GEOFFROY ET DELORE.
MILDÉ ET C^{ie}.
POSTEL-VINAY ET C^{ie}.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CABLES ÉLECTRIQUES (Société Berthoud-Borel).
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES.

Médailles d'or

COMPAGNIE COLONIALE POUR LA FABRICATION DES COMPTEURS A GAZ
(Bruet et C^{ie}).
COMPAGNIE FRANÇAISE DE CHARBONS POUR L'ÉLECTRICITÉ.
MEMBRET ET C^{ie}.
MORS.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES TÉLÉPHONES SYSTÈME BERLINER.

Médailles d'argent

BOYVEAU ET CHEVILLET.

PAZ ET SILVA.

COLLABORATEURS**Médailles d'or**

BAILLEAUX (Société Industrielle des Téléphones).

CARBONNIER (Société Berthoud, Borel et C^{ie}).

COURTANT (A.) (Maison Mildé et C^{ie}).

DUMONT (Société Berthoud, Borel et C^{ie}).

FONDS-LAMOTHE (Compagnie des Tréfileries du Havre).

GEOFFROY (E.) (Maison Delore).

LAFUGE (Compagnie des Tréfileries du Havre).

MERCIER (Compagnie Française de Charbons pour l'électricité).

MEYER-MAY (Société Industrielle des Téléphones).

OGAGNE (Paul d') (Compagnie générale d'Électricité).

RICHARD (Ch.) (Maison Mildé et C^{ie}).

RISLER (G.) (Société Industrielle des Téléphones).

Médailles d'Argent

AUBRY (Maison Membret et C^{ie}).

CRESPEU (Eugène) (Compagnie générale pour la fabrication des compteurs à gaz Brunet et C^{ie}).

DELABARRE (Georges) (Compagnie pour la fabrication des compteurs Michel et C^{ie}).

LEBRELL-CHIBOUT (Compagnie pour la fabrication des compteurs Michel et C^{ie}).

LEVIE (Compagnie des Tréfileries du Havre).

MORENDY (Maison Berthoud, Borel et C^{ie}).

Médailles de Bronze

CHÈZE (Maison Membret et C^{ie}).

PARISEL (Maison Membret et C^{ie}).

CLASSE XXXII

*Matériel de Chemins de fer et Tramways***Hors Concours**

FRANCO (L.).

ELIE-BERTHET (Ed.).

Rappel du Hors Concours

obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

DARRACQ ET C^{ie}.GARNIER (Paul) ET C^{ie}.**Grands Prix**

HANNOYER (Léon).

MULLER FILS.

Médailles d'Or

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

ROTIVAL.

SCHWOB (Georges).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES FREINS LIPKOWSKI.

COLLABORATEURS

Médailles d'Or

BABUT (Maison Hannoyer).

BILLERY (Maison Paul Garnier).

CASSE (Société générale des freins Lipkowski).

CHAMBÉY (Maison Paul Garnier).

CHASSÉGUÉ (Henri) (Maison Muller et C^{ie}).**Médailles d'Argent**

BOISSIEN (Maison Rotival).

DELUCA (Société générale des freins Lipkowski).

GRATE (Maison Muller et C^{ie}).PIÉPLU (Maison Muller et C^{ie}).

CLASSE XXXIII

Matériel de la Navigation

Hors Concours

DAYDÉ ET PILLÉ.

Rappel du Hors Concours

obtenu à Paris, à l'Exposition Universelle de 1900

ALTAZIN-PETIT.

BARBIER, BÉNARD ET TURENNE.

Grands Prix

BARDOU, CLERC ET C^{ie}.

PETIT (Charles).

TURBOT (E.).

Médaille d'Or

GUICHARD ET C^{ie}.

Médailles d'Argent

REGNAULT.

COLLABORATEURS

Médailles d'Or

BARBIN (Maison Bardou, Clerc et C^{ie}).

PIERRE (Maison Barbier, Bénard et Turenne).

CANONNE (O.) (Maison E. Turbot).

Médaille d'Argent

DAVID (Maison Barbier, Bénard et Turenne).

Médailles de Bronze

DANGASE (Maison Daydé et Pillé),

DAVEUX (Louis) (Maison Daydé et Pillé).

GAGNEUX (Maison Bardou, Clerc et C^{ie}).

SAVARD (Maison Bardou, Clerc et C^{ie}).

VINCENT (Maison Bardou, Clerc et C^{ie}).

M. Thomé fit frapper un certain nombre de médailles commémoratives de l'Exposition d'Hanoï et il tint à remettre lui-même un exemplaire en or au Président du « Comité français des Expositions à l'Étranger » et au Président du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï, des exemplaires en argent aux Vice-Présidents et au Secrétaire général du « Comité Français des Expositions à l'Étranger », et des exemplaires en bronze à tous les membres du Conseil de direction.

Tous les exposants reçurent un diplôme et une médaille commémorative.





Héliog. Dujardin

UN JOUR DE COURSES. A HANOI

CHAPITRE XIV

LÉGION D'HONNEUR

Nominations et Promotions dans l'ordre National de la Légion d'honneur

LOI

relative à la **Concession de Décorations supplémentaires**
à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï

Du 7 Avril 1903

(Promulguée au Journal Officiel du 10 avril 1903)

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté :

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — A l'occasion de l'Exposition qui a eu lieu à Hanoï (Indo-Chine) en 1902-1903, le Gouvernement est autorisé à faire dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur des promotions et nominations dont le nombre ne pourra dépasser le chiffre ci-après :

- 2 Croix de commandeur;
- 25 Croix d'officier;
- 95 Croix de chevalier.

ART. 2. — Ces décorations ne pourront, lors des extinctions par décès, promotions ou radiations des titulaires, donner lieu à remplacement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Signé : ÉMILE LOUBET

Fait à Paris, le 7 avril 1903.

LE MINISTRE DES COLONIES :

Signé : GASTON DOUMERGUE

MINISTÈRES DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE,
DES COLONIES ET DES BEAUX-ARTS

Par décret en date du 20 mai 1903, rendu sur le rapport du Ministre des Colonies ;

Vu les déclarations du Conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date des 11 et 18 mai 1903, portant que les promotions et les nominations faites aux termes dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur ;

Vu la loi du 7 avril 1903,

Ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

MM.

RODIN (François-Auguste-René), sculpteur ; membre du jury des beaux-arts à l'Exposition d'Hanoï. Exposant. Officier du 19 juillet 1892.

MARX (Roger), critique d'art, Inspecteur général des musées des départements, Commissaire général des Beaux-Arts à l'Exposition d'Hanoï, vice-président du Jury des Beaux-Arts. Officier du 30 avril 1900.

Au grade d'officier.

MM.

BIGARD-FABRE (Édouard-Amable-Emmanuel), chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; membre du jury des Beaux-Arts à l'Exposition d'Hanoï. A prêté le concours le plus actif à l'organisation de la section des Beaux-Arts. Chevalier du 30 juillet 1894.

MARTIN (Henri-Jean-Guillaume), peintre ; membre du jury des Beaux-Arts à l'Exposition d'Hanoï. Exposant. Chevalier du 7 août 1898.

POINTELIN (Auguste-Emmanuel), peintre. Exposant. Chevalier du 9 juillet 1886.

QUOST (Ernest), peintre ; membre du jury des Beaux-Arts à l'Exposition d'Hanoï. Exposant. Chevalier du 13 juillet 1893.

DESMOULIN (Fernand), graveur. Exposant. Chevalier du 31 décembre 1897.

BELLAN (Désiré-Léopold), fabricant de tulles perlés et de broderies. Chevalier du 31 décembre 1897. Exposant classe 17. Services distingués rendus comme membre du Comité métropolitain chargé de l'organisation de l'Exposition d'Hanoï.

DUPUIS (Jean-Baptiste-Léon), maître de forges. Chevalier du 27 décembre 1872. Exposant, classe 24. Services distingués rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

DOMANGE (Louis-Hubert-Jacques-Albert), manufacturier. Chevalier du 27 décembre 1888. Services distingués rendus comme vice-président du Comité d'organisation de la classe 28 et membre du jury à l'Exposition d'Hanoï.

DUBOULOZ (Joseph-Antoine), Industriel. Chevalier du 16 avril 1897. Services distingués rendus comme vice-président du Comité d'organisation des classes 3 et 4. Exposant et membre du jury à l'Exposition d'Hanoï.

PINARD (Marie-Louis-Dieudonné-Alphonse), maître de forges. Chevalier du 10 juillet 1896. Services distingués rendus comme président du groupe 11 (Agriculture, Commerce, Industrie, Mines, Métallurgie), et exposant hors concours à l'Exposition d'Hanoï.

KAHN (Paul), fabricant de vêtements en gros pour garçonnetts. Chevalier du 31 décembre 1897. Président du Comité d'organisation de la classe 17, section B. Exposant même classe. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

VIOLET (Lambert), négociant. Chevalier du 14 juillet 1892. Services distingués rendus comme exposant, classe 11, à l'Exposition d'Hanoï.

POUPINEL (Eugène-Paul), négociant en bois de sciage. Chevalier du 7 mai 1895. Chargé par le Comité métropolitain d'organiser la classe 13. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

NICLAUSSE (Élie-Pierre-Jules), industriel. Chevalier du 6 juin 1899. Titres exceptionnels : a créé, à l'étranger, d'importants ateliers de construction de générateurs et fourni des chaudières pour les industries et les marines étrangères. Exposant, classe 27, à l'Exposition d'Hanoï.

MILDÉ (Charles-Ferdinand-Gustave-Adolphe-Marie), fabricant d'appareils électriques et d'automobiles. Chevalier du 2 avril 1894. Services distingués rendus comme président du Comité d'organisation des classes 30 et 31 et exposant, classe 31, à l'Exposition d'Hanoï.

THINET (Jules-Marie-Jean-François), fabricant de coutellerie. Chevalier du 7 mai 1895. Services distingués rendus comme exposant, classe 20, à l'Exposition d'Hanoï.

DARRACQ (Pierre-Alexandre), Industriel. Chevalier du 10 juillet 1899. Titres exceptionnels : a contribué puissamment à l'expansion de l'industrie française du cycle et de l'automobile à l'étranger et dans les colonies françaises et au perfectionnement des moteurs à alcool. Exposant, classe 32, à l'Exposition d'Hanoï.

JOURDAN (Adolphe-Dominique), libraire-éditeur. Chevalier du 10 avril 1894. Exposant classe 6. Services distingués rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

SCHWEIZER (Alfred), commissionnaire en marchandises. Chevalier du 11 juillet 1891. Exposant, classe 21, à l'Exposition d'Hanoï. Services distingués rendus à l'occasion de cette Exposition.

COGNACQ (Théodore-Ernest), négociant ; une campagne de guerre, 25 ans de pratique commerciale. Exposant, classe 11. Services exceptionnels rendus à l'Exposition d'Hanoï.

GETTEN (Maxime-Marie-Alexandre), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général de la Compagnie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan. Chevalier de 1887. Services distingués rendus comme président du jury de l'Exposition d'Hanoï.

- BROU (Pierre-Henri-Noël), directeur général adjoint des Postes et des Télégraphes en Annam et au Tonkin. Chevalier de 1887. Services distingués rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- BAILLE (Valère-Louis-Charles-Frédéric), inspecteur des services civils de l'Indo-Chine; maire de la ville d'Hanoï. Chevalier du 2 janvier 1898. Services distingués rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- CAPUS (Guillaume), directeur de l'agriculture et du commerce en Indo-Chine. Chevalier du 29 juillet 1901. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- HARDOUIN (Charles), chef de cabinet du gouverneur général de l'Indo-Chine; consul de première classe. Chevalier du 15 juillet 1897. Services distingués rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

Au grade de chevalier.

- M. THOMÉ, Commissaire général, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le jour de l'inauguration de l'Exposition d'Hanoï.

MM.

- DUVENT (Charles-Jules-Valère), peintre; délégué de la Société des Artistes français à l'Exposition d'Hanoï; secrétaire du jury des Beaux-Arts. Exposant. Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), peintre; délégué de la Société nationale des Beaux-Arts à l'Exposition d'Hanoï; secrétaire du jury des Beaux-Arts. Exposant. Médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1889.
- ALLÈGRE (Raymond-Louis), peintre. Exposant. Mention honorable (1883); médaille à l'Exposition universelle de 1889; deuxième médaille (1894); hors concours; médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1900.
- FOURIÉ (Albert-Auguste), peintre. Exposant. Mention honorable (1883); médaille de 3^e classe (1884); médaille de 2^e classe (1887); médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900.
- LEBOURG (Albert-Marie), peintre. Exposant. Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900.

REDON (Odilon), peintre et graveur. Exposant.

MONCEL (Alphonse-Emmanuel), sculpteur. Exposant. Médaille de 2^e classe (1895); bourse de voyage (1895); hors concours.

CARABIN (François-Rupert), sculpteur et décorateur. Exposant. Médaille d'or à l'Exposition d'Anvers; médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1900 (Beaux-Arts); médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900 (Arts décoratifs).

LAPORTE dit LAPORTE-BLAIRSY (Léo-Michel-Victor), sculpteur et décorateur, Exposant. Médaille de 3^e classe (1894); bourse de voyage (1896); médaille de 2^e classe (1898); médaille de 1^{re} classe (1901); médaille d'or à l'Exposition de Rouen; médaille à l'Exposition de Barcelone.

FOURNEREAU dit FOURNEREAU-YON (Lucien-Louis-Michel), architecte; inspecteur de l'Enseignement du dessin et des musées. Exposant. Chargé de missions en Indo-Chine. Médaille de 2^e classe 1889; médaille de 1^{re} classe (1890); médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900.

FONTENEAU (Jean-Émile-André), sous-chef de bureau au Ministère des Colonies; chef-adjoint au cabinet du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes; 15 ans 7 mois de services. Titres exceptionnels : a pris, en qualité de sous-chef du cabinet de M. Decrais, ministre des Colonies, une part active et distinguée à la préparation de l'Exposition d'Hanoï.

BAIGNOL (Marie-François-Albert), industriel; 19 ans de pratique industrielle, Vice-président du Comité d'organisation de la classe 22. Exposant et membre du jury. Services exceptionnels rendus à l'Exposition d'Hanoï.

BERGOUGNAN (Célestin-Raymond), industriel; 4 ans de services militaires, 20 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 28. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

BAUDRY (Henri-Auguste), manufacturier; 20 ans de pratique commerciale. Vice-président du Comité d'organisation de la classe 19. Exposant, classe 19. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

- EYDOUX (Joseph-Félix), industriel; 34 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 21. Services exceptionnels rendus à l'Exposition d'Hanoï.
- CHAMEROY (Edmond-Augustin), industriel; 22 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 8. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- BUTIN (François-Octave), industriel; 22 ans de pratique industrielle, 7 ans de services publics. Vice-président du Comité d'organisation de la classe 22. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- JACQUOT (Étienne-Charles-Albert), luthier; 20 ans de pratique dans sa profession. Exposant, classe 4. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- FREUND-DESCHAMPS (Charles), industriel; 25 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 21. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- MANTOUX (Joseph-Georges), éditeur; 22 ans de pratique commerciale. Exposant, hors concours, classe 3. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- SIMON (Paul), négociant; 36 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 17. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- BAYLE (Charles-François), industriel; 30 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 10. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- ROY (Henry-Léon), industriel; 5 ans de services militaires; 15 ans de pratique industrielle et commerciale. Exposant, classe 18. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- BLIN (Jules), industriel; 16 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 17. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- BORD (Antoine-Guillaume dit Antonin), fabricant de pianos; 25 ans de pratique industrielle. Exposant classe 4. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

- BLOCHE (Albert-Désiré), industriel; 20 ans de pratique industrielle. Membre du Jury et exposant hors concours, classe 21. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- PICARD (Alcide), imprimeur-libraire-éditeur; 33 ans de pratique industrielle et commerciale. Exposant, classe 3. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- DROUELLE (Émile-Félix), négociant. Exposant, classe 20. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- CURLIER (Félix-Joseph), négociant en vins et eaux-de-vie; 30 ans de pratique commerciale. Exposant, classe 11. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- NITOT (Édouard), industriel; 27 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 21. Services exceptionnels rendus à l'Exposition d'Hanoï.
- CHASTENET (Henri-Léonard), négociant exportateur. Conseiller du Commerce extérieur, membre du jury. Exposant, classe 11. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- STORCK (Abraham-Adrien), imprimeur-éditeur; 30 ans de pratique industrielle et commerciale. Exposant, classe 3. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- CORNÉLIUS (Édouard), négociant; 30 ans de pratique commerciale. Exposant, classe 21. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- MERCIER (Émile-Philippe), doreur et relieur artistique; 29 ans de pratique industrielle et commerciale. Exposant, classe 3. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- VERT (Baptiste), distillateur; 25 ans de pratique commerciale. Exposant, classe 11, et membre du jury. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- PORCABOEUF (Alfred-Louis), imprimeur d'art en taille douce; 3 ans de services militaires; 12 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 3. Médaille d'or. Services exceptionnels rendus à l'Exposition d'Hanoï.

- BAUDOUIN (Antoine-Pierre-Auguste), joaillier ; 23 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 20. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- MOTTE (Albert-Marie-Joseph), industriel ; 26 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 17. Services exceptionnels rendus à l'Exposition d'Hanoï.
- HAAS (Edmond), industriel ; 2 ans de services militaires ; 1 campagne de guerre ; 30 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 19. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- GAGNEUR (Alix-François), négociant ; 1 campagne de guerre ; 20 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 17. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- NONY (Louis-Alexandre), éditeur ; 26 ans de pratique commerciale. Exposant, classe 3. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- DESBIEF (Maurice-Marie-Émile), industriel ; 26 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 10. Grand Prix. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- PAZ (Émile-Daniel), constructeur-électricien ; 19 ans de pratique industrielle et commerciale. Exposant, classe 31. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- VUILLAUME (François-Ernest), ingénieur-constructeur ; 27 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 28. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- ALTAZIN (Émile-Louis-Édouard), armateur, 25 ans de pratique industrielle. Vice-président du Comité d'organisation des classes 32, 33 et 34 et Exposant hors concours, classe 33. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- ROTIVAL (Jules-Émile), président du Conseil d'administration et directeur technique de la Compagnie des wagons-réservoirs, 21 ans de pratique industrielle et commerciale ; trésorier du Comité d'organisation des classes 32, 33 et 34. Exposant, classe 32 ; services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

- BUREAU (Charles-Barthélemy-Gérard), ingénieur; 21 ans de pratique industrielle. Secrétaire du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition. Exposant, classe 9. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- PIROU (Eugène-Louis), photographe; 40 ans de pratique industrielle. Auteur des photographies du roi d'Annam et des grands dignitaires de la Cour, ayant figuré à l'Exposition. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- CAMPAGNE (Henri), courtier de marchandises assermenté au tribunal de commerce de la Seine; 25 ans de pratique commerciale. Exposant, classe 13. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- BARRAULT (Philippe-Édouard), négociant; 25 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 22. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- LE GOUËY (Jules-Étienne), industriel; 23 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 11. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- ROBIN (Marie-Laurent-Maurice), industriel chimiste; 25 ans de pratique industrielle. Exposant, classe 21. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- BLAIS-MOUSERON (Jean-Aristide), industriel; 20 ans de pratique industrielle. Trésorier du Comité d'organisation de la classe 17, section B et Exposant. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- HAVY (Alfred-Louis-Gustave), négociant; 4 ans de services militaires; 22 ans de pratique commerciale; secrétaire du Comité d'organisation, classe 11. Exposant, même classe. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- DORVAULT (François-Donat-Marie), chimiste-agronome; 15 ans de services. Secrétaire du groupe 1 des Comités d'admission et d'installation. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- MORET (Jules-Thomas), industriel; 30 ans de pratique industrielle. Exposant, classes 17 et 24. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

- CAUVIN (Louis-Pierre-Alexandre-Lowinsky), industriel ; administrateur de la maison Cauvin-Yvose ; exposant. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- SCHWOB (Georges), industriel, trésorier du Syndicat professionnel l'« Union des Tramways de France » ; ancien commissaire adjoint de l'Indo-Chine à l'Exposition Universelle de 1900 ; secrétaire du Comité d'installation et d'organisation des classes 32, 33 et 34 à l'Exposition d'Hanoï. Exposant ; 20 ans de pratique industrielle et commerciale. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- CONZA (Michel-Antoine), négociant-exportateur ; 36 ans de pratique industrielle. Conseiller du Commerce extérieur. A contribué à la bonne exécution du ravitaillement de nombreuses missions envoyées aux colonies. Exposant, groupe 1, classe 6, hors concours. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- WIBAUX (Achille-Joseph), industriel ; filateur de coton et de laine ; ancien conseiller municipal de Roubaix, ancien administrateur de la Caisse d'Epargne de Roubaix ; a fondé des institutions de prévoyance en faveur de son personnel. Nombreuses récompenses aux Expositions internationales ; 65 ans de pratique industrielle ; Grand-Prix à l'Exposition Universelle de 1900 ; Grand-Prix à l'Exposition d'Hanoï.
- FONTAINE (Auguste-Raphaël), industriel ; rapporteur de la première section du groupe II du jury. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- LECŒUR (Jules-Jean-Baptiste), négociant ; 1 campagne de guerre ; 23 ans de pratique commerciale ; Trésorier de l'Exposition. Exposant, classe 8. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- MASSOL (Pierre), directeur de la Société nouvelle des caves de Roquefort (Aveyron). Participation très importante à l'Exposition d'Hanoï. Titres exceptionnels.
- AURICOSTE (Noël), directeur de l'Office colonial ; 29 ans 8 mois de services dans l'Enseignement et les Administrations préfectorale et coloniale. Services exceptionnels rendus en qualité de Président du Comité métropolitain de l'Exposition d'Hanoï.

CUNIAE (Eugène-François-Jean-Baptiste), maire de Saïgon; 8 ans de services dans la magistrature; 20 ans de séjour en Cochinchine. Services distingués rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

DENIS (Alphonse), chef de la maison Denis frères de Bordeaux; dirige, depuis 1862, une importante maison de commerce de Saïgon et a pris une large part au développement du commerce de la colonie. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

GODARD (Sébastien), négociant à Hanoï; depuis 18 ans au Tonkin; a fondé une très importante maison de commerce et créé plusieurs exploitations agricoles et industrielles; services distingués comme Président et comme Membre de la Chambre de Commerce d'Hanoï. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

DE LARMINAT (Louis), ingénieur en chef de 2^e classe des Ponts et Chaussées; 21 ans 6 mois de services. Services distingués rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

DUPUY (Octave-François-Benoît), ingénieur civil; ancien élève de l'École polytechnique. Services exceptionnels rendus comme membre du jury à l'Exposition d'Hanoï.

AJALBERT (Jean), publiciste, homme de lettres; services distingués dans la presse. Services exceptionnels rendus comme délégué du Ministère des Colonies pour représenter la presse à l'Exposition d'Hanoï.

CHÉROUVRIER (Georges-Alexis), sous-chef de bureau de 2^e classe au Ministère des colonies; adjoint au directeur de l'Office colonial; secrétaire du Comité métropolitain de l'Exposition d'Hanoï; 21 ans 10 mois de services. Services distingués rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

BERTHELOT (Philippe-Joseph-Louis), secrétaire d'Ambassade de 2^e classe; chargé de mission en Indo-Chine par le ministère des Affaires étrangères; 14 ans 2 mois de services. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

FINOT (Louis), directeur de l'École française d'Extrême-Orient; 15 ans 2 mois de services dont 5 ans 2 mois aux colonies. Services exceptionnels rendus comme membre du jury et comme Président du Congrès des Orientalistes à l'Exposition d'Hanoï.

DUCAMP (Gaston-Roger), inspecteur des Eaux et Forêts, chef du service forestier en Indo-Chine; 20 ans de services. Services distingués rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

METTETAL (Frédéric), avocat défenseur, 1^{er} adjoint au maire de Hanoï, Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

LEGACHEUX (Louis), vice-président de la Chambre d'agriculture du Tonkin, membre du Conseil du protectorat. A créé au Tonkin, qu'il habite depuis six ans, une exploitation agricole de 6.000 hectares et a fondé à Hanoï une importante manufacture de tabac. A exposé à Hanoï des produits qui ont été particulièrement remarqués; titres exceptionnels.

SCHNEIDER (François-Henri), imprimeur-éditeur au Tonkin; 20 ans de séjour en Indo-Chine. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

SAINT-PORT-MORTIER (Marie-Xavier-Jean), ingénieur civil. A dirigé sur place tous les travaux de construction et de montage du pont de Hanoï. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

BERTHELOT (Joseph-Paul), publiciste. Services distingués dans la presse. Délégué du journal la *Petite Gironde* à l'Exposition d'Hanoï. Services exceptionnels rendus à l'occasion de cette exposition.

ENGEL (Eugène), industriel. A pris la plus grande part à la fondation d'importantes industries au Tonkin. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

RUFFIER, peintre orientaliste, installé depuis vingt ans à Saïgon. A été chargé de la décoration du nouvel hôtel de ville de Saïgon et y a exécuté des travaux d'art nombreux et remarquables. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

- BUSSY (Adolphe-Louis), inspecteur de 3^e classe des bâtiments civils. 10 ans 6 mois de services, dont 6 ans 6 mois aux colonies. Services exceptionnels rendus comme chef du service des travaux de l'Exposition d'Hanoï.
- LARUE (Victorin-Baptistin), industriel à Saïgon, 25 ans de séjour en Indo-Chine, créateur de nombreuses usines. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï,
- VITERBO (Joseph-Vita), industriel, entrepreneur de travaux publics; 18 ans de séjour en Indo-Chine; directeur à Hanoï d'une importante maison de menuiserie et d'ébénisterie. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.
- D'ABBADIE (Jules), directeur des messageries fluviales de l'Indo-Chine; membre du Conseil de protectorat du Tonkin; 19 ans de séjour en Indo-Chine. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.
- VANDELET (Octave-Adrien), président de la Chambre mixte d'agriculture et du commerce du Cambodge; 21 ans de séjour en Indo-Chine. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.
- JOLIBOIS (Pierre-Alfred), conducteur des Ponts et Chaussées, agent voyer cantonal de 1^{re} classe; 23 ans 6 mois de services. Exposant. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- OGLIASTRE (Antoine), négociant à Saïgon; 34 ans de séjour en Indo-Chine; le plus ancien commerçant de la colonie. A développé le commerce des poivres en Cochinchine. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.
- GUILLAUME, entrepreneur à Hanoï, ancien président de la Chambre de commerce de Saïgon. A exécuté les maçonneries du pont construit sur le fleuve Rouge. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.
- DAUPHINOT (Georges), attaché commercial à la légation de Bangkok; membre des Comités d'admission et d'installation de plusieurs expositions (Paris 1889, Moscou, Chicago, etc.). Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

SCHNÉEGANS (Édouard-Jacques), président de la Chambre de commerce de Saïgon, membre du Conseil privé de la Cochinchine; 19 ans de séjour en Cochinchine. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

BOURGOIN-MEIFFRE, filateur et tisseur. Délégué du Comité français des Expositions à l'étranger à l'Exposition d'Hanoï. Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'Exposition d'Hanoï.

LEROUX (Auguste-Jules), industriel-agriculteur à La Réunion; 26 ans et demi de pratique agricole. Grandes médailles d'or aux Expositions d'Amsterdam (1883) et Paris (1889-1900). Exposant. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

MANARD, entrepreneur de Travaux publics à Hanoï. A été chargé de la construction de la ligne de chemin de fer de Haïphong-Viétri. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.

CLAUDE (Louis-Jean), imprimeur-éditeur en Cochinchine; 20 ans de séjour en Indo-Chine; vice-président du jury. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'Exposition d'Hanoï.





Hélie, Dujardin

LA RUE DE LA CONCESSION, À HANOÏ.

CHAPITRE XV

RÉUNIONS ET BANQUETS

A PARIS

RETOUR DE M. DOUMER A PARIS. — BANQUET DU 29 AVRIL. — DISCOURS
ET ALLOCUTIONS DE MM. MAGUIN, AURICOSTE, LOURTIES, PAUL
DOUMER, SIEGFRIED, DECRAIS.

Plusieurs réunions ont eu lieu à l'occasion de l'Exposition
d'Hanoï.

M. Doumer fut reçu par une nombreuse délégation à son retour
d'Indo-Chine, dont les Membres du Comité furent ainsi avertis :

Paris (2^e) le 3 avril 1902.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Votre Bureau a pensé que le Comité français des Expositions à
l'étranger devait envoyer une délégation pour saluer M. Doumer, Gouver-
neur général de l'Indo-Chine, dès son arrivée à Paris.

Nous vous serions très obligés, si vous voulez vous joindre à cette
délégation, de vous trouver à la gare de Lyon (côté de l'arrivée) le
8 avril 1902 à deux heures précises.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de nos sen-
timents les plus distingués.

Le Secrétaire général,

G.-ROGER SANDOZ,

Le Président,

A. ANCELOT.

Étaient présents : MM. Ancelot, président du Comité français
et président d'honneur du Comité d'Hanoï ; Maguin, président ;
Bellan, vice-président du Comité français ; Kester, vice-président
du Comité d'Hanoï ; Bourgeois, secrétaire général ; Bureau et
Dressoir, secrétaires ; Pinard, président ; Dorvault et Harant, se-
crétaires de groupes ; Arthur Amson, Delagrave, Chanée, Metz,
Muller, Rau, présidents de classe ; George Amson, membre du
Conseil de Direction du Comité français, etc.

M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, devant qui avaient défilé dans le bureau du chef de gare, transformé en salon de réception, les délégations et les nombreuses personnalités qui étaient venues le saluer, a accordé, au buffet, une audience particulière aux membres du Comité français et du Comité central officiel de l'Exposition d'Hanoï.

M. le président Ancelot, après avoir souhaité la bienvenue à M. Doumer et lui avoir donné l'assurance que, grâce aux efforts du Comité français et du Comité d'Hanoï la participation de la Métropole à l'Exposition d'Hanoï serait particulièrement brillante, l'a invité à vouloir bien présider le déjeuner intime du Conseil de Direction du Comité français qui devait avoir lieu le surlendemain 10 avril.

M. Doumer remercia M. Ancelot de ses aimables paroles et le Comité de ses efforts en faveur de l'Exposition d'Hanoï. Bien qu'il fût obligé de se rendre à bref délai dans sa circonscription électorale, il accepta néanmoins l'invitation au déjeuner du 10 avril.

Déjeuner intime offert à M. Doumer

Gouverneur général de l'Indo-Chine,

par le Conseil de Direction du Comité français

et par le Bureau du Comité d'Hanoï le 10 avril 1902.

Étaient présents : MM. Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine ; Michel Lagrave, chef de division au Ministère du Commerce ; A. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger ; Deleschaux, député ; Maguin, président du Comité central officiel de l'Exposition d'Hanoï ; Nicolas, ancien commissaire général adjoint de l'Indo-Chine à l'Exposition de 1900 ; Arthur Amson ; Georges Amson ; Bajac ; Barbier, Bellan ; Blondet ; Bourgeois ; Buchet ; Bureau ; Camille ; Chanée ; David-Mennet ; Debain ; Dehaitre ; Delagrave ; Dorvault ; Dressoir ; Émile Dupont ; Duval-Pihet ; Elie-Berthet ; Estieu ; Farcot ; Geoffroy, Gambard, Germain ; Hache ; Hannyoy ; Harant ; Hartmann ; Kahn ; Kester ; Layus ; Legrand ; Martel ; Martin ; Mascuraud ; Muller ; Noirot-Biais ; Pignard ; Prevet ; Rau ; Rousselot ; G.-Roger Sandoz ; Simon ; de Montarnal ; Gautier ; Jodon ; Harant ; de Brevans.

TOAST DE M. MICHEL LAGRAVE

A l'heure des toasts, M. Michel Lagrave, chef de division au Ministère du Commerce, prononça un toast très applaudi, dans lequel il rappelait les services déjà rendus par le Comité français des Expositions à l'étranger, et énumérait ceux qu'il était appelé à rendre, notamment en organisant la participation de la France métropolitaine à l'Exposition d'Hanoï, organisation qui lui a été confiée, sur ses indications, par M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

Il déclarait, en même temps, compter sur le concours du Comité français pour l'aider dans l'entreprise considérable qu'il a engagée en acceptant de participer officiellement à la prochaine Exposition de Saint-Louis, aux États-Unis.

Il terminait enfin en demandant aux assistants de s'associer à lui en levant leurs verres en l'honneur du président. M. A. Ancelot, qui représente si bien le Comité français des Expositions à l'Étranger.

DISCOURS DE M. A. ANCELOT

Président du Comité français des Expositions à l'étranger

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Dès votre arrivée à Paris, le Comité français des Expositions à l'étranger a tenu à envoyer une délégation au-devant de vous à la gare de Lyon, pour vous présenter ses respectueux hommages et vous exprimer le désir de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu lui confier.

Avant de vous lancer dans cette grande lutte électorale où de nouveaux et brillants succès vous attendent, vous nous avez fait l'honneur d'accepter de venir présider aujourd'hui notre déjeuner mensuel. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Vous voudrez bien me permettre, Monsieur le Gouverneur général, de vous retracer très brièvement les travaux de notre Comité, relativement à l'Exposition d'Hanoï, depuis votre départ de France.

Le 26 juillet dernier, par une lettre officielle, vous avez bien voulu charger le Comité français des Expositions à l'étranger de s'entendre avec l'Office colonial pour l'organisation, en France, des services de l'Exposition d'Hanoï, et de s'occuper de tout ce qui concerne le recrutement, l'admission, la classification des exposants de la Métropole.

Conformément aux habitudes de notre Comité, une circulaire fut aussitôt adressée à tous nos collègues les informant de la mission dont nous étions chargés, leur demandant si cette Exposition les intéressait et s'ils désiraient faire partie du Comité d'organisation, sous la réserve formelle de s'engager à exposer.

En quelques jours, plus de 200 adhésions nous parvinrent. Un Comité central d'organisation fut formé, mettant à sa tête notre sympathique collègue et ami, M. Maguin, qui, dans un sentiment de modestie qui ne vous étonnera certainement pas, crut devoir vous consulter par dépêche, avant d'accepter le poste pour lequel le désignaient tous les suffrages.

Nous vous remercions très sincèrement, pour le bien de l'Exposition, de l'avoir engagé à accepter.

Je ne vous citerai pas les noms de tous les membres du bureau; vous les connaissez tous, et ils représentent, comme vous avez pu vous en rendre compte, avec les membres des Comités de groupes et de classes, l'élite de l'industrie et du commerce français.

Suivant le règlement, trois groupes furent formés ayant chacun à leur tête un président et un secrétaire, et les adhérents se divisèrent en autant de classes que le comporte la classification générale, élisant chacune un bureau spécial.

Notre Comité central d'organisation, d'accord avec M. Auricoste (dont nous regrettons aujourd'hui l'absence pour cause de maladie), mais dont nous ne saurions trop louer l'affabilité et le désir de conciliation en toutes circonstances, se mit aussitôt à l'œuvre; mais de suite aussi, surgirent des difficultés.

L'entrée en scène d'un Comité comme le nôtre ne pouvait convenir à tout le monde. Certains Syndicats ou Comités qui avaient compté pouvoir tirer de brillants résultats pécuniaires de l'Exposition d'Hanoï, ne pouvaient et ne voulaient admettre et reconnaître un Comité désintéressé qui s'occupe d'Expositions pour aider au développement du commerce et de l'industrie de la France, sans tirer profit d'aucune des Expositions dont il s'occupe. De là, des circulaires et des articles de journaux adressés de tous côtés, cherchant à discréditer le Comité, et surtout à contester ses pouvoirs.

C'est pourquoi nous avons cru devoir vous adresser une profusion de lettres et dépêches qui ont dû vous étonner et que, de loin, vous ne deviez même pas comprendre; car, avec l'esprit de droiture que nous vous connaissons, vous ne pouviez penser que lorsqu'il s'agit d'une œuvre patriotique, il puisse exister un seul Français capable d'élever la voix pour chercher à nuire à son succès. Telle était cependant la situation qui, à un moment, nous a fait réfléchir sur les décisions que nous allions prendre, mais nous avons considéré que vous nous aviez donné

une mission de confiance et que nous n'avions pas le droit d'abandonner notre poste.

D'accord avec M. le Ministre des colonies et M. le Directeur de l'Office colonial, nous avons fait insérer, à l'*Officiel*, la lettre que vous nous aviez adressée. Nous avons envoyé à la Presse un communiqué dans le même sens, et, pendant votre voyage, M. Thomé a été prié, par dépêche, de n'accepter aucune demande d'exposant résidant de la Métropole.

Je n'ai pas besoin d'insister, Monsieur le Gouverneur général, pour vous faire remarquer la situation absolument anormale qui aurait existé si M. le Commissaire général d'Hanoï avait accepté directement des exposants, que notre Comité, pour des raisons quelconques, aurait cru devoir refuser.

Comment, en outre, nos architectes auraient-ils pu répartir, d'après les plans reçus, les exposants des différentes classes si, en même temps, à Hanoï comme à Paris, on avait disposé des mêmes emplacements?

Nous osons espérer que l'ère des difficultés est maintenant terminée : votre présence en France en est un sûr garant.

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer, Monsieur le Gouverneur que, malgré ces impedimenta, nous avons actuellement près de mille exposants pour Hanoï, et les listes ne sont pas closes. Nous avons encore beaucoup à faire et le temps presse.

Une grosse question urgente nous préoccupe : c'est la question des transports, et nous vous serions très obligés d'en faire hâter la solution.

Vous avez bien voulu faire promettre le transport gratuit du port d'embarquement. Quel sera le bateau chargé de transporter les marchandises et à quelle date partira-t-il?

Une autre question très importante préoccupe aussi beaucoup d'industriels et commerçants qui désirent être renseignés avant d'envoyer leur adhésion.

Quelle sera la situation de ceux d'entre eux qui, n'ayant pas vendu les marchandises exposées seront obligés de les faire revenir en France? Par quelle voie pourront-ils le faire? et dans quelles conditions?

Il me suffit, je n'en doute pas, de vous signaler ces différents points, pour obtenir une solution prompte et satisfaisante.

Nous aurions certainement d'autres renseignements à vous demander, mais je ne veux pas abuser de votre présence aujourd'hui au milieu de nous; en outre, notre cher président, M. Maguin, aura facilement l'occasion de vous soumettre tous les cas qui pourront se présenter.

Vous voudrez bien m'excuser, monsieur le Gouverneur général, si je me permets de prendre la parole au sujet de l'Exposition d'Hanoï, dont je ne suis pas le président effectif; mais c'est que : 1° nous marchons absolument d'accord avec M. Maguin, et 2° c'est aujourd'hui la réunion

mensuelle du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger dont j'ai l'honneur d'être le président et au nom duquel je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

Vous me permettrez de n'ajouter qu'un mot : c'est de vous prier de ne pas abandonner l'Exposition d'Hanoï, qui est votre œuvre, et de continuer à notre Comité votre appui et vos conseils.

Messieurs, je vous demande de lever avec moi vos verres en l'honneur de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, et de boire à ses futurs et brillants succès, pour le bien de la France et de la République.

TOAST DE M. MAGUIN

Président du Comité central officiel de l'Exposition de Hanoï.

MESSIEURS,

Vous me permettez d'ajouter quelques mots aux paroles éloquentes et sincères que vous venez d'entendre de notre sympathique président, M. Ancelot.

Je dis bien : sincères, car, depuis que j'ai l'honneur d'être à la tête du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï, il m'a été permis de constater chaque jour, à chaque heure, quelle sympathie et quelle confiance les membres de Paris et les membres du Comité avaient en vous, mon cher Président.

Certes, nous avons eu des hauts et des bas... nous avons eu plus de bas que de hauts — notre président vient de nous en faire connaître quelques exemples — mais j'ai toujours eu confiance, moi, que nous surmonterions toutes ces difficultés, parce que je savais qu'il y avait là-bas, bien loin, un homme qui saurait une fois de plus reconnaître les efforts et l'honnêteté de ceux qui composent le Comité, car lui-même résume en sa personne et la volonté et l'honnêteté. (*Applaudissements.*)

Je savais que nous surmonterions ces difficultés, et c'est pourquoi j'ai toujours dit à mes collègues : « Attendons, messieurs, prenons patience, certes l'époque est proche où nous aurons raison, où nous aurons gain de cause. Cette raison, ce gain de cause, nous les demandons purement et simplement pour le commerce français, nous les demandons pour notre pays, nous les demandons pour la France ».

C'est pourquoi, mon cher ami, j'ai été extrêmement heureux que vous ayez accueilli aussi spontanément l'invitation du Comité français des Expositions à l'étranger, et que votre première visite soit pour lui, que le premier banquet auquel vous assistiez soit le sien. Je vous suis profondément reconnaissant pour ma part, et c'est en votre honneur et à la santé de votre famille que je lève mon verre. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. DOUMER

Gouverneur général de l'Indo-Chine.

MESSIEURS,

Je faisais à l'instant à M. Ancelot une réflexion et lui disais : Il faut que je parle ! je crois que j'en ai perdu quelque peu l'habitude là-bas et, à peine rentré en France, où je n'ai pas encore eu l'occasion d'agir, c'est à parler qu'on me convie un peu de tous côtés.

Ce n'est pas pour ça, mon cher Président, que je suis venu au milieu de vous ; je suis venu croyant me rendre à une réunion intime, dont l'intimité s'est un peu élargie, mais où je savais rencontrer beaucoup d'amis, en tout cas des collaborateurs dans l'œuvre d'expansion française que je me suis efforcé de poursuivre en Extrême-Orient ; je savais avec quel dévouement vous aviez bien voulu organiser cette participation de l'industrie de la métropole à l'Exposition d'Hanoï, et je voyais que, grâce au concours des hommes qui font partie et qui sont à la tête du Comité, nous aurions une participation française qui serait aussi brillante, plus brillante encore que celle de l'Extrême-Orient, dont les adhésions arrivent en foule... On me télégraphiait, alors que j'étais en route, le nombre des adhésions des maisons japonaises à l'Exposition d'Hanoï ; c'est un élément déjà fort intéressant ; elles s'élevaient à 340 déjà peu de jours après mon départ.

Vous avez, monsieur le Président, posé un certain nombre de questions que nous aurions à résoudre et que je ne serais peut-être pas très préparé à résoudre ici même autour de cette table, où nous sommes plutôt réunis pour causer que pour traiter des affaires. Mais je crois qu'il ne faut pas s'effrayer vraiment de ces petites difficultés. On ne rencontre pas toujours une route unie et plane, il faut s'attendre à ces petits obstacles qui se dressent et il sera vraiment bien facile de les surmonter.

Notre Exposition d'Hanoï, dont je n'ai jamais cherché à exagérer l'importance, a un caractère bien spécial. Vous savez comment nous l'avons envisagée. Nous n'avons pas fait appel à tout le monde, nous voulons que ce soit une exposition française en Extrême-Orient et, par-là même, nous avons caractérisé le but que nous poursuivons : nous voudrions que l'industrie, que le commerce français prissent un nouvel essor en Extrême-Orient ; nous voudrions que, dans cette grande clientèle qui va s'ouvrir à la civilisation de l'Europe, la France ait sa part. Il y a des millions d'habitants, des millions de clients à conquérir là-bas, qui attendent les produits de l'industrie française et ne les reçoivent pas, qui chaque jour davantage vont avoir vers eux des voies de pénétration qui permettront de leur porter nos produits. J'espère que nous n'assisterons pas à ce spectacle que nous trouvons bien fâcheux, qu'alors que notre commerce,

notre industrie, ne manquent ni d'intelligence ni d'activité, faute d'initiative, faute des outils nécessaires, nous nous voyons supplantés dans le pays à la fois par les Anglais, par les Allemands, et aujourd'hui par les Américains qui viennent aussi dans l'Extrême-Orient.

La France n'occupe pas dans ce pays une place proportionnée à l'activité de son industrie. C'est donc un peu un piège que nous vous avons tendu en vous appelant à aller à l'Exposition d'Hanoï, c'est pour vous demander de rester ensuite en Extrême-Orient... Aux questions qu'on me posait, je n'osais pas répondre en avouant notre machiavélisme... Vous me disiez, mon cher Président, que nous avions songé à donner des facilités pour que les produits s'en aillent là-bas; vous leur avez donné, disiez-vous, la gratuité du transport, mais pour le retour?... C'est que nous avons l'espoir que les produits que vous enverrez là-bas y resteront, c'est que nous comptons que vous ferez tous vos efforts pour les y laisser. En effet, les produits que vous allez envoyer en Indo-Chine ne sont que des échantillons, et nous avons l'espoir que vous allez créer là-bas des comptoirs et y conquérir une première clientèle. Pour le retour, mon cher Président, nous laisserons le Comité se débrouiller..., mais nous avons l'espoir que personne de vous ne ramènera quoi que ce soit. *(Rires et applaudissements.)*

J'ai tenu à donner cette petite explication... Nous nous entendrons cependant quand même et, lorsqu'il y aura des exceptions à cette règle générale, nous nous efforcerons de donner des facilités à ceux qui seront dans les exceptions; mais, encore une fois, je tiens à vous remercier de votre activité. Nous vous demandons de sortir de la période d'apathie que la France vient de traverser au point de vue commercial. Il faut se dire la vérité... J'ai entendu bien souvent des mots qui, parfois, m'inquiètent : la France est la première nation, elle a tous les éléments pour l'être, mais sur la carte du monde elle est loin d'occuper le rang qu'elle pourrait occuper, et si vous comparez le développement du commerce de nos rivaux au commerce, à la navigation, aux progrès de l'industrie française en ces dernières années, vous verrez que nous n'avons pas fait ce que nous devions faire et qu'au lieu d'occuper la tête et le premier rang, nous descendons successivement et nous voyons aujourd'hui cinq ou six nations qui nous dépassent dans le commerce général du monde. Cependant nous possédons encore ce qui a fait autrefois toute notre valeur commerciale, les qualités de goût et d'intelligence, l'esprit de progrès; c'est de chez nous que sortent presque toutes les inventions; tous ces éléments de succès, nous les possédons. Que nous manque-t-il? Un peu d'énergie, je crois. Nous parlons très bien, nous parlons beaucoup en France, mais nous n'agissons plus et cela commence à m'inquiéter.

Il faut que nous agissions! Les paroles, c'est très bien; nous sommes éloquents, c'est une affaire entendue — les Gaulois étaient déjà célèbres

pour cela — nous le sommes depuis trois mille ans, mais il faut savoir agir. Tout ce vieux monde de l'Asie s'éveille, il faut lui porter les produits de notre civilisation. Dans notre Indo-Chine, nous trouvons tout ce qu'il nous faut, nous avons les ingénieurs les plus habiles, nous avons des fonctionnaires qui valent tous les fonctionnaires des colonies voisines, nous avons de bons et vaillants soldats, nous avons d'excellents marins; que nous manque-t-il, pour que notre colonisation soit parfaite? Il nous manque des colons agriculteurs, qui viennent cependant dans une certaine mesure; mais ce qui manque surtout, c'est le grand commerce, celui qui fait de grandes affaires. Il y a quelques épiciers, des marchands de vins; mais cela ne suffit que pour satisfaire la petite clientèle locale qui est dans la colonie. Il faut aller chercher les produits de ce pays pour les amener en Europe et importer les produits de notre France sur les marchés de notre Extrême-Orient.

Notre Exposition d'Hanoï n'a d'autre but que de vous faire tourner les yeux vers ce grand continent, où il y a 4 à 500 millions de consommateurs, où dans la seule sphère de l'Indo-Chine, par l'effet des grands travaux que nous avons accomplis, des chemins de fer qui y pénètrent maintenant, vous aurez, d'ici dix ans, une clientèle de 50 ou 60 millions de personnes qui attendent les produits de l'industrie française. Mais il faut les y introduire, sinon ce sont d'autres que des Français qui conquerront cette clientèle.

Je ne vous remercie donc pas, Messieurs, parce que c'est une œuvre que vous faites pour vous-mêmes; c'est aux grands industriels français de demain, c'est à notre grande industrie, à notre commerce, qu'il appartiendra de vous remercier. Quand vous aurez montré le chemin aux autres, quand vous leur aurez conquis ce marché nouveau de l'Extrême-Orient, vous aurez, je crois, fait une œuvre patriotique et dont la France vous saura gré.

Je bois, Messieurs, à votre succès, je bois aux conquêtes que nous avons à faire en Extrême-Orient, aux conquêtes du Commerce et de l'Industrie de la France. (*Vifs applaudissements.*)

Le 29 avril, M. Paul Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine, présidait, à l'Hôtel Continental, un grand banquet organisé par le Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï et qui réunissait un grand nombre de participants à cette Exposition.

Assistaient au banquet :

MM. Lourties, sénateur, ancien ministre, président d'honneur du Comité français; Ancelot, président du Comité français; Maguin,

président du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï; Michel Lagrave, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Saint-Louis; Vaury, président du Tribunal de Commerce de la Seine; Fumouze, président de la Chambre de Commerce de Paris; Auricoste, directeur de l'Office colonial, président du Comité métropolitain de patronage de l'Exposition d'Hanoï; E. Dupont; Bellan; Pavie; Piguet; Nicolas; Dubreuil; Mascuraud; Dardenne; G.-Roger Sandoz; Estieu; P. Bourgeois; P. Simon, etc.

Plus de 220 convives avaient répondu à l'appel du Comité.

Assistaient également au banquet : S.-E. Nguyen-Than, Régent et Premier ministre d'Annam, chef de la mission extraordinaire envoyée en France par S. M. l'Empereur Than-Thaï; Nguyen-Him-Bau, adjoint au chef de la mission; Thaut-That-Tram, Nguyen-Van-Hien, Nguyen-Van-Phung, dignitaires de la Cour d'Annam; Tuau, secrétaire particulier et interprète de M. Doumer.

A l'heure des toasts, M. Maguin, président du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï, prononçait le discours suivant :

DISCOURS DE M. A. MAGUIN

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Au moment où je vais prendre la parole en présence de vous tous, industriels et commerçants français qui représentez, mieux que quiconque, ce que notre patrie a de plus caractéristique parmi ses plus solides et ses plus brillantes qualités, le goût, l'activité, la science et l'esprit d'entreprise, ma pensée se reporte vers l'homme éminent et intègre qui, dans quelques jours, va rendre visite à la nation amie et alliée.

Il y représentera la France, nous en sommes sûrs, avec cette loyauté, cette dignité et cette bonté souriante qui lui ont gagné tous les cœurs et lui ont assuré le respect de toutes les nations.

Messieurs, je vous invite à lever vos verres en l'honneur de M. Loubet, président de la République.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

MESSIEURS,

Vous pardonnerez, Messieurs, au président de votre Comité d'organisation si, avant de s'adresser au Gouverneur général de l'Indo-Chine, il tient à féliciter hautement, en votre nom, le nouveau député de la deuxième circonscription de Laon du magnifique succès qu'a remporté, sur son nom, hier, la politique d'expansion au dehors du travail national, de l'activité féconde en résultats et de la concorde républicaine.

Nous savons, mon cher député, qu'au Parlement comme en Indo-Chine, vous serez l'initiateur passionné, le défenseur convaincu et autorisé de toutes les mesures favorables à notre industrie, à notre commerce et à notre agriculture; nous savons aussi quelle belle conception vous vous faites du rôle de la France et de la République dans le monde; c'est pour cela que l'élite des industriels et commerçants français, réunis aujourd'hui autour de vous, vous félicite et vous acclame.

Mais, Monsieur le Gouverneur, il en est de notre joie comme de toutes les joies humaines. Un léger voile de tristesse l'obscurcit quand nous pensons que notre belle colonie d'Indo-Chine va être privée de votre vaillante et fructueuse direction; enfin, quand — et c'est cela qui nous occupe aujourd'hui — nous songeons que l'Exposition d'Hanoï, dont vous eûtes l'heureuse initiative, ne sera plus sous votre protection directe.

En vous invitant à présider ce banquet, Monsieur le Gouverneur général, le Comité d'organisation de l'Exposition d'Hanoï a eu un double but :

Il a voulu tout d'abord vous présenter les industriels et commerçants français qui ont répondu, au nombre de plus de mille, à votre invitation d'exposer, assurant ainsi le brillant succès de l'œuvre entreprise.

Ce succès, si nous en avons notre part, il est aussi bien vôtre, car, si tant de travailleurs, si tant de bons Français ont consenti à faire les sacrifices qu'entraîne une Exposition si lointaine, c'est qu'ils savaient que celui qui les conviait là-bas était lui aussi un travailleur, qu'il était lui aussi un bon Français ayant à cœur, comme eux-mêmes, la prospérité de l'industrie et du commerce français et le bon renom de la France en Extrême-Orient.

Le Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï a voulu ensuite vous demander, monsieur le Gouverneur général, de conserver à l'œuvre de l'Exposition d'Hanoï votre chaleureux appui près du Parlement, près des pouvoirs publics et près du successeur que le Gouvernement vous désignera.

Déjà nous sommes assurés que M. le Ministre des colonies, qui nous a donné tant de précieux encouragements, nous continuera son bienveil-

lant concours, et qu'il dira à votre successeur combien cette Exposition intéresse les intérêts de la France en Extrême-Orient. Avec votre foi profonde, vous saurez le convaincre que nous faisons, nous exposants, une œuvre utile et féconde.

Certes, Monsieur le Gouverneur général, nous avons droit à votre appui, le nombre de mille exposants que je vous indiquais tout à l'heure le prouve surabondamment, et vous permettrez au président du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï de vous dire — car peut-être ne l'a-t-on pas assez dit jusqu'ici — quelle activité, quelle loyauté et quel désintéressement le Comité français des Expositions à l'étranger a apportés dans l'accomplissement de la tâche, parfois rendue un peu difficile par certaines circonstances, et souvent délicate, que vous avez bien voulu lui confier.

Je n'entreprendrai pas, monsieur le Gouverneur général, de vous faire l'éloge de tous mes collaborateurs, tous également méritants; je n'insisterai pas davantage sur les bons rapports que nous avons eus avec M. le Directeur de l'Office colonial, l'honorable M. Auricoste; mais je ne saurais passer sous silence l'hommage dû à celui qui personnifie le mieux nos comités; qui en est l'âme même, à notre président d'honneur, M. Ancelot, chez qui le bon sens, la droiture et la dignité s'allient au plus aimable caractère.

Je suis heureux de saluer ici M. le sénateur Lourties, ancien ministre du Commerce et président d'honneur du Comité français, qui a bien voulu nous honorer de sa présence et témoigner ainsi l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

Notre distingué ami, M. Michel Lagrave, a droit également à toute notre reconnaissance pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à notre Comité; qu'il reçoive ici l'expression des vœux sincères que nous formons pour le succès de l'Exposition de Saint-Louis. Le Gouvernement de la République, en l'appelant à ce poste de confiance, a tenu à rendre hommage à son mérite, à son savoir et à son dévouement bien connu au commerce et à l'industrie de la France.

Qu'il nous soit permis aussi de saluer la mission annamite, que dirige avec tant d'autorité S. E. Nguyen Than, régent et premier ministre de la Cour d'Annam. Merci encore à MM. Vaury, président du Tribunal de Commerce, Fumouze, président de la Chambre de Commerce, et à MM. les Présidents des groupes syndicaux.

Il nous resterait à entrer, Messieurs, dans le détail des questions d'organisation et d'installation relatives à l'Exposition d'Hanoï, mais il nous semble que ce n'est point le moment de les discuter, et qu'il convient de constater simplement ici combien cette Exposition paraît dès à présent devoir constituer pour notre commerce et notre industrie un succès éclatant. On ne peut point dire que l'œuvre soit finie, mais on peut prévoir

dès à présent combien cette œuvre sera grandiose et belle, et digne en tous points des Expositions déjà préparées avec tant de succès par le Comité français des Expositions à l'étranger.

L'Exposition d'Hanoï, par la distance qui nous sépare de cette colonie nouvelle, par l'intérêt qu'il peut y avoir à montrer l'importance industrielle et commerciale de notre France aux yeux de populations récemment soumises à notre influence, et aussi par l'importance que peut prendre demain notre exportation dans les pays d'Extrême-Orient, devait être une manifestation digne de celui qui l'avait conçue et digne aussi du Comité qui en avait assumé la tâche. Jusqu'à présent, tout laisse prévoir qu'il en sera ainsi; c'est à vos efforts, Messieurs, que nous le devons, et c'est à vos efforts, également, que je fais encore appel en finissant pour vous prier de vouloir bien, jusqu'au dernier moment, nous donner sans compter, comme vous l'avez déjà fait, votre temps et le concours matériel des Maisons si importantes que chacun de vous représente.

Je bois, Messieurs, au succès final de l'Exposition d'Hanoï qui s'annonce si brillante, à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, au député de demain, défenseur autorisé et tout indiqué du commerce et de l'industrie française, à notre ami, M. Paul Doumer.

ALLOCUTION DE M. AURICOSTE

Directeur de l'Office colonial,

Président du Comité métropolitain de l'Exposition d'Hanoï

MESSIEURS,

Je veux, comme représentant, et seul représentant en France du commissaire général de l'Exposition d'Hanoï, remercier le Comité français des expositions à l'étranger du concours qu'il a bien voulu me prêter pour l'organisation de cette exposition. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Ancelot, président de ce Comité, ainsi que MM. Dupont Bourgeois, et tous les membres du bureau en général — qu'ils me pardonnent de ne pas les nommer tous — du concours effectif qu'ils m'ont accordé.

M. Ancelot se rappellera certainement que plus d'une difficulté a surgi qu'il n'était pas toujours facile de résoudre; nous sommes cependant arrivés à nous entendre et, grâce à la bonne volonté qui nous animait les uns et les autres, nous avons toujours abouti à une solution et à une solution heureuse susceptible d'assurer, je l'espère, le succès de l'entreprise (*Mouvements divers.*)

Je tiens à remercier également M. Maguin, président du Comité d'organisation et tout le Comité d'organisation. Je sais avec quelle ardeur travaille ce Comité, qui n'est qu'une émanation du Comité français, et

je suis certain qu'avec sa forte organisation, l'Exposition d'Hanoï en 1902 et l'Exposition de Saint-Louis en 1903 seront un nouveau triomphe pour le Comité, pour l'industrie et le commerce français.

Ce n'est pas seulement au Comité français et au Comité d'organisation que je dois, pour être juste, adresser des remerciements, car, depuis deux ans bientôt que j'ai été chargé de l'organisation en France de l'Exposition d'Hanoï, j'ai eu des collaborateurs de toutes les heures; je veux, en particulier et en première ligne, remercier mes collègues de l'Office colonial qui, depuis le jour où M. Thomé, commissaire général, est venu en France, au mois d'août 1900, alors que l'Exposition universelle battait son plein, se sont mis à l'œuvre immédiatement et m'ont prêté le concours le plus absolu, le plus désintéressé.

Je veux remercier aussi toutes les personnes qui sont immédiatement venues à moi et qui m'ont dit : « Mais nous sommes tout à votre disposition pour recruter des exposants, pour aller dans les milieux industriels, dans les milieux commerciaux, afin de faire connaître votre Exposition d'Hanoï. » Je veux également remercier la presse, qui s'est mise si obligeamment et si entièrement à notre disposition, qui a bien voulu accepter presque tous nos articles, et qui a répandu ainsi, non seulement dans le monde industriel et commercial, mais encore dans le grand public français, l'idée de l'Exposition d'Hanoï et l'a rendue, on peut le dire, populaire.

J'ai rencontré encore d'autres concours très précieux; c'est ainsi que le Syndicat de la Presse coloniale a bien voulu se charger d'organiser l'exposition de la Presse française à Hanoï, de telle sorte que plus de deux cents journaux se sont déjà fait inscrire et seront représentés au pavillon de la Presse française; je tiens à l'en remercier; de même que la Société coloniale des Beaux-Arts, qui a organisé une exposition et un concours d'affiches pour l'Exposition d'Hanoï, concours très remarquable, ainsi que beaucoup d'entre vous ont déjà pu en juger, et auquel ont pris part quatre-vingt-six artistes.

Ce n'est pas tout encore: des Comités régionaux se sont organisés à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, qui tous ont apporté à l'œuvre entreprise un concours actif et dévoué, qui tous ont recruté des adhérents et nous ont amené un grand nombre d'exposants.

A tous ces concours, je dois en ajouter un autre, plus précieux encore, s'il est possible — je tiens à le dire bien haut — celui de tous les membres du Comité métropolitain.

Nous n'avons eu qu'une réunion du Comité métropolitain, mais elle a été imposante; elle a laissé dans l'esprit de tous une grande et salutaire impression.

Je tiens à dire, combien j'ai trouvé, dans ce Comité, de dévouements discrets et désintéressés; que de fois plusieurs de ses membres sont venus me trouver et m'ont dit : « Pourquoi ne faites-vous pas appel à notre

concours ? Nous vous sommes tout dévoués ; nous tenons à bien faire comprendre à cet ami qui gouverne l'Indo-Chine que nous sommes des admirateurs de son œuvre et que nous tenons à le lui prouver autrement que par des paroles ; nous tenons à ce qu'il sache que nous l'aimons beaucoup et que nous voudrions contribuer, ne fût-ce que pour une pierre, à ce grand édifice, à l'œuvre considérable qu'il a édifiée là bas et dont l'Exposition d'Hanoï sera le couronnement. » — Et j'avais beau leur dire qu'il ne fallait pas tant l'aimer, cet ami, et que moi, qui le connaissais depuis vingt-cinq ans, je ne l'aimais pas beaucoup, je ne pouvais pas arriver à les convaincre... Je m'excuse, Messieurs, de vous entretenir de sentiments qu'il ne faudrait peut-être pas invoquer de la sorte dans une réunion composée surtout d'hommes d'affaires ; mais je tenais à faire connaître à mon vieil ami Doumer, que presque tous ceux qui ont collaboré à l'Exposition d'Hanoï l'ont fait dans un même sentiment d'affection pour lui et pour la grande Colonie qu'il gouverne. Je tiens à ce qu'il sache que, presque toujours, nous nous disions : « Non, il ne faut pas soulever de difficultés ; il faut, au contraire, aplanir celles qui peuvent surgir, parce que nous voulons avant tout assurer le succès de l'Exposition. »

Voilà, Messieurs, ce que j'ai cru devoir vous dire, afin de rendre hommage à toutes les bonnes volontés qui ont surgi de tous les coins du pays.

Permettez-moi, en terminant, de lever mon verre aux deux principaux moteurs : le Comité français des Expositions à l'Étranger et le Comité central officiel d'organisation, ainsi qu'à tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué au succès de l'Exposition d'Hanoï. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. MICHEL LAGRAVE

Chef de division au Ministère du Commerce,
Commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Je dois tout d'abord remercier le Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï d'avoir fait au nouveau Commissaire général aux États-Unis, pour l'Exposition de Saint-Louis, le très grand honneur de l'appeler ce soir à cette table.

Messieurs, je suis particulièrement inquiet, lorsque je me rends compte de l'importance de la tâche que j'ai à accomplir aux États-Unis ; hier encore et aujourd'hui même, je me reposais, entièrement, sur le Comité français des Expositions à l'Étranger pour m'aider à mener à bien la tâche qui m'a été assignée ; ce n'est donc pas sans inquiétude que je viens d'entendre le discours de mon excellent ami

M. Auricoste, qui nous a fait connaître combien devaient être nombreux les concours auxquels il est nécessaire de faire appel pour mener à bien une Exposition.

Aussi, Messieurs, en me confiant tout simplement au Comité français des Expositions à l'Étranger, je viens vous demander de me prêter un concours large, désintéressé, un concours absolument exceptionnel, parce que je ne me sens pas de taille à solliciter ces concours si divers et si variés dont j'entendais parler il y a un instant. Je m'en remets entièrement à vous, j'ai confiance que le Comité français des Expositions à l'Étranger saura partager, avec le Commissaire général du gouvernement seul, toute la responsabilité de la direction et de l'exploitation de l'Exposition de Saint-Louis.

Si l'on a trouvé des exposants nombreux pour aller sur la terre française de l'Indo-Chine, je ne doute pas que nous trouverons des exposants non moins nombreux et non moins ardents pour aller à Saint-Louis. Nous vous convions, en effet, Messieurs, à vous rendre sur cette terre, bien française également, de la Louisiane, où mille souvenirs nous rappellent la grande vie de nos pères, il y a bientôt cent ans.

C'est pourquoi le gouvernement de la République a répondu en toute confiance à l'appel pressant et cordial que lui adressait le gouvernement des États-Unis lorsqu'il lui demandait de participer officiellement à l'Exposition de Saint-Louis; c'est pourquoi le gouvernement de la République a répondu au cabinet de Washington avec le même bon vouloir que l'avaient fait les États-Unis lorsqu'il s'était agi de la participation américaine à l'Exposition de Paris en 1900.

Et, d'ailleurs, n'eût-ce pas été une abdication de la part de la France que de ne pas se rendre à cette solennelle manifestation où doivent se manifester l'émulation et la concurrence de tous les grands pays du monde, sur le grand terrain économique? La France n'a-t-elle pas sa place marquée dans ces grandes assises où le commerce et l'industrie du monde entier vont se mesurer et où, dès à présent, j'en suis convaincu, une fois de plus encore, nos industries, depuis la toilette, depuis l'industrie de luxe, depuis l'industrie du meuble jusqu'à l'automobilisme, remporteront le succès qu'elles méritent! (*Applaudissements.*)

C'est donc en toute confiance que, forte de votre adhésion, me reposant complètement sur vous, j'ai accepté la lourde tâche d'organiser l'Exposition de Saint-Louis.

Il ne faut pas vous dissimuler cependant, Messieurs, que vos devoirs sont grands. Le gouvernement de la République a pensé en effet que la participation de la France devait être strictement industrielle et commerciale; nous avons estimé qu'il n'y avait pas lieu de faire des Expositions officielles, justement critiquées dans les Expositions antérieures par les hommes pratiques que vous êtes; nous avons pensé qu'il n'était pas

nécessaire d'attribuer de vastes emplacements à des ministères, à des administrations publiques qui exposent, très certainement, avec autorité et compétence leurs méthodes, mais qui, malheureusement, n'intéressent qu'un public fort restreint et ne présentent pas, au point de vue de l'intérêt général, au point de vue, surtout, des intérêts vitaux du pays, l'importance qu'on leur a donnée, peut-être à tort, jusqu'à ce jour, (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est pourquoi, se rangeant à l'avis exprimé par l'éminent Commissaire général du Comité de Paris à la suite de l'Exposition de Chicago, en 1893, le gouvernement a décidé que les administrations publiques ne participeraient pas officiellement à l'Exposition de Saint-Louis.

C'est, par conséquent, sur vos propres forces, c'est sur vos seules dispositions qu'il faut compter ; vous représenterez seuls la France industrielle et commerciale : vous aurez d'autant plus le devoir de faire bien, le devoir de faire beau et d'apporter tout votre dévouement à l'œuvre que vous entreprenez et dont le succès, entendez-le bien, dépend de vous seuls.

En confiant au commissaire général le soin d'organiser la section française, le gouvernement de la République a entendu vous donner une autonomie et une indépendance complètes ; il vous a laissé le soin de recruter dans votre sein les comités d'admission et d'installation. Nous vous avons fait confiance, nous avons pensé que vos choix se porteraient uniquement sur les hommes compétents et autorisés pour accomplir une pareille tâche. Nous avons voulu tenter cette expérience de large décentralisation, nous avons voulu que ce soient les intéressés eux-mêmes qui choisissent ceux qui seront appelés à les représenter, ceux qui devront défendre leurs intérêts : vous nous direz, Messieurs, si nous avons eu raison. (*Marques d'assentiment.*)

Nous comptons bien, d'ailleurs, exercer sur votre Exposition le contrôle discret, mais facile dans l'espèce, que le gouvernement de la République a entendu se réserver : j'ai la conviction, Messieurs, que le commissaire général n'aura pas à faire appel au règlement qui lui donne le droit de contrôle sur vos opérations, qu'il n'aura qu'à se ranger à votre avis, qu'il sera pour vous un conseiller et non pas un contrôleur. C'est dans cette idée, Messieurs, que j'accepte mes fonctions et que j'ai l'intention de les remplir vis-à-vis de vous. (*Vifs applaudissements.*)

Je me ferai l'interprète et l'apôtre des idées du Comité français partout où le Comité voudra bien me l'indiquer ; je me rendrai auprès des Chambres de commerce, je me rendrai auprès des Syndicats patronaux et ouvriers, auprès de toutes les Associations, de tous les groupements, auprès des municipalités pour solliciter leur concours.

Le décret qui a réglé la participation de la section française a prévu que le Comité français pourrait solliciter le concours matériel des

Chambres de commerce; je vois autour de moi, à cette table, les représentants autorisés des Chambres de commerce de Paris, de Calais, de Troyes, de Saint-Quentin, du Mans, et j'en oublie, non des moins importantes : c'est à eux que j'adresse, dès aujourd'hui, un pressant appel. Donnez, Messieurs, votre concours, moral et matériel, au Comité français de l'Exposition de Saint-Louis; il sera bien placé, je vous l'assure, car l'œuvre que nous tentons actuellement est une œuvre patriotique au premier chef et qui, au point de vue des intérêts français aux États-Unis, peut avoir des résultats considérables.

C'est pourquoi, Messieurs, je laisse pleinement et en toute confiance au Comité français des Expositions à l'étranger le soin d'organiser la section française de l'Exposition de Saint-Louis : c'est pourquoi je laisse cette œuvre sous le haut patronage des présidents d'honneur de ce Comité, de ces hommes éminents qui ont bien voulu donner leur nom, qui veulent bien donner leur temps à une institution aussi intéressante.

C'est pourquoi, enfin, Messieurs, je vous demande la permission de lever mon verre en l'honneur des anciens ministres du Commerce qui patronnent le Comité français des Expositions à l'Étranger et, plus particulièrement, en l'honneur de l'éminent Sénateur, M. Lourties, que nous avons le bonheur de voir ce soir à cette table, et que je vous demande d'associer, dans le même toast, à votre très distingué Président, M. Ancelot. *(Applaudissements vifs et prolongés.)*

DISCOURS DE M. LOURTIES

Sénateur, ancien Ministre du Commerce,
Président d'honneur du Comité français des Expositions à l'Étranger

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

MESSIEURS,

Après les trois éloquents discours que vous venez d'entendre, avant celui que vous attendez et que j'attends, comme vous, avec une légitime impatience, il n'y avait véritablement pas de raison que je prisse la parole ce soir, si mes amis n'avaient insisté avec une bonne grâce dont je les remercie.

Je m'exécute volontiers cependant, parce qu'ils me fournissent ainsi l'occasion de payer une dette de reconnaissance, au nom de vos présidents d'honneur et en mon nom personnel, au Comité français des Expositions à l'Étranger qui ne laisse échapper aucune occasion de nous convier à toutes ses fêtes, et de remercier aussi le Comité de l'Exposition d'Hanoï d'avoir bien voulu nous inviter à ce banquet où vous fêtez, ce soir, le bon et fier génie industriel et commercial français, à la veille de son départ pour l'Exposition d'Hanoï.

Je vous félicite de l'entrain que vous avez mis à préparer cette Exposition et à en assurer le succès (c'est d'autant plus méritoire de votre part que nous sortons à peine de la grande Exposition de 1900 qui a clôturé d'une façon si brillante le XIX^e siècle), succès auquel M. le Gouverneur général et le Comité français des Expositions à l'Étranger ont pris une part si brillante.

En allant à Hanoï, vous faites à la fois un acte de patriotisme et un acte de sage prévoyance industrielle et commerciale; un acte de patriotisme, parce qu'il importe, pour la France, de multiplier le plus possible, et à tous égards, ses relations avec ses possessions coloniales, et particulièrement avec ce vaste, riche et peuplé empire, l'Indo-Chine, auquel un éminent gouverneur a su assurer une ère de prospérité infinie; un acte de sage prévoyance industrielle et commerciale, parce que vous arriverez à mieux faire connaître vos produits et à connaître ceux de nos colonies indo-chinoises, à vous pénétrer des goûts de ces populations de l'Extrême-Orient et, par suite, à améliorer en conséquence votre fabrication.

J'envie le sort de ceux qui vont entreprendre ce grand voyage et je regrette seulement d'être trop vieux pour l'entreprendre avec eux (*protestations*), moi qui les ai accompagnés à tant d'Expositions! (*Marques d'assentiment.*)

Ils auront la bonne fortune de juger sur place de l'immense progrès accompli par M. Doumer en Indo-Chine et de se rendre compte que nous valons mieux que notre réputation, — que dis-je! — que la réputation que nous nous complaisons à nous faire nous-mêmes et au sujet de laquelle, d'ailleurs, l'étranger ne demande pas mieux que de nous croire sur parole. (*Sourires approbatifs.*)

Ils pourront ainsi constater que nous savons être d'habiles, de sérieux et de pratiques colonisateurs, aussi bien que nos voisins d'Angleterre, et il suffit d'envoyer dans nos colonies des administrateurs probes, vigilants, intelligents, pratiques, pour y attirer très facilement nos industriels, nos commerçants, nos agriculteurs, nos entrepreneurs, et pour qu'elles ne le cèdent en rien aux meilleures colonies anglaises! (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

En terminant, je remercie, et du plus profond du cœur, mon excellent ami M. Doumer — il me permettra de lui donner ce nom — de l'immense progrès qu'il a réalisé là-bas, et je l'en remercie d'autant plus volontiers, que le jour où nous aurons réussi, comme il l'a si bien fait en Indo-Chine, à attirer dans nos possessions coloniales les capitaux, les bras, les énergies de la métropole, la France aura dans le monde la place que lui assignent l'honorabilité de ses Commerçants et de ses Industriels, la supériorité de ses produits, la souplesse de son génie artistique. Soyez-en bien convaincus, Messieurs, ce sera tant mieux pour le

progrès et pour la civilisation, et ce sera tant mieux aussi pour l'avenir de l'humanité, elle-même.

En terminant, Messieurs, je lève mon verre, en les confondant dans un même toast, à M. Doumer, au vaillant Gouverneur général, au héros de la fête de ce soir, au Comité français des Expositions à l'Étranger, au Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï (en même temps qu'au distingué commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis, à mon excellent ami M. Michel Lagrave — il me permettra de lui donner aussi ce titre) — c'est-à-dire à l'architecte et aux entrepreneurs de la belle Exposition qui se prépare en Indo-Chine. (*Vifs applaudissements.*)

ALLOCUTION DE M. PAUL DOUMER

Président du banquet, ancien Gouverneur général de l'Indo-Chine, Député.

(*L'orateur, en se levant, est accueilli par de vifs applaudissements.*)

MESSIEURS,

Vous me permettrez de bénéficier du privilège qu'a tout président de se taire pour ne pas vous faire de discours.

Je veux, en effet, simplement exprimer ma reconnaissance au Comité de l'Exposition d'Hanoï pour tout ce qu'il a fait, et, en particulier, pour l'organisation de ce beau banquet.

Je veux aussi vous remercier tous, Messieurs, d'y être venus et de m'avoir donné la satisfaction de voir, ce soir, les premiers exposants de notre future Exposition.

Je ne puis que vous exhorter à aller là-bas, à aller voir notre Indo-Chine; vous en serez heureux et vous serez fiers de constater qu'il est un point du monde où notre France grandit.

Allez là-bas, Messieurs, allez à la conquête de cette nouvelle clientèle, allez à la conquête des marchés de l'Asie; vous ouvrirez ainsi la route aux industriels et aux commerçants, à qui j'adresserai les mêmes exhortations; allez conquérir ces marchés et, parodiant un mot qui avait quelque chose de cynique lorsqu'on l'appliquait à la politique, je dirai à ces commerçants et à ces industriels: « Allez là-bas, enrichissez-vous pour enrichir la France, et notre patriotisme vous en saura gré! »

Je bois, Messieurs, au Comité de l'Exposition d'Hanoï, je bois à tous les exposants et au succès de l'Exposition! (*Applaudissements prolongés.*)

Un banquet fut offert le 8 octobre 1902 aux Membres du Jury.

Un banquet eut lieu au Grand-Hôtel, le samedi 21 décembre 1901, sous la présidence de M. Decrais, ministre des Colonies.

Assistèrent à ce banquet : le Ministre du Commerce, plusieurs hauts fonctionnaires tant de son Département que des autres Ministères, les Présidents d'honneur du Comité français des Expositions à l'Étranger, et plus de 250 industriels ayant donné leur adhésion à l'Exposition de Hanoï.

Au nom du Comité central officiel d'organisation de cette Exposition, M. Maguin souhaitait au Ministre des Colonies la bienvenue en ces termes :

DISCOURS DE M. MAGUIN

Président du Comité central officiel d'organisation.

MONSIEUR LE MINISTRE DES COLONIES,

MESSIEURS,

Je vais avoir à vous entretenir d'une œuvre grandiose et patriotique, consacrée tout entière à la gloire de la patrie et de la République française.

Il est donc juste que nos pensées se reportent tout d'abord vers le citoyen éminent qui la personnifie, qui la représente, qui, à force de tact, de loyauté et de simplicité a su acquérir dans l'exercice de ses hautes fonctions, le respect et la confiance des peuples étrangers avec la respectueuse affection de tous les bons Français.

En nous faisant le grand honneur de vous désigner, mon colonel, pour le représenter parmi nous, Monsieur le Président de la République a voulu montrer tout l'intérêt qu'il porte à l'avenir de notre empire colonial.

Veuillez lui en exprimer toute notre reconnaissance.

A Monsieur Loubet, Président de la République.

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESSIEURS,

Monsieur le Président du Conseil, dans un admirable discours, prononcé ici même, il y a quelques jours, discours dont le retentissement fut considérable, précisait la pensée qu'il venait de développer devant les neuf cents convives du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie, par ces mots lumineux :

« Ce n'est pas une plus grande France que nous rêvons ; mais je ne cache pas que nous rêvons une France plus grande, par l'essor qu'elle

saura donner à son commerce, par les progrès sociaux qu'elle ne cessera de réaliser. »

C'est pour contribuer à cette glorieuse et utile besogne ; c'est pour concourir à l'expansion toujours plus large du génie français au dehors ; c'est pour conquérir une seconde fois, après nos explorateurs et nos soldats, les nombreuses populations d'Indo-Chine aujourd'hui françaises, en leur faisant aimer et admirer la France par le rayonnement de ses œuvres pacifiques, de sa puissance industrielle et commerciale, de sa production intellectuelle et artistique ; c'est pour tout cela que nous sommes ici ; c'est pour cela, Monsieur le Ministre, que vous voyez réunie autour de vous l'élite du monde industriel et commercial français, les principaux et déjà très nombreux exposants de Hanoï.

Et vous l'avez bien compris, Monsieur le Ministre, lorsque vous avez accepté avec tant de bienveillance, la présidence de ce banquet.

Il témoigne, en effet, des efforts déjà faits pour le succès de l'Exposition de Hanoï ; il prépare son exécution grandiose et ses résultats bien-faisants : résultats auxquels étaient nécessaires et ne seront pas étrangers votre haut patronage et votre bienveillant concours.

Personne n'ignore qu'aucune des questions qui se rattachent à ce vaste Ministère des Colonies ne vous échappe, que toutes, petites ou grandes, sont de votre part l'objet d'une même sollicitude, et à plus forte raison celle dont le résultat doit prouver à la face du monde entier que notre grande France sait, sous l'habile et intelligente direction de son Ministre des Colonies, tenir sa place de nation colonisatrice, capable de rivaliser avec les puissances marchant à la tête de mouvement.

Nous tous qui vous entourons, Monsieur le Ministre, nous avons confiance que le Gouvernement, et vous particulièrement, contribuerez pour une grande part à seconder les efforts de tous ces commerçants et industriels français qui, même au prix de grands sacrifices, n'hésitent pas à porter au delà des mers les produits de leur travail, de leur intelligence, de leur activité, en faisant flotter au loin le drapeau de la France travailleuse et pacifique.

Nous regrettons qu'un empêchement imprévu nous prive, ce soir, de la présence de Messieurs les Ministres des Affaires étrangères et de l'Agriculture.

Nous aurions aussi été heureux de compter parmi nous M. le Ministre de la Marine.

Retenu par les devoirs de sa charge, il n'a pu, malgré son désir, être des nôtres.

Nous aurions voulu lui dire que, mieux placé que qui que ce soit pour juger l'importance de notre œuvre, de même qu'il assure la défense de nos colonies, il voudra assurer à nos industriels sinon la protection de nos cuirassés, qui heureusement en cette circonstance n'auront qu'à tirer

des salves de joie — tout au moins le concours bienveillant de notre marine : il acquerra ainsi un nouveau droit à notre reconnaissance.

Je tiens aussi à remercier nos dévoués présidents d'honneur du Comité français des Expositions à l'étranger et, en particulier, MM. Lourties, Maruéjols et Siegfried que je vois à mes côtés.

En toutes circonstances, nous avons trouvé auprès d'eux le concours le plus empressé. Ils me permettront d'espérer que, pour l'Exposition de Hanoï, dont j'ai assumé la lourde présidence, je puis compter sur leur puissant appui.

J'adresse mes sincères remerciements à Messieurs les Directeurs et Chefs de cabinet des Ministères ici présents, sans oublier mon ami Lagrave, dont le dévouement au Comité français des Expositions à l'Etranger, ainsi qu'au Comité d'Hanoï, n'a cessé de se manifester en toutes circonstances, et qui, ce soir, représente M. le Ministre du Commerce que nous saluons en sa personne, en priant M. Lagrave de transmettre à M. Millerand l'expression de notre respectueuse et bien vive sympathie.

Tous ces concours, Messieurs, proclament assez haut, pour que je n'aie pas à insister, combien fut généreuse, féconde et opportune, l'initiative hardie de notre vaillant ami, M. Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine.

En son nom, au nom de tous nos collaborateurs, au nom de tous tous ceux qui donnent un concours si dévoué au succès de cette œuvre vraiment patriotique, nous vous remercions, Monsieur le Ministre, pour le lustre et les encouragements que votre présence, ici, nous apporte.

Oui, Messieurs, elle pouvait paraître bien hardie cette pensée du Gouverneur général de l'Indo-Chine, d'ouvrir, dans la capitale même de nos jeunes et florissantes possessions Indo-Chinoises, une Exposition des produits agricoles et industriels, des œuvres d'art non seulement de la Métropole, mais aussi de toutes les colonies sur lesquelles flotte notre drapeau et, par extension — afin d'activer le rayonnement de notre action civilisatrice — de ceux de tous les pays d'Extrême-Orient, où nous avons de multiples et si considérables intérêts.

Combien je suis heureux de pouvoir rendre un public hommage au dévouement et à l'esprit d'initiative de mon excellent ami, M. Doumer, qui, dans la lourde tâche qu'il a assumée, a su apporter à l'accomplissement de son œuvre toute l'autorité et la compétence dont il avait déjà fait preuve en tant de circonstances.

M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, s'il a eu la vision nette et précise de l'opportunité de cette manifestation grandiose de notre génie national ; s'il a pu escompter à l'avance l'impression profonde que la vue de tant de merveilles industrielles ou artistiques laisserait dans l'âme et dans l'esprit de ces curieuses populations d'Extrême-Orient ; s'il a pu pressentir mieux que quiconque les féconds résultats matériels et moraux

que notre commerce et notre influence pouvaient tirer de l'Exposition de Hanoï savait aussi, et le savait bien, quels concours désintéressés, puissants, actifs et généreux il trouverait dans la Métropole.

Ces concours ne lui ont pas fait défaut ; la brillante assistance qui m'entoure est la preuve tangible, irréfutable de cette affirmation.

En effet, messieurs, en dehors du Gouvernement de la République et de son éminent chef qui a une si noble conception du rôle de la France en Extrême-Orient, M. Doumer a trouvé sur place, autour de lui, un enthousiaste et vaillant appui parmi nos colons, nos fonctionnaires, nos officiers, qui tous, à son exemple et entraînés par sa foi profonde et son activité, contribuent avec tant d'éclat à nous créer là bas une France lointaine, digne de la Mère Patrie.

D'un autre côté, MM. les Ministres des Colonies, du Commerce et de la Marine, MM. Le Myre de Vilers, député de la Cochinchine et Charles-Roux, voulurent bien accepter la présidence d'honneur du Comité métropolitain qui, composé des notabilités de l'administration du monde colonial, du commerce et de l'industrie, présida à l'éclosion et guida les premiers pas de cette grande œuvre.

Enfin, sous l'autorité de l'Office colonial et de son distingué directeur, M. Auricoste, l'organisation de la partie matérielle, l'initiative de toutes les dispositions à prendre pour assurer le succès de l'Exposition de Hanoï, la solution des difficultés que présente une entreprise de cette importance furent confiés par décision spéciale de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine aux bons soins et à la haute compétence d'une organisation parfaite, désintéressée autant que puissante, au Comité français des Expositions à l'étranger, présidé avec une si remarquable habileté par notre éminent collègue, M. Ancelot. (*Vifs applaudissements.*)

Ce Comité français des Expositions à l'étranger, vous le connaissez bien, Monsieur le Ministre, et vous, Monsieur le représentant du Ministre du Commerce, par ce qu'il a fait récemment encore à Glasgow et à Saint-Petersbourg. Vous pouvez vous porter garant qu'il accomplira sûrement et victorieusement la mission que, d'accord avec M. le Ministre des Colonies et vous, M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine a bien voulu lui confier.

Ainsi l'ont compris les industriels et commerçants ayant obtenu les plus hautes récompenses aux Expositions, lorsque au nombre de près de 300, réunis à la Bourse de Commerce, ils ont tous pris l'engagement d'exposer à Hanoï, et de contribuer ainsi à la réussite de la belle manifestation de cette grande colonie.

La presse non plus n'a pas voulu rester étrangère à la réussite de cette Exposition. Que ses distingués représentants reçoivent l'assurance de notre vive reconnaissance et nos bien sincères remerciements !

Nous faisons appel à leur dévoué concours pour nous aider dans la tâche que nous avons entreprise.

A l'œuvre donc, Messieurs, montrons aux peuples d'Extrême-Orient la rayonnante beauté, la bienfaisante grandeur de la civilisation, du goût et du génie français.

Montrons-leur la puissance de nos capitaux, la fertilité de nos productions industrielles; offrons à leurs méditations les produits de la science de nos ingénieurs et de l'habileté de nos ouvriers; faisons-leur admirer le talent de nos artistes, et constater enfin la loyauté de nos transactions commerciales.

Ainsi nous développerons la prospérité de la France, nous la ferons aimer et admirer et nous aurons bien mérité de la Patrie et de la République.

Messieurs, je bois à Monsieur le Ministre des Colonies; à nos Présidents d'honneur; à Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine, et au succès de l'Exposition d'Hanoï.

Ce discours fut, à maintes reprises, chaleureusement applaudi.

M. Siegfried, ancien ministre du Commerce, président d'honneur du Comité français des Expositions à l'étranger, prononça ensuite le toast suivant :

TOAST DE M. JULES SIEGFRIED

Président d'Honneur du Comité français des Expositions à l'Étranger.

MESSIEURS,

Notre distingué Président me demande de vous adresser quelques paroles; je le fais avec grand plaisir, pour féliciter le Comité français des Expositions à l'étranger de l'énergie qu'il montre dans l'accomplissement de sa mission.

Votre idée de contribuer à l'Exposition de l'Indo-Chine est excellente, à tous les points de vue; il faut, comme le disait très bien tout à l'heure M. Maguin, que nous montrions à ces nations de l'Extrême-Orient ce que le génie industriel français sait produire et il faut que nous partagions les craintes de ceux qui tremblent devant le bon marché de la main-d'œuvre orientale.

Quant à moi, Messieurs, je crois ces craintes exagérées; je suis persuadé que, le jour où nous entrerons en communication directe avec tous ces grands pays d'Orient, nous développerons chez eux des goûts nouveaux, nous susciterons de nouveaux désirs et que, peu à peu, ils deviendront, pour nous, de sérieux consommateurs.

A côté du producteur, en effet, il faut voir le consommateur; oui, la main-d'œuvre est à bon marché au Japon et en Chine, nous le savons tous; mais nous savons aussi qu'au fur et à mesure du développement industriel, la main-d'œuvre augmente avec la production, et si vous avez suivi ce qui s'est passé au Japon depuis dix ans, vous aurez vu que la main-d'œuvre, qui était excessivement bon marché, a vu sa valeur tripler et quadrupler.

N'ayons donc pas une crainte exagérée des autres nations, Messieurs, et disons-nous qu'en France, nous avons assez d'intelligence, assez d'énergie, assez de capacité industrielle et commerciale pour lutter avantageusement contre les races jaunes.

Je vous félicite donc de participer à cette exposition d'Hanoï; j'ai la conviction qu'aucun des exposants français ne se repentira d'y être allé, et je suis certain que ceux qui y montreront leurs produits, et à plus forte raison ceux qui iront dans ce pays pour l'étudier plus à fond, seront satisfaits de leur voyage et obtiendront de bons résultats.

Mais j'irai plus loin et je dirai qu'il ne faut pas regarder d'un seul côté, du côté de l'Orient; vous aurez, en 1903, l'occasion de regarder de l'autre côté, du côté de l'Occident : là aussi, il y a, pour vous et pour nous, des consommateurs en nombre considérable.

Les États-Unis qui vont ouvrir à Saint-Louis, dans deux ans, une Exposition internationale, se développent d'une façon prodigieuse; ils ont maintenant près de 80 millions d'habitants, et quels habitants! La main-d'œuvre y étant deux ou trois fois plus chère que chez nous, et les bénéfices, en général, beaucoup plus élevés, la consommation est naturellement en proportion et, sans exagérer, on peut dire qu'aujourd'hui la consommation des États-Unis est quatre ou cinq fois plus grande que la nôtre.

Nous avons donc en Amérique un vaste champ d'acheteurs; je sais bien que l'on répond à cela que nous avons aussi comme producteurs de dangereux concurrents.

C'est vrai; mais heureusement, chaque peuple n'a pas les mêmes aptitudes et ne fait pas les mêmes articles. Les Américains seraient très embarrassés de produire les beaux articles de luxe que peuvent offrir nos industries de la soie, de la laine, du coton, nos fabricants d'articles de Paris, sans compter nos objets d'art, nos modes, enfin nos vins généreux. Les États-Unis sont donc, pour une grande partie de nos industries, un consommateur de premier ordre.

C'est pourquoi, j'espère, Messieurs, qu'après avoir achevé votre œuvre en Indo-Chine, vous tournerez vos regards du côté de l'Amérique, et je suis convaincu que, à Saint-Louis comme à Hanoï, vous obtiendrez complète réussite.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de boire à vos succès, aussi bien du côté de l'Orient que de l'Occident! (*Vifs applaudissements.*)

M. Decrais, Ministre des Colonies, répondit par le discours suivant :

DISCOURS DE M. DECRAIS

Ministre des Colonies.

MESSIEURS,

J'ai, avant tout, bien des félicitations et des remerciements à vous adresser pour l'empressement que vous avez mis à préparer l'Exposition qui s'ouvrira l'année prochaine à Hanoï.

A Hanoï!... Qui l'eût dit, Messieurs, qu'un jour, quelques années seulement après la conquête, au cœur de ce Tonkin, si frémissant naguère et si troublé, une Exposition française s'ouvrirait dans de telles conditions de sécurité et de succès probable, je pourrais dire certain, que le commerce parisien, représenté dans cette brillante assemblée par ce qu'il a de plus honorable, de plus éminent, et, je pourrais dire, dans la bonne acception du mot, de moins aventureux, lui apporterait un concours, non pas incertain et résigné, mais confiant et empressé! (*Très bien! très bien!*)

J'attache le plus grand prix à votre concours, Messieurs; il ne me surprend pas, mais il me fait le plus grand plaisir, car il a, selon moi, une signification particulière; il témoigne de la façon la plus éclatante en faveur de la plus riche, de la plus prospère et de la plus brillante de nos colonies. (*Adhésion.*)

Les progrès que cette colonie a faits en tous sens, l'accroissement constant de ses ressources, l'activité qui y règne, l'influence qu'elle exerce autour d'elle, l'admiration qu'elle excite chez l'étranger, plus encore peut-être que chez nous, la force morale et matérielle qu'elle nous apporte, tout cela, sans doute, est attesté par les rapports officiels, par les documents administratifs, par les statistiques, par les bilans de son commerce extérieur et intérieur, et enfin par les relations de ceux que leurs affaires ou leur curiosité attirent en Indo-Chine.

Mais, outre que le nombre des Français n'est pas très grand qui prennent sur leurs occupations et leurs plaisirs pour l'étude des pièces officielles et administratives, l'origine et le caractère même de ces témoignages leur enlèvent quelque peu de crédit et inspirent plutôt un scepticisme que je regrette, que je considère comme injuste, mais que je suis bien obligé de constater.

Mais, Messieurs, lorsqu'on verra des hommes tels que vous, aussi avisés, aussi indépendants, aussi exactement informés, répondre à l'appel qui leur est adressé de si loin, confier au hasard des longues traversées ce qu'il y a de plus précieux dans la production nationale, prendre part, en un mot, avec élan, avec confiance, à notre Exposition tonkinoise, on

sera bien forcé alors de reconnaître que tout n'était pas mirage et fiction dans les récits des voyageurs et dans les peintures tracées par les plumes officielles. (*Bravos et applaudissements.*)

On sera bien obligé de reconnaître que grâce à une paix complète, une grande prospérité règne en Indo-Chine, de Saïgon à Hanoï, de Hanoï à Laokaï, et que cette population n'a pas d'autre préoccupation que de mettre en œuvre les immenses richesses du pays.

Votre confiance et votre collaboration spontanée, Messieurs, feront plus pour l'Indo-Chine que tous nos volumes et que toutes nos enquêtes. C'est pourquoi j'ai tant de plaisir à vous remercier de l'empressement que vous avez mis, je le répète, à préparer l'Exposition d'Hanoï; c'est pourquoi je suis heureux de vous apporter l'expression de mes vœux, de mes remerciements et de mes encouragements pour l'initiative que vous avez prise et pour l'exemple salubre que vous avez donné. (*Très bien! et vifs applaudissements.*)

A l'heure où nous sommes réunis, si nombreux, autour de cette table, pour constater ce fait que, grâce à vous, grâce aux organisateurs de l'Exposition d'Hanoï, cette Exposition est, d'ores et déjà, une réalité et une réalité vivante, je ne puis m'empêcher, faisant un retour sur le passé, d'évoquer le souvenir d'une autre heure, moins propice, où notre entreprise tonkinoise a failli s'écrouler tout entière sous un vote du Parlement. Si j'évoque cette période pénible, ce n'est pas, assurément, je vous prie de le croire, pour m'attarder en de vaines récriminations, mais au contraire, pour me réjouir de cet autre fait que, dans ce pays-ci, la raison finit toujours, comme on dit, par avoir raison, et qu'il ne faut jamais désespérer de l'étoile de la France! (*Nouveaux applaudissements.*)

Où sont, Messieurs, les injustices, les suspicions et les aveugles prophéties d'antan, et quelle est la voix qui s'élèverait pour condamner, aujourd'hui, la politique à laquelle nous devons notre Empire indo-chinois? Rendons justice, Messieurs, à cette politique si hardie et si prévoyante à la fois et rendons justice, aussi, à tous les artisans de cette œuvre admirable! (*Marques d'assentiment.*)

Les bons serviteurs ne manquent jamais à la France, disons-le bien haut, toutes les fois qu'il s'agit d'accomplir une œuvre utile et glorieuse; des gouverneurs et des généraux se sont succédé qui ont fait, à la tâche qui leur était assignée au Tonkin, le sacrifice de leur santé, et même de leur vie. Au-dessous d'eux, sous leur direction et à leur exemple, les résidents, les administrateurs, les agents de toute sorte, ainsi que les colons, avec de non moindres efforts et avec un égal péril, ont travaillé, ont apporté chacun leur pierre à la construction de cet édifice.

Permettez-moi de vous le dire aussi, Messieurs, au-dessus de cet édifice dont les lignes se dessinent déjà dans leur noblesse et leur harmonie, plane une grande et chère figure, celle de Jules Ferry, et je vous

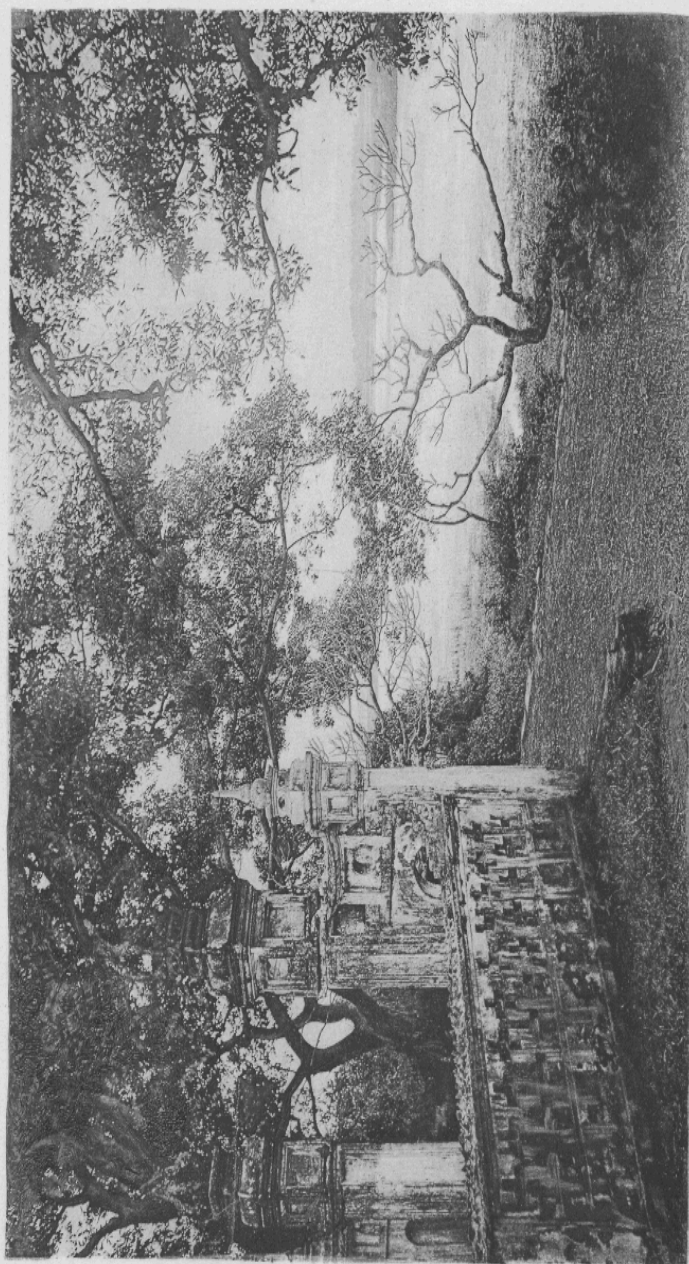
demande, aujourd'hui, de saluer cette grande et chère figure avec reconnaissance et respect. (*Applaudissements unanimes.*)

A mon tour, Messieurs, je lève mon verre, aux vaillants organisateurs de l'Exposition d'Hanoï, à l'habile Gouverneur général qui en a conçu l'idée et préparé le succès avec cette ardeur et cette volonté qu'il met à tout ce qu'il entreprend, à ses prédécesseurs aussi, dont l'habile et féconde administration l'a rendue possible.

Puisse notre commerce et puisse notre industrie retirer de cette Exposition d'Hanoï les profits qui sont dus à leur courageuse initiative; puisse notre grande colonie y trouver le point de départ d'un nouvel essor à sa fortune, et, si je puis ainsi dire, un nouveau fleuron pour sa couronne — déjà si brillante — et puisse, enfin, dans ces régions lointaines, le génie de la France, qu'elles ont toujours attiré, rayonner d'un nouvel éclat. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, c'est le vœu que je forme comme ministre, mais permettez-moi de vous le dire, surtout comme bon citoyen et comme bon Français! (*Applaudissements vifs et prolongés.*)





Heliog. Dujardin

AU GRAND LAC À HANOI.

CHAPITRE XVI

RÉSULTATS DE L'EXPOSITION

RAPPROCHEMENT DE LA FRANCE ET DE L'INDO-CHINE. — CONNAISSANCE PLUS JUSTE DES RESSOURCES DU PAYS. — EXTRAIT DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER. — DIMINUTION DE L'ÉGOÏSME DES ÉTABLISSEMENTS ANTÉRIEURS. — CRÉATION DE MAISONS NOUVELLES.

L'Exposition d'Hanoï est un des événements les plus éloquents de notre histoire coloniale. Elle fut l'affirmation solennelle de l'étroite union qui a rapproché la France et l'Indo-Chine. Elle marqua le succès de notre politique d'assimilation et le triomphe de deux grands patriotes, Francis Garnier et Jules Ferry. L'Indo-Chine est aujourd'hui une autre France, étroitement liée à la métropole, non seulement par des conventions administratives, mais encore par l'initiative intelligente de nos industriels et de nos commerçants.

Si les débuts furent pénibles, c'est qu'en France, les négociants sérieux et les capitalistes prudents ont toujours une certaine hésitation à se lancer dans les affaires coloniales nouvelles que d'autres accaparent et quelquefois compromettent. C'en est fait aujourd'hui, des préjugés par lesquels on eût voulu nous faire croire que le Tonkin ne produirait que du riz et des pirates, et que les Chinois ne tarderaient pas à reprendre le Delta aux Français décimés par le climat.

Grâce à l'Exposition, de nombreux visiteurs français ont pu se rendre un compte exact de l'état et des richesses d'une colonie dont le budget s'est soldé en 1901 par 55.195.200 francs de recettes contre 55.156.800 francs de dépenses. A présent, l'Indo-Chine se suffit à elle-même.

Rappelons d'ailleurs ici, ce que le secrétaire général du Comité français des expositions à l'Étranger, M. G.-Roger Sandoz, disait dans son rapport général annuel à l'Assemblée de 1903 :

Vous savez, messieurs, combien grand fut notre effort pour l'organisation de la *Section Métropolitaine de l'Exposition d'Hanoï*, organisation dont nous avons été chargés, le 26 juillet 1901, par M. Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine, aussitôt que le Conseil d'État eut étendu notre action aux pays de Protectorat et Colonies françaises, et que vous aviez acceptée, après rapport de votre Secrétaire général, dans l'Assemblée extraordinaire du 18 novembre 1901. Nous ne nous étendrons pas sur les luttes qu'eut à soutenir le *Comité Central Officiel* de l'Exposition de Hanoï, présidé par notre ami Maguin et composé de 220 de nos collègues, malgré son loyal fonctionnement, sa parfaite entente avec les pouvoirs publics et son accord avec le *Comité supérieur Métropolitain* que présidait M. Auricoste, Directeur de l'Office Colonial, et dont faisaient partie vingt-cinq d'entre nous. Jamais notre action ne rencontra pareille résistance inattendue, que vint heureusement faire cesser un avis officiel du Ministère des Colonies, inséré au *Journal Officiel* du 25 mars 1902, et rappelant que *seul* notre Comité avait les pouvoirs les plus étendus pour s'occuper du recrutement, de l'admission, de la classification et de l'installation des exposants de la Métropole. Nous n'en sommes que plus fiers des résultats obtenus, et je suis certain que vous vous joindrez tous à moi, mes chers collègues, pour en remercier le Comité Central Officiel de l'Exposition de Hanoï, son Président, M. Maguin et son Secrétaire général, M. Paul Bourgeois, sans oublier son Président d'honneur, notre dévoué Président, Alfred Ancelot, qui surent au moment critique tenir la barre d'une main si ferme et maintenir notre Comité dans le droit chemin qu'il s'est tracé.

Après avoir duré trois mois, l'Exposition d'Hanoï a été clôturée officiellement par M. Beau, l'éminent Gouverneur Général, successeur de M. Doumer. Sur les 4.000 exposants, appartenaient à la Métropole environ un millier, dont les 700 plus importants avaient été réunis par le Comité Central Officiel issu du Comité français des Expositions à l'étranger qui fut vaillamment représenté au Tonkin par son délégué officiel, M. Bourgoin-Meiffre, et par les vingt-deux membres du jury qui firent un long, mais intéressant voyage :

MM. Amiard, Ancel, Élie Berthet, Albert Bloche, Chastenet,

Ch. Collier, Domange, Duval-Pihet, Frachon, Gaffarel, Le Garrec, Lejards, Masson, Picon fils, Pinton, Rouget, Schwœrer, F. Thiel, Thuillier, Vert, Philippe de Vilmorin et Wursthorn.

Les récompenses ont été réparties de la façon suivante : 310 hors concours comme rappels de l'Exposition de Paris ou membres du Jury, 424 grands prix, 674 médailles d'or, 860 médailles d'argent, 594 médailles de bronze, 880 mentions honorables. Les médailles et diplômes concernant les exposants français seront envoyés en France et une céré-



PAVILLON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE A L'EXPOSITION D'HANOÏ

monie de distribution spéciale sera organisée à Paris par le Ministère des Colonies.

Tous les bâtiments annexes et circulaires de l'Exposition d'Hanoï doivent disparaître. Seul, le grand et beau Pavillon central, construit dans les meilleures conditions d'élégance et de solidité, sera conservé. Il servira de Musée destiné à abriter les antiquités réunies par l'École française d'Extrême-Orient et les collections artistiques que le Gouverneur Général a achetées, au nom du Protectorat, dans diverses sections de l'Exposition.

Tel est, mes chers collègues, le bilan, aussi rapidement énoncé que

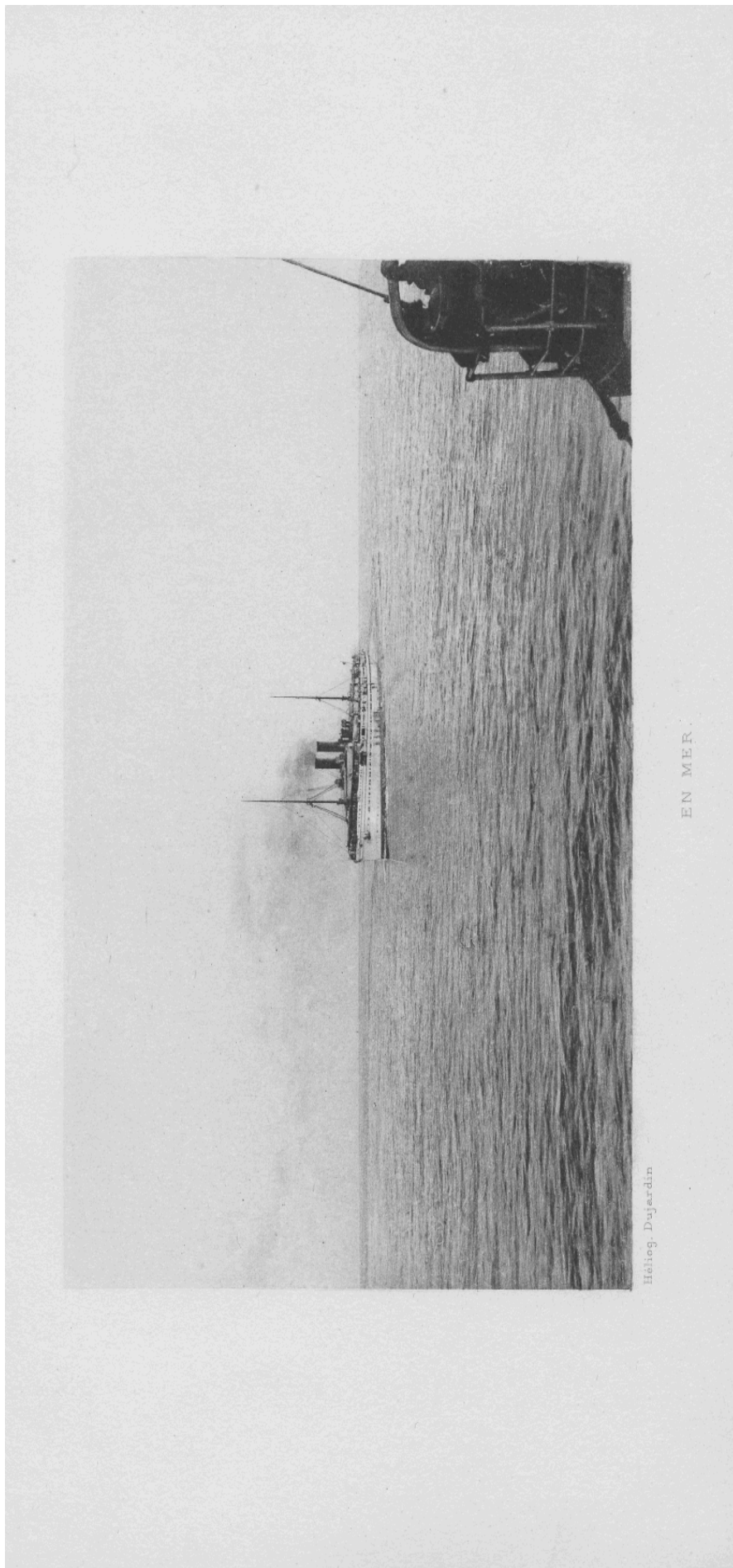
possible, de la participation de notre Comité à l'exposition d'Hanoï : l'organisation par nos soins de la Section Métropolitaine aura prouvé une fois de plus, malgré de multiples difficultés, l'expansion féconde que nous savons donner à notre Commerce et à notre Industrie, de même que l'œuvre des éminents Gouverneurs Généraux, MM. Doumer et Beau, continuation de celle de leurs prédécesseurs, a attesté de si éclatante façon le génie colonisateur de la France, en ce pays qu'elle doit à Jules Ferry, le Tonkinois...

Un des résultats les plus essentiels de cette Exposition fut enfin d'atténuer ce qu'on pourrait appeler l'égoïsme des établissements antérieurs. Ceux qui étaient installés en Indo-Chine avant 1902, se considéraient un peu trop comme chez eux, sur un terrain conquis et exclusivement réservé à eux. C'était un point de vue trop étroit pour le développement de l'industrie et du commerce. D'autres sont venus, ont regardé le pays avec des yeux neufs, en ont jugé et jaugé les ressources et les richesses. Depuis 1902, le bienfait de l'Exposition a été l'établissement de maisons nouvelles. Le champ s'est élargi ; la concurrence et l'émulation ont amélioré les conditions économiques.

L'Exposition d'Hanoï a tué ce qu'on pourrait appeler le mandarinat commercial et a largement ouvert l'Indo-Chine à toutes les bonnes volontés, à toutes les énergies, à toutes les ambitions, en un mot, à tout ce qui constitue l'élément primordial et nécessaire de la liberté, de l'espérance et du progrès.

Conclusions

Au total, à Hanoï comme sur les autres points du monde, le Comité Français des Expositions à l'Étranger a su remplir sa mission en faveur de l'expansion commerciale et industrielle de la France et rester fidèle à ses principes : alliance et marche collatérale parfaite de l'initiative privée et de la puissance de l'État d'accord avec ses représentants officiels, ministres, délégués ou commissaires généraux, d'accord aussi avec les grandes associations syndicales, agricoles et économiques ; séparation absolue des



EN MER.

Héliog. Dujardin

pouvoirs de l'entrepreneur et de l'exposant, exclusion du Comité des bénéfices provenant de l'entreprise et de l'installation, organisation des groupes et classes par les intéressés, union absolue à l'étranger, et portes largement ouvertes à tous ceux qui, suivant les statuts qui lui ont été donnés par le Conseil d'Etat ont pris part aux grandes Expositions comme membres des Comités et des Jurys ou y ont obtenu de hautes récompenses, et cela en restant en



MÉDAILLE DE L'EXPOSITION D'HANOÏ

dehors de toutes questions de politique intérieure et en réunissant tous les Français en un seul faisceau quand il faut parler ou agir en dehors de la France métropolitaine.

Le Comité a fait ses preuves à Hanoï; son passé répond de son avenir; l'expérience a prouvé que comme ses statuts, son œuvre est bonne: en effet intelligence, esprit d'initiative, réflexion, volonté, courage ne lui manquent pas; hommes et idées de notre belle France ont fait maintes fois le tour du monde. L'exposition d'Hanoï aura été une manifestation grandiose et fructueuse de nos efforts pour faire voyager de plus en plus nos industriels et leurs produits et développer encore la persévérance, la ténacité, l'opiniâtreté, dont les membres du Comité Français des Expositions à l'Étranger ont donné tant de preuves depuis sa fondation.



TABLE DES GRAVURES

Hors Texte

	Pages
Carte de l'Indo-Chine	1
Plan de la ville d'Hanoï	2
Plan de l'Exposition.	3
L'escadron de chasseurs annamites à Hanoï	6-7
Le Pont sur le Fleuve Rouge à Hanoï	50-51
Atelier d'un brodeur tonkinois à Hanoï.	117-118
La rue du Coton à Hanoï.	200-201
Le boulevard Henri-Rivière et l'Hôtel Métropole à Hanoï	258-259
Un jour de courses à Hanoï.	296-297
La rue de la Concession à Hanoï.	311-312
Au Grand Lac, à Hanoï	343
En mer.	345-346



TABLE DES GRAVURES

Dans le Texte

	Pages
M. Émile Loubet, Président de la République Française	11
M. Millerand, Ministre du Commerce (1899-1902)	15
M. Trouillot, Ministre du Commerce (1902-1905)	17
M. Doumergue, Ministre des Colonies (1902-1905)	19
M. Decrais, Ministre des Colonies (1899-1902)	21
M. Paul Doumer, Gouverneur général de l'Indo-Chine (1897-1902)	23
M. Paul Beau, Gouverneur général de l'Indo-Chine (1902-1908)	25
M. de Lanessan, Gouverneur général de l'Indo-Chine (1891-1895)	27
M. Charles Roux, Président d'honneur	29
M. Le Myre de Vilers, ancien député de la Cochinchine	30
M. Auricoste, directeur de l'Office colonial	32
M. Thomé, Commissaire général	33
M. Noufflard, Secrétaire du Comité Métropolitain	43
M. Ancelot, Président d'honneur du Comité d'organisation	87
M. Alfred Maguin, Président du Comité central officiel d'organisation	89
M. Émile Dupont, Vice-Président du Comité central officiel	91
M. Lucien Layus, Vice-Président du Comité central officiel	93
M. Hache, Vice-Président du Comité central officiel	95
M. Hénon, Vice-Président du Comité central officiel	97
M. Gustave Kester, Vice-Président du Comité central officiel	101
M. Frédéric Manaut, Vice-Président du Comité central officiel	103
M. Jean Martel, Vice-Président du Comité central officiel	107
M. Paul Bourgeois, Secrétaire général du Comité central officiel	109
M. Maurice Estieu, Trésorier du Comité central officiel	111
M. A. Pinard, Président du Groupe II	113
M. G.-Roger Sandoz, Rapporteur général	119
M. Roger Marx, Commissaire général de la Section des Beaux-Arts	121
Résidence supérieure de Hué	35
Palais Royal à Hué	37
Scieurs de long au Tonkin	39
Pagode à Cholon	131
Palais du Roi à Phnom-Penh	133
Tour du Temple de Baion (Angkor)	135

	Pages
Un coin de l'Exposition.	141
Entrée du village philippin	143
Plaquette du Comité français des Expositions à l'Étranger	148
Une rue de l'Exposition.	151
Un coin de l'Exposition.	153
La rue du Coton à Hanoï	179
Galerie des Beaux-Arts à l'Exposition.	181
Pavillon de l'Exposition.	185
Palais central de l'Exposition	189
Galerie des Machines	191
Pavillon de Madagascar	195
Le Cortège officiel à l'Exposition	199
Un pavillon dans les jardins de l'Exposition.	205
Pavillon des Soieries de Lyon	207
La Salle des Fêtes	219
Affiche de M. Tournon	221
Pavillon des Iles Philippines.	223
Affiche de M. Vollet	224
Affiche de M ^{lle} Dufau	225
Le Pavillon de la Presse.	227
Un Pavillon dans les jardins	229
Pavillon de l'Algérie	233
Un Pavillon dans les jardins	239
Un Pavillon dans les jardins de l'Exposition	243
Pavillon de la Nouvelle-Calédonie	345
Diplôme de l'Exposition d'Hanoï	261
Médaille de l'Exposition d'Hanoï	347



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Historique

	Pages
Histoire de l'Indo-Chine.	13
Conquête du Tonkin	18
Guerre avec la Chine	22
Gouvernement civil.	26
Géographie de l'Indo-Chine	31
Orographie et hydrographie	31
Climat, faune et flore.	33
Divisions territoriales.	34

CHAPITRE II

Organisation Administrative et Financière

Gouvernement général de l'Indo-Chine	42
Conseil supérieur de l'Indo-Chine.	44
Grands services de l'Indo-Chine.	44
Services locaux. — Conseils locaux	46-47
Administration indigène.	48
Régime financier.	48
Budget général. — Budgets locaux	49-50
Budgets municipaux et provinciaux	50

CHAPITRE III

Ressources Économiques

Agriculture et produits de la terre	51
Élevage.	54
Progrès de la colonisation française	54
Mines.	56
Industrie	57
Colonisation industrielle.	57

CHAPITRE IV

Commerce

	Pages
Développement commercial	59
Progrès actuels	60-66
Régime douanier	66
Monnaies, poids et mesures	68
Chambres de commerce et d'agriculture	69

CHAPITRE V

Travaux publics et Voies de Communication

Routes, canaux	71-72
Chemins de fer, tramways	73-75
Services maritimes	76
Postes et télégraphes	76
Établissements de crédit	77
Régime de la propriété	78
Concessions	79
Cultes	79
Bibliographie	79

CHAPITRE VI

Organisation de l'Exposition

Historique	85
Arrêtés instituant l'Exposition d'Hanoï	86
Arrêtés portant organisation des services	88
Commissaire général. — Organisation générale	90-92
Commission supérieure	92
Direction générale	93
Comités	94
Comité métropolitain de patronage	98
Organisation des services généraux	105
Organisation matérielle	106
Comité central officiel d'organisation	106
Comités régionaux	115
Beaux-Arts	118
Section de la Presse	128
Note relative à l'admission	129
Circulaires diverses	132
Interventions ministérielles	136

CHAPITRE VII

Rapport général du

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
LE 18 NOVEMBRE 1901

	Pages
L'Indo-Chine Française	139
But et historique de l'Exposition	140
Organisation. — Admission. — Installations	142
Transports. — Douane	145
Jury. — Beaux-Arts. — Congrès. — Presse	145

CHAPITRE VIII

Règlement général

Classification — Groupes et Classes.	149
Emplacements et Constructions.	168
Instructions relatives aux transports.	169
Assurances	175

CHAPITRE IX

Description de l'Exposition*A Hanoï*

Promenade en ville.	177
Les différents quartiers	à
Les monuments	183
Aspect de la ville	

A l'Exposition

Plan de l'Exposition	183
Coup d'œil d'ensemble	184
La main-d'œuvre indigène.	186
Exposition agricole.	186
Les exposants	187
Beaux-Arts	187
Presse	188
Attractions	188
Palais central	190
Pavillons divers	193

CHAPITRE X

Ouverture de l'Exposition

Inauguration	197
Visite de l'Exposition.	205
Visite du Gouverneur général	206
Salon colonial	206
Le Banquet Thomé.	208

CHAPITRE XI

Fêtes - Congrès - Concours - A Hanoi

	Pages
Congrès des Orientalistes	217
Banquet de la Presse	218
Fête des fleurs	218
Chemins de fer aériens de Singapour	} 220 à 222
Cirques	
Les dragons et la licorne	
Vente de charité	
Village philippin	
Troupes manillaises	} 222 à 223 224 227
Aspect général. — La Foule	
Les affiches	
Pavillon de la Presse	
Cérémonie de clôture	

CHAPITRE XII

Jury

Circulaires	231
Nominations	234
Composition	235
Réunion de clôture	} 244 à 248
Discours	

CHAPITRE XIII

Récompenses	249
-----------------------	-----

CHAPITRE XIV

Légion d'honneur	297
----------------------------	-----

CHAPITRE XV

Réunions et Banquets à Paris

Retour de M. Doumer à Paris	313
Banquet du 29 avril	321
Discours et allocutions de MM. Maguin, Auricoste, Lourties, Paul Doumer, Siegfried, Decrais	322 à 341

CHAPITRE XVI

Résultats de l'Exposition

Rapprochement de la France et de l'Indo-Chine	343
Connaissance plus juste des ressources du pays	344
Extrait du rapport du Secrét. général du Comité français des Exposit. à l'Étranger	344 à 346
Diminution de l'égoïsme des Établissements antérieurs	346
Création de maisons nouvelles	346
Conclusions	346
TABLE DES GRAVURES HORS-TEXTE — TABLE DES GRAVURES DANS LE TEXTE	349 à 352
TABLE DES MATIÈRES	353



IMP. CHAIX Ⓢ Ⓢ
RUE BERGÈRE, 20
PARIS Ⓢ Ⓢ Ⓢ Ⓢ
23124-01

